



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 146 • NUMÉRO 036 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 25 octobre 2011

—
Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 octobre 2011

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

•(1005)

[Traduction]

LOI SUR L'ABOLITION DU REGISTRE DES ARMES D'ÉPAULE

L'hon. Vic Toews (ministre de la Sécurité publique, PCC) demande à présenter le projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 115.

[Texte]

Question n° 115 — **Mme Françoise Boivin:**

En ce qui concerne l'aide du gouvernement aux partenariats pour le développement social, comme le décrit le budget de 2011 en page 150: a) quelles mesures prendra le gouvernement afin d'appuyer les partenariats pour le développement social au Canada et de s'occuper des questions locales; b) quels ministères et intervenants fédéraux participeront à l'élaboration des plans du gouvernement pour le soutien des partenariats pour le développement social; c) quels intervenants du secteur privé seront consultés aux fins du processus; d) combien d'argent a été affecté au travail du Task Force on Social Finance, entre le 1^{er} avril 2011 et le 1^{er} avril 2014?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, pour ce qui est de la partie a), le budget du 3 juin 2011 affirme que les partenaires sociaux, tels que les entreprises et les organismes de bienfaisance, collaborent à concevoir des moyens novateurs pour régler ces problèmes locaux, notamment les sans-abri et les chômeurs chroniques.

En reconnaissant que « ce sont les membres de la collectivité qui sont les mieux placés pour régler les problèmes », le gouvernement du Canada s'engage dans le présent budget à « prendre des mesures dans ce domaine en complément des efforts déployés dans les collectivités, en favorisant l'établissement de partenariats gouvernementaux communautaires, en donnant aux collectivités des moyens de s'attaquer aux problèmes locaux et en mettant à l'essai de

nouvelles approches qui permettraient d'améliorer le rendement des activités ».

En allant de l'avant, le gouvernement du Canada explore ces nouvelles approches et ces nouveaux moyens afin de favoriser des partenariats plus efficaces qui aideraient à simplifier la gestion des subventions et des contributions, à réduire les lourdeurs administratives pour les organismes communautaires, à appuyer l'innovation sociale et à mettre l'accent sur les résultats au moment de régler des problèmes sociaux chroniques. Voici des exemples exprimant comment les programmes de RHDCC appuient les partenariats pour le développement social:

En janvier 2011, le premier ministre a annoncé la création des Prix du premier ministre pour le bénévolat afin de reconnaître la contribution exceptionnelle des bénévoles, des entreprises locales et des organismes sans but lucratif novateurs qui améliorent le bien-être des familles et de leur collectivité.

RHDCC offre du soutien aux partenaires Bénévoles Canada et Financière Manuvie pour créer un service pancanadien de jumelage en ligne des bénévoles qui effectuera un lien entre les bénévoles et les possibilités au sein de leurs collectivités.

Pour ce qui est de la partie b), Ressources humaines et Développement des compétences Canada, RHDCC, est responsable du dossier des partenariats pour le développement social. Le gouvernement fédéral a commencé les consultations, puisque RHDCC a rencontré les responsables de l'Agence de santé publique du Canada, d'Industrie Canada, de l'Agence du revenu du Canada, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Finance Canada, Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada ainsi que de Sécurité publique Canada.

RHDCC continuera d'avoir recours aux provinces, aux experts en mesure et aux experts de l'alphabétisation et des compétences essentielles pour régler les problèmes d'alphabétisation et de compétences essentielles chez les adultes canadiens.

Pour ce qui est de la partie c), divers projets de partenariat social envisagent d'entreprendre des consultations auprès des intervenants en plus de se préparer à émettre des appels et demandes pour des propositions.

Pour ce qui est de la partie d), le gouvernement n'a pas attribué d'argent pour le travail du Task Force on Social Finance.

[Traduction]

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

*Recours au Règlement***RECOURS AU RÈGLEMENT**

PROJET DE LOI C-317 — LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre au recours au Règlement du député de Windsor—Tecumseh concernant mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-317. L'argument du député, c'est essentiellement que mon projet de loi ferait ce que seul le gouvernement est habilité à faire.

Historiquement, dans notre système de démocratie parlementaire, seuls les ministres ont le pouvoir de proposer de nouvelles taxes ou de nouveaux impôts. Avant de pouvoir proposer une taxe ou un impôt, ils doivent présenter une motion de voies et moyens pour informer la Chambre des communes de leur intention.

À la page 900 de la deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, on lit ceci:

La Chambre doit d'abord adopter une motion de voies et moyens avant qu'on puisse déposer un projet de loi obligeant le contribuable à assumer une charge fiscale. Dans ce contexte, la motion vise à imposer une nouvelle taxe ou un nouvel impôt, à maintenir une taxe ou un impôt qui expire, à augmenter le taux d'une taxe ou d'un impôt existant ou à élargir à une nouvelle catégorie de contribuables le champ d'application d'une taxe ou d'un impôt.

Cette formalité limite donc l'usage des projets de loi de députés.

Personne ne suggère que le projet de loi C-317 propose un nouvel impôt, maintient un impôt ou augmente le taux d'imposition. Le député s'oppose à mon projet de loi en alléguant qu'il abroge un allègement d'impôt existant et étend l'impôt à des personnes qui ne sont pas déjà des contribuables, en d'autres mots, crée une nouvelle catégorie de contribuables.

Si c'était le cas, le député aurait raison de demander le rejet du projet de loi. Cependant, le député voit dans mon projet de loi des choses qui n'y sont pas. Il fait erreur parce qu'il ne reconnaît pas que l'objet et l'effet du projet de loi se limitent à exiger une divulgation régulière plus complète et plus transparente des états financiers des syndicats.

Tout d'abord, il se trompe quand il affirme que le projet de loi abroge un allègement d'impôt existant. Le projet de loi n'élimine aucune déduction fiscale. Le projet de loi C-317 maintient le statu quo et n'accorde aucun pouvoir à l'Agence du revenu du Canada, pas même un pouvoir de taxation, qu'elle n'a pas déjà. L'agence détient déjà le pouvoir de contraindre à divulguer des états financiers. Ce pouvoir découle de son mandat, qui consiste à veiller à ce que les organisations exemptes d'impôt ne s'adonnent pas à des activités qui ne justifient pas cette exemption. L'agence détient ce pouvoir pour assurer le respect de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle exerce ce mandat envers toutes les catégories de contribuables soumis à la loi.

Il est vrai que le projet de loi changerait les choses. Le défaut de se conformer à l'obligation de divulguer des renseignements supplémentaires proposée dans le projet de loi pourrait aussi faire en sorte qu'un syndicat perde son exemption fiscale. Cependant, la perte de ce statut découlerait des dispositions d'exécution qui se trouvent déjà dans la Loi de l'impôt sur le revenu, et non d'une disposition contenue dans le projet de loi C-317.

En d'autres mots, si un syndicat enfreint l'obligation actuelle de divulguer de l'information, l'ARC peut le priver de l'exemption fiscale dont il bénéficie. C'est la situation actuelle, et ce, que mon projet de loi soit adopté ou non. Mon projet de loi ne ferait qu'augmenter la quantité de renseignements à divulguer en vue de les rendre publics en vertu du pouvoir dont dispose déjà l'ARC.

Mon collègue a également soutenu que mon projet de loi créerait une nouvelle catégorie de contribuables. Selon la définition prévue

dans la Loi de l'impôt sur le revenu, le terme « contribuable » englobe « toutes les personnes, même si elles ne sont pas tenues de payer l'impôt ». Ainsi, même si une personne ne touche aucun revenu, elle est quand même considérée comme un contribuable. Cependant, la catégorie envisagée dans l'exemple improbable du député concernant une organisation ouvrière qui décide d'enfreindre la Loi de l'impôt sur le revenu existe déjà. Il s'agit de la catégorie des contribuables qui paient des cotisations syndicales. Il prétend plutôt qu'il s'agit de la catégorie des contribuables qui pourraient changer de tranche d'imposition advenant que leur syndicat perde son exemption fiscale.

Dans le contexte de la perte de la déductibilité des cotisations syndicales, il n'est pas pertinent d'établir une distinction fondée sur les tranches d'imposition pour déterminer une catégorie de contribuables. En fait, les personnes touchées par la perte d'exemption fiscale d'un syndicat n'ont qu'une seule chose en commun: elles constituent une seule catégorie de contribuables en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, soit ceux qui paient des cotisations syndicales.

●(1010)

La mesure législative n'aurait des conséquences que sur cette catégorie de contribuables, qui existe déjà. Leur tranche d'imposition importe peu. Ce qui importe, c'est le fait qu'ils ne pourront plus déduire leurs cotisations. C'est leur catégorie, et elle existe déjà. Le fait qu'ils paient plus ou moins d'impôt à la suite d'une décision de l'ARC est le résultat des activités normales de l'agence et non de la mesure législative. En d'autres mots, cette catégorie de contribuables est déjà touchée par la fluctuation des niveaux d'imposition auxquels elle est assujettie en vertu de la loi en vigueur et de la façon dont l'ARC l'interprète et l'administre.

J'ai un dernier argument à présenter concernant le recours au Règlement soulevé par mon collègue. Il a allégué qu'il faut faire la différence entre la décision rendue durant la 40^e législature en ce qui concerne le projet de loi C-470 et la situation dont nous discutons en ce moment, car les membres d'un syndicat sont obligés de payer des cotisations, tandis que les dons de bienfaisance sont laissés à leur discrétion. Même si l'on convient que la mesure législative pourrait avoir l'effet souligné par mon collègue, mais personnellement je ne crois pas que ce serait le cas, je dois faire remarquer que les membres des syndicats ayant perdu leur statut d'organisme exonéré d'impôt parce qu'ils ont refusé de divulguer les renseignements demandés pourront se prévaloir d'autres options. Ainsi, ces membres pourront se faire représenter par un autre syndicat qui a conservé son statut d'organisme exonéré d'impôt et ils pourront continuer d'avoir droit à une déduction d'impôt. Par conséquent, la décision rendue au sujet du projet de loi C-470 constitue un précédent pertinent en l'occurrence.

Voilà qui conclut ma réponse concernant le recours au Règlement soulevé par le député de Windsor—Tecumseh

Le Président: Je remercie le député de ses observations. Je donne l'assurance à la Chambre que je prendrai cette question en délibéré et que je communiquerai ma décision en temps voulu.

Le député de Windsor—Tecumseh a la parole.

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais avoir la possibilité d'étudier l'argument du député. Je ne suis pas préparé à y répondre tout de suite. Je n'aurai probablement rien à ajouter puisque l'argument du député a fort peu de bien-fondé. Toutefois, j'aimerais quand même l'examiner et vous revenir là-dessus dans les 24 heures, monsieur le Président.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

•(1015)

[Traduction]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, les agriculteurs ont le droit démocratique de décider de l'avenir de leurs propres outils de gestion de l'offre et commissions de commercialisation; et reconnaissant ce droit, la Chambre exhorte le gouvernement à mettre de côté son projet de loi visant à abolir le comptoir unique de la Commission canadienne du blé (CCB) et à organiser un scrutin libre, en bonne et due forme, auprès de tous les membres actuels de la CCB afin de connaître leurs souhaits, et exhorte le gouvernement à accepter de respecter le résultat de ce processus démocratique.

— C'est un honneur pour moi de présenter aujourd'hui notre motion de l'opposition sur la Commission canadienne du blé. Je tiens à souligner que la motion est appuyée par le député de Welland.

De temps en temps, nous avons l'occasion de débattre d'une question déterminante. C'est justement le cas aujourd'hui. La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui porte sur ce que les Canadiens veulent. Il s'agit d'imaginer un Canada qui, à certains égards, a été façonné jusqu'ici par ceux qui se trouvent au coeur de ce secteur d'activité. Aujourd'hui, nous débattons également du risque que notre pays soit façonné par un programme idéologique qui nuit aux intérêts des Canadiens et au gagne-pain de ceux qui contribuent à cette économie, à ce secteur.

Au cours des derniers jours, nous avons discuté du programme que le gouvernement s'obstine à défendre pour démanteler la Commission canadienne du blé. En même temps, nous avons parlé de deux visions contradictoires: une qui ferait reculer le Canada et une autre qui le ferait avancer.

Il y a bien des décennies, la Commission canadienne du blé a été créée pour répondre aux vœux des agriculteurs. Les agriculteurs voyaient bien que les entreprises privées, qui souvent n'avaient même pas leur siège social dans l'Ouest canadien, profitaient de leur dur labeur et les payaient très peu en retour. Les agriculteurs savaient que, lorsque l'économie ralentit, il faut se serrer les coudes pour survivre. Pour progresser, il faut collaborer. Ensemble, ils ont créé une des entités de commercialisation les plus efficaces de notre pays.

La Commission canadienne du blé est devenue par la suite beaucoup plus qu'une simple agence de commercialisation. Elle a participé à la mise au point et à la vente du meilleur blé au monde, le blé canadien. Pendant des décennies, la Commission canadienne du blé a travaillé avec les agriculteurs et des organismes comme la Commission canadienne des grains pour mettre au point une marque canadienne de qualité destinée à l'exportation. Cette marque n'appartenait pas à la Commission canadienne du blé; elle appartenait aux agriculteurs canadiens. Elle nous appartenait, à nous tous.

Je me souviens d'avoir visité à quelques reprises les bureaux de la Commission canadienne du blé, à Winnipeg. J'ai vu des douzaines de produits que nous, Canadiens, exportons dans le monde entier, des produits à la création desquels nous participons, par exemple des pâtes, du riz et de la farine. Le dur labeur des agriculteurs canadiens leur a acquis une réputation d'excellence et constitue une garantie, et tous les Canadiens en ont tiré des avantages. Cette qualité supérieure, cette marque d'excellence, a été une source de fierté pour tous les Canadiens.

Travaux des subsides

La Commission canadienne du blé, toutefois, n'est pas seulement un guichet unique. Elle illustre la notion que ceux qui créent le produit final doivent avoir leur mot à dire dans la production, qu'ils doivent pouvoir contribuer à façonner l'avenir de leur moyen de subsistance. Non seulement le fonctionnement de la Commission canadienne du blé a été déterminé principalement par les agriculteurs, mais en outre, depuis 1998, 10 des 15 membres du conseil d'administration sont élus par les agriculteurs eux-mêmes. Les agriculteurs sont aux commandes de l'institution qui travaille pour eux. Nous avons tous tiré des avantages du fait que les agriculteurs guidaient l'activité de la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs ont donné la priorité à la mise au point des meilleurs produits au monde, et le Canada en a tiré des avantages. Les agriculteurs ont cherché à optimiser l'efficacité et les économies de coûts, et les routes de transport dans les Prairies, y compris dans ma région d'origine, par exemple la ligne de la baie d'Hudson, et des plaques tournantes comme le port de Churchill, dans ma circonscription, ont été mises à contribution. Les agriculteurs ont cherché à créer un système qui assure la stabilité dans une économie de plus en plus incertaine, et les familles des agriculteurs en ont tiré des avantages. La Commission canadienne du blé a optimisé le rendement pour les agriculteurs, et les collectivités rurales et les centres urbains de tout l'Ouest du Canada en ont vu les résultats.

Aujourd'hui, cette réalité et cette vision risquent de disparaître. Ce que les agriculteurs ont mis des décennies à construire risque d'être détruit en quelques semaines, non pas par les grandes compagnies ni par un autre pays, mais par notre propre gouvernement. Un gouvernement qui se targue de défendre le Canada rural et l'Ouest du pays menace de faire disparaître cela.

•(1020)

Ce que le gouvernement projette de faire de la Commission canadienne du blé est profondément antidémocratique. Il fait fi de l'opinion des agriculteurs sur toute la ligne. Qu'en est-il du respect à l'endroit des administrateurs de la Commission du blé, qui ont été élus par les agriculteurs et dont huit sur dix ont été élus parce qu'ils étaient en faveur du guichet unique? Qu'en est-il du respect du plébiscite, qui indique que la majorité des agriculteurs appuient la commercialisation à guichet unique du blé et de l'orge? Enfin, qu'en est-il de l'obligation du gouvernement de respecter l'article 47.1 de la Loi sur la Commission canadienne du blé, qui dit que toute modification à la structure de commercialisation de la commission doit être soumise au vote des agriculteurs?

C'est ce que le NPD demande aujourd'hui, que les agriculteurs des Prairies aient leur mot à dire sur leur avenir et que le gouvernement respecte le droit de parole des agriculteurs. Comme le disait le président actuel de la CCB, l'intention du gouvernement n'est pas de donner la liberté de choix aux agriculteurs, mais de faire fi des choix qu'ils ont déjà faits.

Depuis quelques jours, les députés d'en face ont le mot « liberté » à la bouche. Je leur demande donc: que dire de la liberté des agriculteurs de décider de leur propre destin? Que dire de leur liberté de faire respecter leur vote, exprimé démocratiquement dans le plébiscite? Que dire de leur liberté d'exprimer leur opposition à l'intention du gouvernement de démanteler la Commission du blé?

L'ironie de la chose, c'est que le même gouvernement ne s'est jamais adressé directement et régulièrement aux agriculteurs. On pourrait parler d'une approche à la Dr. Jekyll et Mr. Hyde.

Travaux des subsides

Nous avons eu récemment des élections fédérales. Nous savons pertinemment que, durant la campagne, bien des candidats conservateurs n'ont rien dit sur la Commission canadienne du blé. Le sujet n'était pas à l'ordre du jour et, s'ils en ont parlé, ils ont raconté une toute histoire en personne. Un candidat conservateur qui n'a pas la langue dans sa poche a abordé plusieurs questions à Churchill, mais, n'a certainement pas mentionné la Commission canadienne du blé. Ce candidat n'a certainement pas mentionné ce que la perte de la commission représenterait pour la localité de Churchill, dont le port dépend à 95 p. 100 des produits céréaliers acheminés par la Commission canadienne du blé.

De quel genre de transparence a-t-on fait preuve à l'égard des gens des Prairies en vue du vote du 2 mai? Non seulement le gouvernement n'a pas expliqué clairement son programme, mais il est même arrivé que des candidats aillent jusqu'à dissimuler le message du gouvernement. En mars, à l'occasion d'une tribune agricole organisée à Minnedosa, au Manitoba, par le député de Dauphin—Swan River—Marquette, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a affirmé que les conservateurs respecteraient le vote des agriculteurs. Il a aussi annoncé à la foule que, tant que les agriculteurs ne se prononceraient pas en faveur de ce changement, il n'était pas prêt à agir unilatéralement. Il a aussi dit aux agriculteurs qu'ils avaient entièrement raison de croire à la démocratie, et qu'il y croit aussi.

Il y a à peine quelques mois, voilà ce que disait le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à ceux qui souffriront le plus de ces changements, maintenant qu'il a renié son engagement. En fait, il tourne le dos à la démocratie. Comment les conservateurs peuvent-ils dire une chose pendant la campagne électorale pour ensuite faire une volte-face complète seulement quelques mois plus tard? Voilà qui est inquiétant si on se demande ce que la perte de la Commission canadienne du blé signifiera pour le reste du pays, et ce que la perte des structures de commercialisation et des structures économiques qui mettent le producteur au coeur du processus signifiera, non seulement pour l'Ouest, mais pour le pays au grand complet.

• (1025)

Dans ma région, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce est un important organisme qui travaille fort pour le compte des pêcheurs du Nord du Manitoba et de tout l'Ouest du Canada. À voir le sort que le gouvernement réserve à la Commission canadienne du blé, à quoi faut-il s'attendre pour le poisson d'eau douce?

Que dire des autres types de structures de commercialisation pour lesquelles les gens des autres régions du Canada demandent une protection?

[Français]

J'aimerais souligner le message partagé par plusieurs de mes collègues venant du Québec: la gestion de l'offre est un principe extrêmement important en ce qui concerne le développement de l'économie rurale et de l'économie au Québec en général. Ce gouvernement a-t-il aussi un programme pour la gestion d'offre? Même s'il nous dit aujourd'hui qu'il ne parle pas de l'abolir, ça fait quelques mois qu'il dit la même chose de la Commission canadienne du blé. Il dit qu'il va entendre la voix des fermiers. Peut-on appliquer la même façon de faire aux fermiers du Québec ou de l'Ontario? Est-ce ainsi seulement pour les gens des Prairies? On voudrait vraiment comprendre la logique de ce gouvernement.

[Traduction]

Si le gouvernement n'écoute pas les agriculteurs et change de versions selon les circonstances, qui écoute-t-il alors?

Nombreux sont ceux qui ont dit que ce sont les grandes sociétés qui ont le plus à gagner, par exemple Cargill, Viterra, Bunge et d'autres, qui ont toujours œuvré dans le domaine de l'agriculture. Les bénéficiaires engendrés sont le premier objectif de ces sociétés, et non les intérêts financiers des agriculteurs, le bien-être des collectivités rurales ou la rentabilité des réseaux de transport dans les Prairies, dans l'intérêt des agriculteurs et de l'ensemble de l'économie.

Voici ce que mentionnait un communiqué de presse daté du 11 mai 2011:

Le gouvernement du Canada devrait donner au moins six mois à l'industrie du grain pour s'adapter avant de mettre fin au monopole de la Commission canadienne du blé, a dit mercredi le directeur général [...] de la filiale canadienne de Cargill.

Le 1^{er} août 2012, soit le premier jour de la campagne agricole de 2012-2013, serait un bon moment pour effectuer le changement, parce que cela permettrait aux agriculteurs de l'Ouest de vendre leur blé et leur orge à un acheteur de leur choix, plutôt qu'à la Commission du blé seulement...

Il se trouve que c'est exactement le programme établi par le gouvernement. Le message de Cargill Canada correspond exactement au message qu'envoie le gouvernement conservateur aux Canadiens. Qui prend les décisions, et dans l'intérêt de qui sont-elles prises?

Je veux aussi parler d'une lettre d'opinion envoyée à un journal par un agriculteur des Prairies, qui parlait de son inquiétude après avoir appris que la société céréalière Bunge verrait d'un bon oeil le démantèlement de la Commission du blé. M. Don Dutchak a mentionné ceci:

Entre autres opinions radicales, [le PDG] fait remarquer que d'autres pays ont éliminé les commissions de commercialisation parce qu'« elles ne sont pas toujours bien gérées ».

Le vérificateur général du Canada et les responsables de 14 enquêtes internationales sur les pratiques commerciales de la Commission canadienne du blé diraient tous que ce n'est pas le cas. Les rapports sur la Commission du blé ont toujours fait état d'une gestion brillante, non seulement pour la façon dont la commission fonctionne et accorde la priorité aux intérêts des agriculteurs, mais aussi pour sa transparence et sa reddition de comptes. Ce n'est cependant pas le discours que tiennent les sociétés qui s'intéressent à ce qu'il restera de la commission après son démantèlement.

L'économiste Murray Fulton a dit que la perte du comptoir unique de la commission rendrait le régime canadien plus semblable à celui des États-Unis: la concurrence dans le commerce des céréales et du transport ferroviaire diminuerait, le plafond actuel imposé aux bénéficiaires dans le transport des marchandises disparaîtrait et les bénéficiaires des agriculteurs seraient réduits. Il a dit aussi que ces changements seraient irréversibles.

Comme l'a signalé Mark Sandilands, du *Lethbridge Herald*: « Une fois disparue la Commission du blé, on peut imaginer un système féodal moderne où les agriculteurs seront à la merci des multinationales, qui décideront ce qu'il faut cultiver et en quelle quantité. »

Le Syndicat national des cultivateurs a déclaré ceci:

La disparition du guichet unique de la CCB [...] entraînera le transfert de la richesse créée par les agriculteurs canadiens à de grandes sociétés céréalières appartenant souvent à des intérêts étrangers plutôt qu'aux agriculteurs eux-mêmes et à leurs collectivités.

Selon les dires de Richard Gray, spécialiste en économie agricole à l'Université de la Saskatchewan, les gagnants sont les grandes sociétés manutentionnaires de grain. M. Gray a dit ceci:

Travaux des subsides

[...] les grands manutentionnaires de grain comme Cargill, Viterra et Bunge tireront vraisemblablement profit de la situation. Ils bénéficieront de l'arrivée sur le marché d'un grand nombre de vendeurs qui se feront concurrence pour écouler leur récolte et ils feront un profit sur la marge commerciale ou sur la différence entre le prix d'achat et celui de revente.

Le contrôle qu'auront ces sociétés fera non seulement perdre du terrain aux agriculteurs, mais il visera également à entacher la réputation que s'est taillée le Canada comme producteur de la meilleure qualité de blé au monde.

Comme on l'a déjà souligné, le système canadien d'enregistrement des semences lors de l'inspection de sortie des navires coûte cher aux agriculteurs. Cependant, ce système vaut la peine parce qu'il assure une qualité constante qui permet aux agriculteurs de s'accaparer un plus grand part du marché mondial tant pour le grain de qualité supérieure que pour celui de qualité régulière. Cela signifie davantage de profits et de ventes pour les producteurs de l'Ouest.

● (1030)

Comme nous ne pouvons soutenir la concurrence en matière de volume ou de prix à cause de notre position enclavée et des coûts élevés du transport, la qualité est essentielle. Donna Welke, ancienne commissaire adjointe pour la Saskatchewan à la Commission canadienne des grains, a indiqué que nos producteurs sont conscients de cette réalité, à l'instar de nos concurrents. Mme Welke a souligné que les États-Unis ont intérêt à faire baisser la qualité du grain canadien pour donner un avantage concurrentiel aux entreprises américaines.

Force est de se demander encore une fois comment le gouvernement, qui compte de nombreux représentants élus dans l'Ouest du Canada et qui soutient défendre l'intérêt du Canada rural, peut en toute bonne conscience affirmer agir dans l'intérêt des agriculteurs alors qu'on sait pertinemment en examinant le cas de la commission australienne du blé que ce sont les grandes sociétés qui seront avantagées. Les agriculteurs seront désavantagés dans un contexte d'incertitude économique grandissante. La réputation que nous nous sommes bâtie et dans laquelle nous avons investi pendant des décennies en souffrira. Ne seront pas non plus épargnées les collectivités et les régions rurales, notamment dans l'Ouest du Canada, ainsi que celles, ailleurs au pays, où les gens sont préoccupés par le risque éventuel que ce changement représente pour les structures de commercialisation.

Comment le gouvernement peut-il ne pas tenir compte de ces faits? Comment peut-il s'opposer à l'idée que les agriculteurs devraient décider de leur destinée?

Je voudrais également parler de l'extrême arrogance dont font preuve les ministériels sur cette question. Étant originaire de l'Ouest du Canada, je suis profondément troublée de les voir prétendre savoir ce que veulent les Canadiens de l'Ouest et ce qui est dans leur intérêt dans le dossier de la Commission canadienne du blé alors qu'ils font pourtant fi du résultat du plébiscite. Il est troublant de les entendre faire des déclarations comme en ont fait le premier ministre, qui a comparé l'abolition de la commission à un train qui a quitté la gare et qui file à toute allure, ou le ministre de l'Agriculture, qui a parlé de sonner le glas de la commission.

Nous savons très bien qu'une telle arrogance ne passe pas dans l'Ouest du Canada. Le gouvernement Mulroney savait lui aussi se montrer arrogant, et nous avons vu où cela l'a mené: à la fin de son règne, il ne lui restait plus aucun siège dans l'Ouest du Canada, car les gens étaient favorables à l'idée d'une voix démocratique et croyaient que les citoyens ordinaires devaient pouvoir se faire entendre. C'est comme si le gouvernement prétendait savoir mieux que nous ce qui est bon pour notre avenir.

Pour terminer, en tant que jeune Canadienne et résidente de l'Ouest, je m'inquiète surtout des conséquences de cette mesure pour notre avenir. Permettez-moi de citer Sid Stevenson, qui a envoyé une lettre aux responsables de l'émission *As it Happens*, diffusée à la CBC. Voici un extrait de sa lettre:

J'ai 24 ans et je suis un producteur de blé du Manitoba de la cinquième génération. Je me sens obligé de répondre à votre entrevue avec [...] [le] ministre de l'Agriculture.

Il poursuit ainsi:

Les agriculteurs sont tout à fait capables de décider du mode de commercialisation qui leur convient. La majorité d'entre eux se sont prononcés en faveur du maintien de la Commission canadienne du blé. Pourquoi le gouvernement ne respecte-t-il pas notre décision?

● (1035)

La vice-présidente: La députée pourrait peut-être terminer ses observations pendant la période réservée aux questions et observations.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie a la parole.

M. Mike Lake (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, PCC): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt l'intervention de la députée. Elle a beaucoup parlé de la démocratie et du respect de celle-ci. Toutefois, elle a malheureusement complètement déformé les débats de la dernière campagne électorale.

Le NPD a fait la promesse suivante lors de la dernière campagne électorale:

Le NPD s'engage à appuyer la Commission canadienne du blé en tant que guichet unique de commercialisation du blé et de l'orge.

C'était la promesse du NPD à la page 18 de sa plateforme.

La promesse du Parti conservateur à la page 68 de sa plateforme disait plutôt ceci:

Nous allons continuer à travailler avec les producteurs céréaliers de l'Ouest canadien pour assurer que les résultats du plébiscite sur l'orge sont respectés, et que les producteurs peuvent choisir de vendre leurs produits sur un marché ouvert ou par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé.

Il s'agissait de promesses fort claires. Des 56 députés élus dans l'Ouest du Canada aux dernières élections, 51 sont des conservateurs, 3 sont des néo-démocrates et 2 sont des libéraux.

Pourquoi la députée ne respecte-t-elle pas les résultats démocratiques des élections du 2 mai?

Mme Niki Ashton: Madame la Présidente, il s'agit de l'avenir de la Commission canadienne du blé et du plébiscite prévu par la loi qui permettrait aux agriculteurs de se prononcer sur l'avenir de celle-ci. Quant aux élections du 2 mai, de nombreuses personnes ayant fait campagne sur le terrain ont indiqué que celles-ci ne portaient pas sur la Commission canadienne du blé. En fait, le ministre de l'Agriculture a dit publiquement à Minnedosa, au Manitoba, une région qui a maintenant un député conservateur, qu'il respecterait le droit démocratique des agriculteurs de se prononcer dans le cadre d'un vote.

Par conséquent, voici ma question pour les ministériels: que craignent-ils? Pourquoi ne pas respecter la loi? Pourquoi refusent-ils de laisser les agriculteurs voter sur l'avenir de la Commission canadienne du blé?

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Madame la Présidente, je trouve intéressante la question posée par le député conservateur. Je crois que les mots clés sont « travailler avec ».

À ce sujet, la différence entre le point de vue des conservateurs et celui des libéraux, c'est que les libéraux respectent l'idée de tenir un plébiscite, ce qui n'est pas le cas des conservateurs.

Travaux des subsides

Si les conservateurs croyaient que les cultivateurs de blé des Prairies appuieraient ce qu'ils proposent dans ce projet de loi, je suppose qu'ils auraient tenu un plébiscite. Cependant, le gouvernement sait que les producteurs de blé des Prairies n'appuient pas ses mesures. C'est pourquoi il ne veut pas tenir un plébiscite. Il sait que les résultats du scrutin ne seront pas ceux qu'il espère.

Cela étant dit, il est évident que le projet de loi est nuisible et qu'il s'avérera désastreux pour les agriculteurs des Prairies ainsi que pour bon nombre de collectivités rurales.

Voici un extrait d'un article publié dans *The Economist*:

Devant faire face à une hausse des coûts de commercialisation, les petits producteurs n'auront pas le choix de vendre leur exploitation agricole à un plus grand rival ou à une agroentreprise. Au bout du compte, cela devrait mener à des fusions, et les exploitations agricoles seront moins nombreuses et plus grandes. Ainsi, le Canada sera un producteur de blé plus compétitif, mais les résultats seront désastreux pour les petites municipalités rurales des Prairies, dont l'économie dépend des agriculteurs indépendants qui disposent de revenus personnels disponibles.

Qu'en pense la députée?

Mme Niki Ashton: Madame la Présidente, je suis heureuse que le député cite une publication aussi prestigieuse que *The Economist*, qui indique clairement ce qui était prévisible: non seulement le démantèlement de la Commission canadienne du blé nuirait aux agriculteurs, mais elle serait également nuisible pour les collectivités rurales et l'Ouest canadien. C'est une vision fondée sur une idéologie et sur les intérêts des sociétés, que le gouvernement conservateur défend en réduisant les agriculteurs au silence.

Nous proposons une vision qui permettrait aux agriculteurs de choisir leur destinée et qui donnerait aux Canadiens l'occasion de parler de ce qui serait bon pour nos collectivités et nos régions, plutôt que pour nos sociétés ou d'autres pays, et certainement pas pour les amis du gouvernement, comme on l'a mentionné au cours des dernières semaines.

• (1040)

[Français]

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Madame la Présidente, je remercie mon honorable collègue de son allocution.

Elle a parlé des structures en place pour les fermiers. Au Québec, on craint que le gouvernement, qui s'attaque aujourd'hui la Commission canadienne du blé, ne s'attaque demain à la gestion de l'offre. Cela nuirait à l'économie québécoise.

La députée peut-elle parler de ces craintes?

Mme Niki Ashton: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question, mais aussi du lien que plusieurs de mes collègues du Québec et lui-même ont fait entre ce qui arrive à la commission et le risque posé pour le système de la gestion de l'offre au Québec.

Comment peut-on croire un gouvernement qui, il y a quelques mois, disait qu'il respecterait le vote des fermiers et la démocratie, et qui change maintenant d'idée? La même chose va peut-être arriver à la gestion de l'offre. Ce que voient les Canadiens de partout au Canada aujourd'hui dans le cas de la commission pourrait leur arriver assez rapidement si on considère le programme de ce gouvernement et son manque absolu de respect pour la voix des Canadiens et pour les décisions qu'on veut prendre en pour notre économie et notre avenir.

[Traduction]

M. Mike Lake: Madame la Présidente, durant la campagne, les partis se sont prononcés très clairement sur cette question. Le NPD était en faveur d'un guichet unique, alors que le Parti conservateur

était, quant à lui, en faveur de la liberté de choix pour les agriculteurs de l'Ouest canadien.

C'est pour cette raison que la députée est le seul membre des partis de l'opposition dans l'Ouest canadien à représenter une circonscription rurale dans les Prairies. J'aimerais que la députée nous dise si c'est pour cela qu'elle a décidé de faire appuyer par un député de l'Ontario cette motion qui porte sur un enjeu très important pour les agriculteurs de l'Ouest canadien.

Mme Niki Ashton: Madame la Présidente, je trouve très comique d'entendre le gouvernement parler aujourd'hui de ce qui a été dit ou non pendant la campagne électorale.

En effet, au mois de mars, lors d'un forum agricole à Minnedosa, dans ma province, le ministre de l'Agriculture, dont l'objectif est de démanteler la Commission canadienne du blé, a affirmé qu'il respecterait le vote des agriculteurs. Il a dit: « Tant que les agriculteurs ne se prononceront pas en faveur de ce changement, je ne suis pas prêt à travailler de façon arbitraire. Ils ont entièrement raison de croire à la démocratie. J'y crois moi aussi. »

Je ne pense pas que les agriculteurs de Minnedosa, les Manitobains ou les habitants de l'Ouest canadien sont assez simples d'esprit pour croire que le ministre faisait allusion aux élections du 2 mai. Il faisait allusion à la Commission canadienne du blé, qui est importante pour chacun d'entre nous, pas seulement dans l'Ouest canadien, mais dans l'ensemble du pays.

Je demande au gouvernement de faire preuve de transparence et de nous dire pour qui il travaille vraiment. Il sert les intérêts des entreprises, et nuit à ceux des agriculteurs.

M. Rod Bruinooge (Winnipeg-Sud, PCC): Madame la Présidente, je vous remercie de me donner l'occasion de poser une question à ma collègue d'en face, qui vient de la même municipalité que moi. On dit que ce changement aurait des répercussions sur le port de Churchill. La députée l'a souvent dit. Cependant, les agriculteurs ne continueraient-ils pas à expédier leur grain par Churchill si c'était économiquement viable? Autrement dit, pouvons-nous trouver une autre façon de maintenir cette ligne de chemin de fer plutôt que ce soient les agriculteurs qui la fassent vivre?

Mme Niki Ashton: Madame la Présidente, le député d'en face a les mêmes origines géographiques que moi et il s'est déjà rendu à Churchill, alors j'ose espérer qu'il est tout à fait conscient de la réalité, c'est-à-dire qu'une fois que la Commission canadienne du blé aura disparu, 95 p. 100 de la marchandise embarquée au port de Churchill disparaîtra. C'est un fait.

Comme le gouvernement ne veut pas débattre à partir des faits, ce qui est nettement le cas, il passe son temps à raconter une histoire fautive. Cependant, si la Commission canadienne du blé disparaît, Churchill vivra des pertes massives, pas seulement sous forme de produits transportés, mais aussi sous forme d'emplois et de moyens de subsistance. Nous ne sommes pas contre les investissements, au contraire, mais croire que des investisseurs pourraient se substituer à la Commission canadienne du blé, telle qu'on la connaît, est une idée complètement ridicule.

Nous disons qu'il faut écouter les agriculteurs et les autres gens qui veulent que la Commission canadienne du blé continue d'exister parce que sa présence est bénéfique pour des municipalités comme Churchill, Winnipeg et d'autres endroits dans l'Ouest canadien.

Travaux des subsides

• (1045)

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Madame la Présidente, je tiens à dire clairement que le gouvernement ne peut pas appuyer cette motion. Nous ne mettrons pas de côté le projet de loi C-18, Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation, comme elle le propose.

Cela étant dit, deux termes utilisés dans la motion ont particulièrement attiré mon attention. Il s'agit de « démocratie » et de « gestion de l'offre », bien sûr, un concept que l'opposition essaie d'intégrer à son argument.

Selon de multiples sondages tenus par la Commission canadienne du blé, la majorité des agriculteurs veulent qu'on leur donne le choix et ils sont de plus en plus nombreux à penser ainsi. À titre d'exemple, le printemps dernier, 76 p. 100 des jeunes agriculteurs et des agriculteurs débutants ont dit qu'ils voulaient avoir le choix. C'est exactement ce que ce projet de loi leur apporterait. La Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation leur donnerait le choix qu'ils désirent. C'est un exemple concret de démocratie.

Pour ce qui est de la gestion de l'offre, l'opposition essaie d'intégrer ce concept à son argument mais elle n'a jamais, contrairement au gouvernement, pris de mesures concrètes afin de soutenir la gestion de l'offre. Pendant les dernières élections, notre parti était le seul à parler de la gestion de l'offre dans sa plateforme électorale. De plus, nous avons réitéré notre engagement à ce sujet dans le discours du Trône, le printemps dernier. Je suis à la Chambre depuis 15 ans, et je ne me souviens pas avoir jamais entendu d'autres partis faire de même. Nous défendons régulièrement notre système de gestion de l'offre sur la scène mondiale, par exemple le mois dernier, à Saskatoon, alors que j'étais l'hôte des réunions du groupe de Cairns.

Permettez-moi de citer le nouveau président des Producteurs laitiers du Canada, Wally Smith, qui était des nôtres à Saskatoon. Il a dit ceci:

Nous sommes heureux que [le ministre] ait souligné que le Canada continuera d'appuyer fermement ce qui fonctionne bien ici, au Canada, c'est-à-dire notre système de gestion de l'offre.

Il a aussi dit ceci:

[Le ministre] a profité des discussions du groupe de Cairns pour souligner que dans le cadre du travail que fait le gouvernement pour appuyer les divers secteurs agricoles du pays, il s'intéresse aussi à des questions plus vastes touchant le commerce agricole, par exemple le rôle que peuvent jouer la science et l'innovation pour les agriculteurs, l'environnement et les objectifs de sécurité alimentaire.

Les représentants de l'industrie ont fait beaucoup d'autres commentaires favorables à propos de l'appui soutenu que nous accordons à la gestion de l'offre, mais je vous les citerai un autre jour.

Le fait est que l'opposition se livre à toutes sortes d'acrobaties pour établir un lien fallacieux entre la gestion de l'offre et ce projet de loi qui favorise la liberté de commercialisation. Les deux questions sont aussi étrangères l'une à l'autre que des pommes et des oranges. Je devrais plutôt dire des pommes et des noix. Il n'y a aucun lien. Les producteurs des cinq industries soumises à la gestion de l'offre — lait, poulet, dinde, œufs et œufs d'incubation de poulet à chair — ont travaillé fort et longtemps pour établir ces systèmes, il y aura 40 ans l'année prochaine. Nous célébrerons cet anniversaire avec eux. La gestion de l'offre est de portée nationale. C'est l'un des grands facteurs qui la distinguent de la Commission canadienne du blé.

La gestion de l'offre bénéficiait déjà d'un fort appui avant que le gouvernement fédéral et les provinces ne l'adoptent. C'était aussi une entreprise conjointe, comme la Commission canadienne du blé dans sa région. Quatre provinces participaient dans ce dernier cas, mais trois d'entre elles sont d'accord avec nous pour apporter ces changements justifiés et opportuns.

Les producteurs qui participent actuellement au système de gestion de l'offre appuient ce système, contrairement aux agriculteurs de la région de la Commission canadienne du blé, qui veulent avoir un choix. Contrairement à la Commission canadienne du blé, le système canadien de gestion de l'offre ne recourt pas aux fonds publics pour garantir ses dépenses. La Commission, elle, a prélevé 1,3 milliard de dollars sur les fonds publics ces dernières années pour remédier à quelques erreurs qu'elle avait faites. La gestion de l'offre est un système éprouvé qui permet à nos agriculteurs de produire de la volaille et des produits laitiers de première qualité pour les consommateurs canadiens. De plus, leur production a acquis une réputation mondiale qui fait qu'elle est très demandée partout.

La situation de la Commission canadienne du blé n'est pas du tout comparable. Elle constitue un monopole régional alors que la gestion de l'offre est de portée nationale, comme je l'ai dit. Sous le régime actuel, si nous faisons pousser du blé ou de l'orge dans l'Ouest canadien — et seulement dans l'Ouest canadien — et que nous voulons l'exporter ou le vendre au Canada, la loi nous impose de passer par la Commission canadienne du blé. Si nous avions essayé de vendre nous-mêmes notre blé lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ils nous auraient menottés et enchaînés et nous auraient jetés en prison. C'était un vrai fléau. Je sais que les agriculteurs qui avaient été incarcérés voudront célébrer plus tard aujourd'hui lorsque ce projet de loi aura progressé.

La Commission canadienne du blé est loin d'être universellement appuyée, comme c'est le cas du système de gestion de l'offre. Un pourcentage croissant de producteurs qui sont obligés de recourir à la Commission exigent d'avoir un choix, que nous sommes prêts à leur accorder. Notre appui de longue date à la gestion de l'offre et notre engagement envers la liberté de commercialisation pour les céréaliculteurs de l'Ouest témoignent du fait que notre gouvernement comprend ce dont les agriculteurs Canadiens ont besoin pour exploiter efficacement leurs terres et avoir des entreprises rentables.

Des motions comme celle-ci ne constituent que des tentatives désespérées d'effrayer les gens, dont l'opposition devrait avoir honte si elle comprenait réellement l'agriculture. Les manœuvres de l'opposition n'empêcheront pas la liberté de commercialisation de se concrétiser, mais elles pourraient déstabiliser l'industrie des céréales de l'Ouest qui vaut des milliards de dollars. Ces manœuvres sont susceptibles de compromettre le gagne-pain de milliers de céréaliculteurs, indépendamment de la taille de leur exploitation.

• (1050)

Il serait maintenant utile de cesser les grands discours et de passer en revue les objectifs fondamentaux du projet de loi dynamique qui est à l'étude. Le grand objectif de la modification proposée est de donner aux agriculteurs canadiens de l'Ouest des moyens plus nombreux de réussir sur le plan économique.

Les agriculteurs qui veulent se prévaloir d'un régime de mise en commun auront toujours cette possibilité grâce à une commission du blé à participation facultative alors que ceux qui estiment pouvoir mieux réussir en vendant directement leur production sur le marché en auront également la possibilité.

Travaux des subsides

Les produits et les denrées alimentaires du Canada sont de plus en plus recherchés dans le monde entier. Les producteurs canadiens, dans les secteurs des mines, des forêts, de l'énergie et de l'alimentation, ne ménagent pas leurs efforts pour être les producteurs les plus concurrentiels et ceux qui réussissent le mieux sur la planète. On ne peut guère prétendre que c'est une idée radicale que de revoir le rôle d'un monopole d'État de 68 ans en prévoyant une période de transition d'un maximum de cinq ans.

L'opposition adore le mot « idéologue », peut-être parce qu'il y a un bon moment que ses députés n'ont plus avancé quelque idée de valeur. Inutile d'être idéologue pour s'apercevoir que, en 2011, la commercialisation ne se fait pas dans les mêmes conditions qu'en 1943, à l'époque où la Commission canadienne du blé est devenue un mécanisme obligatoire. Le Canada ne fait que se joindre aux pays industrialisés les plus avancés qui ont laissé tomber ce genre de système de commercialisation.

Le refus de l'adaptation et de l'évolution n'est pas un moyen de réussir. C'est la garantie d'une stagnation durable. Cette modification fait l'objet de débats depuis des années, et il nous incombe maintenant d'honorer l'engagement que nous avons pris au cours de toutes les campagnes électorales.

Notre objectif, maintenant, c'est d'assurer la prévisibilité et un climat de certitude pour que les vendeurs et acheteurs de grains préparent efficacement la prochaine saison. Le projet de loi a recueilli un appui enthousiaste chez les agriculteurs et les groupes agricoles, ainsi que dans toute l'industrie.

Le gouvernement a entendu le point de vue des nombreux entrepreneurs du secteur agricole qui estiment que leurs propres activités leur vaudront des succès plus éclatants s'ils disposent des choix que le projet de loi leur procure en matière de commercialisation.

Un groupe de travail largement représentatif a conclu dans un rapport paru le mois dernier que ce serait effectivement le cas. En réalité, les entrepreneurs d'aujourd'hui prouvent constamment qu'ils peuvent stimuler l'économie et qu'ils le feront s'ils ont le contrôle de leur entreprise agricole et, au bout du compte, de leurs résultats.

Dans l'industrie céréalière, cela veut dire le choix des modalités de commercialisation du grain, le choix du moment de la vente, le choix des acheteurs, le choix du prix des produits et, en fin de compte, le choix entre la vente à une Commission du blé à participation facultative ou sur le marché libre.

Notre plan global apporte certitude et clarté aux agriculteurs, à l'industrie et à l'ensemble du marché. Le gouvernement a toujours soutenu que les agriculteurs devaient avoir le choix des modalités de mise en marché de leur grain, qu'ils le vendent chacun pour soi ou sur un marché libre par l'intermédiaire d'une Commission canadienne du blé à participation facultative.

La loi permet au gouvernement d'assurer à la Commission canadienne du blé le soutien initial nécessaire pour fonctionner comme organisme de commercialisation à participation facultative, en lui donnant le temps de faire la transition vers un régime de propriété entièrement privé. Nous collaborerons avec la commission afin que la transition se fasse le plus tôt et le plus harmonieusement possible.

Le projet de loi, une fois adopté, permettra aussi aux agriculteurs et aux sociétés céréalières de conclure immédiatement des contrats à terme visant l'achat ou la vente de blé, d'orge et de blé dur pour exécution après le début de la campagne agricole, le 1^{er} août 2012. Ainsi, les agriculteurs et tous les éléments de la chaîne de valeur

pourront faire leur préparatifs en conséquence et assurer une transition ordonnée.

Cette nouvelle liberté présente aussi de nombreux avantages économiques pour les localités des Prairies. Les prophètes de malheur se répandent en spéculations, mais les transformateurs pourront désormais ouvrir leurs portes pour faire des affaires, sans l'entrave de l'exigence actuelle de n'acheter le blé et l'orge qu'à la Commission canadienne du blé.

L'industrie céréalière canadienne est une force économique de 16 milliards de dollars pour les agriculteurs et représente près de la moitié de nos exportations de produits agricoles, mais ce qui a déjà été la culture phare du Canada a perdu du terrain. L'innovation dans les secteurs du blé et de l'orge stagne. La concurrence pour la superficie a faibli et de nouvelles cultures, comme le canola, dépassent le blé au chapitre de la valeur dans les Prairies.

Le rapport de l'Institut C.D. Howe publié au printemps dernier a confirmé que la part de la production annuelle mondiale du blé que détient le Canada a chuté de 50 p. 100. De même, celle de l'orge a baissé de 40 p. 100. La part du marché étant moindre, la Commission canadienne du blé a moins d'influence sur la scène mondiale et, par conséquent, est devenue un preneur de prix.

Au cours des 20 dernières années, nous avons vu une croissance phénoménale des débouchés à valeur ajoutée du côté de l'avoine, des légumineuses et du canola dans les Prairies. Des débouchés semblables se présenteront pour le blé et l'orge quand nous mettrons en oeuvre cette loi sur le libre choix en matière de commercialisation.

Nous travaillerons de concert avec les producteurs agricoles et l'industrie afin d'attirer les investissements, d'encourager l'innovation, de créer des emplois à valeur ajoutée et de bâtir une économie plus solide. Nous savons que le blé dur et l'orge présentent un potentiel élevé, mais le monopole que détient actuellement la Commission canadienne du blé y fait obstacle.

Voyons un peu ce qui s'est passé lorsqu'on a brisé le monopole sur l'avoine. Au Manitoba, la superficie utilisée pour la culture de l'avoine a augmenté de plus de 175 000 acres depuis qu'on a retiré l'avoine du mandat de la commission en 1989. La construction de deux nouvelles usines a été annoncée dans les semaines qui ont suivi la décision. Plusieurs autres usines ont été construites à la fin des années 1980 et au début des années 1990, ce qui a transformé considérablement le marché de l'avoine. Citons notamment Can-Oat, à Portage la Prairie, au Manitoba, qui emploie actuellement 125 personnes. Le Manitoba transforme en ce moment un demi-million de tonnes d'avoine par année.

● (1055)

Juste de l'autre côté de la frontière, au Dakota du Nord, plusieurs nouvelles usines de fabrication de pâtes ont été construites et ont donné des emplois qui auraient pu être créés au Manitoba, en Saskatchewan ou en Alberta.

On peut s'attendre à ce que davantage de transformateurs lancent de nouvelles entreprises au Canada. Les marchands privés de blé et d'orge vont accroître leur main-d'oeuvre. Les minoteries vont pouvoir s'approvisionner directement auprès du producteur de leur choix, aux prix et au moment qu'ils auront négociés. Les entrepreneurs pourront créer leurs propres minoteries, malteries et usines de fabrication de pâtes spécialisées.

En fait, nous avons tout récemment eu l'honneur de lever la première pelletée de terre pour la construction d'une nouvelle usine de fabrication de pâtes à Regina, en Saskatchewan. La compagnie fabrique déjà des pâtes partout dans le monde, mais jusqu'à maintenant elle n'avait pas voulu s'installer au Canada en raison du monopole de la commission et du fait que traiter directement avec les producteurs de blé dur entraînait trop de tracasseries administratives. La nouvelle usine, qui devrait commencer à exercer son activité l'an prochain, va créer 60 emplois permanents et jusqu'à 150 emplois temporaires. Tous les éléments sont donc en place afin que les forces du marché entrent en jeu.

Des transformateurs avant-gardistes tels que l'Alliance Grain Traders pourront s'entendre directement avec les agriculteurs pour ce qui est de la qualité et de l'uniformité des approvisionnements. Ce sont là deux aspects qui ont été occultés avec le programme de rachat ridicule que la Commission canadienne du blé avait mis en place. La structure du modèle d'entreprise à Regina est plus complexe, mais elle permet d'aller de l'avant plus facilement.

Murad Al-Katib, qui est un jeune entrepreneur dynamique de Davidson, en Saskatchewan, a dit très clairement que la construction de la nouvelle usine de transformation de pâtes à Regina devenait d'autant plus possible avec le retrait du guichet unique.

L'Alliance Grain Traders a élaboré un système de classe mondiale pour la manutention des lentilles, des pois et d'autres légumineuses. En vertu de ce système, la manutention s'effectue à l'endroit même où les denrées sont cultivées et non au point de vente, conformément à ce que dit la Commission canadienne du blé. L'alliance entrevoit les mêmes possibilités pour les pâtes de blé dur et j'ai hâte de célébrer ses succès futurs, qui ne seraient pas possibles sans l'importante mesure législative du gouvernement.

Un agriculteur de la Saskatchewan a dit récemment au *Globe and Mail* qu'il avait hâte de vendre son blé dur à l'usine. Je suis convaincu que ses propos reflètent le point de vue d'autres producteurs de blé dur dans sa province.

Cette initiative est une bonne nouvelle pour la Saskatchewan et il y en aura d'autres. La logique est toute simple, mais elle semble échapper aux esprits négatifs. Un plus grand nombre d'acheteurs favorisera une plus grande concurrence et de meilleurs prix pour les grains des producteurs. Deux bourses de marchandises situées de chaque côté de la frontière se disputent déjà le blé des agriculteurs.

Pour la toute première fois, le Minneapolis Grain Exchange va accepter des contrats à terme pour les grains canadiens. Pour la toute première fois, cette bourse va permettre l'utilisation de grains canadiens pour régler des contrats futurs.

Intercontinental Exchange Futures Canada de Winnipeg a annoncé qu'elle mettra son contrat à terme sur le blé de printemps de l'Ouest canadien sur le marché dès que le projet de loi aura reçu la sanction royale. C'est une excellente nouvelle, car cela signifie que les agriculteurs disposeront d'un outil important de gestion des risques dès qu'ils commenceront à commercialiser eux-mêmes leurs grains.

Nous entendons beaucoup de propos alarmistes au sujet des grandes entreprises, mais le fait est que des entreprises canadiennes solidement établies dans ce secteur d'activité sont impatientes de faire fonctionner la libre commercialisation, dont, bien sûr, plusieurs terminaux exploités par des agriculteurs partout dans l'Ouest canadien qui possèdent maintenant leur propre terminal portuaire à Vancouver.

Mayo Schmidt, président et directeur général de Viterra, une autre entreprise canadienne de tout premier ordre qui a son siège social à

Travaux des subsides

Regina, a déclaré vendredi dernier qu'il était impatient de travailler avec la commission à participation facultative pour faire progresser l'industrie. Il s'occupera de leurs grains. Voici ce qu'il a dit:

Si la Commission canadienne du blé choisit de faire affaire avec l'industrie en vue d'établir une relation et d'accéder au système (de manutention des grains), lequel sera mis à sa disposition, je pense que ses perspectives seront meilleures si elle le fait le plus tôt possible.

Arrêtons de créer des obstacles et laissons les forces du marché s'exercer. Il a également dit: « C'est le moment où jamais de tirer profit de l'ouverture et de l'empressement de tous les acteurs à l'accueillir en tant que participant ». Il a ajouté que les grains produits par les agriculteurs feront l'objet d'une concurrence féroce et que celle-ci s'intensifiera considérablement, comme c'est le cas depuis la fin du monopole de la commission australienne du blé sur les grains, il y a trois ans.

Comme nous le savons tous, il faut faire des efforts pour arriver à de bons résultats. Il ressort clairement de notre plan exhaustif que le gouvernement travaille en étroite collaboration avec l'industrie pour que la transition vers le marché libre se déroule le plus harmonieusement possible. Nous prenons toutes les précautions pour veiller à ce que la période de transition soit aussi harmonieuse que possible pour les agriculteurs et l'industrie dans son ensemble.

Les agriculteurs canadiens cultivent des produits de première classe et le marché mondial déborde d'occasions à saisir. Notre objectif est de redonner les rênes aux producteurs de blé et d'orge, afin qu'ils puissent saisir ces occasions. Le gouvernement donnera le libre choix aux agriculteurs, afin qu'ils puissent continuer à faire tourner l'économie et à nourrir le Canada et le monde.

La motion de la députée de Churchill est contre-productive et nuira à l'ensemble de l'industrie céréalière de l'Ouest canadien. Il n'est pas surprenant que l'opposition ne comprenne pas la réalité des agriculteurs de l'Ouest, puisqu'elle n'a remporté aucun siège dans la région qui est touchée par la Commission canadienne du blé. Ce qui est surprenant, c'est que les députés de l'opposition continuent à faire passer leurs propres intérêts avant ceux des agriculteurs de l'Ouest canadien, qui ont besoin de stabilité et de liberté sur le plan de la commercialisation.

J'exhorte tous les députés à travailler pour et non contre les agriculteurs. Montrons aux producteurs de grains de l'Ouest canadien que nous les avons entendus et que la libre commercialisation est un droit qu'ils méritent, et votons contre cette motion irresponsable.

● (1100)

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord contester la déclaration selon laquelle aucun d'entre nous n'aurait été élu dans une zone touchée par la Commission canadienne du blé. Je représente Churchill et je ne peux pas imaginer une communauté qui sera plus touchée par la perte de la Commission canadienne du blé.

J'ai entendu le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire parler abondamment du bien-être des agriculteurs. La question que je lui pose évidemment dans ce débat aujourd'hui, c'est de savoir quel mal il y aurait à laisser les agriculteurs voter sur l'avenir de la Commission canadienne du blé. S'il s'agit d'avantages futurs pour les agriculteurs, pourquoi le ministre et son gouvernement ne laissent-ils pas les agriculteurs voter sur une décision qui engage leur avenir? De quoi a-t-il peur? De quoi a peur son gouvernement? Est-ce parce que le plébiscite a montré que la majorité des agriculteurs étaient pour le guichet unique?

Voici ma question: Si c'est de leur intérêt que nous parlons, pourquoi ne laisse-t-on pas les agriculteurs décider?

Travaux des subsides

L'hon. Gerry Ritz: Madame la Présidente, dans la même veine, j'espère que la députée qui représente Churchill laissera Churchill l'aider à constater que c'est une bonne mesure.

La mesure incitative que nous proposons pour Churchill maintient l'incitation financière. Il y aurait 5 millions par an pendant cinq ans pour inciter les agriculteurs à faire transiter leurs marchandises par Churchill.

Nous sommes même allés plus loin que les céréales de la commission. Nous avons accepté que cet incitatif couvre maintenant les céréales, le canola et les légumineuses hors-commission. Quelques navires de légumineuses sont partis de Churchill l'an dernier. Cette excellente mesure incitative va aider Churchill à se diversifier et à progresser.

Il y a aussi 4 millions de dollars que Transports Canada investit pour moderniser des quais afin d'assurer la sécurité et l'efficacité des activités portuaires.

Il reste aussi des crédits alloués il y a quelques années pour la diversification de l'économie de l'Ouest qui vont être prolongés pour qu'on puisse les utiliser.

Naturellement, tout cela s'ajoute aux quelque 30 millions de dollars attribués à Churchill dans le budget de 2008 je crois, contre lequel elle a voté évidemment.

J'espère donc qu'elle va se faire la porte-parole des gens de Churchill et voter avec eux. Elle n'a qu'à appeler le maire, à appeler Mike, et il lui dira que c'est une excellente initiative. C'est ce qu'il souhaite. Elle devrait l'appuyer.

M. Frank Valeriotte (Guelph, Lib.): Madame la Présidente, j'ai déjà dit bien des fois ici, par votre intermédiaire, que même si nous ne vivons pas dans les Prairies, nous savons d'où viennent nos aliments, et nous savons qu'ils ne viennent pas des épiceries. Nous savons que les agriculteurs de l'Ouest canadien travaillent fort pour produire nos aliments.

Cela dit, le ministre parle de choix des agriculteurs. À Minnedosa, il leur a dit qu'il n'agirait pas de façon arbitraire. Il leur a dit qu'il tiendrait un vote.

Je voudrais demander au ministre, par votre intermédiaire, madame la Présidente, ce qu'il voulait dire au juste quand il a dit à ces agriculteurs de Minnedosa: « Vous pourrez voter. Je n'agirai pas arbitrairement ». Que voulait-il dire exactement?

L'hon. Gerry Ritz: Madame la Présidente, des propos que j'ai tenus à Minnedosa ont été cités hors contexte à ce sujet. Il était question de l'élection des administrateurs à ce moment-là. J'ai dit: « Je n'ai pas l'intention de critiquer le choix des agriculteurs. »

Nous avons aussi discuté d'un plébiscite sur l'orge tenu en 2008, dont la Commission canadienne du blé a fait invalider les résultats par les tribunaux, allant ainsi à l'encontre de la volonté des agriculteurs à ce moment-là.

Cela dit, je suis d'accord avec le député d'en face: les agriculteurs canadiens produisent des denrées de première qualité. Toutefois, ils ont besoin d'une orientation pour progresser.

Je n'agis pas de façon arbitraire, et notre gouvernement non plus. Nous avons, et nous avons toujours eu, l'appui de trois des provinces associées à la Commission canadienne du blé. Elles nous appuient et veulent aller de l'avant. La Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, qui produisent de 85 à 90 p. 100 des denrées de la Commission canadienne du blé, sont de notre côté. Les principaux groupes agricoles, les Producteurs de grains du Canada et les producteurs de blé et d'orge de l'Ouest se rallient également à notre

position. Les agriculteurs qui connaissent mieux que quiconque la réalité de l'Ouest canadien souhaitent que cette mesure se concrétise. Par conséquent, il n'y a rien d'arbitraire dans cette initiative. Le député de Guelph devrait vraiment parler aux agriculteurs qui veulent que cela se fasse.

M. Mike Lake (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, PCC): Madame la Présidente, je trouve le débat plutôt intéressant, mais il peut susciter une certaine confusion chez les Canadiens qui nous écoutent. La motion à l'étude a été présentée par le NPD et appuyée par le député de Welland. De plus, le principal porte-parole du Parti libéral est le député de Guelph.

J'aimerais obtenir une précision de la part du ministre. Quelle incidence la Commission canadienne du blé a-t-elle sur les agriculteurs de Welland ou de la région de Guelph?

• (1105)

L'hon. Gerry Ritz: Madame la Présidente, en fait, les agriculteurs de l'Ontario sont privilégiés puisqu'ils ont le loisir de faire affaire avec la Commission du blé de l'Ontario, dirigée par Barry Senft. Cet organisme fait de l'excellent travail. Le président des Grain Farmers of Ontario, Don Kenny, m'a rappelé le changement qui a été apporté en 2003. Nous avons utilisé sa ferme comme arrière-plan pour faire notre annonce l'autre jour. Bien sûr, Barry Senft était présent. Il a été question des changements apportés en 2003 et de l'accueil favorable des agriculteurs de l'Ontario. À l'heure actuelle, ceux-ci cultivent 50 p.100 plus de céréales secondaires. Par comparaison, comme je l'ai fait remarquer, l'Ouest a perdu 50 p. 100 de sa production de blé et 40 p. 100 de sa production d'orge. On peut donc dire qu'en ce moment l'Ontario nous donne le pion. Ce n'est pas une mauvaise chose puisque cela favorise la transformation ici, en Ontario. Les députés de Welland et de Guelph confirmeront qu'il se fait un volume de transformation considérable ici, au lieu de production.

Nous voulons voir la même chose dans l'Ouest du pays, mais la Loi sur la Commission canadienne du blé ne le permet pas, et nous allons changer cela.

M. Malcolm Allen (Welland, NPD): Madame la Présidente, je remercie le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie d'avoir mentionné plus d'une fois la circonscription de Welland à la Chambre. C'est toujours un grand plaisir d'entendre d'autres députés parler de ma circonscription sans que j'aie à le faire moi-même.

Permettez-moi d'expliquer clairement pourquoi j'appuierai ou non le projet de loi et pourquoi les gens de l'Ontario sont ou non en faveur de la Commission canadienne du blé. Je redis la même chose que ce que j'ai dit hier à la Chambre: en 2003, en Ontario, comme le ministre l'a souligné, c'était différent, car ce sont les agriculteurs, et non le gouvernement, qui ont pris cette décision. Les agriculteurs ont pu se prononcer en Ontario. Tout ce que demande le NPD, c'est que les agriculteurs de l'Ouest puissent prendre eux-mêmes une décision.

Je conviens tout à fait que les opinions ne divergent pas seulement à la Chambre, mais également chez les agriculteurs. Certains agriculteurs des Prairies veulent une chose tandis que d'autres veulent le maintien du guichet unique. La question que je pose au ministre est simple: pourquoi ne pas leur permettre de choisir eux-mêmes? Pourquoi ne discuterions-nous pas d'une question légitime à leur poser? Je crois comprendre que la situation ne se résume pas à deux options, qu'une autre pourrait être envisagée. Il faudrait donc formuler une question légitime, puis laisser les agriculteurs décider.

Travaux des subsides

Enfin, les élections ne portent pas nécessairement sur le choix qui s'offre aux agriculteurs, surtout en ce qui concerne les personnes qui vivent au centre-ville de Toronto, comme certains députés l'ont souligné. Les gens qui vivent au centre-ville d'Edmonton connaissent-ils vraiment mieux la réalité des agriculteurs des Prairies que les Torontois du centre-ville? La question s'impose.

Je pose la question suivante au ministre: pourquoi ne donne-t-on pas aux agriculteurs la possibilité de décider eux-mêmes de ce qu'ils veulent?

L'hon. Gerry Ritz: Madame la Présidente, la principale différence dans le cas de la commission du blé de l'Ontario avant 2003, c'est qu'il n'existait pas de loi fédérale disant que les agriculteurs devaient lui vendre leurs produits. Elle n'avait pas de mandat en vertu d'une loi fédérale. Or, c'est la situation dans laquelle se trouve l'Ouest canadien.

Je suis extrêmement heureux de donner cette liberté aux agriculteurs. Pour l'heure, ils votent avec leurs semoirs pneumatiques et leurs camions. Comme je l'ai dit, ils se tournent vers d'autres cultures, ce qui a donné lieu à une croissance phénoménale des cultures spéciales avec, en tête, les légumineuses, et à une industrie du canola de réputation mondiale. Voilà ce qui se passe. Les agriculteurs votent avec leurs semoirs pneumatiques et leurs camions. Ils ne se servent pas de leurs carnets de livraison. Ils ne pratiquent pas de cultures alternées comme celles du blé, du blé dur et de l'orge, et c'est dommage parce que nous sommes maintenant aux prises avec des problèmes de maladies du canola. Il faut insérer de l'orge dans la rotation des cultures pour lutter contre la hernie.

Nous allons rétablir la situation en permettant aux agriculteurs de voter avec leurs semoirs pneumatiques, de continuer à voter individuellement, dans l'intérêt de leur entreprise agricole.

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Madame la Présidente, je veux faire un commentaire au sujet de la déclaration du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire comme quoi il est en faveur de la gestion de l'offre ailleurs au pays.

Je regardais la vidéo sur le site Web du député de Cypress Hills—Grasslands, celle où il est question de « parler l'esquimaux », dans lequel un jeune agriculteur dit qu'il veut pouvoir vendre son blé à son frère pour qu'il en fasse du pain. Je m'interroge sur les agriculteurs de ma propre circonscription qui songeraient à vendre du lait cru à un fromager de leur coin, mais qui ne voudraient pas se voir imposer un quota.

Je me demande si le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire voudrait bien prendre le temps d'expliquer aux agriculteurs que les quotas et la gestion de l'offre pour le lait sont dans leur intérêt et s'il serait disposé à défendre ce point de vue dans le cadre de négociations avec d'autres pays.

• (1110)

L'hon. Gerry Ritz: Madame la Présidente, je m'inquiète de voir dans quelle direction s'engage le député de Kingston et les Îles. Il dit en somme ne pas appuyer la gestion de l'offre. C'est regrettable.

Le gouvernement n'a jamais eu peur de vanter son système de gestion de l'offre. Comme je l'ai dit, j'ai des citations de ce que Wally Smith, le nouveau président des Producteurs laitiers du Canada, a dit lors de la réunion du groupe de Cairns, qui comprend l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les plus ardents opposants à notre système de gestion de l'offre. Nous nous inscrivons en faux contre ces derniers. Nous n'avons pas du tout peur de dire que la qualité, la constance et le haut calibre des produits offerts par l'entremise du système canadien de gestion de l'offre sont sans égal. Le gouvernement

canadien ne subventionne pas les producteurs laitiers canadiens, comme c'est le cas aux États-Unis et dans l'Union européenne. Nos producteurs laitiers font leurs profits sur le marché en offrant un approvisionnement constant et de la meilleure qualité qui soit.

Les transformateurs étrangers tels que Danone, dernier en date au Québec, viennent tirer parti de notre yogourt. Un autre transformateur s'établira très prochainement en Ontario. Ce sont des chefs de file et ils méritent notre appui. Ils méritent l'appui du député.

M. Frank Valeriote (Guelph, Lib.): Madame la Présidente, je suis vraiment reconnaissant d'avoir une nouvelle occasion d'intervenir au sujet de l'attaque idéologique aberrante que le gouvernement conservateur a lancée contre les céréaliculteurs de l'Ouest et contre les exploitations agricoles familiales de l'ensemble du Canada.

Je suis ravi d'intervenir de nouveau parce que, malheureusement, le gouvernement n'était pas disposé à donner l'occasion de se prononcer aux producteurs les plus durement touchés par la décision insensée de supprimer le guichet unique de la Commission canadienne du blé pour la mise en marché et la vente du grain.

Le gouvernement a privé de leur droit d'expression non seulement les producteurs de blé et d'orge de l'Ouest, mais également l'ensemble des Canadiens. Au cours de la dernière législature, le gouvernement a montré qu'il n'était pas disposé à écouter les voix opposées à son message à sens unique. Il a congédié Paul Kennedy, le président de la Commission des plaintes du public contre la GRC, et Linda Keen, la présidente de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Maintenant, chaque fois qu'un député conservateur parle de son mandat, il laisse subtilement entendre que toute résistance est futile. Cependant, le gouvernement ne fera pas taire les céréaliculteurs de l'Ouest du Canada, ni les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Comme dans le cas de la mesure législative visant à s'attaquer au passage de clandestins, du projet de loi omnibus contre le crime et du projet de loi d'exécution du budget, le gouvernement conservateur a présenté un avis de motion pour limiter la durée des débats après seulement une heure et demie de débat.

Je comprends qu'il peut être fatigant d'écouter le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire même pour un partisan conservateur qui défend la cause des agriculteurs de l'Ouest et qui ne partage peut-être pas le point de vue du ministre — même pour les agriculteurs d'allégeance conservatrice que le gouvernement refuse d'écouter —, mais ce n'est pas une raison pour limiter la durée du débat.

De toute évidence, le gouvernement conservateur a reconnu, comme je l'ai dit, que le présent débat ne devrait pas avoir lieu puisque le projet de loi contrevient clairement à l'article 47.1 de la Loi sur la Commission canadienne du blé. Cependant, plutôt que de tenir un plébiscite, le gouvernement s'est enfoui la tête dans le sable pour ne pas entendre le tollé de protestations provoqué par ses décisions illégales.

Je rappelle au député que l'article 47.1 de la Loi sur la Commission canadienne du blé dispose notamment ce qui suit:

Il ne peut être déposé au Parlement, à l'initiative du ministre, aucun projet de loi ayant pour effet, soit de soustraire quelque type, catégorie ou grade de blé ou d'orge, ou le blé ou l'orge produit dans telle région du Canada [...] à moins que les conditions suivantes soient réunies: a) il a consulté le conseil au sujet de la mesure; b) les producteurs de ce grain ont voté — suivant les modalités fixées par le ministre — en faveur de la mesure.

Travaux des subsides

Dans sa quête idéologique en vue d'abolir le système de commercialisation et de vente à guichet unique, le gouvernement fait abstraction d'un élément important: la volonté de la majorité des producteurs céréaliers de l'Ouest canadien. Par conséquent, la mesure législative que nous étudions depuis quelques semaines outrepassa le pouvoir du gouvernement en ce sens qu'il néglige de remplir toutes ses obligations.

L'institution qu'est la Commission canadienne du blé est considérée comme étant si sacro-sainte que la loi prévoit un mécanisme pour protéger les agriculteurs contre tout gouvernement qui éliminerait de façon arbitraire le pouvoir et l'influence d'un organisme qui commercialise et vend du blé et de l'orge au meilleur prix possible pour le compte de tous les producteurs céréaliers de l'Ouest canadien. L'article 47.1 a été inscrit dans la Loi sur la Commission canadienne du blé pour prévenir le genre même d'abus perpétré par le ministre et le gouvernement.

Au cours des derniers jours de débat, des députés conservateurs ont décrié à maintes reprises le plébiscite et dénoncé ses imperfections. De ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons jamais insisté pour dire que le gouvernement devrait tenir pour acquis le point de vue de 62 p. 100 des producteurs de blé et de 51 p. 100 des producteurs d'orge. Comme nous sommes de véritables démocrates, nous avons plutôt soutenu que, s'il n'est pas satisfait du plébiscite tenu par les agriculteurs, le gouvernement devrait organiser son propre plébiscite, comme le prévoit la loi, et déterminer la volonté des agriculteurs.

Si la majorité des agriculteurs des Prairies décident de se débarrasser de leur outil de commercialisation et de vente, le Parti libéral ne leur mettra pas de bâtons dans les roues. Les agriculteurs sont les mieux placés pour décider. Ils doivent donc prendre leur propre décision, puisqu'ils ont le droit de le faire.

Nous avons été clairs depuis le début: laissons les agriculteurs décider. Or, le gouvernement ne leur permettra même pas de s'exprimer. Malgré ses lamentations au sujet de la capacité de l'Ontario de commercialiser son grain, le gouvernement oublie, comme par hasard, que les producteurs de blé de l'Ontario ont décidé eux-mêmes de cesser de commercialiser leur grain au moyen d'un guichet unique.

Les Canadiens doivent savoir que la commercialisation du blé est très différente selon qu'on se trouve en Ontario ou dans les Prairies. L'Ontario produit du blé tendre, que l'on utilise dans la fabrication de pâtisseries, de biscuits et de beignes, alors que le blé roux du printemps cultivé dans l'Ouest sert à fabriquer de la farine de blé dur et des pâtes alimentaires. Les minoteries de l'Ontario utilisent le blé des Prairies pour fabriquer de la farine de boulangerie.

• (1115)

En outre, les Prairies produisent 80 p. 100 du blé du Canada, dix fois plus que l'Est du Canada. Quatre-vingt-dix pour cent du blé ontarien est utilisé en Ontario ou dans le Nord-Est des États-Unis, alors que 68 p. 100 du blé des Prairies est exporté. Il est destiné à d'autres pays, à des coûts de transport supérieurs, des coûts qui sont maintenus à des niveaux acceptables grâce à l'influence de la Commission canadienne du blé. Le transport n'est pas un facteur aussi important en Ontario, compte tenu de la proximité des marchés.

Dans ce cas, pour quelle raison les députés conservateurs des Prairies font-ils confiance aux céréaliculteurs de l'Ouest quand il s'agit de voter pour eux, mais pas lorsqu'il s'agit de prendre leurs propres décisions au sujet de la commercialisation et de la vente de leurs céréales? Malgré son idéologie réformiste, le Parti conservateur

semble avoir oublié, maintenant qu'il est au pouvoir, que les producteurs de céréales de l'Ouest du Canada ont tout autant droit à l'autodétermination que les agriculteurs de l'Ontario, qui ont exercé ce droit il y a des décennies.

Le premier ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire n'ont pas fait grand mystère de leur volonté bien arrêtée de faire disparaître le système de guichet unique, mais leur réticence à écouter la population canadienne sur ce sujet est troublante. J'ai reçu des messages d'agriculteurs de l'Ouest qui disent que leurs propres députés conservateurs refusent de répondre aux appels et aux courriels qu'ils leur adressent dans l'espoir de se faire entendre. Ces députés conservateurs de l'Ouest sont à ce point aveuglés, à ce point zélés dans ce dossier, qu'ils en oublient leurs responsabilités envers leurs électeurs.

Il est intéressant de constater qu'à la veille des élections, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire était tout à fait disposé à écouter les agriculteurs. À Minnedosa, il a assuré aux céréaliculteurs de l'Ouest canadien, comme le rapportait le *Manitoba Co-operator* en mars dernier, qu'ils auraient leur mot à dire au sujet du système à guichet unique, que lui-même n'agirait pas arbitrairement et qu'un gouvernement conservateur ne prendrait aucune mesure sans consulter d'abord les agriculteurs. Une fois élus, toutefois, le ministre et le premier ministre n'étaient plus du tout enclins à écouter la voix de la majorité des agriculteurs.

J'en reviens à un commentaire formulé il y a des années par le premier ministre, qui affirmait qu'il allait transformer du tout au tout le visage de la politique canadienne. Il a fait plus qu'en transformer le visage: il l'a défigurée. Maintenant, le ministre, le premier ministre et les autres membres de l'orchestre de marionnettes à cordes des conservateurs nous chantent sur tous les tons qu'ils ont un mandat.

En août, 68 000 bulletins de vote ont été envoyés par la poste aux agriculteurs. Au cours de ce mois, des réunions ont été organisées partout dans les Prairies. Des centaines d'agriculteurs ont quitté leurs champs pour assister aux réunions, même si la récolte commençait, simplement pour se faire entendre. J'y étais, avec d'autres membres de mon parti. Nous avons vu et entendu la surprise et la colère de centaines d'agriculteurs face au projet du gouvernement. Des agriculteurs aux points de vue opposés ont assisté à ces réunions, ont écouté avec respect ce qui se disait et ont expliqué pourquoi, selon eux, le guichet unique devrait être conservé ou aboli.

Aucun mandat ne permet d'agir illégalement et d'adopter un projet de loi qui menace la subsistance des céréaliculteurs de l'Ouest canadien. Pas même le fait d'avoir obtenu les voix de 24 p. 100 des électeurs admissibles ne peut constituer un mandat pour abolir l'agence de commercialisation des agriculteurs canadiens.

À Colonsay, en Saskatchewan, dans la circonscription de la ministre chargée de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, les agriculteurs ne croient pas en l'existence d'un mandat pour abolir le système de guichet unique. Ils se sont réunis là-bas vendredi pour protester, et c'est ce qu'ils ont dit. Ils n'y croient pas non plus dans Brandon—Souris, où les céréaliculteurs se sont rassemblés pour exprimer cette opinion, mais apparemment leurs députés ont fait la sourde oreille: en trois jours de débat, pas un seul député conservateur des Prairies n'a eu le courage de défendre le droit de ses électeurs à exiger du gouvernement qu'il tienne un plébiscite, comme le prévoit l'article 47.1 de la loi.

Travaux des subsides

Cette semaine, des agriculteurs vont se rassembler à Winnipeg. Nous ne pouvons qu'espérer que le gouvernement prendra le temps de le remarquer, mais nous ne nous faisons pas d'illusion. Le gouvernement ne remarque jamais rien ni personne qui ne soit totalement d'accord avec lui.

Le taux de participation au plébiscite, dont le résultat ne présentait aucune ambiguïté, était de 56 p. 100, taux semblable à celui de nombreuses élections générales et partielles récentes, notamment dans la circonscription du ministre. Ainsi, 62 p. 100 des producteurs de blé et 51 p. 100 des producteurs d'orge ont voté en faveur du maintien du système de vente et de commercialisation à guichet unique sous l'égide de la Commission canadienne du blé. Malheureusement, le ministre a fait fi du résultat du plébiscite, comme s'il s'agissait d'un simple sondage coûteux.

Les Canadiens, eux, ne peuvent hélas pas faire abstraction des résultats des élections dans leur circonscription et renvoyer leurs députés muselés des Prairies.

● (1120)

Curieusement, pas plus tard qu'hier, les députés conservateurs étaient disposés à citer les résultats d'autres sondages de la Commission canadienne du blé, à condition qu'ils soient conformes à leur point de vue. Encore une fois, où est passé le courage des députés d'en face? S'ils sont si convaincus de la volonté des producteurs de grains de l'Ouest canadien, qu'ils tiennent donc un plébiscite.

Au lieu de cela, le gouvernement a tenté, par son projet de loi boiteux, de museler les agriculteurs de toutes les manières possibles. Non seulement il fait fi de façon cavalière du droit des producteurs de grains de l'Ouest canadien à l'autodétermination au moyen d'un plébiscite, mais il empêche les agriculteurs d'exercer leur volonté démocratique en élisant eux-mêmes leurs administrateurs. Voici ce que stipule l'article 12 du projet de loi C-18:

Les administrateurs élus qui sont en poste à la Commission canadienne du blé à la date d'entrée en vigueur de la présente partie cessent d'occuper leur charge à cette date.

Ce sont les agriculteurs qui choisissent, parmi eux, ceux qui siégeront au conseil d'administration et représenteront leurs intérêts, mais ils ne pourront plus le faire maintenant. Au lieu d'avoir 10 administrateurs élus, la Commission canadienne du blé comptera cinq administrateurs nommés par les conservateurs.

Huit membres élus du conseil d'administration sur 10 se sont constamment montrés favorables au système à guichet unique. En faisant passer le nombre de 10 membres élus plus cinq membres nommés à seulement cinq membres nommés par le gouvernement pour cinq ans, au sein du conseil d'administration intérimaire de la Commission canadienne du blé, dont les services seraient désormais facultatifs, le gouvernement conservateur s'assurerait que les seules personnes habilitées à parler au nom de la multitude d'agriculteurs seraient des gens obéissants installés à leur poste par le cabinet du premier ministre, ce qui fait qu'il n'y aurait plus aucune forme d'expression démocratique. Le gouvernement accorde plus d'importance à son idéologie qu'à l'expérience des agriculteurs.

Beaucoup de gens, y compris le magazine *The Economist*, de tendance normalement conservatrice, sont d'avis que, compte tenu de la fragilité de l'économie mondiale, le démantèlement de ce système à guichet unique aurait pour conséquence que:

La hausse des coûts de commercialisation forcera inévitablement les petits producteurs à vendre leur exploitation agricole à de plus gros exploitants ou à des sociétés agro-industrielles, ce qui aura un effet dévastateur sur les petites municipalités des Prairies, dont les économies dépendent des agriculteurs autonomes ayant un revenu disponible.

Qu'est-ce qui arrêtera le gouvernement du libre marché avant qu'il aille encore plus loin? Janis Joplin chantait qu'« être libre est comme avoir tout perdu ». Mais, dans ce cas, il nous reste encore une autre chose à perdre. Une fois que le gouvernement aura démantelé le guichet unique où se vend le blé canadien, il lui restera à faire disparaître le système de gestion de l'offre pour la volaille, les produits laitiers et les oeufs. Je suppose qu'une fois rendus là, les agriculteurs n'auront plus le choix: ils devront être libres comme dans la chanson.

Les États-Unis ont rendu unilatéralement la frontière moins perméable dans le but supposé de stimuler leur économie. La principale revendication commerciale des États-Unis à notre égard a toujours été l'élimination de la Commission canadienne du blé. Pourquoi? Parce que la commission donne à nos agriculteurs un avantage concurrentiel. À l'heure actuelle, le premier ministre courbe l'échine devant nos voisins du Sud. Non content de les laisser nous imposer des mesures protectionnistes, il leur sacrifie nos avantages concurrentiels. Quand je pense que le premier ministre critiquait notre gouvernement libéral pour ne pas avoir déréglementé le système bancaire canadien comme les États-Unis l'avaient fait et voulaient que nous le fassions. Il espérait que nous nous mettions à suivre pas à pas nos voisins dans chaque dossier, sans jamais obtenir quoi que ce soit en retour.

Les États-Unis se sont adressés à 14 reprises à l'Organisation mondiale du commerce pour réclamer l'élimination de la Commission canadienne du blé. Chaque fois, l'organisation s'est prononcée en notre faveur et a permis aux producteurs de céréales de l'Ouest canadien de conserver leur précieuse ressource. Il ne faut pas se leurrer: notre accord commercial prévoit qu'une fois que la commission aura disparu, nous ne pourrions plus jamais la remettre sur pied.

Hier, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire s'est avéré incapable de dire à la Chambre pour quelles raisons le gouvernement juge qu'il est dans notre intérêt que les principales décisions concernant le grain canadien soient prises à Minneapolis, à Chicago ou à Kansas City, car c'est bien ce qui va se produire. Qui plus est, le gouvernement n'a offert aucune garantie quant à la souveraineté alimentaire du Canada. L'achat de petites entreprises agricoles familiales par de grosses sociétés agroalimentaires est une chose, mais c'en sera une autre de voir l'expropriation de fermes canadiennes par des intérêts étrangers, ce qui n'est pas sans rappeler l'achat de nos terres riches en minerais dans l'Ouest, car ces intérêts étrangers s'inquiéteront bien plus de la sécurité alimentaire de leur propre pays que de la souveraineté alimentaire du Canada.

La semaine dernière, j'ai affirmé que le premier ministre était devenu le valet du département du Commerce des États-Unis, mais j'avais tort. Pour qu'il soit leur valet, il faudrait que les États-Unis viennent à nous. C'est plutôt le contraire qui se produit; bientôt, nous leur offrirons sur un plateau d'argent d'autres concessions commerciales, qui s'ajouteront à toutes les autres que nous avons déjà accordées.

● (1125)

Peu importe ce que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture a affirmé hier en ce qui concerne la gestion de l'offre, le gouvernement ne peut même pas honorer la promesse qu'il a faite aux producteurs de céréales de l'Ouest canadien, soit écouter ce qu'ils ont à dire. Quelles sont les garanties que les cinq industries soumises à la gestion de l'offre peuvent espérer obtenir? Nous serions stupides et naïfs de croire que nos industries soumises à la gestion de l'offre, comme celles du poulet, des produits laitiers et des oeufs, ne sont pas déjà dans la mire du gouvernement, pour leur plus grand malheur.

Travaux des subsides

Les agriculteurs pourront également se faire rouler par le CN et le CP. Des intervenants d'autres industries agricoles ont communiqué avec moi pour me faire part de leurs préoccupations concernant le fait que le Canada est considéré comme un fournisseur non fiable de produits agricoles parce qu'il ne peut pas acheminer ses marchandises vers les ports par chemin de fer. C'est en grande partie à cause des différends qui opposent les fournisseurs et les compagnies de chemin de fer CN et CP.

Les industries agricoles prévoient que ces préoccupations seraient abordées dans l'examen des services ferroviaires déposé en mars dernier. Sept mois plus tard, le gouvernement a tabletté un énième rapport, et nous discutons de l'éventualité d'enlever aux agriculteurs des Prairies leur infrastructure des transports.

Où est le facilitateur de l'industrie ferroviaire? Je me suis entretenu avec des producteurs de légumineuses, qui m'ont demandé s'il existait des ententes sur les niveaux de service pour eux et d'autres producteurs de l'industrie agricole. Où sont les mécanismes visant à protéger les agriculteurs et à empêcher que les sociétés ferroviaires, qui ne sont pas à l'écoute de leurs besoins, les exploitent?

Le ministre d'État aux Transports est resté remarquablement silencieux à ce sujet. Les propriétaires de courtes lignes ferroviaires craignent avec raison de ne plus pouvoir entretenir leurs chemins de fer sans le soutien de la Commission canadienne du blé. Les céréaliculteurs de l'Ouest se sont tournés vers ces lignes courtes à cause de la fermeture de voies et de la rigidité des sociétés ferroviaires.

Les agriculteurs comprennent l'intérêt d'économiser 1 400 \$ par wagon de producteur en frais de transport, grâce à la position de négociation unique de la CCB. Or, cette économie se volatilise presque immédiatement. À l'heure actuelle, la commission peut négocier avec le CN et avec CP Rail pour assurer une fourniture suffisante de wagons de producteur. Comme la commission perdra son influence, cet avantage disparaîtra également.

Dans mes discussions avec les céréaliculteurs canadiens de l'Ouest, je n'ai entendu que trop souvent des histoires tragiques au sujet du traitement que les sociétés ferroviaires réservent aux producteurs. Celles-ci sont tellement indifférentes aux producteurs de blé qu'il arrive souvent qu'elles envoient des wagons percés, sans se préoccuper du grain qui se perdra en route. Pris individuellement, les agriculteurs doivent affronter un monstre, alors que leur poids collectif leur donnait un certain recours devant un traitement aussi médiocre.

Le gouvernement semble déterminé à dépenser un montant estimé à 500 millions de dollars, au bas mot, à un moment où il prétend que l'économie est toujours fragile, pour démobiliser une organisation qui n'a pas encore besoin de fonds fédéraux. Celle-ci a été financée par les bénéfices des agriculteurs; et pourtant, ceux qui se disent conservateurs sont prêts à sacrifier des revenus de milliards de dollars pour les agriculteurs tout en dépensant des millions de dollars pour démanteler l'organisation.

De toute évidence, la protection de l'exploitation agricole familiale dans les provinces des Prairies n'est pas une priorité du gouvernement conservateur. Les conservateurs auraient pu agir autrement pour répondre à la volonté de la majorité des producteurs de blé et d'orge, mais ils ont préféré répondre aux exigences de leur propre idéologie.

Le projet de loi illustre bien la mesquinerie du gouvernement. Il est mal conçu. Hier encore, le secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé a été contraint de retirer de son site Web une vidéo qui, sans être

truffée d'inexactitudes flagrantes, contenait des insultes racistes répétées.

Le gouvernement est à ce point arrogant qu'il estime ne plus avoir à rendre compte de ses actes aux simples citoyens. La loi a dit clairement et les agriculteurs canadiens de l'Ouest ont confirmé par leur vote que la Commission canadienne du blé est une institution essentielle dans les Prairies.

Après la deuxième lecture, le gouvernement a toujours la possibilité de retirer le projet de loi et de tenir une consultation pour connaître enfin la volonté des agriculteurs canadiens. Je supplie le gouvernement de tenir cette consultation dans l'intérêt des agriculteurs et dans celui de la démocratie.

• (1130)

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD): Madame la Présidente, pour mes électeurs, il s'agit plutôt d'une question de sécurité alimentaire que d'une question de commercialisation ou de concurrence.

Nous sommes de plus en plus liés à un système de production et de distribution des denrées alimentaires qui nous laisse vulnérables face aux autres pays quand nous produisons moins que ce dont nous avons besoin. Nos terres agricoles près des villes se sont transformées en banlieues, et les aliments sont expédiés de plus en plus loin dans le but de maximiser les profits. La plupart des villes ne disposent même pas d'assez de denrées pour nourrir leur population pendant quelques semaines, et nous devenons encore plus vulnérables durant l'hiver. Nous sommes à la merci des changements climatiques et des prix croissants de l'énergie, qui créent également de grandes difficultés pour le marché alimentaire mondial.

Le temps est venu d'élaborer des plans pour réduire notre dépendance à l'égard de ce système trop complexe de distribution des denrées alimentaires et d'utiliser notre énergie pour créer de meilleurs réseaux locaux d'approvisionnement. Ce n'est pas le moment pour le gouvernement de nous exposer davantage aux caprices des marchés internationaux. C'est pourtant ce que ferait le projet de loi. J'aimerais connaître l'opinion du député sur cette question.

M. Frank Valeriote: Madame la Présidente, la revue *The Economist*, dont j'ai parlé dans mon intervention, soulève cette même question. Les petites exploitations agricoles dans l'Ouest cesseront d'exister. Cela m'a été confirmé dans le cadre de conversations que j'ai eues avec des agriculteurs en faveur de l'abolition de la Commission canadienne du blé. L'âge moyen des agriculteurs est de 58 ans. Beaucoup d'agriculteurs dans l'Ouest sont plus âgés que cela, et ils ne seront pas en mesure d'effectuer cette transition. Quand ils cesseront leurs activités, ils vendront leurs exploitations agricoles, et pas seulement à des grandes sociétés commerciales agricoles. Elles seront vendues à des entreprises internationales, peut-être même à d'autres pays qui, comme je l'ai dit, ont leurs propres intérêts qui ne sont pas compatibles avec les besoins du Canada en matière de sécurité et de souveraineté alimentaires.

La question de la députée est très judicieuse. C'est une préoccupation partagée par les agriculteurs de l'Ouest, ainsi que par les consommateurs et les habitants de l'ensemble du pays.

Travaux des subsides

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Madame la Présidente, je pense que nous devrions laisser les agriculteurs décider. Nous devrions tenir un plébiscite. Nombre de mes voisins m'ont dit que le Parti conservateur devrait être le seul parti et détenir le monopole en politique au pays. Nous devrions organiser un plébiscite pour déterminer si le Parti conservateur devrait disposer du monopole au pays.

Les députés de l'opposition croient-ils vraiment qu'il conviendrait de tenir un vote sur un tel sujet? La question de la Commission canadienne du blé concerne les droits également. Les agriculteurs produisent leurs céréales. Ils y consacrent tout leur argent et tous leurs efforts. Ces produits leur appartiennent et personne n'a le droit de limiter la façon dont ils les commercialisent.

C'est toutefois ce que l'opposition tente de faire. Elle suggère que l'on poursuive ainsi. La commission était au départ un groupe à participation volontaire et facultative. Le monopole n'a été institué que durant la guerre et aurait dû être aboli immédiatement après la guerre, mais on ne l'a pas fait. Je ne sais pas pourquoi, mais nous faisons le travail maintenant.

Notre collègue et les députés d'en face croient-ils honnêtement qu'il est acceptable de tenir un vote sur l'abolition des droits de certaines personnes?

M. Frank Valeriote: Madame la Présidente, je remercie le député d'avoir dit que nous devrions organiser un plébiscite.

La différence, c'est qu'il n'existe aucune mesure législative portant sur l'élection des conservateurs partout au Canada, comme le député le suggère. Il y a cependant une loi, l'article 47.1 de la Loi sur la Commission canadienne du blé, qui prévoit la tenue d'un plébiscite. L'article 47.1 stipule que, avant d'intervenir et de modifier les modalités de la Commission canadienne du blé et de remettre en question son existence même, le gouvernement doit solliciter l'avis des agriculteurs. Cette institution est si sacro-sainte et si utile aux agriculteurs de l'Ouest canadien qu'elle est inscrite dans la loi. Pour l'éliminer, il faut tenir un vote. C'est ce qu'on appelle l'autodétermination. Je renvoie mon ami à l'article 47.1.

C'est un organisme qui vend à une centaine de...

• (1135)

La vice-présidente: À l'ordre, s'il vous plaît. Comme plusieurs députés se sont levés, j'aimerais leur laisser la chance de poser des questions.

Le député de Sydney—Victoria a la parole.

L'hon. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour tout le travail acharné qu'il a fait au sujet du dossier agricole. Il a sillonné le pays et siégé aux séances du comité, en plus de se battre pour les agriculteurs et pour une production alimentaire fiable.

En démantelant la Commission canadienne du blé, les conservateurs montrent clairement leurs intentions. Par contre, on peut aussi voir ce qu'ils ont l'intention de faire avec les autres agences de commercialisation du pays, et avec le GO5. Il n'y a plus aucun doute sur les intentions des États-Unis — qui subventionnent la culture de leurs grains, comme tout le monde le sait — au sujet des autres agences de commercialisation du pays et du GO5.

Mon collègue habite à Guelph, qui se trouve au centre d'une vaste région agricole. Qu'arrivera-t-il quand le gouvernement démantèlera les autres agences de commercialisation? Qu'arrivera-t-il au Sud de l'Ontario quand les oeufs, le lait et la volaille commenceront à passer la frontière à la tonne parce que l'agence qui régit leur commercialisation sera démantelée?

M. Frank Valeriote: Madame la Présidente, nous nous inquiétons vivement du fait qu'à chaque négociation commerciale, le gouvernement devra faire des compromis et sacrifier l'intégrité de la gestion de l'offre, pour les mêmes raisons qui l'ont poussé à démanteler la Commission canadienne du blé. Ce n'est plus qu'une question de temps avant que le système de gestion de l'offre pour la volaille, les oeufs et les produits laitiers passe au bistouri. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Il ne faut pas s'étonner du très grand nombre de publications agricoles qui sont actuellement sur le marché et qui dénoncent la menace que la gestion de l'offre constitue pour les consommateurs canadiens. Je les ai vues, et je suis certain que les députés en ont vu aussi dans les journaux des régions de l'Ouest et dans d'autres publications. Ce n'est que le début de la discussion qui permettra au gouvernement de fixer sa prochaine cible.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Madame la Présidente, j'ai été abasourdie lorsque j'ai entendu le député de Vegreville—Wainwright demander un plébiscite. Je suis ravie d'apprendre qu'il semble abonder dans le sens de ses électeurs, des gens de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta qui veulent faire entendre leur voix et qui souhaitent la tenue d'un plébiscite.

Si des députés ministériels en font la demande, cela change la donne. Pourquoi les conservateurs n'écoutent-ils pas leurs électeurs?

J'aimerais savoir ce que le député pense de laisser les gens qui ont voté pour lui s'exprimer à la Chambre?

M. Leon Benoit: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. La députée sait fort bien que je blaguais en demandant la tenue d'un plébiscite visant à faire du Parti conservateur l'unique parti autorisé au Canada. J'ai...

La vice-présidente: À l'ordre, s'il vous plaît. Il y a là matière à débat et non à un rappel du Règlement.

Le député de Guelph a la parole.

M. Frank Valeriote: Madame la Présidente, je me réjouis également que le député de Vegreville—Wainwright ait reconnu que la tenue d'un plébiscite était nécessaire. J'ai déjà expliqué que le plébiscite dont nous parlons est prévu dans la loi, alors qu'un plébiscite visant à faire du Parti conservateur du Canada l'unique parti au Canada ne l'est pas, même si je suis convaincu que le député aimerait bien qu'il en soit ainsi. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Toutefois, l'important c'est que le gouvernement s'apprête à priver 70 000 agriculteurs de l'Ouest du Canada de leur droit de vote. Il fait fi de leur droit à l'autodétermination, et je ne saurais trop insister là-dessus.

• (1140)

M. Mike Lake (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, PCC): Madame la Présidente, j'ai pu montrer tout à l'heure la différence entre la position des néo-démocrates et celle des conservateurs. Je n'ai pas pu faire la même chose avec celle des libéraux, car le mot « blé » ne se trouve pas dans leur plateforme de 2011. Toutefois, j'ai présenté la position des conservateurs. Le député a mentionné deux circonscriptions, celles de Blackstrap et de Brandon—Souris. Je lui signale seulement que la question a été clairement posée lors de la campagne électorale et que 54 p. 100 des électeurs de Blackstrap ont voté pour les conservateurs, et près de 70 p. 100 dans les régions rurales. De plus...

La vice-présidente: À l'ordre, s'il vous plaît. Je dois accorder 30 secondes au député de Guelph pour répondre.

Travaux des subsides

M. Frank Valerioté: Madame la Présidente, chose intéressante, il n'y a que 24 p. 100 des électeurs admissibles qui ont voté pour les conservateurs lors des dernières élections. Je suis allé quatre fois dans l'Ouest cette année pour discuter de cette question et je peux dire au député d'Edmonton que beaucoup d'agriculteurs conservateurs m'ont dit qu'ils avaient voté pour le Parti conservateur, mais pas pour qu'on démantèle la Commission canadienne du blé.

Je rappelle au député que le mot « blé » ne faisait pas partie, non plus, de la plateforme des conservateurs pendant la campagne électorale.

M. Mike Lake: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je veux seulement signaler qu'on parle de la Commission canadienne du blé à la page 68 de la plateforme des conservateurs.

La vice-présidente: Ce sont des points de discussion. Je crois que les députés se rendent compte que ce ne sont pas des recours au Règlement.

Reprise du débat. Le député de Burnaby—Douglas a la parole.

M. Kennedy Stewart (Burnaby—Douglas, NPD): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer la motion d'opposition de notre parti concernant la Commission canadienne du blé. Je serais heureux de partager mon temps de parole avec mon collègue, le député de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

Je suis ravi d'apprendre qu'il y a eu du mouvement de l'autre côté et que des députés demandent un plébiscite, qui constitue un élément essentiel de notre motion.

Comme l'a si bien dit la députée de Churchill, notre motion demande au gouvernement de mettre de côté son projet de loi visant à abolir la Commission canadienne du blé et d'organiser un scrutin libre, en bonne et due forme, auprès de tous les membres de la commission afin de connaître leurs souhaits. Je compte parler aujourd'hui de cette motion, qui constitue une réaction directe au projet de loi C-18, Loi réorganisant la Commission canadienne du blé et apportant des modifications corrélatives et connexes à certaines lois. J'appuie notre motion non seulement parce que je crois que le maintien de la Commission canadienne du blé est important pour les Canadiens, mais aussi parce que je crois que le projet de loi C-18 compromet la démocratie canadienne et constitue un autre exemple de la façon irresponsable dont les conservateurs se servent de leur majorité.

La démocratie canadienne a deux aspects critiques liés l'un aux résultats et l'autre au processus. En ce qui concerne les résultats, ceux qui jugent la démocratie examinent souvent la mesure dans laquelle les préférences des groupes minoritaires sont respectées lorsque les gouvernements élus prennent des décisions. Pour ce qui est du processus, la situation de la démocratie dépend de la mesure dans laquelle les gouvernements font participer les citoyens aux décisions tant électorales que non électorales. Notre motion porte sur la façon dont le projet de loi C-18 mine la démocratie canadienne aussi bien dans ses résultats que dans son processus. J'espère que tous les députés l'appuieront.

Avant de parler de la façon dont le projet de loi C-18 mine tant les résultats que le processus de la démocratie, il convient de prendre du recul pour considérer l'institution que notre motion appuie.

La Commission canadienne du blé est, pour les agriculteurs des Prairies, l'organisme de commercialisation du blé, du blé dur et de l'orge. Il s'agit en fait de l'organisme de commercialisation des céréales le plus important et le plus efficace du monde. C'est une institution impressionnante qui est reconnue partout à l'étranger et dont nous pouvons être fiers.

Le principe de la Commission canadienne du blé remonte aux années 1920, lorsque les agriculteurs de l'Ouest avaient commencé à mettre en commun leurs céréales afin d'obtenir de meilleurs prix. C'était un effort collectif qui bénéficiait de l'appui général partout dans le pays. En 1943, le guichet unique a été créé, imposant aux agriculteurs des Prairies de commercialiser leur blé par l'entremise de la commission. Cette structure de guichet unique garantissait la stabilité financière, une gestion prudente du risque et la régularité de l'approvisionnement, facteurs très importants pendant les années de guerre, mais aussi par la suite.

La Commission canadienne du blé est contrôlée, dirigée et financée par des agriculteurs. Ce n'est pas un organisme gouvernemental; c'est un organisme d'agriculteurs. La Commission canadienne du blé vend nos produits partout dans le monde et organise le transport entre des milliers d'exploitations et les clients de 70 pays. Elle commercialise chaque année quelque 21 millions de tonnes de blé et d'orge.

Environ 80 p. 100 du blé produit chaque année dans l'Ouest est exporté. La commission est non seulement une institution canadienne, mais aussi un important organisme dans le monde entier. Les exportations constituent l'essentiel de ses activités, mais elle approvisionne aussi les minoteries et les brasseries du Canada. La Commission canadienne du blé ne fixe pas les prix des céréales, qui constituent un important élément de sa structure. Les prix sont fixés par les lois de l'offre et de la demande dans le monde. Toutefois, sa taille et sa position dominante sur le marché lui permettent de maximiser les prix.

L'avantage qu'en tirent les agriculteurs est clair, tel qu'énoncé dans le mandat de la Commission canadienne du blé et démontré dans ses pratiques. Elle aide les agriculteurs à l'échelle mondiale. Elle les aide, mais elle oeuvre dans les limites des paramètres du marché. Les prix sont fixés en fonction de l'offre et de la demande mondiales. Toutefois, cela assure aux agriculteurs une certaine tranquillité d'esprit.

La Commission canadienne du blé n'achète pas le blé et l'orge des agriculteurs; elle est plutôt leur agent de commercialisation. On fait tout un plat autour d'une institution qui est, en fait, un agent de commercialisation. Nos vis-à-vis parlent de monopole et de non-respect des droits d'une minorité. Or, la commission est un office de commercialisation qui fait du bon travail pour les agriculteurs et qui, en fait, leur permet de survivre.

La Commission canadienne du blé négocie les ventes sur les marchés internationaux et en remet le revenu aux agriculteurs. La Commission canadienne du blé ne fait aucun gain; elle ne conserve que les montants dont elle a besoin pour couvrir ses coûts et la gestion du risque financier.

● (1145)

La Commission canadienne du blé finance son programme de commercialisation par une foule d'autres activités, comme le développement de marchés, l'élaboration de stratégies, la recherche et l'analyse et la défense de l'intérêt public. Encore une fois, il s'agit d'une organisation qui est la créature des agriculteurs et qui les aide à obtenir les meilleurs prix possibles tout en respectant les paramètres du marché. Il n'y a rien là d'insidieux. C'est simplement un outil. En fait, c'est la seule façon dont un bon nombre de petits exploitants peuvent survivre.

La Commission canadienne du blé administre également l'aide à la livraison du grain et les versements aux agriculteurs, y compris des programmes novateurs d'établissement des prix qui aident les producteurs à gérer leurs liquidités et leurs risques.

Travaux des subsides

Je ne suis pas originaire des Prairies. J'ai grandi dans une région rurale de la Nouvelle-Écosse, où j'étais entouré de fermes. Bien des exploitations agricoles ont du mal à subsister, particulièrement les petites fermes. Elles font faillite parce que le risque est très grand. La Commission canadienne du blé aide ces petites exploitations agricoles à survivre. Si nous l'abolissons, elles vont certainement disparaître.

La Commission canadienne du blé atténue les risques courus par les agriculteurs, notamment en ce qui concerne les échéances de paiements, leur capacité de vendre leurs céréales à l'acheteur idéal au moment idéal et la façon d'acheminer leurs produits vers les marchés.

La commission n'est ni un organisme gouvernemental ni une société d'État. Elle n'est pas financée par les contribuables. Les agriculteurs paient ses coûts de fonctionnement avec les revenus de la vente de leurs céréales. Je le répète: ce n'est ni un organisme gouvernemental ni une société d'État. Voici un exemple de plus d'ingérence d'un gouvernement majoritaire arrogant dans le fonctionnement d'une organisation qui opère en dehors du champ d'activité du gouvernement.

Je reviens à mes deux principaux arguments selon lesquels les résultats et le processus sont des étalons qui nous permettent d'évaluer la santé de la démocratie au Canada.

Au plan des résultats, le projet de loi C-18 propose de démanteler la Commission canadienne du blé, un organe financé et contrôlé par les agriculteurs en éliminant la commercialisation à guichet unique du blé et de l'orge.

La mesure crée une Commission canadienne du blé à adhésion facultative, mais personne ici ne croit qu'il s'agit d'un effort sincère. C'est simplement que le gouvernement a peur de dire qu'il a l'intention d'abolir cette organisation dans son ensemble. Il veut nous faire croire qu'il procède par étape. La participation facultative à la Commission canadienne du blé n'est ni plus ni moins qu'une façon pour le gouvernement de dire qu'il n'abolit pas complètement la Commission canadienne du blé d'un seul coup.

La Commission canadienne du blé est avantageuse pour le Canada et pour les petits agriculteurs. Voilà les résultats qu'il faudrait évaluer. Si le gouvernement réussit à faire adopter le projet de loi C-18, combien restera-t-il de petits exploitants agricoles dans cinq ans? Je pense que c'est la chose importante qu'il faut mesurer.

Nous devons vérifier si le gouvernement majoritaire passe outre aux souhaits des agriculteurs de la région. Dans cinq ans, si nous constatons qu'un grand nombre de fermes familiales ont disparu, nous devons demander si l'on a bien fait ce qu'il fallait.

Notre motion, en cette journée de l'opposition, affirme que nous devrions consulter les agriculteurs, comme le prévoit la loi. C'est de cela dont je veux parler pour ce qui est du processus.

La partie la plus radicale du projet de loi C-18 est probablement le processus suivi par le gouvernement pour tenter d'abolir la Commission canadienne du blé. Il vaut la peine d'examiner la Loi sur la Commission canadienne du blé concernant le processus qu'on serait censé respecter, et le comparer à ce que propose le gouvernement.

L'article 47.1 de la Loi sur la Commission canadienne du blé établit ceci:

Il ne peut être déposé au Parlement, à l'initiative du ministre, aucun projet de loi ayant pour effet, soit de soustraire quelque type, catégorie ou grade de blé ou d'orge, ou le blé ou l'orge produit dans telle région du Canada, à l'application de la partie IV, que ce soit totalement ou partiellement, de façon générale ou pour une période déterminée, soit d'étendre l'application [...]

On y trouve un grand nombre de paragraphes et de précisions auxquels le ministre devrait porter attention. Le gouvernement ne peut proposer aucun changement sans avoir consulté la commission.

Deuxièmement, et plus important encore:

b) les producteurs de ce grain ont voté — suivant les modalités fixées par le ministre — en faveur de la mesure.

Selon cet article, il faut tenir un plébiscite. C'est établi dans la loi. En fait, les conservateurs eux-mêmes ont invoqué cette disposition sous un ancien gouvernement.

Le gouvernement sera jugé en fonction de cette mesure législative qui détruira les exploitations agricoles locales. Dans cinq ans, on trouvera beaucoup moins de fermes familiales dans les Prairies.

Le gouvernement montre ici aux Canadiens comment il conçoit la démocratie dans notre pays. Il fait fit de l'obligation d'organiser un plébiscite. C'est contraire aux traditions du Parti conservateur lui-même.

Le Parti réformiste et le parti de l'Alliance, qui ont formé le Parti conservateur, se sont battus à la Chambre pour améliorer la démocratie canadienne, et je reconnais que c'est tout à leur honneur. Randy White avait présenté des projets de loi d'initiative parlementaire proposant la possibilité de révoquer un député. L'attitude actuelle du gouvernement va à l'encontre d'une telle vision. Cela me choque grandement, et je crois que les Canadiens en seront choqués également.

• (1150)

M. Mike Lake (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, PCC): Madame la Présidente, en ce qui concerne l'argument du député sur la question claire, je lui propose de consulter les promesses faites dans les plateformes électorales. Le NPD a dit clairement pendant la campagne électorale qu'il s'engageait à appuyer la Commission canadienne du blé en tant que guichet unique de commercialisation du blé et de l'orge. Dans tout le paragraphe de son programme électoral portant sur la Commission canadienne du blé, le Parti conservateur indique qu'il continuera à travailler avec les producteurs céréaliers de l'Ouest canadien pour assurer que les résultats du plébiscite sur l'orge sont respectés, et que les producteurs peuvent choisir de vendre leurs produits sur un marché ouvert ou par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé.

Ce sont là tous les éléments de la promesse qui se trouve dans le programme électoral du Parti conservateur. C'est exactement ce que nous faisons maintenant. Compte tenu de cette promesse, de la clarté de cette dernière ainsi que du soutien massif dont jouit le Parti conservateur dans l'Ouest canadien, où il a remporté 51 des 56 sièges des provinces des Prairies, pourquoi le député n'appuie pas la démocratie? Tandis que nous y sommes, peut-être que le député pourrait nous dire combien d'agriculteurs de Burnaby—Douglas font affaire avec la Commission canadienne du blé.

M. Kennedy Stewart: Madame la Présidente, 32 000 agriculteurs ont participé à un plébiscite ponctuel organisé par la Commission canadienne du blé. Presque 23 000 agriculteurs ont voté pour le maintien de la Commission canadienne du blé. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ces résultats démontrent que le gouvernement devrait respecter la Loi sur la Commission canadienne du blé en tenant un plébiscite. Aujourd'hui, un collègue du député a appuyé cette idée, et j'espère qu'il fera de même.

Travaux des subsides

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD): Madame la Présidente, certaines tendances du secteur agricole préoccupent de nombreux agriculteurs de ma circonscription. Depuis 1988, l'endettement des exploitations agricoles canadiennes a triplé. Nous avons perdu 80 000 exploitations agricoles et vu le nombre de jeunes agriculteurs chuter considérablement. Mon collègue en a parlé il y a quelques instants.

Les agriculteurs me disent que cette situation est le résultat d'une politique agricole qui privilégie seulement les intérêts des grandes sociétés et n'offre aux jeunes aucun incitatif qui les aiderait à considérer les exploitations agricoles familiales comme un mode de vie viable. Ils me demandent pourquoi le gouvernement prend parti pour les grandes sociétés agricoles au détriment des exploitations familiales. Le député pourrait-il parler encore de cet aspect qu'il a abordé avec beaucoup d'éloquence plus tôt?

J'aimerais le féliciter d'avoir pris le relais de l'ancien député néo-démocrate de Burnaby—Douglas. Il fait un excellent travail.

M. Kennedy Stewart: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de ses commentaires.

Nous avons entendu dire qu'il y a actuellement 70 000 agriculteurs dans l'Ouest du Canada, mais je me demande combien il en restera dans cinq ans. Je me demande si les conservateurs diront, dans cinq ans, que c'était une erreur. Quand le nombre d'exploitations agricoles familiales dégringolera de 70 000 à 60 000, puis à 50 000, 20 000 ou 10 000 et qu'elles auront été remplacées par d'immenses sociétés agroalimentaires appartenant à des intérêts étrangers, je me demande si les conservateurs diront que c'était une erreur.

•(1155)

[Français]

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Madame la Présidente, je remercie le député de Burnaby—Douglas de son allocution.

Le projet de loi C-18 tel que proposé par le gouvernement doit être abandonné, tout simplement parce qu'il met en péril la stabilité financière des producteurs de blé de l'Ouest ainsi que celle de toutes les familles qui s'y rattachent.

Le député peut-il nous parler des conséquences, sur la vie des agriculteurs, de la perte de la Commission canadienne du blé?

[Traduction]

M. Kennedy Stewart: Madame la Présidente, c'est comme perdre n'importe quelle autre entreprise. Je crois que nombre de familles des Prairies seront anéanties par ce projet de loi et par les décisions plutôt précipitées du gouvernement. Les conservateurs parlent constamment de gouvernement majoritaire stable et fort. Je ne comprends pas pourquoi ils ont peur de respecter la loi et de tenir un plébiscite.

Les agriculteurs devraient avoir leur mot à dire. Leur nombre ira en diminuant si ce projet de loi est adopté.

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Madame la Présidente, je prends la parole pour appuyer notre motion.

Celle-ci fournit au gouvernement conservateur l'occasion de rétablir la confiance des Canadiens et de sauver une institution qui a si bien servi les agriculteurs. Même si elle est perçue comme un modèle de réussite partout dans le monde, la Commission canadienne du blé est attaquée par les conservateurs en vertu d'un programme dont l'idéologie privilégie les intermédiaires nantis aux dépens des agriculteurs canadiens.

La commission aide à faire en sorte que les producteurs puissent vendre leurs grains au bon acheteur et que les grains soient acheminés de façon efficace à l'acheteur. Nous vivons dans un grand pays, et l'approche coopérative en matière d'accès aux marchés est très caractéristique du système canadien. Le moment est venu de réitérer notre confiance dans cette approche et de protéger nos valeurs contre la cupidité des grandes sociétés. Au Canada, la coopération nous a permis de survivre. Celle-ci correspond à la volonté des agriculteurs, mais c'est aussi une bonne approche du point de vue économique.

Allen Oberg, qui est agriculteur et qui préside le conseil d'administration de la Commission canadienne du blé, a récemment déclaré que le démantèlement du guichet unique de la commission allait « compromettre des exportations d'une valeur de 5 milliards de dollars et faire passer l'argent des poches des agriculteurs canadiens aux mains des sociétés américaines ».

Enrichir des sociétés étrangères au détriment de nos producteurs ne correspond pas à ma conception d'une saine gestion économique. Le gouvernement conservateur semble risquer délibérément d'appauvrir nos agriculteurs pour accommoder des entreprises étrangères qui n'ont pas besoin de notre aide.

Selon un récent sondage ponctuel effectué par la Commission canadienne du blé, 62 p. 100 des agriculteurs favorisent le maintien du guichet unique pour le blé. La majorité des répondants souhaite aussi que le guichet unique soit maintenu pour l'orge. Étant donné que plus de 38 000 producteurs ont participé au sondage, le résultat est très concluant.

Afin de montrer sa bonne foi, le gouvernement devrait, avant d'apporter quelque changement que ce soit à la Commission canadienne du blé, étudier les conséquences qu'aurait le démantèlement du guichet unique pour nos agriculteurs et notre économie. Le gouvernement conservateur devrait renoncer à son approche doctrinaire et écouter les objections des producteurs et de leurs familles. Les familles d'agriculteurs méritent bien davantage le soutien du gouvernement qu'une bande d'intermédiaires nantis du secteur agricole.

Pourtant, les mesures prises par le gouvernement conservateur ne semblent pas témoigner d'une volonté en ce sens. L'attitude doctrinaire du gouvernement s'est traduite par un manque total d'ouverture et d'écoute. De toute évidence, celui-ci n'a pas l'intention de laisser le débat retarder le transfert de notre grain aux intérêts commerciaux des grandes villes.

Par exemple, nous n'avions discuté qu'une seule journée du projet de loi sur la suppression du guichet unique de la Commission canadienne du blé quand le gouvernement a décidé de recourir au bâillon pour étouffer au débat. Cela doit être un record. Les conservateurs sont prêts à étouffer le débat et à réduire l'opposition au silence. Pourquoi? Ce sont ces députés du Parti conservateur qui nous disaient naguère qu'ils allaient faire les choses différemment et encourager un sain débat. C'est une autre chanson maintenant.

Je vais répéter ce que j'ai dit ici même il y a quelques jours. Le 31 mars 2004, le chef du Parti conservateur, alors dans l'opposition, disait: « Le gouvernement a eu recours à la clôture à la Chambre après seulement six jours ».

Le chef du Parti conservateur était manifestement si furieux qu'un gouvernement ait le culot d'invoquer la clôture au bout de six jours de débat seulement qu'il était prêt à en découdre avec le parti au pouvoir. Je suis entièrement d'accord, mais alors que le premier ministre suivait ses propres conseils et qu'il rouvrait le débat et revienne sur cette décision antidémocratique.

Pourquoi mettre fin par la force au débat alors qu'on n'a manifestement pas discuté de la question fondamentale qui est le droit des agriculteurs à se prononcer eux-mêmes? Face aux besoins des régions, le gouvernement conservateur fait la sourde oreille. C'était quoi, son slogan aux dernières élections?

● (1200)

[Français]

« Notre région au pouvoir ». Il me semble que la vraie région qui est au pouvoir, selon ce gouvernement conservateur, c'est la région entre le ministre et les conseils d'administration des multinationales.

Les conservateurs semblent s'attacher à attaquer nos régions et tout ce qui touche les familles des petits et moyens producteurs. Dans mon comté, les producteurs de produits alimentaires les plus importants sont des pêcheurs. Or le gouvernement conservateur vient d'abolir le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, un organisme créé en partenariat avec nos pêcheurs. Ce conseil a été créé en 1993 suite à un moratoire sur la pêche à la morue, afin qu'on ait l'heure juste sur l'état des stocks de poissons. Chaque année, le conseil faisait l'inventaire des stocks et nos quotas de pêche étaient basés sur ces données. C'était un merveilleux exemple de coopération entre le gouvernement et les pêcheurs. C'était une voix indépendante qui générait des données fiables. C'est grâce à ce partenariat avec les pêcheurs que le conseil réussissait autant à nous aider à gérer une ressource cruciale pour les pêcheurs de l'Est du Canada. Le conseil a fait ses preuves, mais voilà que sans aucun préavis, le gouvernement ferme ses portes.

Si nous nous n'appuyons pas le guichet unique qu'est la Commission canadienne du blé, ce sont les petits producteurs, les pêcheurs et les travailleurs d'usines de pêche, ainsi que les fermiers de l'Ouest et leurs familles qui en subiront les conséquences.

Ce n'est pas uniquement l'impact sur les producteurs de céréales qui nous inquiète. Il faut aussi que nous pensions aux retombées générées par la Commission canadienne du blé. Un exemple parmi tant d'autres est l'accès au chemin de fer. La construction du chemin de fer menant à Churchill, au Manitoba, a été terminée en 1929. Aujourd'hui, la Commission canadienne du blé est de loin le plus important utilisateur du port de Churchill, avec 95 p. 100 de ses expéditions. Les céréales sont transportées par chemin de fer dans des wagons agricoles à un prix abordable.

On doute que sans guichet unique, les compétiteurs de la commission voudront utiliser le port de Churchill autant que le fait ladite commission, car ils possèdent leurs propres installations portuaires sur la côte ouest et à Thunder Bay. Le port de Churchill ne les intéresse pas. On croit qu'ils voudront même favoriser leurs propres infrastructures ailleurs. Le port de Churchill et le chemin de fer seront mis en péril, si nous ne protégeons pas le guichet unique.

Dans mon comté, nous avons également un chemin de fer en péril. La plupart des entreprises forestières ont fermé leurs portes. Nous nous retrouvons donc avec un chemin de fer ayant les passagers comme seuls clients fiables. Avec la privatisation de notre chemin de fer par le CN, comme la privatisation en faveur d'OmniTrax dans le cas du chemin de fer menant à Churchill, le chemin de fer doit être rentable pour qu'il soit intéressant aux yeux des compagnies privées.

On ne questionne pas le fait que les grandes routes doivent être rentables. On les subventionne sans trop se poser de questions, mais à ce jour, ce gouvernement ne semble pas trop s'inquiéter des chemins de fer.

Comme dans mon comté, il y a une réflexion au sujet de notre chemin de fer. De la même façon, les gens des régions du nord du

Travaux des subsides

Manitoba devront se questionner sur la viabilité de leur chemin de fer, si nous n'appuyons pas le guichet unique de la Commission canadienne du blé.

La commission a un rôle beaucoup plus large que celui de simplement gérer le transport et la vente des céréales. Elle sert à soutenir l'économie et les infrastructures de plusieurs localités.

● (1205)

[Traduction]

L'infrastructure du Nord du Canada est menacée. Il a fallu des années pour construire les chemins de fer du Nord et le port de Churchill ainsi que les communautés avoisinantes. Et voilà que le gouvernement conservateur dit aux gens qui en dépendent ainsi qu'à leur plus important client d'aller voir ailleurs et qu'on se fiche éperdument du port.

La suppression du guichet unique risque d'entraîner une baisse des prix versés aux céréaliculteurs, ce qui veut dire qu'ils vont souffrir. Certains quitteront peut-être ce secteur. Une chose est certaine, les baisses de prix ne se répercuteront pas sur les consommateurs. Non. L'expérience nous montre que les intermédiaires, les grandes sociétés de l'agroalimentaire, profiteront de la baisse des prix, mais qu'ils ne la répercuteront pas sur les consommateurs.

Les députés conservateurs sont tellement obsédés par leur programme à vocation idéologique qu'ils sont devenus sourds à la voix des agriculteurs, les gens même qu'ils prétendent aider. Ce n'est manifestement pas aux attentes des agriculteurs qu'on répond ici. C'est au souhait des grandes sociétés entre les mains d'étrangers qui veulent obtenir nos céréales à bon marché. On pourrait s'en passer.

En supprimant les droits des agriculteurs sans un vrai débat, le gouvernement a poussé l'arrogance un peu trop loin. Face à une telle opposition, comment les conservateurs peuvent-ils rester sourds aux demandes des agriculteurs? Il faut organiser un plébiscite, comme la loi l'exige, et ce n'est que justice.

M. Mike Lake (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, PCC): J'ai l'impression qu'une tendance se dessine à l'horizon. Toute la journée, les néo-démocrates qui ne sont pas originaires des Prairies vont, les uns après les autres, prendre la parole et faire valoir pourquoi il faudrait contraindre les agriculteurs des Prairies de vendre leurs grains par l'entremise de la Commission canadienne du blé.

Ils font de vagues discours sur la démocratie, mais il reste que, lors de la campagne électorale, le gouvernement conservateur a fait la promesse sans équivoque de garantir aux producteurs de grains de l'Ouest du Canada qu'ils pourront « choisir de vendre leurs produits sur un marché ouvert ou par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé ». Les néo-démocrates affirment, les uns après les autres, comprendre qu'il s'agit là d'une question importante pour les agriculteurs de l'Ouest du Canada.

Comme nous l'avons promis de façon non équivoque et qu'il s'agit d'une question importante pour les agriculteurs de l'Ouest du Canada, permettez-moi de demander aux néo-démocrates pourquoi, dans ce cas, ils ne respectent pas les résultats des élections? Regardons, par exemple, avec quelle marge nous avons remporté la victoire dans les circonscriptions rurales du Manitoba: les conservateurs ont remporté dans Provencher, 70,56 p. 100 des voix; dans Brandon—Souris, 63,77 p. 100 des voix; dans Dauphin—Swan River—Marquette, 63 p. 100 des voix; dans Selkirk—Interlake, 65 p. 100 des voix; et dans Portage—Lisgar, 76 p. 100 des voix.

Travaux des subsides

Pourquoi le NPD ne respecte-t-il pas les résultats des dernières élections?

M. Philip Toone: Monsieur le Président, nous voulons certainement respecter le résultat des dernières élections. Il est clair que le gouvernement a le droit de présenter des projets de loi. Cependant, il doit aussi respecter les droits démocratiques et permettre que ces projets de loi soient débattus de manière ordonnée.

Plus de 38 000 agriculteurs ont pris part à un plébiscite spécial. Une très nette majorité s'est prononcée et très clairement. Les agriculteurs veulent sauver le comptoir unique. La proposition que le gouvernement conservateur a formulée dans le projet de loi C-18 est inacceptable et le gouvernement devrait écouter les agriculteurs qu'il prétend si bien représenter. Le gouvernement doit écouter leurs idées et protéger leurs droits de continuer d'exploiter leurs fermes familiales.

Le projet de loi C-18 n'aiderait en rien les agriculteurs. Il compromettrait plutôt l'avenir des exploitations agricoles familiales. Si le projet de loi C-18 est adopté, nous craignons que les gens aient à quitter leurs exploitations agricoles familiales. Le projet de loi n'est pas une mesure démocratique. C'est...

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais donner plus de temps au député, mais je suis convaincu qu'il y en a d'autres qui ont des questions à poser.

La députée d'Algoma—Manitoulin—Kapusking a la parole.

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD): Monsieur le Président, il y a un certain temps, j'ai reçu un courriel de Ross Joyce, un agriculteur de Spring Bay, sur l'île Manitoulin. Il veut obtenir une certification biologique pour sa ferme, mais il craint que du canola génétiquement modifié ait commencé à y pousser. Il s'inquiète pour ses activités et également pour la bataille qu'il pourrait bien avoir avec Monsanto.

Il m'a écrit: « Monsanto détient les droits sur ses techniques et obtient des indemnités financières en cas d'atteinte à ces droits ». Il réclame des droits semblables. Il affirme fondamentalement que si des produits de la technique apparaissent là où ils ne sont pas censés le faire et portent atteinte à ses revenus, il devrait avoir droit à une indemnisation.

Il souhaite une loi de réciprocité car il estime qu'il devrait être aussi bien protégé que les grandes entreprises agricoles, qui peuvent prendre des mesures contre des agriculteurs. À mon avis, c'est là un autre exemple des désavantages liés aux exploitations agricoles familiales et du parti pris total de notre politique agricole en faveur des grandes entreprises agricoles.

Je me demande si le député est d'accord avec moi.

• (1210)

M. Philip Toone: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que les exploitations agricoles familiales du pays ont d'immenses défis à relever. Nous devons les soutenir de toutes les manières possibles et imaginables.

Les industries agricoles reçoivent déjà de l'aide. Elles n'ont pas besoin de recevoir plus d'aide du gouvernement. Ce qu'il nous faut, ce sont des politiques visant clairement à aider les gens du pays à traverser les turbulences qui s'annoncent et à leur donner tous les outils dont ils ont besoin, et cela veut dire appuyer le système à guichet unique.

M. Brad Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le Président, je n'ai pas l'habitude de remercier les partis de l'opposition pour tout ce qu'ils font, mais je dois les remercier de continuer à ranimer le débat sur la Commission canadienne du blé à

la Chambre des communes. C'est une question qui me tient à cœur et, à mesure que je parlerai, tous comprendront pourquoi. C'est aussi une question que je connais à fond.

Avant d'entamer mon allocution, j'aimerais faire quelques observations.

Je dois remercier les interprètes qui vont traduire ce que je vais dire. J'ai l'habitude de ne pas remettre des notes d'allocution en bonne et due forme. Je leur donne donc un peu plus de fil à retordre que la plupart des autres députés.

Je veux également remercier le premier ministre. Bien des gens ont remarqué qu'il se passionne pour cette question et, pourtant, il ne vient pas d'une région rurale. Pour utiliser une expression de mon coin, c'est un gars de la ville. Toutefois, il comprend que c'est une question fondamentale. C'est une question de liberté et une question qui touche à l'essence et au cœur de l'identité des gens de l'Ouest canadien et des Prairies. Je veux remercier spécialement le premier ministre et ces remerciements vont au-delà des vagues remerciements que les députés font souvent à leur chef de parti. Pour quelqu'un qui a représenté Calgary à la Chambre des communes et qui est originaire d'Etobicoke, il fait vraiment preuve de beaucoup de leadership dans ce dossier.

Comme je le disais au début de mon allocution, c'est une question que je comprends à titre personnel. C'est une question qui touche l'histoire de ma famille. Je viens d'une circonscription des Prairies. La circonscription de Saskatoon—Humboldt est actuellement pour le tiers rurale et les deux tiers urbaine, puisqu'elle englobe une partie de la ville de Saskatoon, mais elle est encore très étroitement liée à l'industrie agricole. Cette question me touche en raison des gens que je représente, mais, plus encore, parce qu'elle me rappelle l'histoire de ma famille et de sa venue au Canada.

Du côté de ma mère, mon arrière-grand-père s'est établi, en 1900, dans le district de Hague, en Saskatchewan — qui, à l'époque, faisait partie des Territoires du Nord-Ouest —, en provenance du Manitoba, et a repris une exploitation familiale. À cette époque, les gens se réjouissaient de pouvoir profiter des occasions qu'offraient les Prairies. C'était avant la création de la Saskatchewan. Le Canada était encore à ses balbutiements. Il s'est établi dans cette région parce que cela lui permettait d'avoir sa propre exploitation et d'être libre. Il était né en Ukraine — la Russie à l'époque — et est venu dans un pays où il pouvait gagner sa vie.

Du côté de mon père, mon arrière-grand-père, mon grand-père et mon père ont également cultivé la terre dans l'Est de la Saskatchewan. J'ai brièvement travaillé avec mon père. Mes ancêtres paternels sont originaires de Yevpatoriya, en Russie, et ont transité par l'Allemagne avant de s'installer dans la région. Par pure coïncidence, et c'est intéressant, l'un des premiers lopins de terre qu'ils ont achetés avait appartenu à Charles Dunning, qui, plus tard, est devenu premier ministre de la Saskatchewan. Je suppose que je ne suis pas le premier agriculteur qui n'a pas remporté de succès dans l'agriculture et qui s'est tourné vers la politique. Voilà une petite leçon d'histoire.

Voilà les faits. Ils ont commencé à cultiver la terre, mais ils n'exploitaient pas de grandes fermes, comme l'ont laissé entendre les députés de l'opposition. Mon père, mon oncle Ronnie et mon oncle Bernie n'ont jamais exploité de grandes fermes. Ils étaient de petits agriculteurs. Mon arrière-grand-père et mon grand-père faisaient partie des agriculteurs les plus pauvres. Avant d'arriver au Canada, ils avaient été emprisonnés dans un camp pour prisonniers de guerre en Allemagne après la Première Guerre mondiale. Voilà leur histoire, voilà l'histoire de gens des Prairies.

Travaux des subsides

Bon nombre de personnes originaires de l'Est et du Nord de l'Europe, qui sont venues s'installer au Canada, n'avaient jamais eu le droit ou la possibilité de posséder leur propre terre. Soit leur terre avait été collectivisée dans les années subséquentes par les gouvernements communistes socialistes de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique ou dans le cadre d'initiatives plus vaines de l'empire tsariste austro-hongrois. C'était très important pour ces gens d'être propriétaires de leur terre et de contrôler leurs produits afin d'être en mesure de gagner leur vie et de se bâtir un avenir.

● (1215)

D'autres provinces ont été créées dans les Prairies, mais ma famille fait de l'agriculture en Saskatchewan. Les agriculteurs ont commencé à travailler ensemble pour accroître leur capacité de commercialiser leur grain et, par le fait même, pour améliorer leur gagne-pain.

Mes collègues d'en face ont parlé des coopératives, des entités de mise en commun et de diverses autres choses du même genre, mais ils ont oublié de mentionner des institutions comme l'Union des producteurs de grain, les syndicats du blé de la Saskatchewan et de l'Alberta et la Manitoba Pool Elevators. Il s'agissait d'institutions à participation facultative. Les diverses organisations agraires et agricoles se sont regroupées volontairement pour unir leurs efforts. On oublie souvent ce pan de l'histoire quand on parle de la Commission canadienne du blé.

Le projet de loi du gouvernement, qui a été présenté par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et qui reçoit l'appui des députés conservateurs, ne vise pas à abolir la Commission canadienne du blé. Il vise plutôt à éliminer les dispositions de la loi relatives au monopole, de telle sorte que les agriculteurs puissent commercialiser eux-mêmes leur grain et que la Commission canadienne du blé redevienne une institution à participation facultative.

C'est au fil du temps que l'on constatera la forme que prendra cette institution à adhésion facultative. Il se peut qu'elle devienne une autre coopérative, qui s'inspire de l'Union des producteurs de grain et des syndicats du blé à partir desquels la Commission canadienne du blé avait été créée à l'origine. Rien n'est sûr pour l'instant, mais c'est une possibilité.

Il faut se souvenir que, lorsque la Commission canadienne du blé a été créée, puis modifiée sous diverses formes, elle n'était pas assujettie à des dispositions sur le monopole. Dans les années 1940, la commission a commencé à devenir un monopole et à acquérir la capacité de contrôler le prix du grain, comme elle le fait actuellement dans le cas du blé, du malt et de l'orge. Elle contrôlait aussi le prix d'autres produits pendant la Seconde Guerre mondiale; on se souviendra du maïs, du tournesol et de diverses autres cultures. En 1941, le gouvernement de l'époque a habilité la Commission canadienne du blé à plafonner et à contrôler les prix. C'est au cours de la Seconde Guerre mondiale qu'ont été adoptées les dispositions relatives au monopole. En 1943, la Loi sur les mesures de guerre a rendu obligatoire la vente par l'entremise de la Commission canadienne du blé.

Les députés doivent comprendre la nature coopérative des institutions agricoles des Prairies, à l'origine. Les organismes de commercialisation du blé, comme l'Union des producteurs de grain et la Commission canadienne du blé dans sa version originale, étaient très différents du monopole créé dans les années 1940, pendant la Seconde Guerre mondiale, par des dispositions contenues dans la Loi sur les mesures de guerre pour favoriser l'effort de guerre. Ces dispositions n'ont pas été adoptées dans l'intérêt des agriculteurs.

Lorsque la guerre a pris fin, les dispositions en question ont dû être soumises à un examen tous les cinq ans. La Chambre les a maintenues jusqu'en 1965, année où elle les a pérennisées.

Les activités de la Commission canadienne du blé ont changé au fil des ans, notamment en ce qui a trait aux types de production commercialisés par elle. L'avoine a été retirée du mandat de la commission à l'instar d'autres productions, que j'ai mentionnées tout à l'heure. Depuis que Charlie Mayer, un ancien ministre responsable de la Commission canadienne du blé, a soustrait l'avoine du mandat de cette dernière, le marché de ce produit a pris de l'expansion dans l'Ouest canadien.

Ce qu'il faut bien comprendre avant toute chose, c'est que la Commission canadienne du blé n'était pas un monopole à l'origine. Ses services n'étaient pas obligatoires. C'est essentiellement cette situation que nous essayons de rétablir aujourd'hui.

Pour pouvoir vous parler de la réalité actuelle dans le cadre du présent débat, j'ai téléphoné à mon cousin Dwight, un agriculteur de la région de Yorkton, et nous avons parlé de l'utilité de notre proposition. Il m'a expliqué simplement ce qu'il en est. Comme beaucoup de jeunes agriculteurs, il cultive principalement autre chose que du blé pour gagner sa vie. Il produit du canola et du lin. Il a toujours été plus imaginatif et plus actif sur divers plans que mon père ou son père. Je lui ai demandé quels étaient les prix du grain, parce que je ne les connais pas comme à l'époque où je transportais du grain pour mon père, il y a quelques années. Il m'a dit qu'il perdrait environ 1,50 \$ par boisseau actuellement s'il vendait du blé à la Commission canadienne du blé, par rapport à ce qu'il obtiendrait s'il le vendait en Ontario ou à Minneapolis. Cette somme peut sembler petite, mais, lorsque le prix d'un boisseau est de 6 ou 7 dollars, une différence de 1,50 \$ est importante.

● (1220)

Quand ils regardent la marge de profit finale, cette différence est très importante. Voilà l'argument économique que bon nombre d'agriculteurs invoquent.

Je ne me limiterai pas uniquement à l'argument économique aujourd'hui à la Chambre. Certaines questions plus vastes ont une incidence sur la prospérité des membres de ma famille et des gens de ma circonscription. Il faut se pencher sur une question fondamentale plus vaste dont la portée ne se limite pas aux agriculteurs et à l'industrie agricole, et qui concerne l'ensemble des Canadiens.

La plupart des Canadiens, y compris moi, comprennent que les partis politiques ne sont pas des entités parfaites sur le plan de l'idéologie ou de la philosophie. Cependant, les partis entrent dans des catégories générales.

Le Nouveau Parti démocratique se présente comme un parti social démocrate compte tenu du genre de socialisme qu'il prône. Si on examine le discours néo-démocrate, on constate qu'il y est abondamment question d'équité, ce qui est souvent un critère assez subjectif. Toutefois, ce principe se retrouve généralement dans le discours des néo-démocrates et dans celui de leurs partisans.

Travaux des subsides

À l'instar des membres de tous les mouvements socialistes, les néo-démocrates ne se préoccupent pas tant de la création de la richesse que de la redistribution de celle-ci. Ils considèrent qu'il incombe au gouvernement, à titre d'entité mise en place par l'État, d'uniformiser les règles du jeu pour assurer l'équité économique et la redistribution de la richesse. Voilà pourquoi le système monopolistique à guichet unique de la Commission canadienne du blé qui enverrait en prison les producteurs qui vendent eux-mêmes leur blé correspond tellement bien à leur philosophie politique. Dans cette optique, le rôle de l'État ne consiste pas à protéger les droits fondamentaux, mais plutôt à mettre en commun, à distribuer et à redistribuer la richesse.

Les partis qui prônent davantage la libre entreprise et qui épousent au moins ce principe, évidemment pas toujours de façon parfaite, sont généralement plus près de la tradition libérale classique du discours parlementaire. Ces partis croient que le rôle de l'État consiste à protéger la vie, la liberté et la propriété. Voilà la philosophie qui ressort de l'approche de notre gouvernement à l'égard de la Commission canadienne du blé.

Les gens qui ont grandi sur la ferme familiale savent très bien que l'agriculture n'est pas un travail comme un autre. Ce n'est pas un métier que l'on choisit vraiment. Mon père et mon grand-père ont commencé à faire de l'agriculture avec leur père. Quant à moi, je conduisais un tracteur, mettais les terres en jachère pour l'été et transportais du grain bien avant d'avoir le droit de conduire légalement des véhicules sur les grands chemins. Ces tâches faisaient partie de ce que j'étais. Je me souviens que lorsque j'avais six ou sept ans, je travaillais avec mon père sur la ferme. Même si mon aide n'était peut-être pas très utile, de mon côté, ces tâches faisaient partie intégrante de ma vie.

Il s'agit d'un aspect fondamental de l'identité des agriculteurs. On parle ici de leur liberté. On parle ici de leur propriété. Il faut comprendre que bon nombre d'agriculteurs de l'Est et du Nord de l'Europe se sont établis dans l'Ouest du Canada parce qu'ils voulaient obtenir cette parcelle de propriété qui leur avait été refusée. Pour eux, c'était un symbole de liberté. Ce qu'il y a de paradoxal, c'est que la Commission canadienne du blé puisse leur prendre leur bien, à savoir leur blé, pour le mettre en commun. Ils cultivent leur blé. Ils produisent leur blé. Pourquoi ne peuvent-ils pas le commercialiser? Ils devraient pouvoir décider eux-mêmes de participer à un autre groupe dans une coopérative, comme cela a été fait avec l'Union des producteurs de grain, les syndicats du blé, la Commission du blé.

C'est là l'enjeu fondamental dont il est question. C'est pour cette raison que notre parti, compte tenu de sa perception générale de la vie, de la liberté et de la propriété, est résolu à défendre les droits des agriculteurs et leur droit de commercialiser leurs produits comme bon leur semble.

Mes collègues d'en face ont abordé plusieurs enjeux. Leur principal argument aujourd'hui est le sondage mené par la Commission canadienne du blé, qui montre que la majorité des répondants appuient le guichet unique. J'aimerais mettre en lumière certaines choses qui aideront les personnes qui connaissent peu cette question à mieux la comprendre.

La plupart des gens qui font de la politique savent qu'il est beaucoup plus facile de remporter un scrutin lorsque personne d'autre ne fait campagne dans le camp adverse et lorsqu'on peut définir le profil des électeurs et choisir la question. C'est bel et bien ce qui s'est produit dans le cas du sondage concernant la Commission canadienne du blé.

●(1225)

À la question portant sur la commercialisation de l'orge, à peine 51 p. 100 des agriculteurs ont répondu « oui », ce qui, considérant la manière dont le vote s'est déroulé, constitue une défaite en règle, surtout quand on connaît la question qui leur a été posée, et que voici: « Souhaitez-vous que la Commission canadienne du blé soit abolie ou souhaitez-vous qu'elle soit maintenue? »

La question que le gouvernement pose aux agriculteurs par l'entremise de la mesure législative est d'un tout autre ordre. En fait, il leur demande s'ils souhaitent que l'on maintienne la commission afin qu'ils puissent, s'ils le veulent, s'unir avec d'autres agriculteurs et faire affaire avec elle ou s'ils préfèrent avoir le choix de faire ce qu'ils veulent avec ce qui leur appartient en propre. Nous abolissons les peines d'emprisonnement et les amendes auxquelles s'exposaient les agriculteurs qui vendaient eux-mêmes leur blé.

Ce qui m'amène à l'argument que soulèvent sans cesse les députés d'en face, comme quoi cette mesure profitera uniquement aux grandes entreprises et aux grandes exploitations agricoles et ne pourra que nuire aux petits producteurs.

Mon père était un très petit producteur. Il était même obligé de cumuler les petits boulots pour joindre les deux bouts. Il a été concierge, puis bedeau; il a même enseigné quelques années, ce qu'il a pu faire parce qu'il détenait un diplôme de l'Université de la Saskatchewan. Tous mes oncles agriculteurs étaient eux aussi de petits producteurs. Et ils ont tous dû endurer l'oppression de la Commission canadienne du blé; on ne leur a jamais donné ni la liberté ni la possibilité de faire ce qu'ils voulaient.

Au fur et à mesure que grandissaient les jeunes de la génération suivante, de celle dont fait entre autres partie mon cousin Dwight, ils se sont mis à changer leur façon de transiger avec la commission, adoptant une attitude beaucoup plus pragmatique à son égard. Ils ont notamment commencé à privilégier d'autres types de cultures et à chercher des moyens d'échapper à son contrôle.

Personne ne cherche à défendre les droits des grandes sociétés. Quand on regarde les choses bien en face, on constate que les grandes sociétés n'ont jamais dû se battre pour obtenir le blé produit par les agriculteurs, alors qu'elles devraient faire des pieds et des mains pour amener les agriculteurs à cultiver les céréales qu'elles veulent acheter. Il s'agit d'un élément qui n'est pas toujours bien compris de tout le monde. Les entreprises de maltage qui ne s'intéressent qu'à l'orge brassicole n'ont jamais fait affaire avec personne d'autre que la Commission canadienne du blé. Elles n'ont jamais eu à courtiser les agriculteurs afin de les convaincre de faire affaire avec elles et non avec tel ou tel concurrent, parce qu'elles savaient que la commission offrirait le même prix et les mêmes conditions à tous les brasseurs du pays.

C'est ce qui se passe actuellement dans l'Ouest. Aucune entreprise n'a le dessus sur les autres. Pas plus Viterra, qui descend des anciens syndicats du blé, que Parrish and Heimbecker, Great Northern Grain Terminals ou Pioneer. Toutes ces entreprises ont réussi à se développer au fil des ans; il est maintenant temps qu'elles se fassent concurrence pour savoir laquelle réussira à obtenir le blé produit par les agriculteurs.

Travaux des subsides

Certains députés de l'opposition ont affirmé que la perte de la Commission canadienne du blé serait lourde de conséquences pour le système ferroviaire, le système de transport et les wagons de producteurs. Que ce soit bien clair: les producteurs continueraient d'avoir accès aux wagons de producteurs, aux silos-éleveurs, aux ports et aux terminaux. Il est important de savoir que la Commission canadienne des grains continuerait de fournir des wagons de producteurs et que leur accès serait toujours protégé par la Loi sur les grains du Canada. Comme on l'a dit dans une intervention précédente, les lignes ferroviaires sur courtes distances et les terminaux intérieurs joueraient toujours un rôle important dans l'expédition du blé et de l'orge de l'Ouest canadien vers des ports intérieurs et internationaux. La Commission canadienne des grains continuerait également de protéger la qualité du blé et de l'orge canadiens. Rien de tout cela ne disparaîtrait. Il y aurait toujours des lignes ferroviaires sur courtes distances, des wagons de producteurs, la Commission canadienne des grains et d'autres aspects propres au système canadien de production du grain.

La seule chose que nous voulons abolir avec cette mesure législative, ce sont les dispositions sur le monopole qui figurent dans la loi. J'appuie cette mesure législative non seulement parce qu'elle touche à la liberté fondamentale, mais aussi parce qu'au bout du compte, elle améliorerait les résultats financiers des agriculteurs. Elle forcerait les sociétés céréaliers à se faire concurrence pour le blé produit par les agriculteurs. Elle favoriserait l'innovation et la diversité. Elle appuierait la croissance des activités à valeur ajoutée, ce qui serait également favorable aux résultats financiers des agriculteurs.

En tant que fils, petit-fils et arrière-petit-fils d'un modeste agriculteur des Prairies, je suis très heureux d'appuyer le ministre de l'Agriculture, le parti conservateur et le premier ministre dans leurs efforts visant à éliminer le monopole de la Commission canadienne du blé.

• (1230)

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au député que le Canada n'est pas fondé sur le principe de droit à la vie, à la liberté et à la propriété, mais sur les principes de paix, d'ordre et de bon gouvernement. Je crois que la Commission canadienne du blé est un bon exemple du principe de bon gouvernement.

J'apprécie le fait que le député nous a raconté son histoire et celle de sa famille. Cela ajoute une dimension humaine aux lois dont nous débattons à la Chambre. J'aimerais cependant demander au député pourquoi son parti a décidé de mettre fin assez rapidement à ce débat.

J'aimerais aussi lui rappeler que nous tenons souvent pour acquis ce que nous avons jusqu'à ce que nous le perdions. Pour quelle raison a-t-on formé initialement des coopératives? N'était-ce pas pour donner aux agriculteurs la capacité de soutenir la concurrence des solides monopoles privés qui existaient au tournant du siècle? Les monopoles privés que nous voulons établir maintenant pourraient entraîner une érosion des prix, ainsi que de la sécurité des marchés des agriculteurs de l'Ouest.

Le député pourrait-il répondre à ces questions?

M. Brad Trost: Monsieur le Président, je me pencherai d'abord sur les remarques faites par mon collègue à propos du principe de bon gouvernement. Je crois que le Parti conservateur et le NPD ont des opinions très différentes sur ce qui constitue un bon gouvernement. Ce principe a été défini de manières très différentes. Puisque je viens d'une famille qui avait tendance à voter pour le

Crédit social, quand je pense à un bon gouvernement, je pense au gouvernement d'E.C. Manning, qui a dirigé l'Alberta pendant de nombreuses années. Je suis certain que le député aurait plutôt tendance, quant à lui, à penser au premier ministre Douglas en Saskatchewan.

Les remarques du député sur les coopératives des Prairies étaient très instructives, mais c'est l'argument que je faisais valoir. Les agriculteurs se sont réunis volontairement pour faire ce qu'ils avaient besoin de faire. Mon père a vendu ses produits au syndicat du blé pendant de nombreuses années, mais il les vendait aussi à Pioneer et à Parrish & Heimbecker. C'était son choix. Ces deux entreprises privées, Pioneer et Parrish & Heimbecker, lui donnaient un bon service, tout comme la coopérative. La présence de tous ces intervenants sur le marché des grains accroissait la rentabilité de l'exploitation agricole de mon père et permettait à ses voisins et à lui d'obtenir un meilleur rendement économique.

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, hier, l'un des néo-démocrates qui siègent au Comité des transports a dit qu'il croyait que Saskatoon était une petite ville de la Saskatchewan. Non seulement ce député n'a aucune idée de ce qu'est une petite municipalité rurale de la Saskatchewan, mais encore il est évident que ces députés ne comprennent pas la question du point de vue des agriculteurs de l'Ouest.

En Ontario, nous avons un choix en matière de commercialisation. Je veux souhaiter la bienvenue à mon collègue et à ses électeurs, qui vont bientôt découvrir le monde de la commercialisation libre. Est-ce qu'il pourrait nous en dire un peu plus au sujet des restrictions qui ne seront plus imposées aux agriculteurs de l'Ouest et des avantages qui leur seront accordés, au même titre qu'aux agriculteurs de l'Ontario?

M. Brad Trost: Monsieur le Président, c'est un aspect que ceux qui sont étrangers à l'industrie ne comprennent pas très bien. Les agriculteurs peuvent être condamnés à la prison s'ils commercialisent eux-mêmes leur blé. Lorsque ce projet de loi sera adopté, les agriculteurs qui vivent dans le Sud de la Saskatchewan et qui produisent du blé dur, un type de blé utilisé principalement dans la fabrication des pâtes, pourront, entre autres, vendre leurs céréales outre frontière, aux États-Unis. Ils pourront les vendre non pas aux prix dévalués que la Commission canadienne du blé fixerait, mais au plus haut prix possible, à sa juste valeur marchande.

Les agriculteurs auront le choix. Ils auront des courtiers en grains et des terminaux au Dakota du Nord, au Minnesota et au Montana. Ils pourront soutenir la concurrence et vendre leurs céréales au plus offrant. C'est un avantage concret. S'il y a un groupe d'agriculteurs qui a connu des difficultés financières importantes au fil des ans, c'est bien celui des producteurs de blé dur.

• (1235)

[Français]

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de Saskatoon—Humboldt de son discours. J'en ai beaucoup appris sur sa famille. Je connais un peu plus le député, ce qui est fort intéressant.

Selon les résultats du plébiscite organisé par la Commission canadienne du blé, 62 p. 100 des gens qui ont voté ont demandé le maintien de la commission. S'il n'y avait pas eu la commission au moment où il était petit agriculteur, le père de l'honorable député aurait-il pu prospérer et lui-même aurait-il pu être à la Chambre aujourd'hui?

Travaux des subsides

[Traduction]

M. Brad Trost: Monsieur le Président, c'est exactement ce que je disais. Un des facteurs qui a nui à la prospérité de mon père et de mes oncles et l'une des raisons pour lesquelles j'ai décidé de ne pas me lancer dans cette industrie, après avoir pratiqué l'agriculture quelques années avec mon père, est l'absence de diversité attribuable à la Commission canadienne du blé.

Le fait de devoir vendre dans le système monopolistique de la Commission canadienne du blé retardait le traitement de nos céréales dans les usines des Prairies pour en faire des farines et des pâtes, des produits à valeur ajoutée. Cela limitait le rendement pour les agriculteurs dans les exploitations agricoles.

Si nous devons envoyer notre produit outre-mer ou en Ontario ou ailleurs, là où la Commission canadienne du blé a des contrats, et s'il n'y a pas de concurrents locaux en mesure d'acheter directement de l'exploitation agricole, il est plus difficile de gagner sa vie. Cela réduit la valeur de la récolte, et donc la valeur de la terre, ainsi que la capacité de gens comme moi, qui pourraient envisager de reprendre la ferme de leurs parents.

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, nos collègues d'en face ne cessent de nous dire que cette mesure aura des effets catastrophiques sur les petites exploitations agricoles et les petits agriculteurs de l'Ouest du Canada.

J'aimerais demander au député, qui de toute évidence s'y connaît, pourquoi l'opposition a si peu confiance dans la capacité des agriculteurs de l'Ouest du Canada de soutenir la concurrence et de prospérer. Que pense le député de la capacité des agriculteurs de réussir?

M. Brad Trost: Monsieur le Président, je m'interroge sur le raisonnement. La principale raison est probablement le manque de connaissances sur ces questions et la culture. Il y a beaucoup de bons députés en face, mais ils ne saisissent pas toutes les nuances qui pourraient aider dans un tel débat.

Par ailleurs, je souligne que nous assisterons malheureusement à une diminution du nombre d'agriculteurs avec le temps, ce qui s'explique par le fait que les agriculteurs sont bien plus âgés que l'ensemble des travailleurs.

Depuis à peu près le milieu des années 1980, et pendant une vingtaine d'années par la suite, les prix des produits agricoles des Prairies ont été très faibles, à l'exception de quelques produits pouvant être vendus sur le marché libre, comme le canola. Cela a amené de jeunes agriculteurs, comme je l'ai été moi-même, à se retirer du secteur et a fait augmenter radicalement l'âge des producteurs agricoles.

M. Malcolm Allen (Welland, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de Saskatoon—Humboldt de nous avoir fait partager une partie de son expérience en agriculture. Il est important de faire part de telles expériences à ceux qui n'ont pas connu la vie agricole.

Je sais que Saskatoon est une grande ville. Puisque je représente une région rurale du Sud de l'Ontario où on compte beaucoup de petites municipalités, je comprends.

Lorsque nous parlons de la liberté de mise en marché, nos vis-à-vis mettent en valeur le beau côté des choses. Compte tenu de son expérience, le député pourrait peut-être nous expliquer par des exemples concrets que le marché n'est pas toujours à la hausse. Tous les marchés, peu importe de quel produit on parle, ont des hauts et des bas.

Le député pourrait peut-être nous éclairer sur de possibles baisses au Canada, comme il y en a eu en Australie. Nous avons vu les primes versées aux producteurs de blé de l'Australie sous le régime de la commission australienne du blé chuter de près de 99 \$ à moins de 27 \$ sous le prix par tonne aux États-Unis. Les Australiens ont été durement frappés sous le régime de libre marché. Ce marché ne les a pas toujours fait progresser.

On dit que les marchés se corrigent d'eux-mêmes et ne sont donc pas toujours à la hausse. Il y a certainement des baisses. Le député pourrait peut-être nous parler de cela.

M. Brad Trost: Monsieur le Président, ce que dit le député revient pour ainsi dire à ce que j'ai répondu à une question précédente.

Depuis 20 ans, la plupart des récoltes des Prairies n'ont pas rapporté pour la majorité des agriculteurs. Au cours de 20 dernières années, une période pendant laquelle j'avais l'âge de reprendre l'exploitation agricole de mon père, la Commission canadienne du blé n'a pas protégé les agriculteurs contre les caprices du marché. Elle a été absolument inutile. Elle n'a fait que mettre en commun les pertes pour les atténuer. Elle a fait en sorte que tout le monde perde de l'argent.

Le gouvernement s'est employé à protéger les agriculteurs contre les pertes et à atténuer les effets du marché en mettant en oeuvre une série de programmes agricoles, notamment les programmes Agri-stabilité et Agri-relance.

La Commission canadienne du blé n'a servi qu'à atténuer les pertes. Depuis des années, elle ne protège d'aucune façon les agriculteurs contre la diminution du cours du blé, de l'orge et d'autres céréales.

• (1240)

M. Malcolm Allen (Welland, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'intervenir dans le présent débat. Je partagerai mon temps de parole avec la députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert.

La question est cruciale pour les agriculteurs. Selon moi, il ne faut pas faire d'erreur et il ne faut pas avoir d'illusions. De toute évidence, il est question de l'avenir des fermes familiales dans l'Ouest du Canada. Nous avons le pouvoir de prendre une décision au nom des agriculteurs quant à la direction qu'ils prendront ultimement, qu'il s'agisse du guichet unique, comme c'est le cas actuellement, ou de la déréglementation du marché, comme ce dont parlent constamment les députés d'en face.

Le seul groupe d'intervenants qui manque dans tout cela, c'est celui qui subira directement les conséquences de cette décision. Certains députés seront directement touchés, car ils sont agriculteurs et cultivent des céréales dans les Prairies. Ils comprennent les conséquences de la décision de poursuivre dans la même voie ou de fonctionner sans la Commission canadienne du blé.

Quoi qu'il en soit, tous ces agriculteurs des Prairies qui ne sont pas ici méritent que nous prenions le temps de les écouter parce que, au bout du compte, ce sont leurs exploitations et leurs modes de subsistance dont nous discutons. Il n'est pas nécessaire de procéder en vase clos.

Je sais que quelques-uns de mes amis et collègues, de l'autre côté de la Chambre, ont parmi leurs électeurs des agriculteurs qui disent que c'est bien l'orientation que nous devons prendre. Ces mêmes députés ont aussi des électeurs dans l'autre camp, des gens qui s'opposent à cette orientation.

Comment faire pour tenir compte des intérêts divergents de ces agriculteurs, de ceux qui disent en toute bonne foi, je n'en doute pas un instant, qu'ils ne veulent plus être assujettis à la Commission du blé?

J'ai entendu le ministre le dire, et d'autres l'ont dit aussi. Certains ont voté avec leurs pulvérisateurs ou leurs semoirs pneumatiques. On peut bien dire que des agriculteurs ont décidé de cesser de cultiver le blé et de se tourner vers le canola ou une autre culture en raison de l'existence de la Commission du blé, parce qu'ils ont préféré faire des affaires sur un marché ouvert et qu'il y a plus d'argent à gagner avec le canola. C'est un argument qui se tient, mais il n'explique qu'une partie de la situation et ne tient pas compte de tout ce qui est en jeu.

Il n'y a aucun doute que les gens ont le droit d'alterner les cultures ou d'essayer de nouvelles cultures. Ils peuvent décider eux-mêmes comment ils feront les choses chez eux. Mais pourquoi ne pas les amener à s'intéresser à la situation dans son ensemble? Certains diront que les gens ont fait part de leur intérêt le 2 mai. Le gouvernement aime beaucoup nous demander, à mes collègues et à moi, ce que le député de Welland, ou n'importe quel député de Vancouver ou d'une autre grande ville, a en commun avec les producteurs de blé des Prairies.

Je dirai à mes amis d'en face que les députés de Calgary, d'Edmonton ou de toute autre grande ville s'intéressent, tout comme moi, aux producteurs de blé du Canada. Ce n'est pas différent. Quand les électeurs ont voté pour un parti plutôt qu'un autre dans une région donnée, ils n'avaient pas nécessairement cette question en tête. Il n'y a pas que les agriculteurs qui sont allés voter.

Il est carrément fallacieux et totalement exagéré de dire que les conservateurs ont été élus sur la base d'une seule question parmi les nombreuses questions abordées dans leur vaste plateforme électorale, des questions qui visaient tous les pans de la population, et non exclusivement les agriculteurs. Nous pouvons néanmoins profiter de l'occasion pour demander aux agriculteurs ce qu'ils veulent. Je proposerais à mes collègues de réfléchir à la question que nous voulons leur poser. Des députés d'en face ont dit que les agriculteurs voudraient une troisième option. Nous devons débattre de la question que nous soumettrons aux agriculteurs de l'Ouest directement touchés et leur demander ce qu'ils veulent.

Mon collègue d'Essex, en Ontario, a dit que les agriculteurs ontariens ont le libre choix en matière de commercialisation parce qu'ils en ont décidé ainsi. Le député a mentionné qu'il ne s'agissait pas d'une décision du gouvernement fédéral, car les agriculteurs ontariens ne relèvent pas de sa compétence. Le ministre a confirmé plus tôt que les agriculteurs ontariens ne relevaient pas du gouvernement fédéral. Le gouvernement provincial a aboli le monopole, mais conformément à la décision des agriculteurs. Le gouvernement provincial ne leur a rien imposé. Il a permis aux agriculteurs ontariens de choisir. Ils ont fait un choix. Ils en avaient le droit.

• (1245)

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne voulons pas faire obstacle aux agriculteurs de l'Ouest. En fait, c'est tout le contraire. Nous prenons le parti des agriculteurs en faisant valoir que le gouvernement devrait leur donner le choix. Nous convenons tous que les agriculteurs en ont le droit, car, ce sont eux, en fin de compte, les principaux intéressés.

Plus tôt, mon collègue de Saskatoon—Humboldt a parlé de sa famille. Son arrière-grand-père, son grand-père, son père et ses oncles étaient cultivateurs. Il a fait un exposé nuancé afin que nous

Travaux des subsides

saisissions ce que cela signifie que d'être agriculteur. Il ne fait aucun doute qu'il y a des problèmes. Des agriculteurs ont été emprisonnés et ont estimé avoir été traités injustement, ce qui n'aurait jamais dû leur arriver d'ailleurs. Toutefois, maintenant que nous savons tout cela, il y a moyen de résoudre les problèmes et il est de notre ressort de trouver comment remédier à la situation.

Nous n'avons que le plébiscite pour nous guider puisque le gouvernement refuse de poser une question aux agriculteurs. Le plébiscite n'est pas exactement l'unique outil, mais l'un des seuls outils dont nous disposons. Nous pouvons voir que 62 p. 100 des agriculteurs veulent conserver le système à guichet unique. Un plus petit groupe d'agriculteurs n'ont pas voté, et nous présumons que c'est parce qu'ils ne voulaient pas. Toutefois, en supposant que ce soit le cas, nous avons alors une majorité qui dit une chose et une minorité qui dit autre chose. Comment rallier la majorité des gens? Nous imposons simplement la volonté de la minorité à la majorité et disons que c'est ainsi que fonctionne la démocratie. Il est curieux que je ne me rappelle pas avoir appris ce concept dans mes cours de sciences politiques, mais c'est peut-être ainsi que les choses sont censées fonctionner du point de vue du gouvernement. J'ai toujours présumé cependant que lorsqu'on procédait à un vote, on prenait en main la démocratie et on respectait le vote de la majorité, mais cela reste à voir.

Quand on examine ce processus démocratique, ce qui est incroyable, c'est que les conservateurs emploient des termes comme « tyrannie » et « oppression ». La tyrannie a régné en Libye jusqu'à la chute de Kadhafi. La tyrannie et l'oppression sévissent en Iran. Il semble y avoir une certaine dichotomie lorsqu'on dit que la Commission canadienne du blé a quelque chose de tyrannique et d'oppressif. Il est peut-être plus raisonnable pour les détracteurs du guichet unique d'utiliser le mot « injuste » pour qualifier la commission. Toutefois, dire qu'elle est « tyrannique » ou parler de « la tyrannie de la Commission canadienne du blé » donne à croire qu'on a chassé les gens de leurs terres comme on l'a fait en Ukraine sous le régime de Staline, ce qui n'est pas le cas.

Ce qui se passe, c'est que les agriculteurs demandent qu'on leur donne le choix. Nous voyons des gens dans les Prairies qui sont manifestement mécontents de l'orientation prise par le gouvernement. Ils se font entendre et demandent d'avoir la possibilité de voter. De ce côté-ci de la Chambre, nous affirmons que si le gouvernement tient un vote, nous respecterons la volonté des agriculteurs. Y a-t-il processus plus démocratique?

La majorité des députés de l'autre côté de la Chambre sont issus de l'ancien Parti réformiste; ceux-ci avaient l'habitude de dire qu'ils consulteraient leurs électeurs. En fait, ils sont allés jusqu'à proposer que les électeurs puissent révoquer leur député parce que c'est démocratique. Je ne sais pas ce qu'ils ont fait de leurs racines, mais de toute évidence, ils les ont oubliées en devenant des conservateurs. Ils refusent de consulter leurs électeurs, les personnes directement en cause, les agriculteurs qui produisent du blé dans les Prairies, de s'enquérir directement de leurs souhaits et de respecter ceux-ci. De ce côté-ci de la Chambre, nous ferions l'inverse.

Travaux des subsides

Nous demandons aux députés de l'autre côté de la Chambre de se joindre à nous afin de consulter les agriculteurs pour connaître leurs souhaits et de respecter ceux-ci, quels qu'ils soient. Ils ne correspondront pas forcément à nos demandes. En fait, il se pourrait que les conservateurs aient raison, mais posons la question. Si les conservateurs ont raison, nous mettrons fin à nos demandes, mais il n'est pas impossible qu'ils soient dans l'erreur. Si c'était le cas, ils devraient respecter le souhait des agriculteurs, tout comme nous le ferions si c'était eux qui avaient raison. Voilà comment le processus démocratique fonctionne et ce pourquoi nous nous battons. Comme le gouvernement l'a fait remarquer à maintes reprises, la raison pour laquelle nous demandons à nos courageux concitoyens d'aller outremer pour protéger des populations c'est précisément afin que celles-ci puissent, un jour, accéder à la démocratie.

J'implore gouvernement de tout simplement laisser aux agriculteurs de l'Ouest la possibilité de se prononcer sur leur avenir dans le cadre d'un vote, justement parce c'est leur avenir à eux qui est en cause.

● (1250)

M. Chris Alexander (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, le député d'en face s'est évertué à nous demander si nous savions ce que veulent réellement les agriculteurs de l'Ouest canadien. Je le dis à quiconque écoute ce débat et à toute la Chambre: nous avons pris d'innombrables mesures pour faire en sorte que la volonté des agriculteurs de l'Ouest canadien en ce qui concerne la commercialisation de leurs céréales ne soit pas soumise à un monopole. Ces agriculteurs veulent être traités de la même façon que ceux du reste du pays. Le 2 mai, ils ont exprimé cette volonté, car notre intention d'aller de l'avant à ce sujet était clairement indiquée dans notre programme. Un nombre incalculable d'autres mesures nous ont permis de le constater.

Ce que le député et tous les autres députés d'en face refusent de dire, c'est pourquoi ils s'obstinent à croire que ces agriculteurs devraient subir les contraintes d'un monopole. Les monopoles n'existent plus dans tous les pays d'Europe, y compris l'Ukraine et la Russie, où l'économie planifiée, surtout dans le domaine agricole, a triomphé pendant la plus grande partie du XX^e siècle. Les monopoles n'existent ni en Australie, ni aux États-Unis. Le député peut-il nous dire pourquoi il devrait y en avoir un dans l'Ouest canadien?

M. Malcolm Allen: Monsieur le Président, nous n'insistons pas non plus pour que le monopole soit maintenu. Nous faisons valoir que ce sont les agriculteurs qui devraient décider de son existence éventuelle. Nous demandons au gouvernement de leur donner l'occasion de voter. Nous n'insistons pas pour que la Commission canadienne du blé reste pour toujours. Nous demandons au gouvernement de soumettre une question honnête qui convient à toute la Chambre, de laisser les agriculteurs voter de façon légitime et de les laisser choisir. Ce sont les agriculteurs qui choisiront, pas les députés de ce côté-ci de la Chambre, ni ceux d'en face, mais bien les agriculteurs. Les cultivateurs des Prairies canadiennes prendront la décision en répondant à une question honnête.

Ce n'est pas mon parti qui prétend qu'il faut garder la Commission canadienne du blé. Nous disons simplement que les agriculteurs devraient avoir la possibilité de prendre une décision. S'ils souhaitent continuer comme avant, c'est acceptable, sinon, c'est tout aussi acceptable.

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, j'ai entendu à quelques reprises des députés ministériels

dire que les valeurs canadiennes étaient la vie, la liberté et la propriété, valeurs qui correspondent davantage aux valeurs fondatrices de la nation au sud de la frontière. Comme le député le sait, les valeurs et principes fondateurs de notre nation sont la paix, l'ordre et le bon gouvernement ou encore la paix, le bien public et le bon gouvernement. On les utilisait de façon interchangeable au XIX^e siècle. Par bien public, j'entends ici le bien commun.

En quoi la préservation de la Commission canadienne du blé cadre-t-elle avec les valeurs et les principes défendus par notre pays? Pourquoi serait-il plus difficile de se soustraire à un monopole privé, qui ne manquerait pas de s'imposer une fois la Commission du blé mise au rancart, que de sortir de la Commission du blé que nous avons maintenant?

M. Malcolm Allen: Monsieur le Président, le député a tout à fait raison au sujet de la vie, de la liberté et de la propriété privée.

Notre souci de travailler ensemble, dans l'harmonie, et d'agir de concert pour le bien de nos collectivités est une chose qui nous tient à cœur. C'est pareil pour les personnes inscrites à la Commission du blé, car elles peuvent s'y soustraire.

Comme l'a dit le ministre de l'Agriculture, les agriculteurs peuvent voter avec leurs semoirs pneumatiques et cultiver d'autres produits. Personne ne les oblige à cultiver le blé. Personne dans les Prairies n'a dit « Du blé tu cultiveras pour toujours. » Personne ne les y oblige. La Commission du blé n'opprime personne à cet égard. S'ils veulent tous commencer à cultiver du canola demain, ils pourront le faire, si tel est leur choix, ou ils pourront cultiver n'importe quelle autre légumineuse ou n'importe quoi d'autre. Il n'y a pas cette tyrannie ou cette oppression qui nous viennent à l'esprit quand nous pensons à ces choses comme à des contraintes.

Mon collègue a posé une bonne question sur la façon dont nous devrions nous gouverner collectivement. Il me semble qu'il faut respecter les souhaits d'un groupe qui prend des décisions pour lui-même. Il ne s'agit pas pour le gouvernement d'imposer une décision à ce groupe parce qu'il estime que c'est ce qu'il mérite.

● (1255)

[Français]

Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur pour moi de me lever à la Chambre pour défendre des principes. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de défendre la démocratie. Ma distinguée collègue de Churchill présente à la Chambre une motion qui veut défendre la démocratie et le droit des agriculteurs de décider de leur destin.

La motion demande trois choses à ce gouvernement: de consulter, de reculer et d'accepter. Ce sont trois actions pour lesquelles ce gouvernement a encore besoin de beaucoup de pratique avant d'y exceller. J'espère d'ailleurs qu'il commencera à s'y exercer dès maintenant.

Travaux des subsides

La motion demande à ce gouvernement de consulter les personnes qui sont concernées par son projet de loi mal intentionné, soit les agriculteurs. La Commission canadienne du blé est gérée par les agriculteurs, pour les agriculteurs. Ils contrôlent et dirigent la commission. Le gouvernement est-il en train de nous dire et de dire aux agriculteurs qu'ils ne savent pas gérer leurs affaires? Non seulement il trouve que la commission administrée par les agriculteurs ne fait pas son travail, mais en plus, il ne fait pas confiance au jugement de ces derniers pour décider si leur commission devrait exister ou pas. Si le gouvernement laissait les agriculteurs décider par l'intermédiaire d'un plébiscite, tel que celui qui fut jadis organisé par les agriculteurs ontariens, nous serions prêts, de ce côté-ci de la Chambre, à accepter cette décision.

Je sais que je serai la centième à soulever ce point, mais il est important. Les agriculteurs ont déjà voté pour conserver la commission: les producteurs de blé à 62 p. 100 et les producteurs d'orge à 51 p. 100. Certes, 51 p. 100 est un résultat serré, mais lorsqu'on sait que ce gouvernement n'arrête pas de nous enfoncer dans la gorge qu'il a obtenu un mandat fort avec moins de 40 p. 100 des voix des Canadiens, je trouve que son argument manque de crédibilité.

Je suis prête à suggérer à la Chambre que le gouvernement ne veuille pas consulter les agriculteurs car il a peur de leur verdict. Les agriculteurs ont fait leurs devoirs. Ils savent qu'avec la disparition de la Commission canadienne du blé, le même sort que leurs collègues australiens les attend, soit une baisse de revenus dramatique de 70 p. 100 la tonne de blé. Cette décision est idéologique. Elle ne respecte pas les agriculteurs, contrairement à ce que sous-entend le titre trompeur du projet de loi du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Cette motion va au-delà de la Commission canadienne du blé. Je ne blaguais pas lorsque j'ai dit que je me levais pour défendre la démocratie. Au cas où le gouvernement ne l'aurait pas remarqué, les citoyens réclament actuellement leur droit de parole. Ils veulent faire entendre leur voix. Une tentative comme celle-ci est de nature à nourrir le cynisme de la population à l'égard de nos respectables institutions. Il faut que le gouvernement entende la voix de la raison et la voix des citoyens. Il doit reculer et doit accepter le verdict des agriculteurs.

Ce gouvernement doit cesser de mépriser les citoyens. Il doit arrêter de regarder de façon hautaine tous ceux et celles qui refusent de partager sa façon de penser. La démocratie, c'est beaucoup plus que de gagner des élections. La démocratie, c'est entretenir une discussion continue avec les citoyens. Par là, je ne veux pas parler du contrôle du message tel que fait par le Bureau du premier ministre, mais je fais référence à l'écoute des besoins et de l'avis des citoyens.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'écouter les agriculteurs? Pourquoi le gouvernement n'accepte-t-il pas de consulter les agriculteurs? Pourquoi le gouvernement ne suit-il pas le précédent ontarien?

• (1300)

J'écoutais hier le discours de mon collègue d'Acadie—Bathurst sur le projet de loi C-18. Il parlait avec passion de la situation des pêcheurs de sa circonscription qui peinaient à gagner leur vie avec le produit de leur labeur. J'en retiens la disparité de prix qui peut exister entre les différents producteurs pour les mêmes produits. Le gouvernement oublierait-il que la Commission canadienne du blé s'occupe de la commercialisation du blé canadien?

La force de la commission est de pouvoir développer des marchés pour nos agriculteurs. Comment les conservateurs prévoient-ils

remplacer la commission dans ce rôle? Il ne s'agit pas d'un rôle marginal lorsqu'on sait que 80 p. 100 du blé de l'Ouest est exporté outre-mer. Que fait le gouvernement du rôle que la commission joue actuellement dans le transport de la marchandise? Le gouvernement peut-il garantir le même accès au réseau ferroviaire aux agriculteurs de l'Ouest? Peut-il garantir les mêmes prix avantageux? Non, évidemment. Le gouvernement joue avec la vie de milliers d'agriculteurs. Lui, il s'amuse, mais les risques sont assumés à 100 p. 100 par nos vaillants agriculteurs et agricultrices.

Je crains que ce gouvernement n'ait abandonné les fermes familiales et celles de plus petite taille. Ce n'est pas une surprise. Ce gouvernement a choisi son camp: les multinationales et les pétrolières, en leur accordant des baisses d'impôt énormes, au détriment des PME, des contribuables et des consommateurs. Maintenant, il choisit les entreprises agricoles aux dépens de nos agriculteurs canadiens sans se soucier de l'impact qu'un tel projet de loi aura sur leur vie, leur famille et leur collectivité.

La Commission canadienne du blé, c'est l'union des agriculteurs pour obtenir de meilleurs prix. Et l'union fait la force. Les assurances collectives existent, car il est possible d'obtenir des prix moins élevés qu'individuellement. L'union des employés permet de négocier de meilleurs salaires avec leur employeur. Bien que cela déplaie à mes collègues d'en face, les agriculteurs en sortiront perdants, et ils le savent. C'est pourquoi ils ont voté pour le maintien de la Commission canadienne du blé.

Je suis fière d'être debout en cette Chambre et de défendre la position qu'ils ont prise. Je suis fière de me tenir debout devant le rouleau compresseur conservateur pour les droits démocratiques de tous les citoyens de ce pays. Je suis fière d'être ici et de m'opposer, avec mes collègues néo-démocrates, aux politiques destructrices de ce gouvernement. Je suis fière de le faire au nom des citoyens de Saint-Bruno—Saint-Hubert et de ceux et celles qui sont ignorés par ce gouvernement. Nous nous tiendrons fièrement devant le gouvernement pour nous opposer à chaque mauvais projet de loi qu'il présentera.

Le projet de ce gouvernement d'éliminer la Commission canadienne du blé sans le consentement des agriculteurs n'est qu'un autre exemple qui s'ajoute à une liste déjà trop longue.

L'hon. Jason Kenney (ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, l'honorable députée a beaucoup parlé de la démocratie, des droits et responsabilités des démocrates. N'est-elle pas d'accord que c'est un principe fondamental de la démocratie que la majorité ne puisse pas violer les droits d'une minorité d'individus? N'est-elle pas d'accord que les personnes ont le droit de disposer de ce qui leur appartient en propre? N'est-elle pas d'accord que c'est une violation de l'esprit de la démocratie que l'État oblige un agriculteur à vendre ses propres produits au gouvernement, au lieu de les vendre sur le marché et d'en disposer comme il le veut?

Il est bizarre qu'une députée québécoise parle de ça, alors que les Québécois peuvent vendre leurs propres produits sur le marché et ne sont pas forcés de les vendre à l'État. N'est-elle pas d'accord qu'il n'est pas juste de mettre des agriculteurs en prison, comme ce qui est arrivé aux agriculteurs dans l'Ouest canadien pour avoir commis le crime de vendre leurs propres produits? Est-elle d'accord pour qu'on emprisonne des agriculteurs canadiens?

Travaux des subsides

●(1305)

Mme Djaouida Sellah: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face de sa remarque. Historiquement, cette commission a été établie et fondée avec le consentement des agriculteurs. J'ai parlé de démocratie aujourd'hui. Je sais de quoi je parle. Quand on parle de démocratie, on parle de choix. Par conséquent, ce que nous défendons, c'est le fait de laisser aux gens concernés le choix de décider de leur sort. C'est ça, la démocratie. Je suis en train de défendre ici, à la Chambre, les agriculteurs ontariens. Je suis une députée québécoise, mais qui travaille aussi dans l'intérêt de tous les agriculteurs canadiens.

Mme Isabelle Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, NPD): Monsieur le Président, la santé économique du domaine agricole est très importante au Canada. La Commission canadienne du blé permet d'uniformiser les règles du jeu. Ma collègue a donné des exemples très concrets quant à la disparité des prix, et compte tenu du démantèlement proposé par les conservateurs, on fait encore une fois face à une division entre les petites fermes, les fermes familiales ou les fermes qui sont plus grandes et plus prospères.

Je voudrais entendre ce que pense ma collègue de l'effet d'une consultation menée auprès de tous les genres de fermes en ce qui concerne le sort des plus petites fermes.

Mme Djaouida Sellah: Monsieur le Président, je remercie de sa question ma collègue. Je serai brève. Nous avons demandé à maintes reprises au gouvernement si une étude a été faite sur les conséquences de l'abolition de la Commission canadienne du blé. Malheureusement, comme toujours, ce gouvernement ne répond pas à nos questions. Nous savons que ce sera désastreux pour les familles et leurs collectivités.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Nous avons le temps pour une brève question et une brève réponse.

Le député de Vegreville—Wainwright a la parole.

[Traduction]

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, la députée d'en face dit qu'elle sait de quoi elle parle, mais ce n'est pas du tout le cas. Elle a déclaré que la Commission canadienne du blé avait été créée avec l'accord des agriculteurs. Ce n'est pas vrai. Certes, au début, lorsque c'était une commission à participation facultative, les agriculteurs avaient donné leur aval. Or, le monopole a été mis en place en vertu de la Loi sur les mesures de guerre, pendant la guerre, dans le but d'obtenir des grains à bon marché pour l'effort de guerre et d'éviter de devoir payer un meilleur prix aux agriculteurs. Par la suite, le gouvernement a simplement omis de mettre fin au monopole. Les agriculteurs n'ont donc pas eu leur mot à dire au sujet du monopole.

Notre seul objectif est de rétablir la participation facultative à la commission, afin que les agriculteurs puissent choisir d'y participer ou non, comme c'était le cas initialement. La députée devrait écouter attentivement, mieux connaître l'histoire de notre pays, et nous pourrions alors avoir un débat plus pertinent à la Chambre.

[Français]

Mme Djaouida Sellah: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face de sa question. J'aimerais lui répondre qu'il est vrai que la commission a été abolie après la Première Guerre mondiale, mais les agriculteurs se sont défendus et ont déposé une plainte par rapport à ça et ça a été repris par la suite.

●(1310)

[Traduction]

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Monsieur le Président, je veux parler de quelque chose que je connais d'expérience, à savoir le commerce et la liberté de modifier mon entreprise. Je suis heureux de participer au débat. Je suis fier que le gouvernement ait présenté la Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation, la semaine dernière. Je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion de corriger les suppositions et les prédictions erronées faites par certains, notamment que le fait d'accorder aux producteurs de blé et d'orge de l'Ouest canadien le libre choix en matière de commercialisation aurait une incidence sur le système de gestion de l'offre dans ma province, c'est-à-dire l'Ontario.

Le gouvernement veut donner aux producteurs de blé et d'orge de l'Ouest la possibilité de choisir leur système de commercialisation, mais cette question n'a rien à voir avec la gestion de l'offre. Ceux qui tentent d'établir un lien entre le libre choix en matière de commercialisation pour les producteurs de l'Ouest et la volonté de notre gouvernement d'appuyer le système de gestion de l'offre au Canada sont tout simplement de mauvaise foi, ou alors ils ne comprennent pas la différence. Il n'y a pas de lien entre ces deux approches.

Les producteurs dans les cinq secteurs assujettis à la gestion de l'offre — à savoir les industries du lait, du poulet, de la dinde, des oeufs et des oeufs d'incubation de poulet à chair — ont travaillé fort et longtemps pour obtenir ces systèmes. À chaque fois — et c'est ce qui importe — la mise en place du système de gestion de l'offre jouissait d'un appui très net avant même que les gouvernements provinciaux et fédéral n'aillent de l'avant.

En fait, je n'avais pas encore repris et acheté notre ferme lorsque le système de gestion de l'offre est entré en vigueur en 1965. C'est William A. Stewart, qui était le ministre de l'Agriculture de l'Ontario à l'époque et, selon moi, le meilleur ministre de l'Agriculture que l'Ontario ait eu, qui a mis en place le système de gestion de l'offre. C'est en 1970 que j'ai pu acheter la ferme familiale.

La gestion de l'offre est l'une des principales raisons qui m'ont permis de poursuivre l'exploitation de cette dernière et de me lancer dans l'industrie laitière. À l'époque, je venais d'obtenir mon diplôme du collège et j'ai commencé à acheter des terres et à cultiver des grains et des oléagineux. J'ai ainsi eu la chance de participer aux deux systèmes qui, en Ontario, donnent le libre choix en matière de commercialisation.

La grande majorité, sinon la totalité des producteurs qui adhèrent maintenant au système de gestion de l'offre l'appuie. Par ailleurs, la gouvernance de la Commission canadienne du blé s'exerce au niveau régional. Si des agriculteurs de l'Ouest produisent du blé et de l'orge et qu'ils veulent vendre leurs produits pour exportation à des fins de consommation, ils doivent passer par la commission, sinon ils se retrouvent en prison.

Je ne comprends pas les députés d'en face. Ils sont toujours d'accord pour qu'on laisse aux agriculteurs la responsabilité de cultiver leurs récoltes, d'investir dans les intrants, de décider des denrées qu'ils feront pousser, mais en fait, ils affirment qu'ils n'ont pas la compétence voulue pour les commercialiser. Honnêtement, c'est stupéfiant. Cela ne les dérange nullement d'envoyer en prison des agriculteurs qui ne sont pas inscrits au registre des armes d'épaule ou qui ont vendu du blé, mais ils ne veulent pas leur donner la possibilité de commercialiser leurs produits.

Travaux des subsides

La commission est loin de bénéficier d'un soutien généralisé, comme c'est le cas de la gestion de l'offre. Bon nombre des producteurs concernés veulent simplement une option. Les agriculteurs veulent une solution de rechange au monopole de la Commission canadienne du blé. Nous allons continuer de travailler pour leur donner satisfaction.

Les agriculteurs devraient être aux commandes lorsqu'il s'agit de prendre leurs propres décisions d'affaires. Ils investissent et ils bâtissent leurs exploitations grâce à leur dur labeur et à leurs compétences. Ils prennent tous les risques. Ne devraient-ils pas aussi avoir le droit de décider comment et à qui ils vont vendre leurs produits? Bien sûr que oui.

Tous les hommes d'affaires canadiens, qu'ils soient barbiers, plombiers, conseillers financiers, propriétaires de quincaillerie ou concessionnaires d'automobiles, ont un pouvoir de décision. Ils choisissent de prendre ces décisions, tout comme les agriculteurs de l'Est, comme moi-même et mes collègues agriculteurs de Lambton-Kent-Middlesex, en Ontario. Pourquoi ne pas donner aux agriculteurs de l'Ouest la possibilité de faire la même chose?

• (1315)

Le gouvernement du Canada s'efforce de donner aux producteurs de blé et d'orge la liberté qu'ils méritent en matière de commercialisation. Les agriculteurs veulent pouvoir ajouter de la valeur à leurs récoltes et aller chercher davantage de profits au-delà des limites de la ferme. Ils méritent de pouvoir obtenir le meilleur prix possible pour leurs produits.

Les agriculteurs prennent déjà des décisions d'affaires relativement à des denrées comme le canola, les légumineuses, les légumes et d'autres produits agricoles, ainsi qu'en ce qui concerne le bétail. Les agriculteurs savent comment fonctionner le marché libre. Ce qui me stupéfie, c'est qu'on laisse les agriculteurs assumer toutes les dépenses associées à une récolte et les députés de l'opposition veulent les priver de la possibilité de la commercialiser parce qu'ils ne les croient pas suffisamment compétents pour le faire. Franchement, c'est une insulte aux agriculteurs de l'Ouest du Canada.

Nous voulons que la Commission canadienne du blé soit un organisme vigoureux, viable et à participation facultative auquel les agriculteurs peuvent s'adresser s'ils le souhaitent.

Permettez-moi de parler brièvement de la gestion de l'offre car, pour dire vrai, c'est de cela qu'il s'agit.

Le gouvernement continue d'appuyer la gestion de l'offre au pays et sur la scène internationale. Au cours de la dernière campagne électorale, le Parti conservateur du Canada est le seul parti qui a affirmé son soutien à la gestion de l'offre et qui a parlé de la nécessité de défendre ce système.

Le troisième parti, celui des libéraux, a été au pouvoir pendant 20 ans... Excusez-moi, c'est peut-être 13 ans seulement, mais cela m'a semblé une éternité. Les libéraux parlaient constamment de la gestion de l'offre alors qu'en réalité, ils ne faisaient rien à son sujet. Comme le ministre de l'Agriculture l'a dit en février à l'assemblée annuelle des Producteurs laitiers du Canada, nos réalisations dans ce domaine se passent de commentaires. Je ne saurais trop insister sur l'appui que notre ministre de l'Agriculture a suscité parmi les agriculteurs à cause de sa position sur la gestion de l'offre et la liberté de commercialisation partout au Canada et en raison de sa vision et des objectifs qu'il poursuit pour maintenir la force et la durabilité de ce secteur extraordinaire.

Qu'avons-nous fait en matière de gestion de l'offre? Nous avons en fait agi en vertu de l'article 28 du GATT pour limiter les

importations de concentrés de protéines de lait. Nous avons harmonisé les normes relatives à la composition du fromage pour assurer plus de certitude à l'industrie de transformation et aux consommateurs. Les Canadiens savent que le fromage est fait de lait. Nous avons pris des mesures pour que les familles puissent déterminer quel genre de fromage elles achètent à l'épicerie.

Le gouvernement travaille également pour veiller à ce que les sauvegardes spéciales pour l'agriculture prévues par l'OMC soient disponibles si on en a besoin à l'avenir. Enfin, le gouvernement continue à défendre les intérêts qui sont importants pour les industries soumises à la gestion de l'offre dans le cadre des négociations commerciales internationales.

De toute évidence, la gestion de l'offre est un enjeu de la plus haute importance pour tous les Canadiens. Pourquoi? Parce qu'elle crée des emplois et de la prospérité dans le pays. Elle crée de la prospérité dans nos agglomérations urbaines et dans les milliers de fermes laitières et d'élevages avicoles bien tenus du pays, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve. La gestion de l'offre garantit le gagne-pain non seulement de dizaines de milliers d'agriculteurs canadiens et de leur famille, mais aussi de leurs fournisseurs, des transporteurs et de tous les éléments de la chaîne de valeurs entre l'exploitation et l'assiette du consommateur. C'est le moteur économique du Canada aussi bien urbain que rural.

Pourquoi voudrait-on toucher à la gestion de l'offre quand elle a si bien réussi et assuré de nombreux avantages aux consommateurs, aux producteurs et à d'autres membres de l'industrie partout le long de la chaîne de valeurs? Ce serait absolument insensé.

Comme nous n'avons jamais vu agir ceux de l'autre côté, comme ils n'ont jamais parlé de l'importance de la gestion de l'offre pendant la campagne électorale, je crois que ce sont eux qui exercent continuellement des pressions pour faire disparaître la gestion de l'offre.

• (1320)

Le Parti conservateur du Canada, que représentent les députés de ce côté-ci, est le seul à dire qu'il appuie la gestion de l'offre et qui est disposé à prendre des mesures quand on le lui demandera et que le besoin s'en fera sentir.

Par ailleurs, les céréaliculteurs nous disent depuis des années qu'ils veulent avoir la possibilité de prendre leurs propres décisions d'affaires. Ce n'est pas le cas en matière de gestion de l'offre, parce que les producteurs appuient fermement leurs systèmes de commercialisation et ont remercié le gouvernement de son soutien.

Notre appui de longue date à la gestion de l'offre et notre détermination à donner aux producteurs de l'Ouest un plus grand choix reflètent l'engagement du gouvernement à donner aux agriculteurs ce dont ils ont besoin pour mener efficacement leurs exploitations.

Nous reconnaissons que la liberté de commercialisation constitue un grand changement dans l'agriculture de l'Ouest. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu d'importantes consultations. Nous avons parcouru le pays pour parler de la chaîne d'approvisionnement, de l'exploitation agricole au port d'embarquement.

Travaux des subsides

Au cours de l'été, un groupe de travail composé d'experts du domaine a justement étudié notre façon de commercialiser le grain et de le transporter, ainsi que les moyens de faire la transition entre le système actuel dirigé par la Commission canadienne du blé et un marché libre avec une mise en commun sur le marché à participation volontaire. Ce groupe de travail est l'un des nombreux outils dont le gouvernement s'est servi pour obtenir des conseils sur la façon de progresser.

La Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation s'inscrit dans notre engagement à mettre en place les programmes et les processus les plus avantageux pour les agriculteurs, et pas seulement pour eux mais pour tout le secteur.

Nous avons promis aux Canadiens que nous respecterions un ensemble de principes et nous nous attaquerions à certaines questions à notre arrivée au pouvoir. Nous n'avons pas dévié et nous sommes déterminés à accomplir les tâches que les Canadiens jugeaient importantes. Il y avait notamment le fait de laisser le libre choix en matière de commercialisation aux producteurs d'orge et de blé de l'Ouest. C'est pourquoi nous avons présenté la Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation.

La Commission canadienne du blé et certains députés d'en face ont résisté parce qu'ils veulent maintenir le statu quo. Selon eux, apparemment, les agriculteurs ne savent pas commercialiser leurs céréales ou n'en sont pas capables.

Encore une fois, ce sont les agriculteurs qui prennent tous les risques en décidant quand semer, quand récolter, quoi cultiver, comment le faire pousser et quand le commercialiser, sauf s'ils cultivent de l'orge et du blé dans l'Ouest canadien. C'est absurde.

D'où vient cette idée? Curieusement, elle ne vient pas du passé. Remontons un peu en arrière. La Commission canadienne du blé a été créée en 1935, c'est-à-dire il y a 76 ans. Au départ, c'était un organisme de commercialisation du blé des Prairies à participation volontaire, mais il est devenu obligatoire de vendre le blé par l'intermédiaire de la commission en 1943.

En 1949, l'autorité de la Commission canadienne du blé a été étendue à l'avoine et à l'orge des Prairies. De 1949 à 1975, pendant environ 25 ans, la commission a été le comptoir unique pour l'avoine, l'orge et le blé de l'Ouest, que ce soit pour la consommation humaine ou l'alimentation des animaux. Mais quand la politique sur les céréales fourragères a changé en 1974 et 1976, la commission a perdu ses droits exclusifs de commercialisation des céréales des Prairies destinées à l'alimentation animale au Canada. Or, curieusement, le ciel ne s'est pas effondré. Les changements sont entrés en vigueur et en fait l'utilisation des céréales pour l'alimentation du bétail a considérablement progressé depuis.

Ensuite, en 1989, c'est l'avoine qui a cessé de relever du pouvoir de la commission. Là encore, si incroyable que cela puisse paraître, le ciel ne s'est pas effondré, mais au contraire le secteur de la transformation de l'avoine n'a cessé depuis de se développer dans l'Ouest du Canada.

Ce qui était un monopole au départ n'a cessé d'évoluer pendant 37 ans, et il n'en reste aujourd'hui qu'un comptoir unique pour l'orge et le blé destinés à l'exportation et à la consommation humaine au Canada, c'est tout.

Les agriculteurs se sont rapidement adaptés aux changements qui ont été faits, sans regretter la Commission canadienne du blé. Ce qui se justifiait durant la Seconde Guerre mondiale n'a plus de sens au XXI^e siècle.

●(1325)

Les producteurs de blé et d'orge reconnaissent, tout comme le gouvernement actuel, que l'industrie brassicole du Canada a perdu confiance en la capacité de la Commission canadienne du blé d'assurer l'approvisionnement fiable en malt et en orge dont elle a besoin pour livrer concurrence sur les marchés internationaux dynamiques du malt et de la bière. Par conséquent, en ce début de XXI^e siècle, il faut voir la Commission du blé dans une optique complètement différente. Il faut chauffer de nouvelles lunettes et chercher ce qui sera bon non seulement pour les agriculteurs, mais aussi pour l'industrie.

Il est vrai qu'il s'agit d'un profond changement pour l'agriculture dans l'Ouest du Canada. Voilà pourquoi nous avons mené de vastes consultations auprès des groupes intéressés dans toute la chaîne d'approvisionnement, depuis l'exploitation agricole jusqu'au port de mer. Pendant l'été, un groupe de travail composé d'experts dans le domaine a entendu toutes sortes de conseils sur la façon dont les systèmes de commercialisation et de transport du grain pourraient opérer une transition, à partir du système dirigé par la Commission du blé, jusqu'à un marché libre qui laisse de la place à des régimes de mise en commun facultatifs.

Je tiens à être très clair. Il ne s'agit pas d'abolir la Commission canadienne du blé, mais plutôt de donner aux agriculteurs la liberté de mettre eux-mêmes leurs produits sur le marché ou de faire appel à la Commission canadienne du blé. Les partis de l'opposition ne semblent pas vouloir comprendre que cela leur donnerait le choix. Ils ne parlent que de l'élimination de la Commission du blé. Le groupe de travail n'est que l'un des nombreux moyens que le gouvernement a utilisés pour recueillir des conseils sur la façon de s'y prendre.

Le gouvernement tient à accomplir des progrès concrets en atténuant l'ingérence que la Commission canadienne du blé se permet depuis longtemps dans les affaires des agriculteurs des Prairies, car elle s'est substituée aux producteurs de grains pour diriger leurs propres entreprises.

Il faut, en toute honnêteté, éliminer le monopole dont dispose la Commission canadienne du blé et laisser les agriculteurs mener leurs affaires. Nous savons qu'un certain nombre d'agriculteurs veulent continuer de recourir à ses services, comme c'est le cas en Ontario, car la Commission du blé existe toujours pour les Grain Farmers of Ontario, par exemple. Voilà pourquoi les députés doivent se prononcer en faveur de la liberté en matière de commercialisation pour les producteurs de grains.

Soit dit en passant, cela n'a rien à voir avec la gestion de l'offre, mais le gouvernement tient toujours avec la même ferveur à protéger la gestion de l'offre, tout autant qu'il appuie la liberté en matière de commercialisation pour les producteurs de grains.

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les députés d'en face et je commence à croire que certains d'entre eux n'ont pas compris l'objet de la motion. Son but n'est pas de réclamer le maintien de la Commission canadienne du blé ou d'affirmer que les agriculteurs ne devraient pas avoir le choix, mais de demander la tenue d'un vote. La motion vise à ce que les agriculteurs touchés par cette décision du gouvernement aient la possibilité, comme le stipule clairement la loi, de se prononcer par un vote et d'exercer leur volonté démocratique de décider eux-mêmes s'ils veulent se débarrasser ou non de la Commission canadienne du blé. C'est ce qu'on semble ne pas avoir compris.

Voici donc ma question au député d'en face: de quoi le gouvernement a-t-il tellement peur pour refuser la tenue d'un vote?

Travaux des subsides

M. Bev Shipley: Monsieur le Président, il est intéressant de souligner qu'au printemps dernier, 76 p. 100 des jeunes agriculteurs ont dit qu'ils voulaient avoir le choix. Assez curieusement, quand la Commission canadienne du blé a donné aux agriculteurs la possibilité de voter, elle a oublié de leur poser cette question. Je pense franchement qu'elle n'a pas demandé aux agriculteurs s'ils voulaient, oui ou non, avoir le choix.

J'ai siégé au Comité de l'agriculture lors de la dernière session. Dans le cadre de sa tournée nationale, le comité s'est penché, entre autres, sur l'avenir du secteur agricole et le rôle des jeunes agriculteurs. En fait, les agriculteurs ont fini par demander au gouvernement de donner aux jeunes agriculteurs l'occasion d'avoir accès au talent, à la technologie, à la formation et aux connaissances des agriculteurs plus âgés et de faire en sorte qu'ils vendent aussi leurs produits, au lieu de les contraindre à seulement surveiller leurs dépenses.

• (1330)

M. Frank Valeriote (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour le député de Lambton—Kent—Middlesex, mais je dois avouer que sa version révisionniste de l'histoire m'étonne un peu. Je suis membre du Comité de l'agriculture et, pendant la dernière session, tous les membres de l'opposition, tant les libéraux que les néo-démocrates et les bloquistes, voulaient que le gouvernement conservateur leur garantisse que, même si la gestion de l'offre était à l'ordre du jour des discussions sur l'AECG, l'accord économique et commercial global avec l'Union européenne, elle ne serait pas sur la table de négociation. Mais le gouvernement n'a jamais voulu nous le confirmer, pas une seule fois.

Cette supposée nouvelle alliance avec la gestion de l'offre est plutôt préoccupante pour les députés de ce côté-ci de la Chambre et pour tous les intervenants visés par la gestion de l'offre. D'où vient ce soudain regain d'intérêt, cette supposée alliance avec la gestion de l'offre?

M. Bev Shipley: Monsieur le Président, le député vient de Guelph, où se trouve le collègue d'agriculture. J'apprécie le travail minutieux qu'il fait comme membre du Comité de l'agriculture. Il s'embrouille parfois, mais il travaille de façon intègre.

Notre position en matière de gestion de l'offre n'a jamais changé. J'aurais bien aimé que le parti du député et les autres partis abordent cette question pendant la campagne électorale. Ils ont choisi de ne pas le faire parce qu'ils croient que ce sujet ne les concerne pas. Mais nous, en plus d'en parler, nous avons mis la main à la pâte. Et quand le secteur de la gestion de l'offre nous signale des questions qui doivent être réglées, le ministre de l'Agriculture et son parti s'en occupent. Nous remuons ciel et terre pour appuyer la gestion de l'offre.

M. Chris Warkentin (Peace River, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de son appui. Je représente des centaines, sinon des milliers, d'exploitations familiales. Tous les jours, des agriculteurs, surtout les plus jeunes, me disent qu'ils veulent se servir de leur expertise et de leur sens des affaires pour développer les marchés qui relèvent actuellement de la Commission canadienne du blé. Ils veulent commercialiser ces cultures de la même façon qu'ils commercialisent d'autres cultures pour lesquelles ils obtiennent le prix maximal, c'est-à-dire le prix mondial.

Je pense que je connais la réponse du député à la question que je vais lui poser, mais je l'ai posée aux partis de l'opposition, et ils n'ont jamais été en mesure de me donner une réponse claire. J'aimerais savoir si le député, qui représente une circonscription ontarienne, croit que les jeunes agriculteurs de l'Ouest sont aussi instruits,

intelligents et brillants en affaires que ceux de l'Ontario. Les agriculteurs ontariens sont libres de choisir et commercialisent avec succès leur blé et leur orge. Je me demande s'il croit que les jeunes agriculteurs de l'Ouest canadien seraient capables de remporter le même succès.

M. Bev Shipley: Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Peace River de tout le travail qu'il accomplit au nom des agriculteurs et des autres habitants de sa région. Depuis 2003, nous avons en effet le libre choix quant à la commercialisation de nos grains. C'est exact.

Tous les jeunes agriculteurs que nous avons rencontrés, partout au Canada, étaient instruits. C'est insultant pour les agriculteurs de l'Ouest de se faire dire que nous ne pensons pas qu'ils aient le talent ou les compétences nécessaires pour commercialiser leur production et que, par conséquent, c'est la Commission canadienne du blé qui s'en occupera à leur place, alors que nous leur demandons de dépenser tout leur argent dans la production et de prendre des décisions difficiles. C'est une insulte, et j'espère que les jeunes agriculteurs de l'Ouest auront bientôt la même liberté que ceux de l'Ontario.

• (1335)

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, ce qui est insultant, c'est que les agriculteurs de l'Ouest ont eu un plébiscite dont les résultats ont été publiés le 12 septembre et qui indique que 51 p. 100 des producteurs d'orge et 62 p. 100 des producteurs de blé veulent maintenir le guichet unique.

En réponse aux résultats de ce plébiscite, le ministre de l'Agriculture a affirmé que le scrutin direct a été mal fait. J'aimerais expliquer aux députés d'en face ce que signifie un plébiscite. C'est un scrutin direct mené auprès de tous les membres d'un corps électoral; en occurrence, les agriculteurs de l'Ouest.

Pourquoi le député ne protège-t-il pas l'intégrité de son gouvernement en permettant aux agriculteurs de l'Ouest canadien de répondre à une question claire et de se prononcer directement en faveur du maintien ou de l'abolition du monopole de la Commission canadienne du blé? Pourquoi le gouvernement brouille-t-il les résultats des élections du mois de mai et insulte-t-il les agriculteurs de l'Ouest en insinuant qu'ils ont vu ces élections comme un plébiscite sur la Commission canadienne du blé?

M. Bev Shipley: Monsieur le Président, c'est intéressant. Quand la Commission canadienne du blé a tenu le plébiscite, j'ai cru comprendre qu'un grand nombre des jeunes qui pratiquent l'agriculture n'ont pas reçu de bulletin. Nous pouvons démontrer que des bulletins ont été envoyés à des personnes décédées. Nous savons comment les choses se sont passées. Le taux de participation était lamentable, et approximativement 33 p. 100 des participants voulaient se débarrasser du guichet unique.

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, dans son discours, mon collègue a donné comme exemple d'entrepreneurs qui ont la possibilité de prendre leurs propres décisions les concessionnaires d'automobiles. Je suis toutefois certain qu'il sait que les concessionnaires sont soumis à un contrôle très étroit. Il ne peut y avoir qu'une seule concession Ford dans une région donnée. C'est dans le but de minimiser la compétition pour éviter que deux concessions Ford se livrent concurrence, réduisant ainsi leurs chiffres d'affaires.

Travaux des subsides

Ma question à l'intention de mon collègue est la suivante: est-il au courant que le but de la Commission canadienne du blé, c'est que les petits exploitants agricoles fassent cause commune et acceptent de ne pas se faire concurrence, dans leur intérêt mutuel? C'est l'avantage de la commission. Elle semble n'offrir aucun avantage dans un marché à la hausse. Dans un marché à la baisse cependant, il est bon de se regrouper, croyez-moi.

M. Bev Shipley: Monsieur le Président, j'essaie de comprendre si cela signifie quelque chose. Je viens d'acheter une voiture. Je pense que c'était un camion. Et vous savez quoi? Je pouvais aller chez n'importe quel concessionnaire. J'avais cette option. Pourquoi? Parce qu'ils vendent sur le marché libre. J'ai le choix d'acheter une voiture ou un camion parmi les 15 ou 20 modèles différents qui sont disponibles.

Je vous prie de m'excuser, mais je ne vois pas la pertinence de ce genre de question.

[Français]

M. Jean Rousseau (Compton—Stanstead, NDP): Monsieur le Président, j'aimerais partager mon temps de parole avec le député de Windsor-Ouest.

La Commission canadienne du blé a été créée dans l'esprit de solidarité et de protection de ses membres. Elle existe depuis plus de 70 ans et jouit encore aujourd'hui de l'appui indéfectible des agriculteurs qui en sont membres.

À la suite d'un référendum tenu par la commission, près de la majorité des 40 000 agriculteurs participants se sont prononcés en faveur du maintien de ce guichet unique qui exerce un monopole efficace sur les ventes et empêche la concurrence entre les fermiers. Autrement dit, la commission unit les agriculteurs de l'Ouest canadien, alors que le projet de loi du gouvernement cherche à détruire ces liens et à diviser le monde agricole des Prairies. Il s'agit d'une autre démonstration flagrante de l'attitude régressive qui teinte l'ensemble des politiques mises en avant par ce gouvernement.

Le front uni créé par la commission, qui opère indépendamment des fonds publics, assure aux agriculteurs des Prairies une tranquillité d'esprit et une stabilité financière qui seraient impossibles sans cette institution.

Nos agriculteurs, qui travaillent sans relâche pour fournir aux Canadiens des produits de qualité, ne devraient pas avoir à subir davantage de stress financier ainsi que veut le leur imposer le gouvernement conservateur. La commission met les fermiers à l'abri des aléas du marché et assure un revenu juste et équitable à chacun d'entre eux, peu importe leur volume de production, et évite que l'argent n'atterrisse dans les poches des intermédiaires qui profitent du travail acharné de nos agriculteurs. Sur le marché international, les chances que diminue le prix des céréales sont très faibles. Toutefois, avec le démantèlement de la commission, le revenu des agriculteurs sera indubitablement et significativement plus faible.

Dans un contexte économique comme celui qui prévaut présentement, nous ne pouvons pas nous permettre d'affaiblir les petits acteurs financiers de notre économie. Au Manitoba seulement, plus de 3 000 emplois sont en danger. La province sera privée d'un revenu de plus de 140 millions de dollars. Est-ce là une bonne stratégie pour encourager notre économie ou est-ce une façon d'engraisser les poches des grandes compagnies américaines qui n'attendent que le feu vert de la part de leurs amis conservateurs pour envahir le marché canadien des céréales?

La motion de la députée de Churchill — motion que nous débattons présentement — assurerait aux agriculteurs leur droit

démocratique de s'exprimer sur l'avenir de leurs institutions, la démocratie étant un droit que tous les pays ont la responsabilité de protéger. Pourquoi le gouvernement conservateur cherche-t-il à menacer les droits démocratiques de nos fermiers? Se sentent-ils plutôt menacés par un tel exercice démocratique?

Plusieurs études ont démontré que le modèle à guichet unique, comme la commission, permet d'engranger des centaines de millions de dollars par année de plus que dans un marché libre. Pourquoi alors le gouvernement conservateur veut-il priver les familles canadiennes de ces revenus? Pourquoi les conservateurs veulent-ils priver les agriculteurs et leur famille des revenus qui leur permettent de participer activement à l'économie et de s'impliquer dans leur communauté?

La Commission canadienne du blé est la plus importante et la plus prospère société de commercialisation des céréales dans le monde. Pourquoi le gouvernement conservateur veut-il éliminer ce joyau du monde agricole canadien qui permet au Canada de rayonner à l'échelle internationale? Cette tactique s'inscrit clairement dans la stratégie conservatrice qui vise à faire perdre toute crédibilité au Canada sur la scène internationale.

Non seulement les agriculteurs comptent sur la commission pour assurer un accès équitable à tous, mais ils ne disposent pas tous d'un marché local leur permettant d'accéder au marché international des 70 pays qui achètent notre blé. La commission est également synonyme de qualité pour ces 70 pays acheteurs, notre institution mettant en place des normes de qualité et ayant une voix militante contre l'utilisation illimitée des OGM. Clairement, nos agriculteurs sont fiers des produits de qualité qu'ils offrent aux consommateurs, et avec un système tel que la commission, ils sont les pleins bénéficiaires. Ils récoltent non seulement leurs céréales, mais également le fruit de leur dur labeur.

Tous les Canadiens, partout au pays, devraient se sentir menacés par le projet de loi du gouvernement. Quatre-vingt pour cent du blé vendu au Canada provient de ce guichet unique, soit des Prairies, de l'Ouest canadien. C'est donc la qualité des produits sur nos tablettes qui est menacée. Dans le cas où le gouvernement ferait à sa tête et ignorerait la voix de la majorité, c'est la fierté liée à nos produits et la qualité de ceux-ci qui en souffriraient.

● (1340)

L'agriculture est la base de la société canadienne, notre garde-manger, comme on se plaît si bien à le dire. Le Canada a besoin d'un monde agricole en santé pour que l'ensemble de la société canadienne puisse prospérer. Contrairement à ce que les conservateurs nous disent, il ne s'agit pas d'un enjeu qui ne touche que les Prairies. Mettre fin au monopole de la Commission canadienne du blé et procéder à son démantèlement, c'est mettre en péril l'ensemble du monde agricole canadien, c'est menacer la survie des fermes familiales si chères à notre communauté, tant à Kamloops en Colombie-Britannique qu'à Stanstead dans ma circonscription, tant à Prince-Albert en Saskatchewan qu'à Sainte-Marie-de-Kent au Nouveau-Brunswick; c'est lever le nez sur l'une des principales professions bâtisseuses de notre société, de notre grand pays qu'est le Canada.

Travaux des subsides

Je ne croyais pas devoir rappeler aux conservateurs que la démocratie est aussi un principe fondateur de notre société. La motion de ma collègue de Churchill cherche à préserver le droit démocratique des agriculteurs afin qu'ils puissent décider eux-mêmes de l'avenir de la commission qu'ils gèrent et financent eux-mêmes depuis des décennies. Les conservateurs auraient tout intérêt à se prononcer en faveur des fermiers et de la démocratie en appuyant une motion qui défend nos travailleurs agricoles.

Alors que les conservateurs se posent en champions de la non-intervention étatique, alors que le gouvernement refuse d'intervenir dans la création véritable d'emplois stables, comment celui-ci justifie-t-il son intervention là où elle n'a pas été sollicitée et où il n'a pas à intervenir? La Commission canadienne du blé est gérée et financée par les agriculteurs. Le gouvernement et les contribuables ne financent pas les activités de cette institution. Avec ce projet de loi, les conservateurs ne défendent aucunement les intérêts de nos fermiers. Encore une fois, les conservateurs sont complètement déconnectés de la réalité des Canadiens et vont à l'encontre de leur volonté et de leurs valeurs.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire justifie son projet de loi par le libre marché. Le marché canadien du blé est présentement libre de l'emprise des grandes entreprises américaines qui sont si proches des conservateurs. Les agriculteurs sont actuellement libres du stress financier que leur imposera le démantèlement de la commission. Le marché des céréales des Prairies est libre de l'attitude régressive des conservateurs. Le premier ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire devraient plutôt assurer aux agriculteurs la liberté de leurs opinions et mettre de côté ce projet de loi.

Les conservateurs nous répètent qu'ils ont obtenu le mandat pour ce démantèlement lors des dernières élections générales. Pourtant, ils refusent de prouver cet appui en tenant un référendum au sein des agriculteurs membres de la commission, afin que ceux-ci puissent s'exprimer et donner un mandat clair et précis au gouvernement. Si les conservateurs sont si convaincus de l'appui des agriculteurs à leur démarche, ils n'hésiteront pas à appuyer la motion de la députée de Churchill qui ne veut que donner le droit démocratique à nos agriculteurs de s'exprimer sur l'avenir de leurs outils de gestion.

Tout comme le propose ma collègue de la circonscription de Churchill dans sa motion, je crois fermement que le gouvernement devrait organiser un scrutin libre, en bonne et due forme, auprès de tous les membres actuels de la Commission canadienne du blé, afin que ceux-ci puissent faire connaître de nouveau leur volonté au gouvernement, en espérant que cette fois-ci, le premier ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire écouteront ce que les agriculteurs souhaitent leur dire.

• (1345)

[Traduction]

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, le député a présenté la démocratie comme un droit fondamental et il a affirmé qu'il ne faut pas faire abstraction de l'opinion des agriculteurs qui ont participé au plébiscite. Des questions ont été soulevées au sujet de ceux qui pouvaient voter et de ceux qui ne le pouvaient pas. Toutefois, au moins la moitié des producteurs d'orge souhaitent être libres de vendre leur récolte sans passer par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé. Bon nombre de producteurs de blé souhaitent faire de même. Pourquoi le député et son parti ne tiennent-ils pas compte des agriculteurs qui souhaitent s'occuper eux-mêmes de la mise en marché de leur récolte sans passer par la commission?

Le député et son parti affirment ne rien avoir contre l'idée que les agriculteurs mettent leurs récoltes en commun et fassent appel à la Commission canadienne du blé pour la vente. Ils soutiennent également que le gouvernement ne devrait pas forcer ceux qui veulent vendre leur récolte ailleurs à faire affaire avec la commission. Que dit mon collègue au sujet de ces agriculteurs? Pourquoi lui et son parti n'écoutent-ils pas les agriculteurs, dont un bon pourcentage cultivent eux-mêmes leur grain et veulent en faire la mise en marché comme bon leur semble? Les agriculteurs font également des investissements considérables dans leur exploitation agricole. Si la loi actuelle n'est pas modifiée, ces agriculteurs se verront infliger des amendes et des peines d'emprisonnement. Dans un pays démocratique comme le Canada, comment le député peut-il justifier le fait de mettre des agriculteurs derrière les barreaux parce qu'ils ont vendu leur récolte au meilleur prix qu'ils ont pu obtenir?

[Français]

M. Jean Rousseau: Monsieur le Président, l'institution qu'est la Commission canadienne du blé a joué un rôle important au cours des 70 dernières années. Elle continuera de le faire si le gouvernement veut bien adopter la motion de ma collègue la députée de Churchill, qui vise à faire un référendum incluant tous les gens impliqués dans ce processus.

Cette commission fonctionne, elle est efficace et elle permet à tous d'avoir un prix équitable au sein d'un marché libre, justement. On ne demande qu'à ce que les agriculteurs aient la chance de s'exprimer sur cette question

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, il faut énormément de courage à un député conservateur pour intervenir et demander pourquoi ce parti n'écoute pas les agriculteurs. Des producteurs de blé des Prairies ont participé au plébiscite pour appuyer le maintien de la Commission canadienne du blé, mais le gouvernement veut tout de même la démanteler. Je demande au député qui a posé cette question de nous dire pourquoi lui et son gouvernement n'écoutent pas les agriculteurs?

Les preuves sont importantes, mais le gouvernement n'y accorde pas la moindre crédibilité. En 1996, trois professeurs de trois grandes universités canadiennes, en l'occurrence l'Université du Manitoba, l'Université de la Saskatchewan et l'Université de l'Alberta, ont publié un rapport fort intéressant qui porte sur l'évaluation du rendement de la Commission canadienne du blé.

Les auteurs du rapport ont notamment dit ceci:

Les acheteurs brésiliens considèrent que le système de vente à guichet unique qui existe au Canada facilite les transactions et qu'il s'agit d'un élément clé pour assurer confiance et fiabilité lors de l'achat de blé canadien.

Un grand nombre de raisons intéressantes justifient le maintien de la Commission canadienne du blé. Cet organisme de mise en marché offre énormément d'avantages aux agriculteurs des Prairies. Le député ne convient-il pas que c'est effectivement le cas?

• (1350)

[Français]

M. Jean Rousseau: Monsieur le Président, j'en conviens tout à fait.

La mise en commun des forces est toujours plus grande que leur division. Il est regrettable d'entendre du gouvernement que libérer le marché ne ferait que favoriser les agriculteurs de tous les coins du pays. Il faut absolument réunir les forces et offrir la chance aux agriculteurs de s'exprimer clairement sur cette option.

Travaux des subsides

M. Pierre Dionne Labelle (Rivière-du-Nord, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de Compton—Stanstead de sa présentation fougueuse et vraiment intéressante.

Les conservateurs visent l'abolition de la Commission canadienne du blé; ils veulent aussi abolir le registre des armes à feu; et ils veulent abolir les droits des créateurs concernant la copie privée. En fait, ils veulent abolir tout ce qui ressemble à des sociétés en nom collectif dont les gens se sont dotés pour se protéger.

L'Histoire se souviendra-t-elle des conservateurs comme des abolitionnistes de la social-démocratie?

M. Jean Rousseau: Monsieur le Président, je remercie le député de cette merveilleuse question.

Réunir des gens autour d'une cause commune a toujours été la force de notre communauté et de notre société canadienne. S'unir est toujours plus fort et a toujours plus d'importance. On peut avoir un meilleur pouvoir sur l'avenir de chacun. La solidarité est toujours bien mieux que la division.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Avant de lui donner la parole pour la reprise du débat, je dois dire au député de Windsor-Ouest que je l'interromprai à 14 heures pour passer aux déclarations de députés.

Le député de Windsor-Ouest a la parole.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur la motion de la députée de Churchill, qui traite d'un principe fondamental de la démocratie, soit les droits des personnes et, plus précisément, le respect de leurs droits. Le respect de ces droits est inscrit dans notre tradition législative, une tradition dont le gouvernement a fait fi, ainsi que les gens qui doivent travailler avec la Commission canadienne du blé dans le contexte de leurs affaires et de leurs investissements, et de leurs familles.

Il ne faut pas oublier que beaucoup de facteurs différents contribuent à susciter les difficultés actuelles du Canada, notamment l'immensité de notre territoire, la dispersion de notre population et la diversité des collectivités et des individus, ayant des intérêts différents, qui composent notre population. Dans les années 1920, la collectivité agricole a ressenti le besoin de s'unir pour créer un collectif qui l'aiderait à soutenir la concurrence sur le marché libre où elle écoulait son blé. C'est important, parce que c'est ce que la population voulait à cette époque. Ces gens en étaient venus à cette conclusion en se fondant sur leur expérience personnelle. Ils avaient compris que, s'ils pouvaient unir leurs intérêts en un collectif, ils pourraient parfois en tirer avantage.

C'est ce que nous faisons encore aujourd'hui, à bien des égards. Des Canadiens ont fait la même chose dans bien d'autres domaines. Prenons par exemple les coopératives de crédit. Quand il est devenu impossible pour les agriculteurs, entre autres, d'obtenir du crédit à un taux juste et raisonnable, ils ont uni leurs forces. Encore aujourd'hui, on trouve dans nos villes des coopératives offrant du financement, des services de comptabilité et des services bancaires, parce que les bénéfices de ces institutions sont versés aux membres. Les gens comprennent que, ensemble, ils peuvent réussir bien mieux que seuls.

Nous faisons la même chose quand nous regroupons des villes et villages. Au lieu d'avoir plusieurs services de police ou d'incendie indépendants, les gens comprennent que, si chacun paie une part du coût, nous pouvons obtenir les assurances et les services voulus.

Nous agissons ainsi dans le droit fil d'une tradition qui a été établie dans les années 1920.

En 1943, le régime de commercialisation à guichet unique a été adopté. La loi qui créait la Commission canadienne du blé prévoit la tenue d'un scrutin pour dissoudre l'organisme ou modifier le concept actuellement utilisé. Soyons clairs, la commission n'est pas rentable en elle-même. Elle élit démocratiquement ses membres, dont dix représentent le milieu agricole et quatre sont nommés par le gouvernement, et elle désigne le président. C'est d'une importance vitale, car la loi proposée par le gouvernement n'autoriserait pas les agriculteurs démocratiquement élus à continuer à siéger au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé. Le gouvernement nommerait lui-même des gens pour démanteler l'organisation et il ne permettrait pas aux agriculteurs élus de faire ces choix difficiles, même s'ils ne veulent pas les faire et que cette loi leur est imposée.

Il convient de féliciter la députée de Churchill de cette motion qui porte sur une question importante, non seulement pour la Commission canadienne du blé, mais aussi pour comprendre que la loi qui constituait une protection, qui était en place et qui suscitait des attentes, serait abolie. Cela pourrait créer un précédent relativement à d'autres lois. Le gouvernement nous affirme que c'est ce que la loi dit, mais qu'il n'en tiendra pas compte.

Il faut également féliciter la députée parce qu'il y a eu un plébiscite et que 63 p. 100 des agriculteurs ont indiqué qu'ils voulaient maintenir la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs ont voté et ils ont donné un mandat clair. Les conservateurs nous répètent sans cesse que la population canadienne leur a donné un mandat clair alors qu'ils n'ont obtenu que 38 p. 100 des voix. C'est inacceptable. Ces 38 p. 100 dont on nous rebat quotidiennement les oreilles à la Chambre des communes pendant la période des questions semblent leur accorder un mandat de majorité absolue pour tout, qu'il s'agisse de projets de loi ou de propos tenus non seulement ici, à la Chambre, mais aussi dans les comités. Les agriculteurs canadiens se sont toutefois exprimés beaucoup plus majoritairement lorsqu'ils ont dit qu'ils ne voulaient pas abolir la commission.

Si nous examinons certains aspects économiques de la question, alors que l'économie est menacée, que les marchés mondiaux sont perturbés et que l'avenir semble très incertain, pourquoi le gouvernement voudrait-il prendre cette mesure sans même avoir un plan d'action? Il n'y a eu ni étude ni analyse. C'est pourtant quelque chose que nous faisons régulièrement. Les villes le font avant d'accorder pour des millions de dollars de contrats. Pourtant, on nous demande d'agir dans un dossier qui représente des milliards de dollars sans nous soumettre la moindre analyse économique. C'est déplorable, car cela illustre l'imprudent abandon idéologique des conservateurs et la témérité du but qu'il vise, soit faire adopter cette loi aussi rapidement que possible. Je crois qu'ils veulent procéder ainsi en prévision des prochaines élections. Ils veulent démanteler la Commission canadienne du blé et imposer tous ces changements avant les prochaines élections.

• (1355)

Une fois de plus, les agriculteurs disent qu'ils auraient préféré maintenir le statu quo. Ils pourraient tenir un débat ultérieur sur ce qu'ils veulent faire. Je sais qu'en Ontario, les agriculteurs ont tenu un tel débat et ils ont eu ce choix. Toutefois, ils avaient commencé par tenir un débat, ce qui était nettement plus efficace que la situation actuelle.

La députée de Churchill ne fait que défendre les droits des personnes qui ont investi dans le système en place. Ces gens se sont investis dans leurs fermes sur le plan familial, financier et personnel. Alors, il est tout à fait inacceptable que ce système soit rejeté, sans aucune analyse économique et sans la diligence raisonnable qui s'impose.

Il est important de rappeler que 63 p. 100 des personnes se sont prononcées. On a débattu du type de plébiscite qui a eu lieu et des différents types de problèmes qu'il a posés. Comme l'a proposé la députée de Churchill, nous devrions faire une tentative éclairée et sincère pour permettre aux agriculteurs de comprendre les conséquences de ce qui se dessine et d'y faire face de manière très stratégique. Cependant, nous devons agir de manière responsable pour éviter de nuire à nous-mêmes, à notre pays et à nos agriculteurs, surtout que ces derniers ont le droit de prendre leur destin en main, au lieu de se le faire imposer par d'autres.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Le député de Windsor-Ouest disposera de trois minutes pour compléter son allocution et de cinq minutes pour les questions et observations quand la Chambre reprendra le débat sur la motion.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[Traduction]

LE DIWALI

M. Parm Gill (Brampton—Springdale, PCC): Monsieur le Président, demain est une journée spéciale pour les hindous, les sikhs, les jaïns et les bouddhistes, puisqu'ils célébreront le jour sacré du Diwali, ou fête des lumières. C'est une célébration joyeuse du triomphe du bien sur le mal, de la lumière sur l'obscurité.

Les fondements et la symbolique du Diwali sont à la portée des Canadiens de toutes les confessions. Cette journée sacrée est souvent célébrée en allumant une lampe à l'huile, en faisant exploser des feux d'artifices et en distribuant généreusement les cadeaux et les sucreries. Ces traditions ont pour but de rapprocher les familles, les amis et les êtres chers dans la paix et l'amitié. Le Diwali est aussi le moment propice pour se remémorer à quel point les Indo-Canadiens ont contribué à façonner notre grand pays.

Au nom de mes électeurs de Brampton—Springdale, je profite donc de l'occasion pour souhaiter à tous ceux qui célèbrent le Diwali partout dans le monde une journée empreinte de bonheur, de santé et de joie.

* * *

[Français]

LA CONDITION FÉMININE

M. Jonathan Genest-Jourdain (Manicouagan, NPD): Monsieur le Président, un article paru la semaine dernière dans un hebdomadaire de ma circonscription dresse le portrait de la situation des femmes à Fermont. Il corrobore ce que tout le monde sait déjà: la violence, les agressions verbales, physiques et sexuelles, l'isolement dû aux distances et la détresse sont le lot quotidien des Fermontoises.

Lors d'une tournée récente dans ma circonscription, j'ai pu constater l'ampleur du drame social qui se joue présentement à Fermont en rencontrant le personnel de la maison d'aide et d'hébergement qui vient en aide aux femmes. Ce centre vit une

Déclarations de députés

augmentation de demande de services de 300 p. 100 depuis un an. Le coût de la vie dans la région a lui aussi augmenté.

Aujourd'hui, ces femmes en ont assez. Je demande à la ministre responsable de la Condition féminine un plan d'urgence et des mesures d'aide concrètes pour les régions isolées où il y a un boom économique pour le financement des projets d'hébergement et de logement pour les femmes. Les Fermontoises ont, elles aussi, droit à la santé et à la sécurité physique et économique.

* * *

[Traduction]

NORMAN LALONDE

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, je suis porteur d'une très mauvaise nouvelle. C'est à regret que je vous annonce le décès de M. Canada, de Cornwall. Norm Lalonde, l'instigateur des festivités de la fête du Canada dans sa localité, nous a quittés.

Au début des années 1970, Norm a de son propre chef décidé d'organiser des célébrations en l'honneur de la fête du Canada. Il a rassemblé quelque 200 résidents, cuisiné des hot-dogs, lancé quelques pièces pyrotechniques et fait chanter à tous l'hymne national du Canada.

Après des débuts très modestes, l'événement a pris de l'ampleur sous la houlette de Norm, tant et si bien qu'il est aujourd'hui l'un des plus importants dans l'Est de l'Ontario. Chaque année, une foule de 25 000 à 30 000 Canadiens fiers de l'être se rassemble dans le parc Lamoureux le 1^{er} juillet afin de souligner la fête du Canada.

Nous devons tout cela à M. Canada, comme l'appelaient affectueusement les résidents de Cornwall.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa femme et plus grande admiratrice, Thérèse, ainsi qu'à ses enfants, David, Patricia, Stephen et Norm fils.

Que Dieu bénisse M. Canada.

* * *

[Français]

RICK HANSEN

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, hier, on a donné le coup d'envoi du Relais du 25^e anniversaire de la Tournée mondiale Rick Hansen. Sept mille participants retraceront le segment canadien de l'impossible périple réalisé il y a 25 ans par un homme exceptionnel qui voulait changer le monde pour le meilleur, inspirer les Canadiens et aider les personnes atteintes de lésions médullaires.

[Traduction]

Ce relais nous rappellera, à tous, qu'il est important d'investir dans la recherche pour trouver des traitements efficaces qui améliorent la vie de milliers de Canadiens.

Déclarations de députés

Rick Hansen a été un modèle exemplaire pour notre société. Au cours des vingt-cinq dernières années, il a incité beaucoup de gens parmi nous à se dépasser. C'est avec une admiration et une gratitude profondes que nous reconnaissons aujourd'hui l'ampleur de sa contribution à la société canadienne et à la recherche médicale dans le monde. C'est avec cette pensée à l'esprit que, cette année, les participants au relais porteront fièrement la médaille Rick Hansen sur le parcours, d'un bout à l'autre du pays.

Je souhaite un succès monstre à tous ceux qui mettront la main à la pâte lors de la 25^e édition du relais Rick Hansen.

* * *

UNE EXPÉRIENCE CAPITALE

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le Président, un groupe spécial d'élèves participent aujourd'hui, à Ottawa, au programme « Une expérience capitale », où des chefs de file choisis parmi les élèves de chacune des sept écoles secondaires de ma circonscription viennent à Ottawa chaque année pendant trois jours pour se renseigner sur les carrières et la vie publique.

Ils ont visité le Parlement, l'ambassade de la Corée, les bureaux d'Amnistie internationale, le ministère des Affaires étrangères, la Tribune de la presse, l'Université d'Ottawa et les bureaux de Summa Strategies.

J'aimerais remercier ceux qui ont fait don de leur temps aux élèves de même que les entreprises et les clubs philanthropiques qui les ont parrainés.

Aujourd'hui, je souhaite la bienvenue au Parlement à: Katelyn Lloyd et Iain Sullivan, de Brock; Chad Leroux et Matthew Steele, de Crestwood; Meredith March et Amber Wilson, de Fenelon Falls; Samantha Bixi et Puru Shah, de Haliburton; Samantha Thompson, Alec Becking et Dan Lowe, d'I.E. Weldon; Megan Connell et Mandi Manderson, du Lindsay Collegiate and Vocational Institute; Courtney Kavanagh, Keira Mann et Robert Ridenaur, de St. Thomas Aquinas; Kali Tucker, d'Apsley.

J'invite mes collègues à se joindre à moi pour présenter nos meilleurs vœux à ces jeunes gens qui auront à faire un choix de carrière.

* * *

● (1405)

[Français]

JEAN-MARC AUBIN

M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD): Monsieur le Président, depuis plus de 30 ans, M. Jean-Marc Aubin se démarque comme défenseur des droits des francophones en matière d'éducation. Il se consacre activement au développement des services de langue française.

M. Aubin a été membre fondateur du Collège Boréal ainsi que président de l'Association canadienne-française de l'Ontario. Pendant les années 1990, il était le président de la Section de la langue française, et sous sa direction, la section s'est gravée une place remarquable à l'échelle régionale et provinciale. M. Aubin est le président actuel du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario. Il est toujours prêt à mettre en avant des projets d'avant-garde au profit des élèves et de la communauté francophone.

En novembre 2010, il a reçu le prix Jean-Robert-Gauthier en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle. En mai 2011, il a

été décoré de l'insigne de l'Ordre de la Pléiade, décerné par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

M. Aubin ne cesse de se dévouer et de promouvoir les droits des francophones en Ontario. C'est avec plaisir et fierté que je félicite M. Jean-Marc Aubin.

* * *

[Traduction]

LE DIWALI

M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, demain, le 26 octobre 2011, on célébrera le Diwali, fête de la lumière et du Bandi Chhorh Divas, partout dans le monde. Le Diwali est un jour férié en Inde et marque la victoire du bien sur le mal.

Je souhaite un joyeux Diwali non seulement aux Indiens et aux personnes d'origine indienne, mais aussi à tous les Canadiens. Les Canadiens d'origine indienne remercient les parlementaires de participer aux célébrations marquant la fête de Diwali sur la Colline du Parlement depuis de nombreuses années.

L'année 2011 est l'Année de l'Inde au Canada. C'est l'occasion d'en apprendre davantage sur la richesse de la culture indienne. Le Canada et l'Inde tissent des liens économiques de plus en plus étroits, et l'on peut constater que la dynamique collectivité indo-canadienne a grandement contribué au tissu social du Canada.

Au nom de tous mes électeurs de Calgary-Nord-Est et de ma famille, je souhaite à tous les députés un très joyeux Diwali et Bandi Chhorh Divas.

* * *

LA SAISON DE LA CHASSE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, l'automne est une saison spéciale pour le comté de Renfrew. Pendant cette période où les jours raccourcissent et les nuit s'allongent, on s'adonne à diverses activités traditionnelles.

Les agriculteurs terminent la récolte automnale, les bûcherons s'apprentent à retourner à la forêt pour la coupe hivernale. C'est le temps des soupers à l'église, des foires artisanales et des ventes de charité où on se retrouve entre voisins, des préparatifs avant l'hiver. Mais avant tout, c'est la saison de la chasse dans la vallée de l'Outaouais.

Grâce au gouvernement conservateur, des gens respectueux des lois peuvent, pour la première fois depuis 15 ans, envisager de pratiquer leur sport habituel sans avoir à supporter les lourdes pressions exercées par un état tentaculaire.

Une nouvelle attitude règne à Ottawa. Le gouvernement respecte le droit de s'adonner à des activités légales, sans juger les gens, et sans leur dire constamment ce qu'ils doivent faire et ne pas faire.

Dans la grande circonscription de Renfrew—Nipissing—Pembroke, nous tenons à notre liberté, et lorsque l'automne arrive, c'est la saison de la chasse dans la vallée de l'Outaouais.

[Français]

L'ORGANISME AIDE À LA COMMUNAUTÉ ET SERVICES À DOMICILE

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je me lève à la Chambre aujourd'hui pour souligner le travail exemplaire de l'organisme Aide à la communauté et services à domicile, basé dans ma circonscription de Louis-Saint-Laurent et desservant toute la grande région de Québec.

Fêtant cette année son 25^e anniversaire, cette entreprise d'économie sociale a servi près de 15 000 personnes dans le besoin en leur fournissant près d'un million d'heures de soins. Elle a créé près de 1 500 emplois, sans compter tous les jeunes qu'elle a réinsérés sur le marché du travail. C'est avec fierté que je témoigne aujourd'hui de leur apport à notre société.

Les groupes communautaires jouent un rôle essentiel. Ce sont des citoyennes et des citoyens extraordinaires qui doivent porter notre société à bout de bras, des citoyennes telles que Mme Linda Couture, fondatrice et directrice générale d'Aide à la communauté et services à domicile, ainsi que toute son équipe dévouée d'employés et de bénévoles, à qui nous souhaitons un joyeux 25^e anniversaire.

* * *

[Traduction]

LA SCLÉROSE EN PLAQUES

M. LaVar Payne (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais signaler à la Chambre que 20 employés de la Société canadienne de la sclérose en plaques sont à Ottawa aujourd'hui pour rappeler qu'il est important de poursuivre les recherches sur cette maladie au Canada.

La sclérose en plaques touche des milliers de Canadiens, et c'est une maladie incurable. Personne n'est à l'abri de cette maladie: elle atteint autant les jeunes que les aînés, et autant les hommes que les femmes. En plus de changer la vie des personnes atteintes, elle a aussi des répercussions sur leurs familles, les aidants naturels, les professionnels de la santé, les chercheurs et ceux qui luttent contre cette maladie.

Le gouvernement investit dans la recherche. Il contribue au financement et à l'élaboration du système de surveillance de la sclérose en plaques, offre un nouveau crédit d'impôt aux aidants familiaux et travaille en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les associations médicales et la Société canadienne de la sclérose en plaques.

Grâce à ces collaborations étroites, les gens atteints de sclérose en plaques et leurs aidants peuvent plus facilement recevoir le soutien et les conseils dont ils ont besoin pour participer pleinement à toutes les sphères de la vie.

J'encourage tous les députés de la Chambre à appuyer les programmes qui offrent un soutien direct aux personnes atteintes de sclérose en plaques, et à soutenir la recherche qui nous permettra de trouver un traitement.

* * *

● (1410)

LE DIWALI

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, le Diwali nous permet à tous de réfléchir à l'année qui vient de s'écouler, de tourner la page et de recommencer la nouvelle année avec un optimisme renouvelé. Dans ma

Déclarations de députés

circonscription, bien des gens, moi y compris, se réuniront avec leurs parents et amis pour rendre grâce, festoyer et s'adonner à la contemplation.

Le Diwali, qui veut dire « Fête des lumières », célèbre la lumière qui habite chacun d'entre nous à l'aube de la nouvelle année. C'est un moment où les coeurs s'emplissent de joie et les esprits se tournent résolument vers l'avenir.

Tous les Canadiens peuvent espérer que l'avenir leur sourira. Nous tirons d'ailleurs une grande fierté de notre ouverture d'esprit et de la détermination que nous mettons à bâtir une société inclusive.

Il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Mais il y a du bon en chacun de nous, et nous devons nous en inspirer, ouvrir notre coeur et notre esprit et toujours chercher à mieux comprendre l'autre. J'invite tous les députés à s'engager de nouveau à atteindre cet objectif.

Au nom de tous mes collègues du NPD, *Diwali aur naya saal mubarak*. Un excellent Diwali, et bonne année à tous. Je transmets enfin mes meilleurs voeux à tous ceux qui, partout dans le monde, célébreront cette occasion toute spéciale.

* * *

LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Mme Lois Brown (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, à mesure que le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition chroniques augmente en raison des crises découlant des conflits, des catastrophes naturelles et de la pauvreté, il devient de plus en plus important que nous aidions les personnes dans le besoin.

Nous accueillons aujourd'hui, au Canada, Josette Sheeran, la directrice exécutive du Programme alimentaire mondial des Nations Unies. Je suis fière que le Canada soit le deuxième principal donateur au Programme alimentaire mondial.

[Français]

Depuis plus d'un demi-siècle, le Programme alimentaire mondial est présent sur les premières lignes des crises alimentaires majeures partout dans le monde, afin de fournir de la nourriture à ceux qui en ont le plus besoin. Aujourd'hui, le PAM joue un rôle crucial en Afrique de l'Est en utilisant tous les moyens disponibles pour donner de la nourriture à plus de 13 millions de personnes touchées par la sécheresse.

Le Canada et le PAM travaillent ensemble afin de mettre un terme à la faim chez les populations les plus vulnérables.

* * *

[Traduction]

LA SCLÉROSE EN PLAQUES

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Monsieur le Président, des employés et des bénévoles de la Société canadienne de la sclérose en plaques, qui viennent de l'ensemble du pays, y compris de ma circonscription, Vancouver-Centre, sont sur la Colline aujourd'hui.

[Français]

En tant que médecin, je sais fort bien quels effets souvent accablants peut avoir la sclérose en plaques non seulement sur la personne atteinte, mais aussi sur tous les membres de la famille, y compris les soignants. La sclérose en plaques est une maladie débilante à vie qui touche environ 75 000 Canadiens. Trois nouveaux cas seront diagnostiqués aujourd'hui.

Questions orales

[Traduction]

C'est pourquoi le Parti libéral du Canada demande la tenue urgente d'essais cliniques sur l'IVCC afin de faire en sorte que les patients atteints de la sclérose en plaques reçoivent les meilleurs soins éprouvés possible.

La question des aidants naturels est également importante pour les patients atteints de la sclérose en plaques. Il est impératif que la Chambre mette en place des mesures pour donner à ces patients l'aide et les ressources financières dont ils ont besoin pour pouvoir être soignés chez eux le plus longtemps possible.

Je demande aux députés de la Chambre d'applaudir les bénévoles présents sur la Colline aujourd'hui. Ils le méritent.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Mark Strahl (Chilliwack—Fraser Canyon, PCC): Monsieur le Président, la chef intérimaire du NPD pense que tous ceux qui ont un compte d'épargne libre d'impôt sont riches, mais 6,7 millions de Canadiens en ont un, ce qui représente de nombreuses cibles pour le NPD sur le plan fiscal.

Les néo-démocrates pensent que tous ceux qui planifient leur avenir et épargnent de l'argent sont riches. Ils veulent non seulement augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers, les taxes de vente et l'impôt des sociétés, mais ils ont également dans leur mire les économies libres d'impôt durement gagnées des Canadiens.

Notre gouvernement conservateur a mis en place des comptes d'épargne libres d'impôt pour encourager les Canadiens à épargner, et surtout les personnes à revenu faible ou moyen. Notre gouvernement a délibérément créé les CELI de manière à ce que les dépôts et les retraits dans ces comptes n'aient aucune incidence sur l'admissibilité aux prestations et aux crédits fédéraux fondés sur le revenu.

Tandis que le NPD se lance dans son plus récent plan de ponction fiscale, le gouvernement continuera de se ranger derrière les contribuables canadiens.

En s'en prenant aux épargnes des Canadiens, les députés néo-démocrates ont prouvé une fois de plus qu'ils ne sont tout simplement pas aptes...

Le Président: Le député de Burnaby—New Westminster a la parole.

* * *

• (1415)

LES POMPIERS

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui que se déroule la visite annuelle des pompiers au Parlement, lors de laquelle des pompiers de tout le Canada se présentent au Parlement pour soulever d'importantes questions de sécurité publique. Depuis 14 ans, ils demandent la création d'un fonds d'indemnisation des agents de la sécurité publique.

En 2005, le NPD a présenté à cette fin une motion d'initiative parlementaire. Les néo-démocrates et les conservateurs ont voté à 161 voix contre 112 en faveur de la création du fonds. Or, six ans plus tard, il n'a pas encore été mis en place.

Nous croyons que, pour le gouvernement, il n'y aurait pas meilleur moment que la visite des pompiers de cette année pour

annoncer qu'il fera enfin ce que le Parlement lui a demandé de faire il y a six ans.

Chaque année, en moyenne dix pompiers meurent en service pour protéger la population et sauver des vies. Ils font le sacrifice ultime. Cela exige énormément des familles et, trop souvent, celles-ci se retrouvent dans une situation financière extrêmement difficile.

Aujourd'hui, nous rendons hommage aux pompiers du Canada en raison de leur altruisme et des sacrifices qu'ils font.

Aujourd'hui, nous renouvelons notre engagement à travailler à la création d'un fonds d'indemnisation des agents de la sécurité publique pour les pompiers et les agents de police de notre pays. Leur courage est exemplaire. Ils ne méritent rien de moins.

* * *

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, c'est un grand jour pour l'engagement qu'a pris le gouvernement d'abolir le coûteux et inefficace registre des armes d'épaule.

J'aimerais personnellement remercier le premier ministre et notre caucus de leur appui au cours de toutes ces années où nous avons dénoncé l'inutilité de ce registre. Je vois enfin l'aboutissement de quelque 18 années passées à répéter que ce registre n'est pas un système permettant de contrôler efficacement les armes à feu.

Les Canadiens ont reconnu que le registre des armes d'épaule est un gaspillage de fonds publics. Ils ont remplacé l'ancien député d'Ajax—Pickering, celui de Yukon et celui de Nipissing—Timiskaming par une solide voix conservatrice.

Ces députés défaits avaient écouté leurs patrons d'Ottawa au lieu d'écouter leurs électeurs. En fait, cet enjeu a joué un rôle déterminant dans l'élection d'un gouvernement conservateur fort, stable et majoritaire au Canada.

Enfin, les propriétaires d'armes d'épaule ne seront plus injustement ciblés par un processus bureaucratique coûteux.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE SOMMET DU G8

Mme Nicole Turmel (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, d'autres ministres ont été impliqués dans le fiasco du kiosque du G8. Le ministre de l'Environnement a aussi un ami dans la région. L'intervenant choisi soigneusement par le maire de Huntsville a indiqué que le ministre de l'Environnement lui avait dit ceci: « Il m'a dit qu'au Cabinet, il appuierait sans réserve le choix de Huntsville pour le centre international des médias et qu'il souhaitait s'assurer que nous communiquions notre boniment le plus rapidement possible. »

Le premier ministre pourrait-il expliquer l'implication du ministre de l'Environnement dans la caisse occulte liée au G8?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, les faits à ce sujet sont bien connus. Ils ont été examinés en long et en large par la vérificatrice générale. L'ancien ministre des Transports, qui est maintenant ministre des Affaires étrangères, a pris les décisions. La vérificatrice générale a formulé des recommandations sur la façon dont nous pourrions améliorer le processus à l'avenir, et nous allons nous y conformer.

Questions orales

[Français]

Mme Nycole Turmel (chef de l'opposition, NDP): Monsieur le Président, petit à petit, les faits apparaissent. Ces nouveaux documents démontrent que les ministres conservateurs ont reçu le pouvoir d'approuver directement des projets d'infrastructure soumis par des députés.

On sait que le président du Conseil du Trésor est impliqué jusqu'au cou. Le ministre des Affaires étrangères est dans le coup, le ministre des Finances et maintenant le ministre de l'Environnement. Ça pue et ça se répand à travers le Cabinet!

À quand une enquête parlementaire pour faire toute la lumière sur les fonds de réélection du ministre?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, les faits sont tout à fait connus dans ce cas et ils sont étudiés par la vérificatrice générale. Elle a fait des recommandations, et le gouvernement a indiqué son intention de suivre ces recommandations pour améliorer le processus à l'avenir.

• (1420)

Mme Nycole Turmel (chef de l'opposition, NDP): Monsieur le Président, les documents de la ville de Huntsville démontrent que la relation privilégiée de petits amis conservateurs avec des ministres conservateurs permettait de délier les cordons de la bourse. Les documents démontrent que les fonds du G8 étaient notamment par le ministre des Finances.

Quand on sait le niveau de contrôle qu'exercent le premier ministre et son bureau, on se doit de demander: quand le premier ministre va-t-il prendre la responsabilité du scandale du fonds du G8?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, encore une fois, tous les documents pertinents ont été étudiés par la vérificatrice générale. Le gouvernement a accepté des recommandations pour améliorer le processus. Nous avons approuvé 32 projets, des projets où l'argent est tout à fait « réalisé ». Ce sont de bons projets, mais nous avons l'intention d'examiner les recommandations et d'améliorer le processus à l'avenir.

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NDP): Monsieur le Président, de nouveaux documents montrent maintenant que le franc-tireur de Muskoka n'a pas été le seul à faire fi de la reddition de comptes. Nous apprenons que les ministres se divisaient l'argent et les projets sans aucune surveillance par les fonctionnaires. Ils ont transformé la table du Cabinet en une immense assiette au beurre.

Quel meilleur moyen pour le ministre de mettre la main sur l'argent que d'embaucher un de ses copains à 187 \$ l'heure pour faire du lobbying auprès des autres ministres. Est-ce que le ministre avouera et nous dira auprès de combien de ministres lui et son copain ont fait du lobbying pour lui permettre de mettre la main sur la caisse occulte du G8?

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, l'ancien ministre de l'Infrastructure a été clair. Il a approuvé tous les projets. Cela a été amplement dit par le vérificateur général. Le gouvernement accepte les recommandations du vérificateur général et nous améliorerons le processus.

Dans un esprit de générosité, nous donnons aussi au député la possibilité de faire ce qu'il doit et de finalement tenir la promesse

qu'il a faite et de voter en faveur de l'élimination du registre des armes d'épaule, comme il l'a promis pendant tant d'années.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NDP): Monsieur le Président, après 130 jours, la feuille de vigne derrière laquelle se cache le ministre commence à perdre de sa fraîcheur parce que je parle de l'embauche d'un de ses copains. C'était son idée à lui. Il a appelé le maire et lui a dit d'embaucher son copain. Puis, qu'est-ce que ce copain a fait? Il a commencé à appeler les autres ministres pour mettre la main sur l'argent.

Le ministre a embauché des copains, des marchés ont été accordés par appels d'offres et la vérificatrice générale a été induite en erreur. Les empreintes du ministre sont partout dans ce dossier. Divulguera-t-il les documents qui montrent qu'il était présent aux réunions où il a été décidé comment l'argent serait réparti pour qu'il ait sa part de la caisse occulte du G8?

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, le ministre responsable de l'Infrastructure a déclaré qu'il avait approuvé tous les projets. La question a été amplement discutée sur la place publique. Nous acceptons les recommandations du Bureau du vérificateur général en vue d'améliorer le processus.

Le député a eu deux chances aujourd'hui. Nous avons présenté à nouveau un projet de loi visant à éliminer le registre des armes d'épaule, ce qu'il a réclamé pendant des années pendant les campagnes électorales. Je lui demande de prendre la parole une troisième fois et d'annoncer qu'il tiendra parole, qu'il fera ce qu'il doit faire, qu'il ne trahira pas la confiance de ses électeurs et qu'il travaillera avec nous...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Wascana a la parole.

* * *

LA FISCALITÉ

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, la Banque du Canada a confirmé aujourd'hui ce que la Banque TD, la Banque Scotia, la Banque de Montréal et le Fonds monétaire international ont dit avant elle, à savoir que la croissance économique est à peu près nulle, dans le monde en général, mais aussi au Canada, où elle a chuté de 25 p. 100. Et les choses pourraient bien empirer. Il ne fait aucun doute que les emplois des Canadiens sont menacés.

Pourquoi le gouvernement a-t-il accru les cotisations d'assurance-emploi des employeurs de 600 millions de dollars cette année? Pourquoi les accroîtra-t-il encore de 1,2 milliard l'an prochain, alors qu'il sait que ce sera néfaste pour l'emploi?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, voilà une question étonnante venant d'un parti qui a voté contre chacune des mesures de réduction d'impôt proposées par le gouvernement et qui continue, encore aujourd'hui, de s'opposer aux mesures dont la Chambre est saisie.

Bien honnêtement, que la reprise économique mondiale soit fragile et qu'on nous annonce une croissance au ralenti n'a étonné personne de ce côté-ci de la Chambre. Je suis cependant ravi que le Parti libéral s'en soit enfin aperçu. J'invite ses députés à faire comme nous, c'est-à-dire à se concentrer sur l'emploi et la croissance et à adopter les importantes mesures de réduction d'impôt dont est saisie la Chambre des communes.

*Questions orales***LES AÎNÉS**

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, on ne compense pas une augmentation d'impôt de 1,8 milliard de dollars avec un crédit d'impôt de 160 millions.

Les Canadiens qui voient leurs REER fondre comme neige au soleil figurent parmi ceux qui se font le plus malmenés par les marchés boursiers ces temps-ci. À 71 ans, ils n'ont d'autre choix que de convertir leurs REER en fonds enregistrés de revenu de retraite, qui sont considérés comme une source de revenu imposable.

Vu les turbulences qui secouent actuellement les marchés boursiers, le gouvernement va-t-il donner un peu de jeu aux aînés en leur permettant d'attendre avant d'être tenus de convertir leurs REER en FERR et en modifiant le montant minimal qui entre dans le calcul du revenu?

•(1425)

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, voilà une autre question bien étonnante de la part d'un parti qui s'est opposé systématiquement aux mesures fiscales que le gouvernement a proposées pour les aînés du Canada, dont certaines très importantes, comme le compte d'épargne libre d'impôt, le fractionnement du revenu pour les aînés et l'augmentation du Supplément de revenu garanti.

J'incite les députés du Parti libéral à appuyer les mesures dont la Chambre est actuellement saisie et à faire un geste concret pour les aînés du Canada au lieu de trouver toutes sortes d'excuses pour s'opposer aux mesures qui leur viennent en aide.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé des crédits d'impôt non remboursables pour les pompiers volontaires, les aidants naturels et les jeunes qui suivent des cours d'art. Malheureusement, ces crédits d'impôt sont discriminatoires, parce que les Canadiens à faible revenu ne peuvent pas en profiter, ils ne paient simplement pas assez d'impôt. Nous estimons que le coût pour rendre ces crédits d'impôt remboursables est très modeste.

Le gouvernement est-il prêt à reconsidérer cela?

[Traduction]

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, voilà encore un député qui ne pratique pas ce qu'il prêche, en fait tout un parti qui ne pratique pas ce qu'il prêche, c'est un problème.

Le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires se trouvait dans le budget que nous avons présenté. Nous avons écouté les pompiers volontaires. Nous avons écouté le caucus de notre parti. Nous avons proposé le crédit, la Chambre s'est prononcée, et ces députés-là ont voté contre.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Il y a beaucoup trop de bruit de ce côté de la Chambre.

La députée d'Edmonton—Strathcona a la parole.

* * *

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NDP): Monsieur le Président, les Canadiens ont été consternés hier en voyant

une vidéo troublante placée sur le site Web du secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture. Elle était à tout le moins insultante et elle constituait, pour reprendre les termes d'une dirigeante inuite nationale, Mary Simon, une « insulte raciste ».

Dans la vidéo, un dessin animé présentant un dirigeant de la Commission canadienne du blé dit à un agriculteur: « Doucement, jeune homme. Tu parles esquimau [...] En Saskatchewan, ça ne se fait pas. » Et cette insulte revient pas moins de trois fois.

Le secrétaire parlementaire aura-t-il l'obligeance de présenter des excuses à tous les Canadiens?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, je peux donner à la députée l'assurance que la vidéo incriminée a été retirée. Je suis persuadé que le député de Cypress Hills—Grasslands présentera des excuses à quiconque a été offensé. Toutefois, ce qu'il trouve vraiment choquant, c'est le martèlement incessant de l'opposition qui s'en prend au gouvernement parce qu'il veut donner aux agriculteurs de l'Ouest la liberté de mettre en marché leurs propres produits. C'est inadmissible.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Mme Niki Ashton (Churchill, NDP): Monsieur le Président, la vidéo n'est pas seulement insultante pour les Autochtones. C'est aussi une insulte à l'intelligence de la majorité des agriculteurs, qui ont voté pour le maintien de la Commission canadienne du blé.

Le simple retrait de la vidéo du site Web n'est pas suffisant. Le député de Cypress Hills—Grasslands ou son gouvernement feront-ils ce qui s'impose et présenteront-ils des excuses aux Inuits? Le député présentera-t-il des excuses parce que son gouvernement rejette avec arrogance le point de vue des agriculteurs, qui réclament le maintien de la Commission canadienne du blé?

Après avoir manifesté un tel manque de respect, le gouvernement sera-t-il maintenant plus respectueux en laissant les agriculteurs faire entendre leur point de vue et en respectant...

Le Président: À l'ordre. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a la parole.

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, ce que nous respectons, c'est le droit des agriculteurs de l'Ouest d'avoir les mêmes possibilités que leurs cousins et collègues de l'Ontario. Ce que nous réclamons, c'est l'équité, c'est le droit de l'agriculteur de vendre son propre produit à sa façon, au moment, au prix et à l'endroit de son choix.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi l'opposition refuse de le voir. Il est certain que la vaste majorité des agriculteurs de l'Ouest acceptent ce point de vue. Ils veulent aller de l'avant. Nous voyons déjà surgir des possibilités de produits à valeur ajoutée. Nous savons que les petites localités profiteront de ce genre d'occasion, et nous irons de l'avant.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le Président, si les conservateurs croient vraiment que les céréaliculteurs de l'Ouest gagneront plus d'argent en vendant leur grain sans recourir à la Commission canadienne du blé, cela signifie que tous les députés conservateurs qui ont des liens avec l'industrie des céréales sont en situation de conflit d'intérêts et doivent se récuser lorsque viendra le moment de voter sur le projet de loi C-18.

*Questions orales***LA DÉFENSE NATIONALE**

Si ce n'est pas vrai, il faut se demander pourquoi les conservateurs veulent détruire cette grande institution canadienne s'ils ne croient pas vraiment que sa disparition avantagera les agriculteurs canadiens.

Ils ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux. Lequel est-ce? Conflit d'intérêts ou idée irresponsable qui n'apportera qu'incertitude et instabilité à l'ensemble de la communauté agricole des Prairies?

• (1430)

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs ne se laisseront jamais intimider par les cris de ces castors en rut. Cela n'arrivera jamais. Ils veulent aller de l'avant.

Les députés de ce côté-ci ne présenteront jamais d'excuses. Qu'ils soient agriculteurs ou non, ils ont uni leurs efforts pour assurer la liberté de commercialisation aux agriculteurs de l'Ouest. C'est ce qu'il convient de faire. Le moment est opportun. Les agriculteurs continueront à produire les céréales de première qualité qui sont tellement demandées dans le monde. Nous ferons notre travail en dépit de ces bouffonneries ridicules.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, le député n'est pas arrivé à gagner sa vie en montant des autruches, alors je m'interroge sur ce qu'il sait des castors en rut.

Une chose est claire: le gouvernement n'a aucune idée de ce qui arrivera quand il aura fait disparaître la Commission canadienne du blé. Il se sert de ce projet de loi pour éliminer une entreprise de 6 milliards de dollars par an qui connaît un grand succès et ce, sans plan d'activités, sans analyse avantages-coûts et sans preuve quelconque que les agriculteurs des Prairies s'en porteront mieux. Si le gouvernement dispose de telles preuves, pourquoi ne les dépose-t-il pas à la Chambre?

Si le gouvernement compte permettre à ses députés qui sont en situation de conflit d'intérêts de voter, pourquoi ne laisse-t-il pas les agriculteurs des Prairies se prononcer sur la question de savoir s'ils souhaitent commercialiser eux-mêmes leurs céréales?

Le Président: À l'ordre. Je crois que ces métaphores concernant des animaux occasionnent un certain trouble à la Chambre. J'exhorte tous les députés à essayer d'éviter ce genre de langage pour que nous puissions aller jusqu'au bout de la période des questions.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a la parole.

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, c'est un bon conseil. Il n'est jamais utile de dépasser la mesure.

Je dois dire que l'élevage des autruches m'a donné l'occasion de m'habituer à travailler avec les formes de vie primitives que je vois parfois à la Chambre des communes.

Cela étant dit, nous irons de l'avant pour assurer la liberté de commercialisation aux agriculteurs. Ils sont assez futés pour déterminer ce qui est avantageux pour eux. Nous ferons ce que nous avons à faire.

Le Président: À l'ordre. Les commentaires de ce genre concernant nos collègues ne sont pas souhaitables non plus durant la période des questions.

Le député de Beaches—East York a la parole.

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, à maintes reprises, le ministre de la Défense nationale a éludé une question bien simple. Pourquoi achetons-nous des chasseurs à réaction qui ne peuvent même pas servir à défendre la région arctique, et ce, sans les avoir vus et sans avoir fait d'appel d'offres?

Le F-35 ne peut communiquer dans le Grand Nord. Cet avion ne peut même pas atterrir sur les pistes de l'Arctique. Nos pilotes militaires méritent mieux. Les Canadiens méritent mieux.

Quand le ministre comprendra-t-il qu'il n'obtiendra pas des avions qui fonctionnent dans le Nord du Canada en offrant des contrats sans appel d'offres à une société ayant son siège social dans le Sud de l'Amérique?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, voilà une autre question non fondée venant du NPD sur le F-35.

Le député devrait savoir, s'il avait pris le temps et la peine de faire un peu de recherches, que le F-35 est le seul avion de la cinquième génération à la disposition des Canadiens. Cet avion assurera notre souveraineté et notre sécurité dans l'Arctique et tout le long de nos immenses côtes. Il est doté d'une capacité d'interopérabilité avec les appareils de nos alliés de l'OTAN.

C'est l'avion qu'il faut pour l'Aviation royale du Canada, et c'est l'avion que donnera le gouvernement à nos vaillants militaires qui accomplissent cet important travail.

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, le ministre ne donne pas de réponses.

Son air de dire « faites-moi confiance » s'accompagnait au début d'une attitude incroyablement confiante, mais plus le gouvernement approche du moment où il fera exploser le plafond des dépenses pour l'achat de ces avions qui ne fonctionnent même pas, plus son attitude devient ridiculement irresponsable.

Le directeur parlementaire du budget, un haut fonctionnaire indépendant, a déjà évalué les dépassements de coûts à 53 millions de dollars par avion, une somme effarante. Combien de millions le ministre prévoit-il dépenser en plus pour obtenir des radios qui fonctionnent dans ces machins, et combien encore pour qu'ils puissent atterrir?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, voilà où est la différence entre nous. Le gouvernement est prêt à dépenser des millions pour acheter du matériel important, qui sauve des vies et assure le succès des missions des membres des Forces armées canadiennes. C'est la principale différence.

Depuis cinq ans et demi, chaque fois que nous proposons d'importants projets, des acquisitions et des investissements au bénéfice des militaires et des bases, le parti du député vote systématiquement contre nos efforts pour soutenir nos hommes et nos femmes en uniforme.

• (1435)

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale doit dissiper une fois pour toutes l'incertitude concernant l'avenir des bases militaires dans les projets de son gouvernement.

Questions orales

Par conséquent, au nom des familles de militaires et des collectivités où elles vivent, j'ai une question très directe à poser au ministre de la Défense nationale: peut-il nous dire aujourd'hui, dans cette enceinte, s'il envisage, oui ou non, de fermer des bases militaires?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué à de nombreuses reprises, je suis extrêmement fier des investissements de notre gouvernement dans les hommes et les femmes portant l'uniforme, dans les endroits où ils s'entraînent, vivent et travaillent ainsi que dans l'équipement dont ils ont besoin pour accomplir leur travail important. Nous continuerons dans cette veine.

Tout le monde connaît le point de vue du NPD concernant les Forces canadiennes. Le NPD nous montre constamment qu'il s'oppose aux investissements de notre gouvernement dans la défense. Les députés du NPD se sont opposés un grand nombre de fois, devant la Chambre, à ces investissements importants qui, soit dit en passant, sont également importants pour l'économie canadienne. Les investissements dans le F-35 créeront des milliers d'emplois.

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, nous n'aurions pas pu poser une question plus claire au ministre pour qu'il précise sa position.

Or, comme il n'a pas nié qu'il envisageait de fermer des bases, nous devons en conclure que c'est bel et bien ce qu'il compte faire, aux dépens de nos troupes ainsi que des collectivités qui en souffriront économiquement.

Par conséquent, nous n'avons pas fini de poser des questions là-dessus. Nous voulons savoir combien de bases fermeront et combien d'emplois seront perdus. Comment ces décisions seront-elles prises? Les collectivités concernées auront-elles un mot à dire dans ces décisions?

Alors que l'économie suscite déjà des craintes, les collectivités et les troupes se sentiront encore plus menacées en songeant aux bases qui risquent de fermer, et ce n'est pas acceptable.

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, le député de Hamilton-Centre n'est pas un nouveau venu dans cette enceinte. Il devrait savoir que ce n'est pas en élevant le ton et en feignant l'indignation qu'il arrivera à nous faire croire que ses allégations sont vraies.

Nous approchons de l'Halloween, et je pense que le député aime jouer au troll et faire peur aux gens. Ce dont il parle ne se produira pas; nous continuerons d'investir.

Le Président: Je pense que nous devons en reparler après la période des questions, mais je trouve que le mot « troll » ne devrait pas faire partie du vocabulaire parlementaire.

[Français]

L'honorable députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert a la parole.

Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale refuse de rassurer les militaires et leur famille, qui craignent la fermeture de certaines bases des forces armées canadiennes. Les bases militaires de Bagotville, de Valcartier et de Montréal font vivre des milliers de familles et contribuent à l'essor économique de ces régions.

Le ministre nous donnera-t-il l'assurance, ici même, en cette Chambre, que ces installations vitales pour nos forces armées, pour les employés et leur famille vont demeurer ouvertes?

[Traduction]

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale, PCC): Bien sûr que oui, monsieur le Président. Nous avons fait des investissements sans précédent à Bagotville. Toutefois, le NPD a voté contre ces investissements, qui visaient à construire les infrastructures nécessaires à Bagotville. Par conséquent, les néo-démocrates n'ont aucune crédibilité lorsqu'ils prennent la parole et qu'ils tentent de faire peur aux membres des Forces canadiennes et aux Canadiens en invoquant des fermetures.

Nous allons continuer d'investir dans le travail important réalisé par les membres des Forces canadiennes.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je prierais le premier ministre de faire preuve d'un peu de respect à l'endroit des agriculteurs des Prairies. Le premier ministre a rejeté l'idée d'un plébiscite. Il a clos le débat sur la Commission canadienne du blé.

Voici ma question: le premier ministre va-t-il accepter que le comité tienne des réunions dans les Prairies sur le projet de loi destiné à abolir la Commission canadienne du blé, de telle sorte que les producteurs des Prairies puissent lui faire part directement de leurs inquiétudes?

Le gouvernement parle d'experts; amenons le comité dans les Prairies afin que les experts et les producteurs céréaliers puissent participer au débat. S'il n'a rien à craindre, pourquoi ne le fait-il pas?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, c'est exactement ce que font les députés de ce côté-ci de la Chambre tous les week-ends. Nous rentrons à la maison et nous discutons avec nos amis, les membres de notre famille et nos voisins, ceux qui ont des exploitations agricoles. C'est ce que nous nous amusons à faire la fin de semaine et, sans exception, ils continuent à nous encourager à agir, à leur procurer le libre choix en matière de commercialisation et à faire en sorte que les choses soient claires et précises sur le marché à compter du 1^{er} janvier. C'est ce qu'ils souhaitent pour résolution du nouvel an.

* * *

● (1440)

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est plus une surprise pour personne que le ministre du Commerce international se dise étonné et déçu chaque fois qu'on lui rappelle les mesures que prend notre partenaire commercial le plus important, les États-Unis. Il s'est dit étonné et déçu des mesures protectionnistes américaines, qui ont fermé la porte aux entreprises canadiennes et ont coûté des emplois au Canada. Maintenant, il se dit étonné et déçu des frais de 5,50 \$ que les États-Unis vont imposer à toutes les personnes qui entrent dans leur pays par voie maritime ou aérienne, même si le Congrès américain est saisi de ce projet de loi depuis 23 jours.

Est-ce que le ministre va nous étonner et nous éviter une nouvelle déception en défendant les intérêts des Canadiens?

L'hon. Ed Fast (ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, PCC): Monsieur le Président, ce qui n'est pas étonnant, c'est que le député ne défende toujours pas les intérêts des Canadiens.

Questions orales

Pendant qu'il fait de grandes déclarations destinées à épater la galerie, nous avons entamé, il y a quelque temps déjà, des discussions avec les Américains à ce sujet. Comme le député devrait le savoir, les États-Unis sont un pays souverain; ils ont donc le droit d'imposer cette taxe s'ils le veulent. Cependant, nous leur avons fait clairement savoir que ce n'est pas le moment de dresser de nouvelles barrières commerciales. Nous continuons d'essayer de faire comprendre au gouvernement américain que ces nouvelles barrières commerciales font du tort non seulement aux entreprises canadiennes et américaines, mais aussi aux voyageurs et aux travailleurs.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, une nouvelle étude menée par l'Université Simon Fraser confirme ce que prouve l'expérience du Texas, à savoir que les politiques répressives du gouvernement conservateur, qui sont peu judicieuses, ne fonctionneront tout simplement pas. Ces mesures sont très discriminatoires à l'égard des Autochtones, qui représentent déjà un pourcentage disproportionné de la population carcérale. L'étude prévoit une augmentation de la surpopulation carcérale, un accès moindre aux traitements offerts et un plus grand risque de récidive.

Le projet de loi C-10 est tout simplement coûteux, inefficace et discriminatoire.

Le gouvernement nie-t-il les preuves, ou s'oppose-t-il aux vraies solutions qui aident les Autochtones du Canada?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, notre principale priorité en matière de sécurité publique, c'est d'assurer la sécurité des rues et de protéger tous les Canadiens.

Nous avons fait des investissements sans précédent pour que les prisonniers soient réadaptés avant d'être libérés, car c'est aussi ce qui rend les collectivités plus sûres. Toutefois, nous ne nous excusons pas de mettre en oeuvre un programme qui laisse les criminels en prison, comme il se doit, jusqu'à ce qu'ils puissent réintégrer la société sans constituer un danger pour la population.

Nous voulons assurer la sécurité des collectivités. Je ne suis pas surpris que l'opposition ne soit pas de cet avis.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Tyrone Benskin (Jeanne-Le Ber, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement a honte de l'histoire du Canada et de son précieux diffuseur public, qui est au service du Canada depuis 75 ans. Les conservateurs ont critiqué CBC/ Radio-Canada, l'ont malmené en comité et ont même privé les Canadiens de la possibilité de fêter pleinement cet événement important. Pendant trois quarts de siècle, CBC/Radio-Canada a forgé nos souvenirs et marqué notre histoire, pourtant, les conservateurs agissent comme si ce diffuseur était une source d'embarras.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi il a refusé aux Canadiens l'occasion de souligner l'anniversaire de CBC/ Radio-Canada?

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, je crois que le député fait allusion à mon discours à l'occasion de la fête du Canada, que j'ai écrit moi-même. Au lieu de chanter les louanges de CBC/ Radio-Canada, ce que le député est bien libre de faire, j'ai plutôt choisi de faire le discours suivant: « En cette fête du Canada [...] je

veux dire aux militaires des Forces canadiennes qui sont en mission en Afghanistan, en Libye ou dans d'autres pays en difficulté dans le monde qu'il n'y a pas plus braves ou meilleurs que vous; nous sommes fiers de vos accomplissements et honorés par le travail que vous faites au nom du Canada. »

Voilà ce que j'ai dit au lieu de chanter les louanges de CBC/Radio-Canada. J'avais deux minutes, et je considère que j'ai pris la bonne décision.

[Français]

M. Tyrone Benskin (Jeanne-Le Ber, NPD): Monsieur le Président, il est difficile de trouver un Canadien qui n'ait pas grandi avec au moins une émission préférée de Radio-Canada. Je me doute que même le ministre avait son émission préférée. C'est l'un des meilleurs télédiffuseurs publics au monde, et il offre une programmation de qualité depuis 75 ans. Les Canadiens sont très fiers de Radio-Canada. C'est une importante institution canadienne.

Pourquoi les conservateurs refusent-ils de la célébrer?

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, la Société Radio-Canada, dans sa programmation pour son 75^e anniversaire cette année, diffusait une excellente émission sur John A. Macdonald. C'était très fort.

La Société Radio-Canada peut célébrer son 75^e anniversaire. Ce que nous demandons, comme gouvernement élu en vertu d'une plateforme, c'est un budget équilibré, et des dépenses et des économies responsables. On demande donc que Radio-Canada dépense de manière responsable et respectueuse des contribuables. Voilà notre programmation et notre promesse aux Canadiens. On va tenir nos promesses.

* * *

● (1445)

LES ARTS ET LA CULTURE

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, ce gouvernement n'a clairement pas à coeur les intérêts des familles et des artistes.

Nos artistes contribuent énormément au développement de la société canadienne, mais au lieu de les aider, ce gouvernement préfère leur mettre des bâtons dans les roues. Dans le projet de loi, les redevances des artistes ne sont pas protégées. Les possibilités d'éducation à distance sont entravées, et les jeunes pourraient devoir payer des amendes coûteuses.

Au lieu de couper massivement dans les arts et la culture, quand est-ce que ce gouvernement va protéger nos artistes et remettre les redevances qu'il a enlevées?

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, si mon collègue ne comprend pas ou n'est pas d'accord sur ce que j'ai dit à propos de nos politiques dans le domaine des arts et de la culture, peut-être qu'il sera d'accord avec Gilbert Rozon, le président du Festival Juste pour rire, qui dit que « le premier ministre Stephen Harper reconnaît le rôle de ce secteur pour l'économie nationale ».

[Traduction]

Heather Ostertag, la PDG de FACTOR, une entreprise qui édite de la musique, a dit que le gouvernement a clairement montré son engagement envers la culture canadienne et que le soutien offert par le Canada aux artistes fait l'envie du monde. Il est difficile de faire mieux.

Questions orales

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, nous savons de quel côté se range le gouvernement sur la question des droits d'auteur. Ce n'est ni du côté des chercheurs et des enseignants qui dépendent de la copie de matériel à des fins non commerciales, ni de celui des artistes qui ont de graves réserves à l'égard de cette mesure législative. Ce n'est pas non plus du côté des familles canadiennes, qui craignent de voir des verrous numériques ajoutés aux appareils qu'elles utilisent chez elles tous les jours et qui ne veulent pas devenir des criminels sous leur propre toit. Le gouvernement refuse d'écouter tous ces gens.

Le gouvernement arrêtera-t-il de protéger les grandes entreprises et fera-t-il passer en premier les intérêts des consommateurs canadiens? Travaillera-t-il avec nous pour modifier son projet de loi afin que les consommateurs soient protégés contre l'utilisation arbitraire de verrous numériques?

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, les remarques de mon collègue ne pourraient pas être plus éloignées de la vérité. Notre projet de loi sur la modernisation du droit d'auteur bénéficie de l'appui du Conseil des ministres de l'Éducation.

Dans le préambule de sa question, le député a fait allusion au secteur de l'éducation. Il a dit que le projet de loi n'était pas dans l'intérêt des enseignants. Si c'est vrai, pourquoi la ministre de l'Éducation néo-démocrate de la Nouvelle-Écosse l'appuie-t-elle? Pourquoi les ministres de l'Éducation libéraux, conservateurs et néo-démocrates de l'ensemble du pays appuient-ils tous ce projet de loi? C'est parce qu'il établit un juste équilibre.

Le député a également dit en français, mais pas en anglais, que le NPD s'opposait au projet de loi parce que nous ne voulions pas imposer aux consommateurs une nouvelle taxe sur les iPod. Il a raison de croire que nous nous opposons à cette taxe. Nous allons lutter contre elle...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le député de Sault Ste. Marie a la parole.

* * *

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Bryan Hayes (Sault Ste. Marie, PCC): Monsieur le Président, il y a 17 ans, l'ancien gouvernement libéral a instauré le registre des armes d'épaule. Cette politique, qui ne devait coûter que quelques millions de dollars, a englouti au-delà de 2 milliards de dollars de fonds publics. En plus de coûter une somme ridiculement élevée, cette mesure n'empêche pas les criminels de se procurer des armes à feu. En outre, elle cible inutilement les chasseurs, les agriculteurs et les tireurs sportifs qui sont d'honnêtes citoyens. Les conservateurs ont promis depuis longtemps d'abolir cette mesure coûteuse et inefficace.

Le ministre de la Sécurité publique pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il fait pour régler ce problème majeur?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je suis fier que, ce matin, le gouvernement ait présenté un projet de loi visant à abolir le registre des armes d'épaule.

Le gouvernement conservateur n'accepte pas de considérer les honnêtes amateurs de plein air et les honnêtes agriculteurs comme des criminels. Nous nous sommes toujours opposés au registre des armes d'épaule, une mesure coûteuse et inefficace qui n'empêche pas les criminels de se procurer des armes à feu. Les Canadiens, notamment les habitants de Sault Ste. Marie et de Nipissing, ont

clairement confié au gouvernement le mandat d'abolir une fois pour toutes le registre des armes d'épaule. Nous respectons nos promesses.

* * *

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, les familles canadiennes se verront désormais imposer une taxe dès qu'elles s'envoleront vers les États-Unis. C'est une dépense qui viendra s'ajouter à leur budget déjà très serré. Les conservateurs prétendent prendre les grands moyens pour renforcer les mesures de sécurité à la frontière, mais que nous imposent-ils? Des taxes, des frais supplémentaires et des délais d'attente plus longs encore.

Comment se fait-il que, chaque fois que le ministre revient de Washington, les Canadiens doivent payer le prix de l'incompétence des conservateurs à la table de négociation?

L'hon. Ed Fast (ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, PCC): Monsieur le Président, nous avons fait savoir très clairement à nos partenaires américains qu'une nouvelle taxe ou autre obstacle au commerce menace la reprise économique de nos deux pays.

Je souligne toutefois que, la semaine dernière, le porte-parole du NPD en matière de commerce a dit comprendre la position des États-Unis relativement aux dispositions protectionnistes qu'ils ont prises. Au lieu de se montrer compréhensif, le NPD devrait défendre les intérêts des vaillants Canadiens ordinaires.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement n'est même pas capable de défendre l'intérêt des Canadiens ordinaires. Il y a tout d'abord eu le fiasco lié à la politique d'achat aux États-Unis, puis l'imposition d'une taxe dans les ports de Vancouver, et maintenant, il y a cette nouvelle taxe d'entrée aux États-Unis. Les gens qui partent en vacances aux États-Unis en famille devront déboursier 5 \$. Les petites entreprises qui doivent traverser la frontière devront elles aussi payer ce montant. Même chose pour les voyageurs qui veulent échapper à la rigueur de nos hivers en allant au Sud.

Ma question est la suivante: quand le gouvernement s'opposera-t-il à ce que les États-Unis fassent fi de l'intérêt des Canadiens?

● (1450)

L'hon. Ed Fast (ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, PCC): Monsieur le Président, il est très ironique que le porte-parole du NPD en matière de commerce tienne de tels propos.

J'aimerais citer l'une de ses déclarations de la semaine dernière. Il a déclaré qu'il n'en veut pas aux États-Unis d'avoir pris une décision protectionniste. N'est-il pas incroyable qu'il prenne le parti des Américains plutôt que celui des Canadiens ordinaires qui travaillent durement?

Nous continuons d'axer nos efforts sur ce qui est important pour les Canadiens. Nous mettons l'accent sur la croissance économique et sur la création d'emplois pour les Canadiens.

[Français]

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD): Monsieur le Président, ce gouvernement démontre encore une fois son incapacité à défendre les intérêts des familles canadiennes. Dès le mois prochain, chaque fois que les Canadiens traverseront la frontière par voie aérienne ou maritime pour se rendre aux États-Unis, ils devront payer une taxe de 5,50 \$. Les Canadiens sont à nouveau les perdants dans cette décision.

Le Canada a-t-il eu son mot à dire dans ces négociations? Est-ce plutôt le gouvernement américain qui mène et les familles canadiennes qui paient?

[Traduction]

L'hon. Ed Fast (ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, PCC): Monsieur le Président, pendant que ce député faisait de grandes déclarations ici pour la galerie, j'étais à Washington, en compagnie de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. Nous y étions pour établir des liens avec nos homologues et faire comprendre aux Américains que les nouvelles barrières commerciales nuisent aux affaires, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Il n'y a que l'actuel gouvernement conservateur qui a défendu les droits des Canadiens ordinaires qui travaillent durement.

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. Les députés doivent permettre au ministre de répondre aux questions qui lui ont été posées.

La députée de Beauharnois—Salaberry a la parole.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NPD): Monsieur le Président, notre plus important partenaire commercial va nous imposer des frais de 5,50 \$ pour entrer aux États-Unis par avion ou par bateau. Cela veut dire que les citoyens de ma circonscription qui se rendent régulièrement par bateau chez nos voisins du Sud seront pénalisés par cette mesure. C'est l'incompréhension chez mes concitoyens, qui ont déjà perdu un accès aux États-Unis par voie terrestre lors de la fermeture du poste frontalier de Franklin.

On ne s'attend pas à un traitement de faveur de la part du gouvernement américain, mais peut-on à tout le moins s'attendre à ce que le gouvernement se tienne debout pour défendre nos intérêts?

[Traduction]

L'hon. Ed Fast (ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, PCC): Monsieur le Président, personne ne peut se fier au NPD pour défendre l'intérêt des Canadiens qui travaillent durement et veulent traverser la frontière.

Seul le gouvernement en poste a pris des mesures visant à ouvrir la frontière entre le Canada et les États-Unis, à concentrer les mesures de sécurité sur le périmètre et à renforcer la sécurité aux frontières. C'est l'actuel gouvernement qui s'est battu pour assurer la multiplication des débouchés commerciaux partout dans le monde. Je n'ai pas de leçons à recevoir du NPD pour ce qui est de la protection de l'intérêt des Canadiens.

* * *

LE LOBBYING

L'hon. Gerry Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte, Lib.): Monsieur le Président, de nouveaux courriels de Vern Freeloader, rédigés pendant un contrat de lobbying dans le cadre du G8...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Je vais attendre que le silence soit un peu rétabli avant de céder la parole au député qui, je le sais, est emballé. Il l'a d'ailleurs été pendant toute la période de questions.

Le député de Humber—St. Barbe—Baie Verte a la parole.

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'hon. Gerry Byrne: Monsieur le Président, de nouveaux courriels de Vern Freeloader, rédigés pendant un contrat de lobbying pour le maire de Huntsville dans le cadre du G8, expliquent comment son ami, le ministre de l'Environnement, lui a dit personnellement que le député local, le ministre de l'Industrie et de nombreux autres ministres approuvaient les projets du G8. C'est un problème pour le pigiste, puisque ni lui ni son entreprise ne sont enregistrés pour faire du lobbying auprès de fonctionnaires. C'est aussi un problème pour le gouvernement, mais si ce dernier insiste pour dire que de telles communications n'ont pas eu lieu, se dira-t-il préoccupé par l'idée que Vern Freeloader ait pu facturer les citoyens de Huntsville pour du travail de lobbying qui n'a jamais été effectué? C'est l'un ou l'autre.

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, si le député a la preuve que quelqu'un a fait du lobbying sans enregistrement, je suggère qu'il communique avec le directeur du registre des lobbyistes.

* * *

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, contrairement à ce qu'affirme le ministre de l'Agriculture, la vidéo insultante se trouve toujours sur le site Web du secrétaire parlementaire, dans la galerie de vidéos.

Quand va-t-on enlever ces insultes raciales du site Web et quand le secrétaire parlementaire va-t-il prendre la parole à la Chambre pour présenter ses excuses à tous les Canadiens ainsi qu'à la ministre de la Santé et aux gens qu'elle représente?

• (1455)

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, on m'a donné l'assurance que la vidéo avait été retirée. Je vais y voir sans faute après la période des questions. Si elle s'y trouve toujours, on ne manquera pas de la retirer.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Kennedy Stewart (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, la société Kinder Morgan s'apprête à doubler la capacité du pipeline Trans Mountain qui va d'Edmonton à Burnaby. Les habitants et les autorités municipales de la région s'inquiètent des répercussions que ce projet risque d'avoir sur l'environnement local, surtout après le déversement d'hydrocarbures qui, en 2007, a forcé l'évacuation de centaines d'habitants de Burnaby et pollué l'inlet Burrard.

Le ministre acceptera-t-il la tenue de consultations publiques complètes sur ce projet, y compris des pourparlers directs avec les municipalités et les Premières nations concernées?

L'hon. Joe Oliver (ministre des Ressources naturelles, PCC): Monsieur le Président, un organisme de réglementation examine tous les projets d'envergure. Le gouvernement respecte le processus réglementaire, et tous les projets seront soumis à un examen.

Questions orales

[Français]

M. Pierre Jacob (Brome—Missisquoi, NPD): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois, des citoyens de ma circonscription observent des fuites sur des transformateurs du pipeline qui traverse Brome—Missisquoi. On parle d'un pipeline situé à proximité de cours d'eau, dont la rivière Missisquoi. Dans un rapport d'inspection daté du 20 mai dernier, les ingénieurs de l'Office national de l'énergie soulèvent des doutes sur la capacité de la compagnie de détecter et de colmater les fuites, même si la compagnie en est responsable.

Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire pour rassurer les résidents sur la sécurité du pipeline?

L'hon. Joe Oliver (ministre des Ressources naturelles, PCC): Monsieur le Président, l'Office national de l'énergie est un organisme de réglementation solide et indépendant. Il a pour mandat d'assurer la sûreté et la sécurité des pipelines, depuis le moment où ils sont proposés jusqu'à ce qu'ils soient abandonnés.

* * *

[Traduction]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Ray Boughen (Palliser, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, le gouvernement a présenté à la Chambre un projet de loi historique, la Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation. Malheureusement, nous avons vu, la semaine dernière, une opposition désespérée, déterminée à utiliser toutes les astuces connues pour défaire le vote d'hier soir sur le projet de loi.

Hier, le député de Winnipeg-Centre a dit: « Il y a plusieurs façons d'annuler un vote. »

Le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement ne se laissera pas intimider par le NPD à propos de cette importante mesure législative?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, le député Palliser a tout à fait raison. L'opposition ne reculera devant rien pour intimider les agriculteurs, qu'ils siègent ici à la Chambre ou qu'ils soient chez eux dans l'Ouest, et pour les empêcher d'aller de l'avant avec la liberté de commercialisation, mais bien sûr, ils ne les représentent pas.

Cela étant dit, le député de Winnipeg-Centre s'est, par la suite, rétracté en disant que ses actions étaient purement politiques et non ancrées dans la réalité. Puis, il a dit au sujet des députés conservateurs qu'il tente d'écarter: « Ils ne seraient pas en conflit d'intérêts. » Je ne suis donc pas certain de savoir sur quel pied il danse, mais nous savons que c'est le mauvais. Il est entendu que les agriculteurs ne se laisseront jamais intimider par ce genre de tactiques ridicules.

* * *

[Français]

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, certaines provinces, comme le Québec, se sont montrées particulièrement inquiètes de l'abolition du registre des armes à feu et étudient la possibilité d'aller de l'avant avec leur propre registre. Voilà maintenant que le gouvernement veut jeter le bébé avec l'eau du bain et détruire ces précieuses données dûment rassemblées et ô combien utiles pour les forces policières.

Le gouvernement mettra-t-il un stop à son comportement contraire au gros bon sens et fournira-t-il les précieuses données du registre canadien, si les provinces en font la demande?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Non, monsieur le Président. Notre gouvernement conservateur refuse de traiter les chasseurs, les agriculteurs et les tireurs sportifs respectueux de la loi comme des criminels. Les gouvernements provinciaux sont libres d'agir dans leurs champs de compétence, mais nous ne les aiderons pas à mettre en place un autre registre par la porte d'en arrière. Les données en notre possession seront détruites, et le registre sera aboli une fois pour toutes.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Matthew Dubé (Chambly—Borduas, NPD): Monsieur le Président, alors que l'ensemble des Canadiens ressentent durement les effets de l'incertitude économique, les étudiants sont eux aussi frappés durement: taux de chômage élevé, endettement étudiant moyen qui dépasse plus de 25 000 \$ et qui continue de monter. Utiliser l'excuse que les conservateurs font mieux que le gouvernement précédent est insultant, car la réalité c'est que c'est insuffisant.

Quand ce gouvernement va-t-il vraiment aider la prochaine génération qui croule actuellement sous les dettes?

● (1500)

[Traduction]

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, faisons le bilan de la contribution de chacun.

Le gouvernement a instauré un programme de bourses d'été pour les étudiants pour aider ceux-ci à faire des études postsecondaires à coût moindre et sans s'endetter. Nous avons remanié le Programme canadien de bourses aux étudiants pour le simplifier de sorte que plus d'étudiants y soient admissibles et qu'ils puissent rembourser leur dette plus rapidement.

Nous avons également augmenté le nombre d'emplois pour les étudiants afin de les aider à financer leurs études universitaires.

Voilà ce que nous avons fait. Qu'ont fait les députés néo-démocrates? Ils ont voté contre chacune de ces mesures visant à aider les étudiants. Ils devraient avoir honte.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a fait des investissements sans précédent dans les Forces armées du Canada. En entreprenant de rebâtir leurs capacités après une terrible décennie de sous-financement, nous nous sommes engagés à fournir à nos valeureux militaires — hommes et femmes — les outils dont ils ont besoin.

L'achat de cet équipement permet en outre de donner un solide coup de pouce à l'économie canadienne. Le ministre de la Défense nationale pourrait-il, à l'intention de la Chambre, faire le point sur les retombées économiques qu'aura le programme des F-35?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, mon amie de Winnipeg a bien raison: le gouvernement s'est engagé à fournir aux forces aériennes les F-35 en question, en plus de permettre aux entreprises canadiennes de soumissionner pour les contrats de grande envergure qui se rattacheront à la production de cet appareil en demande à l'échelle mondiale.

Aujourd'hui, Bristol Aerospace, de Winnipeg, célèbre l'ouverture de son nouveau centre de fabrication de composites haute performance, qui abritera les chaînes de production où seront fabriquées certaines pièces et où sera assemblé l'empennage horizontal du futur F-35.

On nous a assuré qu'une centaine d'emplois seraient créés grâce à l'usine de Bristol. Le gouvernement est fier de défendre les intérêts des Canadiens et de miser sur les Forces canadiennes pour stimuler l'économie du pays.

J'aimerais bien que l'opposition mette fin à ses campagnes de peur et appuie...

Le Président: Le député d'Acadie—Bathurst a la parole.

* * *

[Français]

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, selon le ministre d'État responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, les abolitions de poste effectuées par les conservateurs à l'agence ne sont pas « des compressions irresponsables ».

On nous répète depuis des mois que la priorité des conservateurs, c'est l'économie, mais maintenant on coupe dans une agence qui fait la promotion de l'économie!

Le ministre peut-il définir ce qu'il considère comme des compressions responsables au sein de l'Agence de promotion économique en Atlantique?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) (la Francophonie), PCC): Monsieur le Président, je suis surpris, parce que je croyais que le député néo-démocrate de l'Atlantique allait se lever pour féliciter le gouvernement de sa stratégie navale qui va créer des milliers d'emplois à l'échelle du pays.

Cela me surprend, mais je veux rassurer le député: les emplois qui vont être éliminés à l'agence n'affecteront pas les services aux entreprises et aux communautés de l'Atlantique, et c'est ce qui est important. On remarque que seul le syndicat des employés se plaint, car pour leur part, les gens d'entreprise et les créateurs d'emplois nous félicitent.

* * *

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Mme Maria Mourani (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, en plus de s'opposer au projet de loi du Bloc québécois quant à l'application de la loi 101 dans les entreprises sous l'autorité du fédéral, le gouvernement a procédé à la nomination d'un juge unilingue anglais à la Cour suprême avec la complicité du NPD. Voilà que le gouvernement récidive avec un vérificateur général qui ne parle pas français.

Recours au Règlement

Quand le premier ministre va-t-il respecter notre langue, le français, et cesser de traiter les Québécoises et les Québécois comme des citoyens de seconde zone?

L'hon. Christian Paradis (ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture), PCC): Monsieur le Président, comme toujours, notre gouvernement s'assure de faire des nominations au mérite, et le but premier est d'offrir les meilleurs services aux Canadiens.

* * *

[Traduction]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune des dames de M. Rick Hansen, qui est ici pour souligner le 25^e anniversaire de la Tournée mondiale Rick Hansen.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1505)

RECOURS AU RÈGLEMENT

QUESTIONS ORALES

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai pris note de votre avertissement au cours de la période des questions orales, relativement à une question posée et à la réponse que j'ai donnée. Il va de soi que, compte tenu de la présence d'un Canadien aussi respecté que M. Hansen et par respect pour vous et pour la Chambre, je retire le mot que j'ai utilisé.

Cela dit, j'ai vérifié le sens de ce terme. Le mot « troll » désigne une petite créature surnaturelle malicieuse qui crée des problèmes aux humains.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je remercie le ministre d'avoir retiré ce mot. Cela dit, je lui signale que les remarques qui ont suivi n'ont certainement pas été utiles.

Le député d'Ottawa—Orléans invoque également le Règlement.

M. Royal Galipeau (Ottawa—Orléans, PCC): Monsieur le Président, sauf erreur, lorsque nous nous exprimons ici — particulièrement aujourd'hui, alors que vous avez dû rappeler des députés à l'ordre en raison des propos qu'ils tenaient —, nous jouissons de l'immunité parlementaire. Je vous invite à consulter les bleus et à lire la question posée par le député de Humber—St. Barbe—Baie Verte, qui s'en est pris deux fois à un serviteur très dévoué de la collectivité.

À titre d'ancien conseiller municipal, je sais à quel point les fonctionnaires municipaux travaillent fort. Le député d'en face, qui a probablement profité du bruit causé par les autres députés de ce tiers parti, s'en est pris au maire d'une municipalité de l'Ontario en utilisant des mots insultants. Ce n'était pas un *lapsus linguae*, puisqu'il l'a fait deux fois.

Monsieur le Président, je vous demande respectueusement de lire les bleus.

L'hon. Gerry Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai jamais attaqué quelque maire que ce soit.

En fait, le maire de Huntsville a très bien collaboré lorsqu'il a fourni des renseignements au Parlement et aux Canadiens en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Travaux des subsides

Nous n'avons guère pu obtenir de renseignements de la part du gouvernement relativement à tout ce qui touche le sommet du G8 et les dépenses connexes. Cela dit, grâce à l'échange de renseignements et aux courriels qui ont été remis suite à la demande présentée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, nous avons appris...

M. Dean Del Mastro: Dites simplement que vous regrettez ce que vous avez fait, Gerry.

L'hon. Gerry Byrne: N'en déplaise au député, je vais répondre aux accusations qui ont été portées contre moi.

Nous avons appris que le consultant en question a bel et bien déclaré avoir eu des communications directes et personnelles avec un ministre, ce qui ne lui aurait cependant pas été possible en vertu...

Le Président: À l'ordre. J'interromps le député parce que son intervention ressemble à une suite du débat sur les faits. Je vais consulter les bleus et voir quels termes ont été utilisés et quelle personne était visée. S'il y a lieu, je ferai ensuite part de mes constatations à la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

La Chambre reprend l'étude de la motion.

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi que la députée de Churchill ait demandé ce débat parce que cela me donne l'occasion d'expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement va de l'avant dans le dossier du libre choix en matière de commercialisation et de dissiper certains des mythes entourant cette question.

Le gouvernement est ouvert et transparent quant à son engagement à l'égard du libre choix en matière de commercialisation depuis le début. Cela n'a pas changé dans quatre campagnes électorales et d'innombrables interactions avec les Canadiens en cours de route. Nous accueillons favorablement ce débat dans le cadre de notre engagement à communiquer clairement les raisons pour lesquelles nous allons de l'avant dans le dossier du libre choix en matière de commercialisation.

Pour aborder brièvement cette motion, je signale que la gestion de l'offre et la Commission canadienne du blé sont deux questions tout à fait différentes. Contrairement à l'opposition, nous joignons le geste à la parole dans notre appui à la gestion de l'offre. Nous avons toujours défendu le droit du Canada d'avoir ce système de commercialisation dans le cadre de différentes rencontres internationales, notamment à une réunion de l'Organisation mondiale du commerce et, plus récemment, à une réunion du groupe de Cairns tenue en septembre à Saskatoon.

Nous venons de recevoir une lettre sur la gestion de l'offre du président des Producteurs laitiers du Canada à l'intention du premier ministre et des chefs de parti à la Chambre. Je vais lire cette lettre aux fins du compte rendu.

Nous vous écrivons d'urgence aujourd'hui pour répondre aux propos qui ont été tenus et qui ont une incidence négative non voulue sur la gestion de l'offre. Nous ne voulons pas que notre système fasse partie des discussions qui se tiennent sur d'autres systèmes de mise en marché collective, comme celui de la Commission canadienne du blé.

Il existe des distinctions clés entre les divers modèles de commercialisation. On ne peut rendre justice à ces modèles ni aux agriculteurs qui y sont assujettis, si on n'examine pas leur contexte global et distinct. Nous avons la chance d'avoir un

modèle de gestion de l'offre des produits laitiers que tous les partenaires, à savoir les agriculteurs, les transformateurs et le gouvernement, appuient sans réserve.

Les producteurs laitiers sont reconnaissants du soutien solide qu'offrent tous les partis politiques à l'égard du système de gestion de l'offre. Nous sommes aussi reconnaissants de l'appui soutenu du gouvernement fédéral et de sa volonté manifeste de défendre la gestion de l'offre tant à l'échelle nationale qu'internationale. Nous ne doutons pas que le gouvernement appuie notre système. Nous avons accepté les orientations de principe claires que le gouvernement a énoncées dans plusieurs discours du Trône.

Nous sommes déterminés à travailler avec le gouvernement et nos partenaires de l'industrie pour assurer le maintien d'un secteur laitier vigoureux et rentable au Canada. Nous rejetons catégoriquement toutes les attaques et les faussetés formulées par d'autres organismes qui défendent leurs propres intérêts et qui ne veulent pas d'un secteur laitier canadien vigoureux où les agriculteurs peuvent tirer leurs revenus directement du marché.

Nous espérons pouvoir continuer de compter sur tous les partis politiques et les parlementaires dans nos efforts en vue d'assurer le succès continu du secteur laitier canadien.

Veuillez agréer l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Wally Smith

Je voudrais aussi aborder l'autre partie de la motion de la députée qui concerne le plébiscite de la Commission canadienne du blé.

La Commission canadienne du blé a annoncé le résultat de cette coûteuse consultation. On constate avec intérêt que d'après cette enquête de la commission au printemps, environ 58 p. 100 des producteurs de blé et 62 p. 100 des producteurs d'orge étaient en faveur d'un régime de commercialisation mixte ou de commercialisation sur le marché libre. Le soi-disant plébiscite de la Commission canadienne du blé ne mentionnait même pas l'option du libre choix, alors que la commission sait très bien que ce que préfèrent les producteurs, c'est le libre choix en matière de commercialisation.

Peu importent les chiffres, ce qui compte, ce sont les droits et pas les beaux discours. On ne doit jamais laisser un groupe se servir de ses droits pour étouffer ceux d'un autre groupe. Les agriculteurs ne devraient pas risquer la prison parce qu'ils sont les meneurs de notre économie. Nous sommes à l'écoute de tous les agriculteurs, y compris les milliers qui n'ont pas voté lors d'un plébiscite qui, de l'aveu du directeur de la Commission canadienne du blé lui-même, n'est pas exécutoire.

Les agriculteurs devraient-ils avoir le droit de commercialiser volontairement leurs céréales par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé? Absolument. C'est pourquoi le gouvernement compte bien laisser à chaque agriculteur le droit de commercialiser son grain comme il le souhaite, que ce soit individuellement ou par le biais d'un organisme de mise en commun volontaire.

Il vaudrait bien mieux pour les agriculteurs qui souhaitent continuer à commercialiser leur grain dans le cadre d'une Commission canadienne du blé viable que cette commission cesse de perdre son temps et s'occupe plutôt de préparer la transition en douceur vers le marché libre. Après tout, les agriculteurs de l'Ouest canadien contribuent à nourrir la planète. Ils méritent de prendre librement leurs décisions commerciales.

Le gouvernement a été élu avec le mandat de donner aux agriculteurs de l'Ouest canadien le libre choix en matière de commercialisation, et nous veillerons à respecter cette promesse.

Le passage à la liberté de choix en matière de commercialisation ouvrira aux agriculteurs de nouvelles perspectives, et c'est un élément clé du programme de notre gouvernement pour assurer la compétitivité du Canada dans un marché de plus en plus mondialisé.

Travaux des subsides

Le gouvernement du Canada a la conviction absolue que la libéralisation du commerce est essentielle au succès de l'économie canadienne. Le commerce renforce la compétitivité intérieure, améliore la productivité, fait augmenter les salaires réels et donne aux consommateurs un plus grand choix avec des prix moins élevés.

La participation au commerce mondial a permis aux Canadiens de se doter d'une économie solide et stable, forte d'une main-d'œuvre qualifiée et éduquée, d'une infrastructure financière de classe mondiale, et d'établissements de recherche et de développement de première qualité.

Le gouvernement sait que la prospérité à long terme du Canada repose sur l'ingéniosité et la créativité des familles, des propriétaires de petites entreprises, des entrepreneurs et des agriculteurs de tout le pays.

Il est grand temps qu'on cesse de traiter les céréaliculteurs de l'Ouest canadien comme des citoyens de seconde classe et qu'ils aient les mêmes droits que les agriculteurs ailleurs au Canada et dans le monde.

● (1510)

Le libre choix en matière de commercialisation, c'est en fin de compte une question de droit, mais c'est aussi une question d'économie. Depuis des générations, l'économie du Canada repose sur les agriculteurs canadiens. Ils apportent aux familles de notre pays et du monde entier les aliments les meilleurs et les plus sains. En dépit de tous les obstacles, ils continuent à se consacrer à leurs entreprises agricoles et à préserver ainsi la stabilité de notre économie.

L'industrie des céréales au Canada est une locomotive qui rapporte 16 milliards de dollars aux exploitations agricoles et représente près de la moitié de nos exportations agricoles. Le blé, qui était naguère la récolte emblématique du Canada, a perdu du terrain. L'innovation stagne dans le domaine des céréales. La concurrence pour les terres a fléchi. La valeur de nouvelles récoltes telles que le canola dépasse celle du blé.

Avec une part de marché réduite, la Commission canadienne du blé a moins d'influence sur la scène internationale. En conséquence, elle est devenue un preneur de prix plutôt qu'un décideur de prix.

Voyons un peu les succès remportés par des agriculteurs qui ont commercialisé leurs récoltes indépendamment de la Commission canadienne du blé. N'oublions pas que ces récoltes indépendantes de la commission représentent pas moins de deux tiers des recettes des ventes de céréales des agriculteurs canadiens.

De 1989 à 2010, les superficies concédées au canola ont enregistré une progression stupéfiante de 233 p. 100. Pour sa part, l'industrie des légumineuses au Canada, qui était négligeable dans les années 1980, est devenue une importante présence dans le monde des exportations en 2010, avec un chiffre d'affaires de 2 milliards de dollars l'an dernier. Toutes ces industries apportent des rentrées bien réelles aux agriculteurs et contribuent à créer des emplois partout au Canada.

Voyons un peu ce qui s'est produit dans le cas de l'avoine lorsque cette céréale a été exclue du monopole. Uniquement au Manitoba, la superficie utilisée pour la culture de l'avoine a augmenté de 175 000 acres depuis que l'avoine n'est plus assujettie au contrôle de la Commission canadienne du blé. Il a été possible d'ouvrir et d'agrandir Can-Oat, une usine de transformation à Portage la Prairie.

C'est le genre d'industries et d'emplois à valeur ajoutée qui font leur apparition quand les agriculteurs ont la possibilité de commercialiser leurs produits comme ils le désirent.

Le gouvernement veut simplement donner aux producteurs de blé et d'orge la même liberté que celle dont jouissent les producteurs de canola, de légumineuses et d'avoine en matière de commercialisation des produits sur les marchés mondiaux. Nous voulons donner à tous les agriculteurs la possibilité de réussir.

La liberté de commercialisation est une question de droits et d'économie. C'est aussi une question d'innovation. Nous avons vu que l'innovation alimentait le traitement à valeur ajoutée d'autres cultures, notamment l'avoine et le canola. La liberté de commercialisation débloquera aussi ces possibilités pour nos producteurs d'orge et de blé.

Les entrepreneurs du secteur agricole pourront cibler de nouveaux créneaux inexploités pour leur blé et leur orge au moyen de regroupements spécialisés, d'investissements à valeur ajoutée et d'autres stratégies innovatrices. Ils travailleront avec toute la chaîne de valeur pour attirer de nouveaux investissements dans les Prairies, créer des emplois, redonner de l'élan aux collectivités rurales et accroître la richesse dans l'Ouest du Canada.

C'est là toute la puissance de l'innovation, et c'est pour cette raison que le gouvernement appuie la liberté de commercialisation. Il est tout simplement logique de donner aux agriculteurs la possibilité de déterminer où et comment ils vendent leurs produits; c'est une vision réaliste et optimiste de l'agriculture sur les marchés d'aujourd'hui.

Au cours de la dernière année, nous avons manifesté notre appui aux agriculteurs au moyen d'investissements considérables dans la recherche, l'innovation et la commercialisation. Mentionnons entre autres que nous maintenons nos producteurs de blé à la fine pointe de l'innovation grâce à des investissements dans le génome du blé et dans des variétés résistantes au fusarium.

Ce genre d'investissement atteste notre engagement inébranlable à favoriser le progrès de l'industrie céréalière, pour que les agriculteurs puissent continuer de s'imposer sur les marchés ici même au Canada et partout dans le monde.

Nombre de nos grandes innovations en matière de blé et d'orge sont le résultat de l'excellent travail réalisé par l'Institut international du Canada pour le grain, le Centre technique canadien pour l'orge brassicole et la Western Grains Research Foundation. Cet excellent travail se poursuivra avec le libre choix en matière de commercialisation.

Pendant la période de transition, nous ne négligerons aucun effort pour fournir la certitude et la clarté nécessaires aux producteurs pour planifier leurs activités pour la prochaine année. Les producteurs ont besoin de savoir que les outils financiers sur lesquels ils comptent seront là quand ils en auront besoin.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, il nous faut aller au-delà de la rhétorique et nous concentrer sur le travail à faire. L'avenir est prometteur. Il y a plus de demande et de débouchés que jamais auparavant dans l'industrie agricole. Les gouvernements de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, qui représentent jusqu'à 85 p. 100 du blé et de l'orge produits dans l'Ouest du Canada, appuient le libre choix en matière de commercialisation.

Le gouvernement continuera de travailler avec toute la chaîne de valeur, y compris la Commission canadienne du blé, pour faire en sorte que tous les agriculteurs puissent se prévaloir de la liberté de commercialisation. La Commission canadienne du blé peut très bien contribuer à la solution, elle est la bienvenue, mais nous ne renoncerons pas à notre engagement en matière de liberté de commercialisation.

Travaux des subsides

Sur ce marché ouvert, tous les agriculteurs seront en mesure de choisir la façon dont ils commercialisent leurs céréales, que ce soit individuellement ou par l'entremise d'un organisme de mise en commun. C'est le choix que les agriculteurs ont demandé, et c'est ce que nous avons l'intention de leur assurer.

Dans le monde entier, nous intervenons pour libérer les agriculteurs du joug du protectionnisme grâce à des accords de libre-échange avec des clients clés en Amérique du Sud, en Afrique et ailleurs.

Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un changement d'envergure pour l'agriculture dans l'Ouest du Canada. Les agriculteurs canadiens ont prouvé à maintes reprises qu'ils sont en mesure de soutenir la concurrence et de réussir sur les marchés mondiaux lorsque les règles du jeu sont équitables.

• (1515)

Voilà pourquoi le gouvernement travaille d'arrache-pied pour créer de nouveaux débouchés sur les marchés mondiaux. Nous voulons faire en sorte que nos agriculteurs et fabricants de produits alimentaires puissent continuer à vendre leurs produits de première qualité aux consommateurs partout dans le monde. L'accès aux marchés est une priorité pour le gouvernement, et nous travaillons en étroite collaboration avec l'industrie pour développer de nouveaux marchés pour les produits agricoles et élargir les marchés existants.

Pas plus tard que cette semaine, nous avons publié un rapport présentant les très bons résultats obtenus par le Canada en matière de développement des marchés. Le rapport reflète l'engagement pris par le gouvernement afin d'améliorer la rentabilité, la compétitivité et les débouchés commerciaux du secteur agricole canadien. Il met en évidence des résultats obtenus pour les produits canadiens — notamment le boeuf, le porc, le canola, le blé, les légumineuses et la zoogénique — sur dix marchés différents.

Par exemple, en 2010, le gouvernement a négocié un nouvel accès en franchise de droits pour le boeuf canadien sans hormones exporté vers l'Union européenne. En date de juillet 2011, ce nouvel accès avait permis d'exporter environ 626 tonnes de boeuf canadien, d'une valeur de près de 5 millions de dollars.

En outre, nous avons négocié un meilleur accès au marché russe pour le boeuf canadien, ce qui a permis de tripler nos exportations de boeuf vers la Russie, la valeur desquelles a augmenté de 328 p. 100 et atteint plus de 23 millions de dollars en 2010.

Nous avons créé un environnement commercial stable pour l'exportation de canola vers la Chine, en plus de négocier des mesures de transition pour l'exportation de graines de canola. Cela nous a permis de maintenir nos marchés pour l'exportation de graines, d'huile et de farine de canola vers la Chine. En 2009 et 2010, la valeur de ce marché a dépassé 1,8 milliard de dollars.

Nous avons également conclu un accord décisif nous permettant de commercialiser progressivement notre boeuf et notre suif sur le marché chinois. Lorsque cet accord sera pleinement mis en oeuvre, ce marché pourrait, d'après les estimations, rapporter 110 millions de dollars par an.

En 2010, nous étions le cinquième exportateur de produits agricoles et agroalimentaires en importance, avec des exportations valant plus de 36 milliards de dollars.

Les agriculteurs canadiens nous ont demandé de leur fournir des outils et des solutions pour soutenir la concurrence mondiale et nous répondons à leur demande. Les exportateurs, les investisseurs et les fournisseurs de service du Canada sont avides d'occasions à saisir.

Les propriétaires d'entreprises et les entrepreneurs veulent avoir accès aux marchés mondiaux, et le gouvernement est à leur écoute.

Ces succès sur la scène internationale profitent aux agriculteurs et exportateurs canadiens et contribuent à notre croissance économique. Le gouvernement et l'industrie sont très fiers de ces succès.

Après la publication du rapport sur l'accès au marché, Travis Toews, président de la Canadian Cattlemen's Association, a remercié le ministre de l'Agriculture et celui du Commerce, et je cite :

[...] d'avoir travaillé si fort pour nous donner cet accès. Je les remercie d'avoir travaillé sans relâche [...] pour améliorer et maintenir l'accès aux marchés étrangers des agriculteurs et des éleveurs canadiens aux marchés.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil des viandes du Canada s'est dit :

[...] très reconnaissant des efforts cohérents et de la persévérance infaillible du gouvernement du Canada en vue de décrocher et d'élargir l'accès aux marchés étrangers pour les produits de boeuf et de porc canadiens entre janvier 2010 et mars 2011.

Outre les réalisations que je viens de mentionner, l'été dernier, nous avons annoncé d'importants progrès en vue de rétablir l'accès tant attendu au marché lucratif sud-coréen du boeuf, ainsi que l'ouverture du marché vietnamien aux bovins, moutons et chèvres de reproduction du Canada.

En accédant à de nouveaux marchés et en prenant de l'expansion sur les marchés étrangers, on crée des débouchés pour les agriculteurs, qui font ainsi tourner l'économie canadienne. Tous les Canadiens en profitent parce que cela crée des emplois et engendre la prospérité. Le gouvernement travaille fort pour s'assurer que nos agriculteurs et transformateurs d'aliments sont en mesure de continuer à fournir des produits de grande qualité aux consommateurs du monde entier. En rouvrant, en conservant et en élargissant des marchés internationaux, nous faisons en sorte que les agriculteurs canadiens puissent contribuer à la croissance économique du pays et gagner leur vie en vendant leurs produits sur les marchés au lieu de dépendre d'un chèque reçu par la poste.

Nous voulons que les producteurs et les transformateurs canadiens soient dûment récompensés pour la qualité exceptionnelle des produits qu'ils commercialisent. Nos exportateurs de produits agricoles sont inventifs et compétitifs, et nous les aidons à élargir leurs marchés.

Le Canada oeuvre sur tous les fronts pour stimuler nos échanges agricoles dans le monde. Nous avons déjà annoncé des stratégies de promotion de l'image de marque au Japon, au Mexique et en Corée. Les fonds prévus à cette fin serviront à financer des études de marché et de la publicité, à mettre certains produits en vedette dans des commerces, à promouvoir le tourisme culinaire et à organiser d'autres activités qui renforceront le travail que fait l'industrie canadienne pour vendre nos produits. L'ouverture et l'expansion des marchés dans le monde offrent à nos producteurs la possibilité de stimuler l'économie du Canada.

L'industrie agricole fait face à des défis, mais les signaux à long terme sont positifs. En cette période d'incertitude qui afflige l'économie mondiale, nous devons maximiser les échanges commerciaux sur la scène mondiale. Le projet de loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation offre aux agriculteurs l'occasion de rayonner sur la scène tant nationale que mondiale. J'espère que mes collègues de la Chambre des communes voteront en faveur de ce projet de loi important et qu'ils n'appuieront pas la motion du NPD. En votant pour le projet de loi, ils appuieront les agriculteurs de l'Ouest canadien qui produisent du blé et de l'orge parmi les meilleurs du monde.

Travaux des subsides

• (1520)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trouvé l'exposé de mon collègue fort intéressant. Je suis un ardent défenseur de la gestion de l'offre. Je reconnais la valeur des producteurs laitiers tout autant que celle des producteurs de blé et de la Commission canadienne du blé.

Bon nombre des arguments que fait valoir le gouvernement aujourd'hui pour éliminer la Commission canadienne du blé pourraient — et il est fort probable qu'ils le seront à un certain point — être mis en avant par un gouvernement conservateur, que ce soit celui-ci ou un prochain gouvernement conservateur, afin d'éliminer la gestion de l'offre. À mon avis, et la commission et la gestion de l'offre sont très importantes. Lorsque mon collègue fait valoir qu'il faut cesser de traiter les agriculteurs comme des citoyens de seconde classe, je les mettrais au défi, lui et le gouvernement, de cesser de traiter les producteurs de grains des Prairies comme des citoyens de seconde classe.

Si le gouvernement croit avoir raison dans ce débat, pourquoi n'écoute-t-il pas les plus de 20 000 producteurs de grains des Prairies qui souhaitent que le gouvernement respecte le rôle que joue actuellement la Commission canadienne du blé? N'estime-t-il pas que ces agriculteurs sont en droit de s'attendre à ce que l'on respecte leurs opinions? Le député ne voit-il pas l'avantage de laisser les agriculteurs se prononcer dans le cadre d'un plébiscite?

• (1525)

L'hon. Laurie Hawn: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le gouvernement respecte les agriculteurs. De nombreux agriculteurs de ce côté-ci de la Chambre discutent avec leurs collègues chaque fin de semaine, lorsqu'ils retournent chez eux. Les agriculteurs se sont prononcés le 2 mai, quand 51 des 56 circonscriptions rurales ont reporté le gouvernement au pouvoir à la Chambre des communes avec une majorité. Les agriculteurs de ces circonscriptions savent que, pendant la campagne électorale, nous nous sommes engagés à donner aux agriculteurs de l'Ouest le même choix en matière de commercialisation que celui dont bénéficient les agriculteurs des autres régions du Canada et du monde entier. C'est ça la liberté et des agriculteurs qui s'expriment en votant.

Nous respectons la Commission canadienne du blé et son travail. Voilà pourquoi nous proposons que celle-ci soit un élément de solution. Nous proposons que les agriculteurs puissent choisir de faire appel à la Commission canadienne du blé. Si elle est aussi bonne que tout le monde le prétend, je suis convaincu que bon nombre choisiront de faire appel à ses services et c'est leur choix. Si la Commission canadienne du blé offre un service sur lequel les agriculteurs peuvent compter et qu'elle arrive à leur offrir le meilleur prix possible aujourd'hui et à l'avenir, elle sera alors un élément de solution. C'est à la Commission canadienne du blé d'y voir.

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, j'ai remarqué qu'au début de son intervention très bien documentée, mon collègue disait qu'il fallait au-delà de la rhétorique et dissiper les mythes.

J'ai écouté le débat d'aujourd'hui depuis le début, et je dois dire qu'à plusieurs reprises, j'ai entendu les députés de l'opposition tomber dans la désinformation. Je les ai entendus dire que nous abolissions la Commission canadienne du blé, que nous la supprimions, que nous la démantelions, que nous nous en débarrassions, bref que nous la faisons disparaître.

En vérité, nous n'allons ni abolir, ni supprimer, ni démanteler ni faire disparaître la Commission canadienne du blé. Les Canadiens

s'attendent à ce que nous leur donnions l'heure juste et non que nous transmettions de faux renseignements aux autres députés ou, pire encore, aux Canadiens qui pourraient regarder nos délibérations ou en lire le compte rendu.

J'aimerais que mon collègue confirme que nous ne faisons rien d'autre qu'accorder le libre choix en matière de commercialisation aux cultivateurs de céréales de l'Ouest. J'aimerais également qu'il nous explique, à son avis, ce que les députés de l'opposition peuvent trouver à redire contre le fait que les agriculteurs aient la liberté de vendre leurs propres produits comme bon leur semble.

L'hon. Laurie Hawn: Monsieur le Président, le député de Kitchener—Conestoga a tout à fait raison. Le projet de loi ne vise pas à abolir la Commission canadienne du blé, un point c'est tout. Les députés d'en face font des discours creux pour laisser entendre que c'est le but visé. Mais ce n'est pas ce que nous faisons. Tout ce que nous faisons, c'est accorder aux agriculteurs de l'Ouest une liberté comparable à celle dont jouissent déjà les agriculteurs de l'Est. Pourquoi ne devraient-ils par jouir d'une égale liberté? Cette disparité est tout à fait contraire à la démocratie. C'est contraire à ce que tous les Canadiens qui appuient la liberté, la libre entreprise et l'égalité des chances devraient défendre.

Je ne comprends vraiment pas pourquoi des gens comme le député de Malpeque, qui aime bien jacasser à la Chambre, s'opposent à l'idée d'accorder une liberté nouvelle à des Canadiens. Les gens qui habitent dans sa circonscription-ci ont cette liberté. Ceux qui habitent ailleurs au pays ne devraient-ils pas l'avoir, eux aussi? Nous n'abolissons pas la Commission canadienne du blé. La transition durera cinq ans. Les députés de l'opposition peuvent participer au processus s'ils le désirent. Ils devraient cesser ces absurdités et aller de l'avant.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, ce que le député a dit à propos de la Commission canadienne du blé ne touche pas la vraie question. La vraie question, c'est que les agriculteurs doivent avoir voix au chapitre. En vertu de l'article 47.1 de la Loi, ils ont le droit de décider de leur propre destinée grâce à un vote demandé par le ministre sur une question proposée par le ministre. Le gouvernement leur refuse ce droit.

Dans le cas de la Commission ontarienne de commercialisation du blé, les agriculteurs avaient le droit de voter. En ce qui concerne la gestion de l'offre, les agriculteurs avaient le droit de voter. Mais dans ce cas-ci, le gouvernement refuse aux agriculteurs le droit de donner leur point de vue, droit qui leur a été conféré par la loi en 1997.

De quoi le ministre et les députés d'en face ont-ils peur? Avez-vous peur? Le gouvernement n'a encore jamais gagné d'élections grâce au dossier de la Commission canadienne du blé. Parmi les dix membres du conseil d'administration de la commission qui sont élus par des agriculteurs, huit sont favorables au maintien de la commission et seront congédiés par le gouvernement. Pourquoi ne permettez-vous pas aux agriculteurs de se faire entendre?

Le Président: À l'ordre. J'aimerais simplement rappeler au député de ne pas adresser ses observations directement aux autres députés, mais plutôt à la présidence.

Le député d'Edmonton-Centre a la parole.

L'hon. Laurie Hawn: Monsieur le Président, c'est vraiment une question de liberté. Le député dit que les agriculteurs doivent pouvoir voter. Or, ils l'ont fait. Sur les 56 circonscriptions rurales que compte le Canada, 55 ont réélu des députés qui s'emploient à donner le libre choix aux agriculteurs.

Travaux des subsides

Ce dont il est question dans la mesure législative à laquelle le député fait allusion, c'est de l'ajout ou du retrait d'un produit. Voilà le genre de vote dont il est question. Il n'est aucunement question de la liberté fondamentale des agriculteurs de commercialiser ce qu'ils produisent. Les agriculteurs se feront entendre en choisissant comment ils commercialiseront leurs produits. L'avenir de la Commission canadienne du blé se décidera ainsi. Si la commission leur est utile, elle survivra. Sinon, elle disparaîtra. C'est ça, la liberté d'entreprise. C'est ça, la liberté. Voilà ce que devrait défendre le Canada et le député au nom des agriculteurs, aussi bien ceux de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard. S'il ne le fait pas, je ne le comprends absolument pas.

• (1530)

M. Chris Warkentin (Peace River, PCC): Monsieur le Président, ma question porte sur un sujet qui me tient beaucoup à coeur. Des électeurs me demandent continuellement de permettre aux agriculteurs de prendre leurs propres décisions et de décider de leur destinée.

Je viens de rencontrer dans l'antichambre quelques-uns de mes électeurs, qui étaient venus ici avec des amis ontariens. Nous avons eu une discussion sur la Commission canadienne du blé. Mes électeurs ont demandé quand la mesure législative serait finalement adoptée et quand ils auraient la possibilité de commercialiser leur blé et leur orge. Un de leurs amis ontariens s'est tourné vers eux et leur a dit: « De quoi parlez-vous? Nous avons toujours eu cette liberté. » L'électeur albertain lui a répondu que cette liberté existait en Ontario, mais pas dans l'Ouest canadien.

Cela a consterné son ami ontarien. Il ne pouvait pas imaginer que ce genre de situation existe. Il a affirmé que les agriculteurs ontariens avaient parfois recours à la commission du blé de leur province et que, d'autres fois, ils choisissaient de ne pas y avoir recours. Il a ajouté qu'ils prenaient cette décision en fonction de leurs intérêts, et qu'ils étaient pleinement responsables de leurs actes. Ils pouvaient prendre cette décision chaque année et, tous les jours, ils pouvaient décider de vendre un peu de leurs produits à la commission ou à quelqu'un d'autre, par exemple au meunier au bout de la route. En entendant ces propos, l'électeur albertain a dit: « Ne vivons-nous pas dans un pays intéressant où les citoyens d'une région à l'autre n'ont pas tous les mêmes libertés? »

Parlons un peu de liberté, surtout de cette liberté que réclament les jeunes agriculteurs et les producteurs de ma circonscription. Je me demande si le député voudrait dire quelques mots au sujet de la liberté que possèdent les agriculteurs de l'Ontario et dont les agriculteurs albertains sont privés.

L'hon. Laurie Hawn: Madame la Présidente, je me contenterai de réitérer certains des points qui ont été soulevés tout à l'heure. C'est une simple question de libre choix. Il s'agit simplement de traiter tous les Canadiens de la même façon.

Je ne suis pas surpris d'entendre mon jeune collègue du Nord de l'Alberta dire que les agriculteurs de l'Ontario sont étonnés d'apprendre que les agriculteurs de l'Ouest n'ont pas les mêmes droits que ceux dont ils jouissent depuis toujours.

Quant à moi, je suis surpris de voir ici une telle opposition à une simple question de liberté et d'égalité pour les agriculteurs canadiens partout au pays. C'est ce que défend notre gouvernement. C'est ce que défendent les Canadiens: la liberté et l'égalité. Je me demande bien de quelle planète viennent les députés de l'opposition.

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec ma collègue, la députée de Portneuf—Jacques-Cartier.

J'appuie la motion présentée par la députée de Churchill. Cette motion demande au gouvernement de respecter la démocratie et la primauté du droit, et mes commentaires iront en ce sens.

Le gouvernement aime bien utiliser des euphémismes. Nous en avons entendu beaucoup pendant les discussions à propos des projets de loi sur la criminalité. Mais l'euphémisme vedette dans ce cas-ci, c'est le mot « liberté », qui revient au moins une douzaine de fois dans chacun des discours des députés conservateurs. C'est un emploi abusif de ce terme, si on regarde la nature même de ce projet de loi et la façon dont le gouvernement tient à l'imposer.

À l'époque où le parti s'appelait encore le Parti réformiste puis l'Alliance canadienne, avant de devenir le Parti conservateur sans le mot « progressiste », il aimait beaucoup parler de transparence et de démocratie populaire et a même fait campagne sur ces thèmes. Dans ma circonscription, bon nombre d'électeurs ont été attirés par le parti à l'époque où les députés disaient en avoir assez que les gens riches du centre du Canada prennent toutes les décisions du parti. Ils disaient qu'il était temps d'être transparents et de permettre aux Canadiens directement touchés par une situation de participer aux discussions et aux décisions.

Donc, quand les conservateurs disent qu'ils proposent cette mesure afin de se débarrasser de la Commission canadienne du blé, à toutes fins pratiques, puisque le blé sera exclu des activités de la commission et qu'elle sera éliminée graduellement ou, pour employer un de leurs termes préférés, rationalisée, la liberté n'a rien à y voir.

Pourquoi suis-je de cet avis? Pendant les discussions précédentes sur ce projet de loi, j'ai communiqué à la Chambre les renseignements que j'ai reçus des principaux organismes agroalimentaires du Canada. Le Syndicat national des cultivateurs a dit clairement ceci:

C'est tout simplement une mauvaise politique publique que d'éliminer un organisme aussi bénéfique que la CCB. Pourquoi [le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire] gaspillerait-il son temps et l'argent des contribuables pour faire un changement qui serait aussi néfaste à notre économie et aux agriculteurs?

L'association des producteurs agricoles de la Saskatchewan a conseillé aux agriculteurs de voter en faveur de la Commission canadienne du blé. Le président de l'association a déclaré ceci:

Les producteurs ont maintenant envoyé un message très clair au gouvernement. Si le gouvernement décide de ne pas en tenir compte et que le guichet unique disparaît, nous nous inquiétons de la manière dont se fera la transition qui suivra.

Il a ajouté que les agriculteurs étaient opposés à la mesure.

Wild Rose Agricultural Producers, la plus grande organisation générale d'agriculteurs financée par les producteurs, s'oppose très clairement à la décision du gouvernement. Elle a déclaré:

La Wild Rose Agricultural Producers a toujours soutenu que les agriculteurs devraient être convenablement consultés et qu'ils devaient participer à toute décision se répercutant directement sur leur moyen de subsistance. Le résultat du vote de la CCB démontre clairement que les producteurs de grains de l'Ouest du Canada veulent conserver un guichet unique pour la mise en marché de leur blé et de leur orge.

Les agriculteurs des Prairies méritent autant de considération que les producteurs de grains de l'Ontario et du Québec, notamment en ayant la possibilité de décider du sort de leur système de commercialisation. Le plébiscite a été coordonné par un tiers réputé et les résultats sont valables.

La Fédération canadienne de l'agriculture a elle aussi dénoncé la mesure du gouvernement. Elle a déclaré:

Travaux des subsides

La FCA est d'avis que l'opinion des agriculteurs concernant la commercialisation à guichet unique devrait être formellement représentée et respectée, puisque tout changement au mécanisme de vente unique aurait un effet direct sur les plans d'entreprise et le revenu des agriculteurs dans tout l'Ouest du Canada.

Le gouvernement critique vigoureusement d'autres pays parce qu'ils ne respectent pas la démocratie, qui, par définition renvoie au peuple et au fait de donner une voix à ceux qui subissent les répercussions d'une décision, mais comment peut-il, ici, parler de liberté?

Il y a ensuite la question de la primauté du droit. Les Nations Unies en donnent des définitions claires. Comment définit-on la démocratie? Comment entre-t-on aux Nations Unies? En acceptant la primauté du droit et en signant pour affirmer qu'on la respectera.

• (1535)

Incroyablement, la semaine dernière, à la Chambre, en réponse à une question du chef de l'opposition officielle, le premier ministre a dit:

[...] notre système constitutionnel est extrêmement clair. Un gouvernement ne peut pas lier un futur gouvernement à ses propres politiques.

C'est vrai. N'importe quel gouvernement a le droit de présenter de nouvelles mesures législatives et de modifier la loi du pays, mais le présent gouvernement, ou tout autre gouvernement, n'a pas le droit de faire fi des lois en vigueur.

Les dispositions législatives en vigueur au Canada dans la Loi de 1985 sur la Commission canadienne du blé, telle que modifiée, et l'article 47.1, qui a été cité maintes fois à la Chambre, sont très clairs. Il est très inhabituel qu'une loi canadienne impose explicitement à un agent responsable l'obligation de consulter avant de prendre une décision. Cette disposition a été ajoutée à la loi lorsqu'elle a été modifiée. En d'autres termes, cette disposition n'est pas obsolète, comme le gouvernement l'a laissé entendre. Il a également laissé entendre qu'elle n'est pas adaptée à notre époque. Cette disposition dit que le ministre ne peut pas décider de soustraire quelque type, catégorie ou grade de blé ou d'orge que ce soit à la Commission du blé à moins que les producteurs de ce grain aient voté précisément en faveur de la mesure.

En cette enceinte, nous avons entendu à maintes reprises que l'idée que se fait le gouvernement de la démocratie, c'est-à-dire un scrutin tous les quatre ans, ou moins s'il enfreint à nouveau sa loi sur les élections à date fixe, est tout ce qui compte. Les conservateurs nous demandent de nous mettre dans la tête des électeurs canadiens et d'inventer les motifs de leur vote. Je dirais que ce n'est pas de la démocratie. La démocratie et la primauté du droit supposent que le gouvernement doit respecter la loi en vigueur et il a clairement enfreint cette loi.

L'autre argument des conservateurs est d'ordre économique. Je demande : mais pour qui? L'un après l'autre, les agriculteurs nous disent craindre que cette mesure leur soit préjudiciable. Il suffit que je rappelle aux députés de la Chambre, particulièrement à ceux de l'Alberta, que le gouvernement de l'Alberta a fait pareille promesse lorsqu'il a déréglementé la distribution de l'électricité aux abonnés. Il a dit qu'il ne fallait pas s'en faire, qu'il allait procéder à la déréglementation et que la concurrence aidant, nous aurions les plus bas tarifs d'électricité au Canada. Après la déréglementation, les tarifs ont quadruplé. La déréglementation n'est pas la solution pour assurer un système juste et équitable aux Canadiens et certainement pas aux agriculteurs.

On a dit que les agriculteurs appuient la stratégie du gouvernement. Le député de Peace River vient de nous dire qu'il a consulté ses électeurs. Il a peut-être oublié de parler à Nathan Macklin, un cultivateur de céréales de DeBolt, en Alberta, dont l'exploitation

agricole se trouve tout près de celle du député. Il m'a confié qu'il s'inquiète beaucoup de la hausse des coûts pour son exploitation agricole et de la perte d'une organisation démocratique qui soutient les agriculteurs. En ce qui a trait à la hausse des coûts, ses craintes concernent trois aspects en particulier.

Tout d'abord, la Commission canadienne du blé permet actuellement à des agriculteurs comme Nathan de charger les céréales directement dans les wagons de producteurs. Ils évitent ainsi de payer les frais élevés qu'exigent les grandes entreprises céréalères pour l'utilisation de leurs silos-élévateurs.

En outre, le blé canadien est un produit de grande qualité, et la Commission canadienne du blé est en mesure de le vendre à meilleur prix sur des marchés avantageux en Europe et en Asie. Ces profits plus élevés sont remis aux agriculteurs.

Enfin, la Commission canadienne du blé peut négocier de meilleurs frais de transport, ce que les agriculteurs ne peuvent pas faire seuls.

Où est l'analyse des coûts qui assure à cet agriculteur que l'élimination de la Commission canadienne du blé lui permettrait de mieux tirer son épingle du jeu dans ce domaine?

Ken Larson, le deuxième agriculteur du Centre de l'Alberta, dont la famille cultive des céréales en Alberta depuis quatre générations, a les mêmes inquiétudes. Il se demande pourquoi on supprime les éléments démocratiques de la Commission canadienne du blé en congédiant les directeurs élus par les agriculteurs, alors que la majorité des agriculteurs ont toujours appuyé la commission.

Cet homme a un blogue dans lequel il critique cette situation. C'est un agriculteur très intègre. Je respecte sa volonté et celle des autres agriculteurs qui ont communiqué avec moi.

Pour conclure, j'aimerais citer la première personne qui a communiqué avec moi lorsque j'ai été élue pour la première fois, en 2008. Il s'agit d'un agriculteur à la retraite de la région de Camrose. Il m'a dit: « S'il vous plaît, Madame Duncan, sauvez la Commission canadienne du blé. »

• (1540)

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Madame la Présidente, je viens d'accorder une entrevue à Barry Wilson, du journal *The Western Producer*. Il m'a demandé depuis combien de temps je m'occupe du dossier de la Commission canadienne du blé. Je surveille ce dossier depuis 1973. Je me souviens qu'il y avait autrefois le Saskatchewan Wheat Pool, le Manitoba Wheat Pool et l'Alberta Wheat Pool. Tout leur système était financé par les producteurs des Prairies, sans endettement. À l'époque, il s'agissait de grandes et puissantes organisations qui exerçaient un énorme pouvoir économique. Aujourd'hui, elles n'existent plus.

La Commission canadienne du blé est le noyau de résistance qui protège les cultivateurs de céréales des Prairies contre les grandes entreprises ferroviaires, contre Viterra, contre Cargill et ainsi de suite. Aujourd'hui, Viterra croit peut-être qu'elle est grande et puissante, comme le croyait autrefois le Saskatchewan Wheat Pool, mais dans cinq ans, elle devra faire attention. Qui en paiera le prix? Surtout les producteurs de l'Ouest.

Selon la députée, qui défendra les agriculteurs de l'Ouest canadien? Qui aura l'influence politique et économique nécessaire pour le faire si la Commission canadienne du blé est éliminée, puisque c'est ce qui arrivera si le projet de loi C-18 est adopté?

Travaux des subsides

Mme Linda Duncan: Madame la Présidente, c'est précisément pour cette raison que la Commission canadienne du blé a été créée et que l'on a mis sur pied ces coopératives où les personnes directement concernées ont voix au chapitre. C'est une institution unique qui permet aux agriculteurs d'élire le conseil d'administration pour qu'il parle en leur nom et qu'il leur rende des comptes.

Le gouvernement prétend croire à la responsabilité, à la transparence et à la participation citoyenne, mais il supprime le mécanisme qui pouvait protéger les agriculteurs concernés. On me demande qui les défendra. Ce ne sera pas le gouvernement, car il a la réputation de défendre les grandes banques et les grands investisseurs, plutôt que les petits agriculteurs.

• (1545)

[Français]

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais d'abord remercier ma collègue de son discours tout à fait intéressant et qui nous éclaire beaucoup sur la position d'une grande majorité de fermiers dans les Prairies.

[Traduction]

C'est à n'y rien comprendre. Pourquoi le gouvernement veut-il s'en prendre à une agence qui revêt une très grande importance pour les agriculteurs sans leur demander leur avis ni même prendre en compte le résultat du vote antérieur? Comment peut-il agir ainsi sans demander aux agriculteurs ce qu'ils veulent qu'il adienne de cette institution qui veille à leurs intérêts?

Mme Linda Duncan: Madame la Présidente, je remercie la députée des recommandations qu'elle a formulées dans le cadre de la discussion sur cette décision fort répréhensible du gouvernement.

J'irais même plus loin. De nombreux députés, dont moi-même, sont juristes. Je suis stupéfiée de voir que le gouvernement enfreindrait la loi en mettant en oeuvre un tel changement. La loi est très claire. Elle oblige le gouvernement à tenir un plébiscite. Le gouvernement n'a pas respecté le résultat du plébiscite qu'ont tenu les agriculteurs, ce qu'ils ont dû faire puisque le gouvernement s'en est abstenu. Il aurait tout simplement pu respecter le résultat de ce plébiscite ou en faire un lui-même.

Il est clair que le gouvernement tente désespérément de montrer à d'autres pays que c'est ainsi que la démocratie fonctionne. C'est absolument scandaleux.

[Français]

Mme Éline Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Madame la Présidente, je remercie ma collègue d'Edmonton—Strathcona de son beau discours qui, comme l'a mentionné mon autre collègue, nous éclaire effectivement beaucoup sur la situation désolante des fermiers dans les Prairies sans la Commission canadienne du blé.

Je me lève à la Chambre aujourd'hui, comme l'ont fait nombreux de mes collègues néo-démocrates, pour m'opposer au projet de loi des conservateurs qui vise à démanteler la Commission canadienne du blé. Je viens d'une circonscription qui compte un grand nombre d'agriculteurs et beaucoup de fermes familiales. Ils sont en grande difficulté, dans le contexte économique que l'on connaît actuellement. Je suis donc vraiment très sensible aux préoccupations des agriculteurs de partout au pays.

Le projet de loi C-18 veut mettre en pièces la commission et éliminer la commercialisation à guichet unique du blé et de l'orge au Canada. Ce projet de loi démontre clairement que les conservateurs sont totalement déconnectés et ne comprennent pas les besoins des agriculteurs canadiens.

La commission est la plus importante et la plus prospère société de commercialisation de céréales au monde. Entre 2009 et 2010, elle a généré environ 5,2 milliards de dollars de revenus. C'est une somme très importante. Il faut prendre cela en considération quand on pense à démanteler certains aspects excessivement importants de la Commission canadienne du blé. Le guichet unique qu'offre la commission a permis des choses très importantes dans les Prairies. Il a notamment permis l'atteinte d'une stabilité financière, et il a assuré une gestion prudente du risque et un approvisionnement sûr pour les agriculteurs.

La commission est devenue une structure essentielle pour les agriculteurs de l'Ouest canadien. C'est un besoin; elle les aide vraiment à survivre dans le contexte économique difficile dans lequel nous vivons présentement. La commission est contrôlée, dirigée et financée par les agriculteurs eux-mêmes. Ce ne sont pas les contribuables canadiens qui paient pour cette structure essentielle. Les fermiers assurent le financement des activités à même les revenus de la vente des céréales.

Les conservateurs ont-ils peur de l'approche collective dont les agriculteurs ont choisi de se doter? Je comprends que ce ne soit pas un concept avec lequel ils sont particulièrement familiers ou qu'ils apprécient, mais c'est quelque chose qui est vraiment au coeur des valeurs des agriculteurs de l'Ouest. De plus, les conservateurs n'ont-ils pas compris qu'il est plus avantageux de s'unir plutôt que de se fier à la logique du chacun pour soi? C'est une bonne question.

Pour les agriculteurs de l'Ouest, la commission est un moyen efficace de maximiser le prix des céréales. Sa taille et son pouvoir sur le marché permettent à la commission de négocier à l'échelle internationale et d'assurer un accès équitable au marché à tous les producteurs.

Pourquoi le gouvernement conservateur refuse-t-il de respecter la volonté des agriculteurs de l'Ouest canadien? Pourquoi ce gouvernement ignore-t-il la voix forte des agriculteurs qui s'élève contre le démantèlement de la Commission canadienne du blé?

La commission, comme on l'a mentionné à plusieurs reprises à la Chambre, a récemment tenu un plébiscite auprès de ses membres. Selon les résultats, publiés le 12 septembre dernier, 62 p. 100 des répondants exigeaient le maintien d'un guichet unique de commercialisation du blé et 51 p. 100, le maintien de celui de l'orge. Les deux pourcentages se situent au-delà de la majorité. Le taux de participation au plébiscite a été de 56 p. 100, ce qui est un taux de participation équivalent à celui des trois dernières élections fédérales. Or le gouvernement conservateur, qu'on connaît ici, se vante constamment d'avoir obtenu un mandat fort des Canadiens avec un taux de participation semblable à celui qui a été obtenu par la Commission canadienne du blé. Pourquoi ce pourcentage de participation fonctionne-t-il dans un cas et n'est-il pas reconnu dans l'autre? C'est un autre exemple des deux poids, deux mesures classiques qu'on connaît bien des conservateurs et qui sont là pour diviser, afin de leur permettre de mieux régner.

Les agriculteurs de l'Ouest ont parlé et ils s'opposent au projet de loi C-18, comme tous mes collègues ici. Ils veulent conserver le système du guichet unique de la commission.

Les conservateurs disent que leur projet de loi améliorera la capacité des agriculteurs à commercialiser leurs céréales en leur permettant de choisir à qui vendre leurs produits et comment le faire. Or cela est faux. Cela entraînera encore plus de difficultés. Ils ont une structure qui leur permet de mettre leurs ressources en commun et de s'assurer des meilleurs prix, avec toute la force de leurs ressources combinées.

Travaux des subsides

•(1550)

Laisser les agriculteurs tout gérer eux-mêmes ne fait que leur créer d'autres problèmes, et leur vie est déjà assez difficile présentement.

Je vois les difficultés financières auxquelles font face les fermes familiales dans Portneuf—Jacques-Cartier. Les citoyens viennent me voir à mon bureau, à Pont-Rouge, pour me parler de cette situation qui les préoccupe énormément. Je me sens très proche des préoccupations des agriculteurs de l'Ouest pour cette raison. Les temps sont très durs et les agriculteurs cherchent de plus en plus de nouvelles façons de mettre en marché leurs produits, afin de bien vivre de leur dur labeur.

De plus en plus, les jeunes agriculteurs mettent leurs ressources en commun pour survivre dans le contexte économique actuel. Dans mon comté, il y a une multitude de coopératives fermières, et ça se développe tous les jours parce que les choses coûtent trop cher et que les agriculteurs seuls ne peuvent pas survivre présentement. Dans les Prairies, les agriculteurs ont une longue tradition de s'unir pour mieux prospérer, ce que prouve bien l'existence de la commission. C'est cet héritage que les conservateurs veulent maintenant reléguer aux oubliettes, aux dépens du bien-être des agriculteurs de l'Ouest canadien.

Avec le projet de loi C-18, il est clair que les conservateurs cherchent à détruire les fermes familiales. Il n'y a pas d'autre chose qui puisse résulter de cette décision qu'ils prennent en négligeant totalement l'opinion pourtant clairement exprimée des agriculteurs.

Le dogmatisme et l'entêtement idéologique des conservateurs sont flagrants ici. Ils sont prêts à ignorer totalement la volonté des agriculteurs de l'Ouest canadien pour leur enfoncer leurs propres intérêts dans la gorge contre leur gré. Depuis longtemps déjà, ce gouvernement cherche à démanteler la Commission canadienne du blé à tout prix, peu importe ce qu'on peut leur dire ici. Comme c'est souvent le cas, les conservateurs se plient-ils aux pressions de grandes compagnies américaines? Ça ne serait pas surprenant; c'est presque une tradition dans leur cas. On s'inquiète des motifs derrière la décision qu'ils prennent aujourd'hui.

Depuis le tout début de ce débat, le NPD affirme que toute décision concernant l'avenir de la commission doit être prise par les agriculteurs, pour les agriculteurs. Ça fait partie de la loi qui régit la Commission canadienne du blé. Ça semble être un élément qui a été oublié par mes collègues de l'autre côté de la Chambre. On le leur a rappelé à plusieurs reprises, mais ça ne semble toujours pas faire effet. Espérons que cette fois-ci, ma voix va s'ajouter aux autres et qu'elle aura peut-être un effet.

Une majorité des agriculteurs veulent conserver ce guichet unique, et c'est ce que le NPD demande aux conservateurs aujourd'hui. Le gouvernement doit cesser d'être borné et respecter la volonté des agriculteurs. Ce gouvernement doit cesser de jouer à la roulette avec l'économie des Prairies et retirer le projet de loi C-18.

•(1555)

[Traduction]

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Madame la Présidente, j'ai souligné plus tôt qu'il est important que les députés s'assurent de présenter des faits. Il semble évident que la députée n'a pas tenu compte de ma remarque, car dans son intervention, elle a fait des observations qui sont totalement erronées.

Elle a dit que nous démantelons la Commission canadienne du blé, que les agriculteurs pâtiront sans celle-ci, que nous abandonnons l'approche collective et que nous reléguons la Commission canadienne du blé aux oubliettes. En fait, les députés de son parti

ont tenu le même genre de discours aujourd'hui. Ils ont dit que nous abolissons la Commission canadienne du blé, que nous mettons fin à ses activités, qu'il n'y en aura plus ou que nous l'éliminons.

À maintes reprises aujourd'hui, et même avant aujourd'hui, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont tenté de rétablir les faits. La vérité, c'est que nous ne démantelons pas la Commission canadienne du blé; nous donnons simplement aux agriculteurs de l'Ouest le droit de commercialiser leurs céréales à leur guise. La Commission canadienne du blé peut poursuivre ces activités. De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que les agriculteurs méritent d'avoir cette liberté.

Pourquoi la députée et son parti s'opposeraient-ils à ce que les agriculteurs puissent commercialiser leurs produits à leur guise?

[Français]

Mme Éloïse Michaud: Monsieur le Président, ce que j'ai compris du discours, c'est que les conservateurs veulent que les agriculteurs puissent vivre librement dans la misère. L'élimination du guichet unique de la Commission canadienne du blé a le même effet que le démantèlement entier de cette commission. Les producteurs n'auront plus le même pouvoir, à l'échelle internationale, de négocier et de vendre leur blé et leur orge au meilleur prix. Je remercie mon collègue de l'occasion de clarifier une fois de plus les vrais desseins du gouvernement.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Madame la Présidente, le gouvernement manque cruellement de respect aux agriculteurs. Un député prend la parole et dit: « Détrompez-vous, nous n'abolissons pas la Commission canadienne du blé. » Le gouvernement devra me respecter parce que, à son détriment, je choisis d'écouter les plus de 20 000 producteurs de grains des Prairies qui disent qu'ils veulent que la Commission canadienne du blé soit maintenue.

Le ministre aura beau prendre la parole et répéter que le gouvernement n'abolit pas la Commission canadienne du blé, il n'en reste pas moins que les agriculteurs des Prairies se sont clairement prononcés dans le cadre d'un plébiscite. Plus de 20 000 agriculteurs disent que le gouvernement abolit la Commission canadienne du blé.

Voici ma question. Est-ce que la députée croit les plus de 20 000 agriculteurs qui disent que l'adoption du projet de loi se traduirait par l'abolition de la Commission canadienne du blé ou un député conservateur qui, en essayant de défendre le gouvernement, continue de prendre la parole et de répéter que le gouvernement n'abolit pas la commission? Qui croit-elle?

[Français]

Mme Éloïse Michaud: Madame la Présidente, je remercie beaucoup mon collègue de ses commentaires très pertinents dans ce dossier et de sa question qui est bien évidente, en fait. Je pense que la voix des agriculteurs s'élève plus fort que celle de certains députés conservateurs qui sont là pour leurs propres intérêts et non pas pour celui des gens de la Commission canadienne du blé.

Je me fie à ce que j'entends de la part des citoyens qui viennent parler à mes collègues un peu partout au pays et des voix qui s'élèvent de différentes organisations et institutions pour demander qu'on respecte l'intégralité de la Commission canadienne du blé.

La vice-présidente: Le député de Longueuil—Pierre-Boucher a la parole pour poser une très brève question.

Travaux des subsides

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Madame la Présidente, je serai très bref. J'aimerais demander à ma collègue comment elle appelle un gouvernement qui ne respecte pas la loi et qui ne respecte pas un plébiscite aussi valide que celui qui a été fait?

Mme Éloïse Michaud: Madame la présidente, comme on a peu de temps, je donne une réponse très courte: le gouvernement conservateur.

[Traduction]

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député de Winnipeg-Nord.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est la suivante:

Que, de l'avis de la Chambre, les agriculteurs ont le droit démocratique de décider de l'avenir de leurs propres outils de gestion de l'offre et commissions de commercialisation; et reconnaissant ce droit, la Chambre exhorte le gouvernement à mettre de côté son projet de loi visant à abolir le comptoir unique de la Commission canadienne du blé (CCB) et à organiser un scrutin libre, en bonne et due forme, auprès de tous les membres actuels de la CCB afin de connaître leurs souhaits, et exhorte le gouvernement à accepter de respecter le résultat de ce processus démocratique.

Comment peut-on être contre cette motion? Elle permettra aux agriculteurs de l'Ouest canadien de se faire entendre de manière équitable et d'avoir leur mot à dire concernant l'institution responsable de la commercialisation des récoltes qu'ils veulent vendre.

Je vais commencer par aborder la question de l'appui à la motion. Les producteurs de grains de l'Ouest et, je crois, nos groupes responsables des produits soumis à la gestion de l'offre sont menacés par le gouvernement. Pour ce qui est du fait que les agriculteurs de l'Ouest ont le droit de voter dans le cadre d'un plébiscite légitime afin de déterminer l'avenir de la Commission canadienne du blé, l'article 47.1 de la Loi sur la Commission canadienne du blé prévoit la tenue d'un tel vote. En fait, la commission a tenu son propre vote et obtenu l'appui de 62 p. 100 des agriculteurs, mais le gouvernement refuse de respecter cet article de la loi. À mon avis, il enfreint la loi.

Si ce vote n'a pas eu lieu, c'est uniquement parce que le gouvernement savait qu'il allait le perdre. Comme il craignait de perdre la partie aux mains des agriculteurs de l'Ouest, le gouvernement a tout simplement refusé de leur permettre de voter. En fait, la personne qui critique le plus vertement la Commission canadienne du blé, c'est le secrétaire parlementaire pour la Commission canadienne du blé, ce qui est ironique, mais surtout insensé. Tout au long de sa carrière de secrétaire parlementaire pour la Commission canadienne du blé, il a induit les gens en erreur. En fait, dans sa propre circonscription, le directeur élu par les agriculteurs, qui a gagné dans cette circonscription, est en faveur du guichet unique et s'oppose à ce que le secrétaire parlementaire utilise sa fonction de député et de secrétaire parlementaire pour faire de la propagande contre ce directeur qui a remporté l'élection.

La mesure législative visant à détruire la Commission canadienne du blé en tant que guichet unique est maintenant à l'étude en comité. La question à laquelle les conservateurs n'ont pas encore répondu est la suivante: vont-ils autoriser le comité à voyager? S'ils ne veulent pas permettre aux agriculteurs de voter, vont-ils au moins leur permettre de s'exprimer, de prendre la parole devant le comité dans l'Ouest du pays?

Le ministre de l'Agriculture a déclaré à la Chambre que les élections du printemps représentaient essentiellement un mandat pour détruire le guichet unique. Ce n'est pas vrai. C'est répréhensible. La loi l'énonce clairement, et les agriculteurs qui ont voté aux élections connaissaient la loi. Ils ont cru qu'ils auraient le droit de voter et de choisir leur propre destinée sur cette question spécifique.

Ils ont peut-être appuyé le gouvernement au sujet du contrôle des armes à feu et d'autres questions, et je crois que c'est le cas, mais dans l'Ouest du Canada, ils ne se sont pas prononcés sur le sort de la Commission canadienne du blé. Au moment des élections, la loi précisait à l'article 47.1 qu'on leur accorderait le droit de voter pour choisir leur propre voie, et le gouvernement fait fi de cette loi.

Pendant la campagne électorale, le ministre de l'Agriculture a dit à un auditoire de Minnedosa, au Manitoba, que, tant que les agriculteurs ne se prononceraient pas en faveur de ce changement — c'est-à-dire en faveur de l'élimination du guichet unique — il n'était pas prêt à agir unilatéralement et que les agriculteurs avaient entièrement raison de croire à la démocratie et qu'il y croyait aussi.

À quoi voulait en venir le ministre? S'il ne permet pas un vote, de toute évidence, il ne disait pas la vérité.

• (1600)

Cela dit, le gouvernement trahit délibérément les producteurs de grains de l'Ouest en ne leur permettant pas de se prononcer sur l'avenir de leur propre office de commercialisation.

J'ai entendu le ministre, son secrétaire parlementaire et d'autres encore dire à la Chambre que la Commission canadienne du blé avait été créée sous cette forme en 1943, et qu'elle n'avait pas changé depuis. C'est absolument faux. La commission a été modifiée en 1997 par une loi du Parlement. À l'époque, elle avait été conçue pour assurer aux producteurs un certain contrôle: ils éliraient dix administrateurs et le gouvernement en nommerait cinq. Autrement dit, les agriculteurs de l'Ouest du pays qui commercialisent leurs grains pourraient prendre leur destinée en main, diriger la Commission canadienne du blé et y apporter les changements nécessaires. D'ailleurs, les agriculteurs ont exercé leurs droits ces dernières années, et la commission a connu bien des changements.

Advenant son adoption, le projet de loi C-18 éliminerait les administrateurs élus par les agriculteurs de la Commission canadienne du blé. Le sort et le contrôle du conseil d'administration seraient remis entre les mains des cinq pantins du gouvernement que le Parti conservateur aurait nommés pour faire ses basses oeuvres et détruire de l'intérieur l'office de commercialisation des céréalicul-teurs.

Voyons qui le gouvernement mettrait à la porte.

Stewart Wells, un agriculteur biologique de Swift Current, en Saskatchewan, titulaire d'un baccalauréat en génie agricole de l'Université de la Saskatchewan. Il a servi huit ans à titre de président du Syndicat national des cultivateurs et il est délégué auprès du Saskatchewan Wheat Pool. Parti.

Cam Goff, propriétaire-exploitant d'une ferme céréalière de 5 000 acres et d'une entreprise de vente d'intrants agricoles près de Hanley, en Saskatchewan. Parti.

Bill Woods. Il est l'un des membres fondateurs de la société ferroviaire West Central Road and Rail, une importante installation de chargement de wagons consignés aux producteurs qui a fourni des options novatrices de commercialisation des grains aux producteurs dans l'Ouest de la Saskatchewan. C'est aussi un grand défenseur des droits des expéditeurs de grains. Parti.

Travaux des subsides

John Sandborn, propriétaire et exploitant d'une ferme céréalière de 3 300 acres près de Benito, au Manitoba. John est titulaire d'un certificat en gestion et leadership de l'Université de Calgary et un baccalauréat en sciences de l'Université Brandon. John a été l'un des administrateurs fondateurs de la Parkland Crop Diversification Foundation et un représentant de district de l'association Keystone Agricultural Producers du Manitoba. C'est un ancien administrateur de la Manitoba Pool Elevators and Agricore Co-operative Ltd. Parti.

Bill Toews, propriétaire-exploitant d'une grande entreprise qui cultive du grain, des oléagineux et d'autres plantes à l'ouest de Kane, au Manitoba. Il possède de l'expérience en développement international. De plus, il a siégé au conseil d'administration de la Keystone Agriculture Producers, au Conseil manitobain de commercialisation des produits agricoles et au Comité de recommandation de la région des Prairies pour le sous-comité du grain. M. Toews est titulaire d'un diplôme en agriculture et d'un diplôme de deuxième cycle en science du sol. Parti lui aussi.

On ne parle pas ici de petits producteurs aux méthodes dépassées et déconnectés de la réalité qui ont peur de se lancer eux-mêmes dans la mise en marché. Il s'agit des producteurs les plus brillants et les meilleurs qui ont été élus par leurs pairs pour les représenter au sein du seul organisme de mise en marché du grain qui appartient encore aux céréaliculteurs.

Que ferait le projet de loi C-18? Il entraînerait le départ de ces administrateurs. Ces experts quitteraient la Commission canadienne du blé en dépit du fait que ce sont les céréaliculteurs qui paieront jusqu'au dernier centime les coûts de la Commission canadienne du blé, notamment avec leurs récoltes. Leur départ laisserait la commission aux mains de représentants, non élus, du gouvernement ayant incontestablement des liens avec le secteur privé du commerce du grain, ces mêmes compagnies qui ont tout à gagner de la disparition de la Commission canadienne du blé.

L'essentiel qu'il faut retenir, c'est ces producteurs ont été élus par leurs pairs. Ce ne sont pas des producteurs dont les méthodes sont dépassées. Ce sont de bons producteurs qui ont apporté les changements réclamés par leurs pairs. Les producteurs ont voté à 62 p. 100 en faveur du maintien du guichet unique pour la vente du grain. Huit de ces dix administrateurs sont partisans du guichet unique. Comme les dispositions énoncées dans le projet de loi ne donnent aux céréaliculteurs aucune possibilité d'être représentés au sein de l'organisme de mise en marché, ces administrateurs seraient tous remerciés. Ils seraient remplacés par cinq administrateurs nommés par le gouvernement.

Comment est-il possible qu'une telle situation se produise dans une démocratie? L'idéologie du gouvernement consiste-t-elle simplement à ignorer les faits et à nier aux producteurs primaires le droit de se prononcer au sujet de leur destinée et de celle de l'organisme qu'ils ont choisi pour la mise en marché de leur grain?

• (1605)

Comment les gens, et particulièrement les députés d'arrière-ban du parti au pouvoir, peuvent-ils rester les bras croisés et se laisser dicter leur conduite? Comment peuvent-ils ne pas appuyer la motion qu'a présentée la députée de Churchill?

• (1610)

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Madame la Présidente, j'ai beau essayer aujourd'hui de comprendre pourquoi les députés d'en face tiennent un tel discours sur la Commission du blé, je n'y arrive pas. Je ne vais pas leur attribuer d'intention, car j'ignore quelle est leur intention, mais j'essaie de comprendre. C'est tout ce que je peux faire, et j'en suis arrivé à la conclusion que l'explication

la plus vraisemblable, c'est qu'ils veulent continuer à imposer aux agriculteurs de l'Ouest quelque chose qu'ils refusent pour leurs propres agriculteurs.

Le député de Malpeque à l'Île-du-Prince-Édouard et tous les députés du NPD ont pris la parole sur cette motion. Ils souhaitent maintenir ce monopole brutal pour les agriculteurs de l'Ouest, mais la motion ne demande pas le même régime pour les agriculteurs du Québec, de l'Ontario et du Canada atlantique. Pourquoi donc? La seule explication que je puisse trouver, c'est qu'ils veulent garder un avantage injuste pour leurs électeurs par rapport aux miens et à ceux d'autres députés de la région couverte par la Commission du blé.

Pourquoi faudrait-il maintenir le monopole de la Commission du blé uniquement pour les agriculteurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta? C'est absurde. J'aimerais que ces députés modifient la motion pour imposer aussi ce monopole à leurs agriculteurs.

L'hon. Wayne Easter: Madame la Présidente, je serais ravi de répondre.

Ce « monopole brutal », comme l'appelle le député, c'est en réalité le système de commercialisation qui, comme l'ont montré toutes les études réalisées depuis 20 ans, permet aux agriculteurs d'avoir des rentrées bien meilleures que dans le cadre du marché libre.

J'ai lu le discours du député à la Chambre. Il a parlé de son grand-père qui était producteur de céréales en des temps difficiles. Il avait besoin d'argent à l'automne, mais il n'avait pas le droit de vendre à cause de la Commission canadienne du blé. C'était vrai à cette époque-là. Ce qu'il a souligné, c'est que son grand-père était obligé de vendre son grain à prix réduit pour s'en débarrasser.

Mais il s'est passé deux choses depuis. Premièrement, le gouvernement libéral des années 1970 a mis en place un Programme de paiement anticipé qui permettait aux producteurs de garder leur grain pour ne pas être obligés de le vendre sur un marché engorgé au moment de la récolte à l'automne. Deuxièmement, le député a reconnu que son grand-père avait dû vendre à prix réduit. C'est ce qui se passera avec la disparition du comptoir unique de la Commission canadienne du blé. C'est celui qui vendra au plus bas qui déterminera le prix, contrairement à ce qui se passe actuellement, où l'on obtient les meilleurs prix grâce au comptoir unique de la Commission canadienne du blé qui analyse le marché.

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Madame la Présidente, je vais poser encore une fois la question au député: comment appelle-t-on un gouvernement qui ne respecte ni la loi ni un plébiscite valide, comme on en a eu déjà?

[Traduction]

L'hon. Wayne Easter: Madame la Présidente, on appelle cela de la dictature, tout simplement. Ce que nous avons dans ce pays, c'est un pouvoir dictatorial absolu. Je ne comprends pas les députés de l'arrière-ban qui ne représentent pas le gouvernement. Ils s'imaginent qu'ils le représentent, mais le gouvernement, c'est le conseil exécutif du Cabinet. Ils sont membres du parti au pouvoir, mais ils se contentent de recevoir leurs ordres et de se cacher.

En réalité, si le gouvernement conservateur voulait vraiment donner aux céréaliculteurs la liberté en matière de commercialisation, il leur donnerait le même droit qu'à tous les autres secteurs de l'agriculture et de la société en général: le droit de se constituer en groupes de négociation afin d'avoir un pouvoir de négociation suffisant pour promouvoir leurs intérêts économiques.

Travaux des subsides

C'est tout ce que demandent les agriculteurs. C'est tout ce que nous demandons. Nous demandons au gouvernement d'autoriser le vote stipulé à l'article 47.1 pour que les agriculteurs puissent se constituer en groupe de commercialisation afin de maximiser leurs profits sur le marché international s'ils le souhaitent.

C'est incroyable. Le ministre de l'Agriculture n'est jamais allé voir ce qui se passait à la Commission canadienne du blé, excepté un passage d'une quinzaine de minutes une fois pour voir son système d'information sur le marché, son centre opérationnel et la façon dont il permet aux agriculteurs de tirer tous ces profits du marché international.

● (1615)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Madame la Présidente, la Commission canadienne du blé est au service des agriculteurs des Prairies depuis plus de six décennies. Tout bien pesé, nous pouvons dire que la Commission canadienne du blé a bénéficié d'un appui généralisé au cours de cette période.

La Commission canadienne du blé a très bien su créer une marque exceptionnelle qui lui a permis de s'imposer sur les marchés et d'y optimiser sa position parce que les pays du monde entier reconnaissent la Commission canadienne du blé, ses efforts et sa contribution exceptionnelle pour ce qui est de nourrir le monde, avec des produits cultivés dans nos Prairies.

Je regarde ce que le gouvernement veut faire, concrètement, avec le projet de loi qu'il essaie de faire adopter en coup de vent par la Chambre des communes. Ce que le gouvernement va faire, c'est détruire les exploitations agricoles familiales. Il va faire du tort aux collectivités rurales.

Nous attendons du gouvernement qu'il dépose ou présente de l'information, n'importe quelle information crédible, des études qu'il a réalisées, qui montreraient clairement que les mesures qu'il prend vont vraiment améliorer la situation des agriculteurs des Prairies.

Les députés du gouvernement sont intervenus les uns après les autres pour dire qu'ils croient que c'est une question de liberté, que c'est quelque chose qu'il faut faire pour assurer la liberté. C'est le seul argument que j'ai entendu le gouvernement présenter jusqu'ici dans ce dossier. Je n'ai vu aucun document qui montre comment le monde rural pourra prospérer ni comment nos producteurs de blé pourront prospérer, concrètement.

Ce que j'ai vu, plutôt, c'est un premier ministre qui a son programme personnel, un programme personnel qui remonte à l'époque où il n'était pas encore premier ministre ni leader du Parti réformiste ou du Parti conservateur d'aujourd'hui. Pour une raison mystérieuse, le premier ministre en veut à la Commission canadienne du blé depuis des années. Maintenant qu'il est à la tête d'un gouvernement majoritaire, il croit avoir un mandat, un mandat qui n'existe peut-être que dans son esprit, pour passer outre à la volonté des agriculteurs des Prairies.

Les agriculteurs des Prairies veulent conserver la Commission canadienne du blé. Nous le savons parce qu'il y a eu un plébiscite. Même s'il en avait l'obligation morale et légale, le premier ministre a préféré ne pas tenir de plébiscite. S'il a choisi de ne pas tenir de plébiscite, c'est parce que le premier ministre se doutait bien, d'après son expérience, qu'il ne pouvait pas le remporter. Il croyait qu'en évitant de tenir un plébiscite, les conservateurs réussiraient à abolir la Commission canadienne du blé telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Un plébiscite a été organisé non pas par le gouvernement, mais par une tierce partie, parrainée par la Commission canadienne du blé.

Elle a compris toute l'importance de ce plébiscite. Plus de 20 000 céréaliculteurs, des agriculteurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, ont très clairement indiqué, à plus de 60 p. 100, que la Commission canadienne du blé avait une grande valeur et qu'il fallait la maintenir.

Maintenant, le gouvernement continue de croire qu'il a un mandat. S'il croit vraiment avoir un mandat, je pense qu'il devrait respecter les prescriptions de la loi et tenir un plébiscite.

Cependant, je ne crois absolument pas que le gouvernement va faire cela, car il ne s'agit pas ici des faits. Cela n'a rien à voir avec l'intérêt des agriculteurs des Prairies. Cela a plutôt tout à voir avec la haine que voue le premier ministre actuel à la Commission canadienne du blé.

● (1620)

J'aimerais citer un article publié dans le *Globe and Mail* du 17 octobre. J'en ai parlé l'autre jour.

Le premier ministre [...]

Suit le nom du premier ministre actuel.

[...] lance un message à tous ceux qui dénoncent la décision du gouvernement de mettre fin au monopole exercé par la Commission canadienne du blé: passez à autre chose.

L'article se poursuit ainsi:

Le moment est venu pour la Commission canadienne du blé et tous ceux qui s'opposent à notre plan de se rendre compte que le train a quitté la gare et qu'il file à vive allure à travers les Prairies [...]. Mieux vaut monter à bord que de se coucher sur la voie ferrée, car il est bel et bien sur son erre d'aller.

Quelque 20 000 agriculteurs ne sont pas d'accord. Le premier ministre demande à ces milliers d'agriculteurs de monter à bord. Je trouve cela extrêmement irrespectueux. Je n'ai jamais rien vu de tel au cours de ma carrière parlementaire de plus de 20 ans.

Le premier ministre pourrait faire certaines choses pour tenter de se racheter aux yeux des agriculteurs des Prairies. Tout d'abord, il pourrait accepter de tenir un plébiscite, en reconnaître la valeur, puis respecter la volonté que les agriculteurs auront exprimée. Le Parti libéral du Canada respectera les résultats du plébiscite. Nous allons écouter ce qu'ont à dire les agriculteurs des Prairies.

L'un après l'autre, les députés du Parti conservateur sont intervenus pour dire qu'ils sont rentrés dans leur circonscription pour le week-end, qu'ils y ont reçu un appui formidable au sujet de leur initiative et qu'il faut aller de l'avant. Moi aussi, j'habite dans l'Ouest, et au cours du week-end, j'ai rencontré des agriculteurs des Prairies qui m'ont dit que c'était une mauvaise idée et qu'il fallait stopper cette initiative.

Il y a beaucoup plus d'agriculteurs des Prairies qui sont d'accord avec ceux que j'ai rencontrés qu'avec ceux qui sont dans le camp des députés d'en face.

Plus tôt aujourd'hui, à la période des questions, j'ai demandé pourquoi on n'autorisait pas les agriculteurs des Prairies à exprimer leurs préoccupations devant un comité de la Chambre. Au lieu qu'un comité de la Chambre étudie ce projet de loi ici, dans la bulle d'Ottawa, pourquoi ne pas lui permettre de se rendre au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta? Il pourrait entendre ce que les agriculteurs des Prairies ont vraiment à dire au sujet de ce projet de loi.

Travaux des subsides

J'ai déjà siégé à des assemblées législatives qui comptaient sur le travail de comités. Nous étions ouverts et nous invitons la population à participer. Pourquoi ne pas autoriser cela? Pourquoi ne pas accorder aux agriculteurs de l'Ouest, ceux que le gouvernement prétend vouloir représenter, ceux qui l'appuieraient selon ses dires, la possibilité de se présenter devant un comité? Ils ne devraient pas être obligés de prendre l'avion pour venir à Ottawa.

Le comité devrait sortir de la bulle d'Ottawa, aller dans les provinces des Prairies et permettre aux producteurs de blé de dire si ce que fait le gouvernement leur plaît ou non.

De quoi le gouvernement a-t-il peur? Je soupçonne que si nous ne faisons pas cela, ce sera pour la même raison qui pousse le gouvernement à ne pas vouloir de plébiscite, car il croit qu'il ne gagnera pas. Je soupçonne que le gouvernement sait pertinemment que, si un comité allait dans les Prairies, une grande majorité de témoins l'implorerait de ne pas aller de l'avant avec ce projet de loi parce que la Commission canadienne du blé est trop importante pour les Prairies, trop importante pour les producteurs de la région et trop importante pour les collectivités rurales.

J'invite les députés du caucus ministériel à participer à un rassemblement d'agriculteurs à Winnipeg, le vendredi 28 octobre. Il y aura des activités toute la journée. Si l'un des députés conservateurs souhaite participer, mais n'a pas le programme, je lui en fournirai un volontiers. Je suis convaincu qu'on les invitera à prendre la parole devant les agriculteurs et les autres participants.

• (1625)

Même si je parle beaucoup des agriculteurs, il y a dans les Prairies un grand nombre de citoyens inquiets à l'heure actuelle car ils reconnaissent la valeur de la CCB. J'exhorte le gouvernement à faire de même, à reconnaître la valeur de la Commission canadienne du blé et tout le bien qu'elle a fait pour nous.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Mme Ève Pécelet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Madame la Présidente, pour ajouter l'insulte à l'injure, tous les députés rien et aucun n'écoute ce mon collègue est en train de dire. C'est un manque total de respect. Ils font des blagues et rient du fait qu'il en train de défendre les intérêts de ses concitoyens. Sincèrement, c'est un manque total de respect. Cela démontre à quel point le gouvernement conservateur n'a vraiment rien à faire des intérêts des Canadiens en ce moment.

Je reviens à la question que je veux poser à mon collègue de Winnipeg-Nord. On a vu ce que cela a fait aux États-Unis. Une, deux ou trois grandes compagnies ont le monopole du blé. Je peux nommer plusieurs documentaires qui montrent des fermiers des États-Unis interviewés. Ils ont perdu leur maison et leur famille parce qu'ils n'avaient plus d'argent. Ils ont dû fermer leur *business*.

J'aimerais que mon ami nous dise comment le gouvernement peut justifier le libre marché. Est-ce vraiment être libre que d'être à la merci des grandes entreprises américaines? Est-ce vraiment du libre marché ça?

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je remercie la députée de nous faire part de ses inquiétudes à l'égard de ce dossier important. Nous devons admettre que ce projet de loi éliminerait beaucoup d'exploitations agricoles familiales. Cette situation forcerait les agriculteurs à trouver d'autres débouchés, et pour bon nombre d'entre eux, cela signifie qu'ils devraient quitter la collectivité agricole.

C'est pourquoi des agences de presse comme *The Economist* ont dit que les collectivités rurales seront durement touchées, car les agriculteurs et leurs revenus personnels disponibles contribuent de diverses façons à la prospérité d'un grand nombre de collectivités rurales. L'adoption du projet de loi aura des effets néfastes à long terme sur nos collectivités rurales et bon nombre de producteurs de blé.

M. Ray Boughen (Palliser, PCC): Madame la Présidente, les arguments des députés d'en face sont si décousus que j'ai du mal à savoir comment amorcer ma question. Les députés de l'opposition officielle et du troisième parti semblent avoir oublié que tout ce que le gouvernement propose est déjà en place.

Depuis plusieurs années, les agriculteurs commercialisent eux-mêmes leurs légumineuses à grain, leur lin, leur canola et leur avoine. Ils commercialisent également le blé et l'orge. Je ne vois pas pourquoi tout s'effondrerait subitement. C'est tout simplement insensé. Si la Commission canadienne du blé était aussi efficace que le prétendent les députés d'en face, elle devrait étendre ses activités partout au Canada.

Quand les députés d'en face proposeront-ils que la Commission canadienne du blé s'occupe des céréales de l'ensemble du Canada?

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, en un sens, c'est une très bonne idée et, si les agriculteurs de tout le Canada voulaient faire quelque chose comme cela, je serais également disposé à le faire.

Pour une raison ou une autre, le député conservateur ne fait pas confiance aux producteurs des Prairies. S'il respectait l'intelligence des producteurs de grains des Prairies et croyait en leur capacité de prendre des décisions, il respecterait le résultat du plébiscite. Ce sont des gens qui ont l'expérience voulue. Ils travaillent dans des exploitations agricoles. Ils le font depuis de nombreuses années et les producteurs de blé ont envoyé un message très clair au gouvernement. On ne peut pas se contenter de dire que l'on est une personne et que l'on écoute ce que disent les producteurs de blé. Je ne comprends pas pourquoi le député ne les écoute pas et n'appuie pas la Commission canadienne du blé.

• (1630)

La vice-présidente: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Saint-Jean, Les inondations en Montérégie; la députée d'Halifax, L'environnement; le député de Charlottetown, Les anciens combattants.

Reprise du débat. Le député de Dartmouth—Cole Harbour a la parole.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Madame la Présidente, j'aurai le plaisir de partager mon temps de parole avec le député de Drummond.

Je prends aujourd'hui la parole pour appuyer la motion de ma collègue, la députée de Churchill, qui exhorte le gouvernement à reconnaître que les agriculteurs ont le droit démocratique de décider de l'avenir de leurs propres outils de gestion de l'offre et commissions de commercialisation. Elle demande aussi au gouvernement d'organiser un scrutin libre, en bonne et due forme, auprès de tous les membres actuels de la Commission canadienne du blé.

Travaux des subsides

En écoutant le débat, j'ai été frappé par le fait que les députés ministériels croient avoir raison et posséder les réponses. La Commission canadienne du blé existe depuis une soixantaine d'années. Elle a été mise sur pied par et pour les agriculteurs, et ses décisions sont prises par les agriculteurs dans l'intérêt des agriculteurs. Pourtant, sans même les consulter, le gouvernement décide du sort de cette commission. Il sape complètement le droit et la responsabilité que la Loi sur la Commission canadienne du blé accorde aux agriculteurs.

Les députés ministériels ont avancé des arguments pour justifier ce comportement. Ils prétendent que, parce que la majorité des agriculteurs ont voté pour eux aux élections du 2 mai, ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent. Ils prétendent aussi que la remise en cause de la commission du blé était un engagement de leur programme électoral.

Il y avait un certain nombre de choses dans le programme des conservateurs. Bien des gens les ont appuyés pour une foule de raisons, et pas nécessairement parce qu'ils étaient d'accord sur tel ou tel point. Soutenir que tous ceux qui ont voté pour les conservateurs appuyaient toutes les politiques proposées est un travestissement total du processus démocratique, et c'est irresponsable à l'extrême.

Il y a eu une consultation en septembre, et les agriculteurs ont pu s'exprimer au sujet de la décision du gouvernement. Résultat: 62 p. 100 des agriculteurs ont dit clairement que la Commission canadienne du blé devait être maintenue. S'ils ont décidé que c'était la voie à suivre, pourquoi le gouvernement rejette-t-il leur choix?

Je sais que huit, dix ou une douzaine de députés, peut-être plus, seront directement touchés par cette décision. J'ignore comment ils peuvent penser qu'ils savent tout tandis que les quelque 20 000 agriculteurs qui ont voté pour le maintien de la commission ont tort. De toute évidence, ces députés ministériels, qu'ils soient huit, dix, douze ou plus, croient qu'ils profiteront de cette décision et pensent posséder la vérité.

Il y a une autre question qui m'est venue récemment et que d'autres ont évoquée. Il s'agit de la question de l'offre de services du réseau de transport, tant pour les exportations que pour les importations. Je suis le porte-parole de l'opposition en matière de commerce international. L'un des problèmes que nous avons dans le domaine des transports au Canada, c'est celui de la capacité de transporter rapidement et de façon ordonnée les produits vers les ports pour l'exportation et de transporter les produits importés vers les marchés. Il y a de graves inquiétudes à ce sujet.

● (1635)

Il faudra qu'un jour nous parlions à la Chambre de ceux qui contrôlent le système ferroviaire au Canada et que l'on se demande si cela est dans l'intérêt du secteur, des Canadiens et du Canada. Nous étudierons cela en détail.

Si la Commission canadienne du blé est démantelée, la commercialisation, la vente et le transport de ces produits tombera entre les mains des entreprises, ou, comme certains l'ont laissé entendre, entre les mains des intérêts privés. Cependant, d'autres croient que ce ne sera pas long avant que la commercialisation et la vente de ces produits ne se retrouvent entre les mains de Cargill, un des plus gros acheteurs et spécialistes du marketing du monde. Cela poserait un problème aux agriculteurs. C'est une des raisons pour lesquelles ils ont majoritairement voté contre le démantèlement de la Commission canadienne du blé.

Nous avons déjà de la difficulté à négocier des accords commerciaux avec d'autres pays sur les moyens de mieux transporter

les biens à l'intérieur de nos frontières, que ce soit vers les marchés ou vers les ports.

Ce sont là quelques-unes de mes préoccupations concernant le transport.

Je reviens au fait que je suis frappé par le peu de respect démocratique que le gouvernement manifeste envers les agriculteurs en décidant seul de démanteler purement et simplement une organisation qui existe depuis très longtemps et est devenue une importante tradition.

Les agriculteurs continuent de se réunir pour décider comment leurs grains seront mis en marché, comment ils seront vendus et comment ils seront transportés. Ce droit leur sera retiré.

Nos vis-à-vis affirment que les agriculteurs ont besoin de liberté. Les agriculteurs sont libres. Ils peuvent voter pour dire si la mesure est oui ou non dans leur intérêt. C'est pourquoi la loi qui crée la Commission canadienne du blé et fixe les règles de son administration a été rédigée comme elle l'a été.

Si, dans leur grande sagesse, les agriculteurs jugent qu'il n'est pas dans leur intérêt de conserver la Commission canadienne du blé, ils prendront la décision voulue. Cela se retrouve clairement dans le règlement se rapportant à la Commission du blé. Cependant, les agriculteurs n'ont pas encore décidé. Ils ont plutôt décidé qu'ils voulaient que la commission reste en place et continue de protéger leurs intérêts, ce qu'elle fait depuis des années maintenant.

Les députés ministériels, qui semblent avoir peur du processus démocratique, se vantent en disant qu'ils savent mieux que quiconque ce qu'il faut faire. Ils affirment avoir le pouvoir de prendre cette décision parce que les agriculteurs ont voté pour eux le 2 mai. Pourtant, ils n'ont présenté à la Chambre aucun élément de preuve, étude d'impact ou rapport pour soutenir leur revendication selon laquelle le projet de loi sera dans l'intérêt des agriculteurs. Ils se contentent seulement de dire que c'est ce qu'ils vont faire.

Les députés du NPD et des autres partis, y compris ceux du troisième parti, ont parlé avec éloquence de l'histoire de la Commission canadienne du blé et du droit des agriculteurs de prendre eux-mêmes cette décision. C'est ce que vise cette motion. Elle ne fait que réitérer ce qui est déjà inscrit dans la loi et dans le règlement se rapportant à la Commission canadienne du blé. Elle permet aux agriculteurs qui en sont membres de prendre une décision. Elle prévoit un vote équitable, tenu en bonne et due forme par les membres de la Commission canadienne du blé, vote dont il faudra respecter le résultat. Pourtant, le gouvernement se contente de nous dire: « Pourquoi ferions-nous cela? Nous savons mieux que quiconque ce qu'il faut faire. »

● (1640)

D'après mon expérience en politique et dans d'autres domaines, je dirais que les gens directement touchés sont ceux qui savent mieux que quiconque ce qu'il faut faire. C'est pourquoi j'appuie cette motion. C'est pourquoi j'encourage fortement les députés d'en face à se rendre compte qu'ils ne sont peut-être pas toujours les mieux placés pour savoir ce qu'il faut faire et, en l'occurrence, qu'ils devraient permettre aux agriculteurs de prendre cette décision.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Madame la Présidente, le député a été chef d'un parti provincial. Il a mentionné son inquiétude devant le peu de respect de la démocratie.

Je sais qu'en raison de ses antécédents, il pense que le gouvernement devrait, quand il prend des décisions, analyser les avantages nets, ce qui serait le signe d'une conduite financière responsable.

Travaux des subsides

Quand le gouvernement a tenté de faire adopter le projet de loi C-46, la Commission canadienne du blé lui a intenté un procès. Le directeur général de la politique de commercialisation à Agriculture Canada a témoigné sous serment devant la Cour fédérale. On lui a demandé si une analyse économique avait été faite à propos des changements qu'on proposait alors d'apporter à la Commission canadienne du blé. Plus précisément, l'avocat lui a demandé si, à sa connaissance, quelqu'un du gouvernement avait fait une analyse du type qu'on lui avait décrit. Il parlait d'une analyse des avantages économiques nets. Et le directeur général a répondu que non, à sa connaissance, personne du gouvernement n'avait fait une telle analyse.

Ces renseignements figurent dans la transcription du témoignage que M. Paul Martin, directeur général de la politique de commercialisation à Agriculture Canada, a fait le 16 juillet 2007.

Quand il s'agit d'une entreprise représentant 5,6 milliards de dollars par année et dirigée par un conseil d'administration élu, le député trouverait-il irresponsable d'agir sans avoir analysé les avantages économiques nets?

M. Robert Chisholm: Madame la Présidente, il ne fait aucun doute que le gouvernement se montre grossièrement irresponsable sur le plan financier s'il prend une décision aux retombées aussi importantes sans en avoir évalué les coûts.

Le député et moi-même surveillons les négociations entreprises avec l'Europe dans le cadre de l'AECG. Il est possible que le gouvernement offre la protection des brevets aux entreprises pharmaceutiques, ce qui pourrait coûter 2,9 milliards de dollars de plus au système de santé canadien. Le gouvernement n'a pas fait la moindre étude pour déterminer si cela se produira. Voilà le niveau d'irresponsabilité dont le gouvernement continue de faire preuve envers les Canadiens.

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Madame la Présidente, ma question est très simple. Comment mon collègue qualifie-t-il un gouvernement qui ne respecte pas un plébiscite et des consultations légitimes, et qui contrevient à la loi?

• (1645)

M. Robert Chisholm: Madame la Présidente, selon moi, lorsqu'un gouvernement fait fi des droits démocratiques des agriculteurs, qu'il prend des décisions aux conséquences économiques majeures sans tenir compte de leurs répercussions sur les contribuables et qu'il enfonce la loi, il est complètement déconnecté. Il manque complètement aux devoirs prescrits par le Parlement, à savoir de respecter les Canadiens, de respecter cette institution et de faire en sorte que les députés se conduisent de façon mature et responsable dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens.

Le gouvernement montre encore une fois qu'il est complètement déconnecté et qu'il fonce tête baissée sans égard aux conséquences sur ce qui fait la trame de notre pays.

[Français]

M. François Choquette (Drummond, NPD): Madame la Présidente, d'abord, je voudrais remercier la députée de Churchill d'avoir présenté cette motion. Cette motion est vraiment très importante et elle répond avec brio à l'erreur conservatrice, c'est-à-dire au projet de loi C-18 qui propose de démanteler la Commission canadienne du blé.

Les députés trouveront peut-être étrange que je me lève à la Chambre en tant que député de Drummond pour appuyer cette motion, qui vise à reconnaître aux agriculteurs de l'Ouest le droit légitime et démocratique de décider de l'avenir de leurs propres

outils de gestion de l'offre et de leurs commissions de commercialisation.

Pourtant, ce n'est pas si étrange, car la circonscription de Drummond représente en grande partie un vaste territoire agricole et rural. Les producteurs agricoles foisonnent dans ma région, qu'ils s'agisse de producteurs laitiers, bovins, porcins, de volaille et de nombreuses céréales.

À cet égard, j'ai eu le privilège de rencontrer des représentants des producteurs laitiers récemment lorsque nous étions dans notre circonscription. Ils m'ont affirmé qu'ils sont en contact régulier avec les fermiers des autres provinces et qu'ils sont très inquiets de voir que le gouvernement conservateur agit de manière forte en forçant les fermiers de l'Ouest à se priver d'un outil qu'ils jugent essentiels pour leur assurer un prix juste et rentable pour eux, surtout dans le cas de fermes plus petites, souvent familiales.

D'ailleurs, le guichet unique pour le blé, le blé dur et l'orge est une institution qui a connu beaucoup de succès et est une composante essentielle de l'économie des Prairies. C'est la plus importante et la plus prospère des sociétés de commercialisation de céréales au monde. Les origines de la commission remontent aux années 1920, époque durant laquelle les agriculteurs de l'Ouest ont commencé à se regrouper pour commercialiser leurs céréales afin d'obtenir de meilleurs prix pour leurs récoltes. Puis, en 1943, le guichet unique a été créé, obligeant l'ensemble des agriculteurs des Prairies à commercialiser leur blé par l'entremise de la commission. La structure du guichet unique a permis la stabilité financière, la gestion prudente du risque et un approvisionnement sûr. Voilà de bonnes raisons pour appuyer cette motion. Voilà de bonnes raisons pour montrer l'importance de la Commission canadienne du blé. Ces éléments étaient extrêmement positifs pour la mise en marché axée sur l'agriculteur. Aujourd'hui, ils présentent un avantage indéniable pour les agriculteurs de l'Ouest.

Les conservateurs devraient le reconnaître. Aussi, bien que la décision du gouvernement de démanteler la Commission canadienne du blé soit lourde de conséquences sur la vie des agriculteurs, elle a été adoptée sans aucune analyse de ses répercussions sur ces derniers, et elle va à l'encontre des souhaits qu'ils ont exprimés. En effet, le 12 septembre dernier, les agriculteurs se sont prononcés en faveur du maintien de la Commission canadienne du blé à 62 p. 100. C'est incroyable. C'est un très bon résultat. Cela veut dire qu'ils veulent conserver la Commission canadienne du blé. Où étaient les conservateurs lorsque ces résultats ont été publiés? N'ont-ils pas lu les nouvelles comme tout le monde?

D'ailleurs, Allen Oberg, agriculteur et président du conseil d'administration de la Commission canadienne du blé, pense que ce gouvernement n'a aucun plan. Selon lui, le gouvernement n'a procédé à aucune analyse, et son approche est fondée uniquement sur son entêtement aveugle à faire la promotion de la liberté de marché. Je reviendrai à la fameuse liberté de marché tout à l'heure. Il a ajouté que l'approche imprudente du gouvernement mettra l'industrie céréalière canadienne en déroute, menacera l'avenir d'un secteur qui représente 5 milliards de dollars en exportations chaque année, en plus de retirer de l'argent des poches des agriculteurs. Voilà ce qui m'attriste le plus: tout cela va à l'encontre des agriculteurs canadiens pour avantager à des grandes sociétés multinationales.

Travaux des subsides

À qui va profiter cette loi? C'est la question que je me pose le plus souvent. À qui va profiter le démantèlement de la Commission canadienne du blé? Le démantèlement ne profitera pas aux agriculteurs, malheureusement, mais il profitera à des multinationales et à des gens qui s'enrichiront sur le dos des fermiers et des fermes familiales.

•(1650)

Pourquoi les conservateurs s'entêtent-ils à démanteler la Commission canadienne du blé alors que les agriculteurs des Prairies leur ont signifié leur intention contraire? Il est évident que, selon ce sondage, les conservateurs ne rendent pas service aux agriculteurs de l'Ouest.

Voyons l'exemple de l'Australie. À titre comparatif, voyons ce qui est arrivé dans ce pays à la suite du démantèlement d'une commission semblable à la Commission canadienne du blé. Avant le démantèlement de l'Australian Wheat Board, le blé australien bénéficiait d'une valeur ajoutée de 99 \$ la tonne par rapport au prix du blé américain. Après le démantèlement de l'Australian Wheat Board, les choses se sont gâtées. En effet, en décembre 2008, le prix du blé australien avait chuté à 27 \$ la tonne, un prix inférieur à celui du blé américain. En un laps de temps de trois ans à peine, les 40 000 agriculteurs qui étaient membres de l'Australian Wheat Board sont tous devenus clients de Cargill, une multinationale, une des plus importantes sociétés agro-industrielles privées au monde. Je vous le demande madame la Présidente, où est-elle établie? Elle est située aux États-Unis. Quel hasard! Est-ce que c'est ce qu'on veut aussi au Canada, soit donner notre agriculture aux Américains, aux grandes multinationales? J'espère que non.

Encore une fois, il semble que ce gouvernement laissera le champ libre aux grosses entreprises américaines, au désavantage économique de ses propres citoyens et électeurs. Encore une fois, il fera passer les intérêts du secteur privé avant l'intérêt public des Canadiens et des Canadiennes. Cela m'attriste beaucoup de voir tout cela.

D'ailleurs, dans ma circonscription, Drummond, les gens aussi sont préoccupés. Tous les agriculteurs sont inquiets des politiques actuelles des conservateurs. Ils se demandent quel est leur plan. D'abord, c'est la Commission canadienne du blé, ensuite, qu'est-ce que ce sera? À Drummondville, dans le comté de Drummond, plein de gens dépendent de la gestion de l'offre: les producteurs laitiers, les producteurs d'oeufs, etc. Présentement, ce marché est protégé grâce à la gestion de l'offre et les producteurs s'en tirent quand même assez bien. Il y a beaucoup de fermes agricoles dans le comté de Drummond et elles dépendent beaucoup de la gestion de l'offre; c'est quelque chose de très important dans mon comté. Tous les citoyens, les agriculteurs viennent souvent me voir souvent pour me demander ce qu'il se passe, où tout cela mène, ce qui va arriver, quel est le plan des conservateurs. Il y a d'abord la Commission canadienne du blé, et ensuite ce sera quoi? Est-ce que ce sera la gestion de l'offre?

Vous savez d'ailleurs que, présentement, en ce qui concerne l'accord de libre échange avec l'Union européenne, on se penche sur cette possibilité de remettre en question la gestion de l'offre. Les citoyens, les représentants des producteurs laitiers sont venus me voir pour me dire qu'il fallait absolument défendre la gestion de l'offre, qu'elle soit assurée au Québec, dans le comté de Drummond, que c'était essentiel et qu'il fallait que je me batte pour cela. Je leur ai promis que je le ferais d'ailleurs. Ici, on parle bien sûr de la Commission canadienne du blé et c'est un peu la même chose, c'est une opportunité pour nous de défendre les citoyens de l'Ouest.

Pour finir, les conservateurs parlent souvent de liberté. Ils veulent donner la liberté tant recherchée aux agriculteurs des Prairies. Ils sont pour le libre marché, pour donner la liberté aux agriculteurs, pauvres eux! Je suis d'accord avec eux, donnons-leur la liberté, mais celle de choisir, et non pas leur imposer le choix des conservateurs en le leur enfonçant dans la gorge. Ce n'est pas cela, la liberté. La liberté, c'est leur donner le choix. Il y a déjà eu un sondage mené auprès de 38 261 agriculteurs et, dans une proportion de 62 p. 100, ils sont en faveur du maintien de la Commission canadienne du blé.

•(1655)

Par conséquent, j'exhorte les conservateurs d'appuyer cette excellente motion de la députée de Churchill et de laisser les agriculteurs décider de leur avenir.

[Traduction]

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Madame la Présidente, le député de l'opposition a parlé d'abolition de la Commission canadienne du blé, mais il n'en est pas question. Il s'agit plutôt de donner aux agriculteurs la liberté de commercialiser ce qu'ils produisent.

Je me demande combien d'agriculteurs de sa circonscription lui ont dit être favorables au retour d'une situation de monopole au Québec. Pas un seul, je suppose.

Les agriculteurs de ma circonscription, Lambton—Kent—Middlesex, sont contents de s'être débarrassés du guichet unique. Aujourd'hui, ils peuvent commercialiser eux-mêmes ce qu'ils produisent.

Le député a parlé de la gestion de l'offre. Je suppose qu'il ne comprend pas qu'il n'y a absolument aucun lien. Par ailleurs, le Parti conservateur est le seul parti qui a parlé de gestion de l'offre lors de la campagne électorale. Son parti n'a jamais défendu cette idée.

Je me demande si les agriculteurs québécois voudraient revenir au monopole et au guichet unique. Qu'en pense le député?

[Français]

M. François Choquette: Madame la Présidente, je remercie mon collègue du gouvernement de sa question. En fait, ce que je lui demande et ce que tout le monde à la Chambre lui demande, c'est de respecter les agriculteurs de l'Ouest. Il parle de leur donner la liberté. Tout à fait, donnons-leur la liberté de choisir et faisons un plébiscite. Il y a déjà un sondage qui montre manifestement que les agriculteurs veulent garder la Commission canadienne du blé. S'il pense le contraire, qu'il démontre son côté démocratique et qu'il appuie l'excellente motion de la députée de Churchill. C'est une motion équilibrée, juste et qui montre une vision démocratique en demandant aux agriculteurs leur opinion.

[Traduction]

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NDP): Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'avoir rappelé aux députés l'objet du débat. Ce ne sont pas les néo-démocrates qui obligent les agriculteurs à prendre une décision, mais la loi qui l'exige. Et il se trouve que les agriculteurs demandent que l'on respecte leur vote.

Je vais porter à l'attention du député un communiqué de presse émis aujourd'hui par la Canadian Wheat Board Alliance, dans lequel l'alliance dit espérer que tous les députés appuieront la motion afin de lui redonner son droit démocratique, car ce sont vraiment les principes démocratiques qui sont en jeu. Les personnes visées par les décisions devraient pouvoir s'exprimer de façon démocratique sur ces décisions, et c'est exactement ce que la motion reconnaît.

Travaux des subsides

[Français]

M. François Choquette: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de son excellente question et de la lecture de ce communiqué de presse qui ne m'étonne pas du tout. Quand j'ai rencontré les agriculteurs et le représentant des agriculteurs pour les produits laitiers ainsi que les gens de l'UPA, ils m'ont dit être en contact régulier avec les producteurs agricoles de tout le Canada. Ces derniers leur ont dit que, pour eux, la Commission canadienne du blé était un outil essentiel et efficace leur garantissant un bon salaire et de bonnes conditions de travail. À cet égard, j'espère que les conservateurs permettront de façon démocratique aux agriculteurs de choisir ce qu'ils veulent. Veulent-ils conserver le monopole de la Commission canadienne du blé? Je crois que oui. Le plébiscite qu'il y a eu démontre que c'est le cas à 62 p. 100. Maintenant, si le gouvernement en doute, qu'il fasse un plébiscite, comme la motion le réclame.

● (1700)

[Traduction]

M. Jim Hillyer (Lethbridge, PCC): Madame la Présidente, je suis ravi de prendre la parole afin de m'opposer à cette motion.

La motion dit qu'il faut défendre le droit démocratique des producteurs de blé et d'orge de l'Ouest, mais l'absence d'un simple mot, mais d'un mot important, fait en sorte que la motion ne reflète pas les intentions réelles des députés en faveur de cette motion. Il s'agit du mot « chaque ». La motion dit actuellement ce qui suit: « [...] les agriculteurs ont le droit démocratique de décider de l'avenir de leurs propres outils de gestion de l'offre et commissions de commercialisation [...] ».

Or, pour refléter parfaitement le droit inaliénable des principaux intéressés, la motion devrait être libellée ainsi: « [...] chaque agriculteur a le droit démocratique de décider de l'avenir de ses propres outils de gestion de l'offre et commissions de commercialisation [...] ».

Cette modification reflète l'essence même du débat et l'essence même de ce pour quoi l'opposition est contre la Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation. Le parti de l'opposition officielle se proclame lui-même socialiste et, en tant que parti socialiste, il est en faveur d'un collectivisme imposé par le gouvernement. Nous, les conservateurs, n'avons rien contre l'idée de coopération ni contre les organismes coopératifs. En fait, nous savons bien que la coopération fonctionne. Toutefois, nous reconnaissons aussi que les participants à un organisme de coopération doivent y participer de leur plein gré. Autrement, il ne s'agit plus de coopération, mais de coercition. On peut bien parler continuellement de droit démocratique, mais si l'on fait abstraction des droits individuels, il n'est plus question du droit démocratique que je défends.

Hier à la Chambre, un député libéral a affirmé à juste titre que, lorsque que nous nions les droits d'un groupe, nous portons atteinte aux droits de l'ensemble de la population. Il a ensuite détourné le sens de ce principe en défendant l'élimination par le gouvernement des droits non pas d'un seul groupe d'agriculteurs, mais de nombreux groupes d'agriculteurs des Prairies.

La Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation ne retire aucun droit aux agriculteurs qui souhaitent continuer à utiliser les outils coopératifs fournis par la Commission canadienne du blé, mais elle rétablit en même temps les droits des agriculteurs qui désirent commercialiser leurs grains comme bon leur semble. Elle rétablit l'égalité de tous les agriculteurs

du pays en donnant aux agriculteurs de l'Ouest les mêmes libertés qu'à ceux de l'Ouest et de la Colombie-Britannique.

Certaines personnes ne sont pas convaincues du fait que cette motion démontre la conviction du NPD selon laquelle les gens de l'Ouest ne sont pas capables de se gouverner. J'aimerais rappeler à ces personnes la déclaration incroyable et scandaleuse faite par un député néo-démocrate, qui vit à Winnipeg. Il a affirmé que les députés qui sont des producteurs de grains de l'Ouest ne devraient ni participer au débat sur la Commission canadienne du blé, ni au vote sur le projet de loi. Il prétend que ces députés sont en conflit d'intérêts parce qu'ils croient que les agriculteurs de l'Ouest seront avantagés par la loi.

Voyons donc. Lorsque nous adoptons des projets de loi à la Chambre, nous devrions toujours songer aux intérêts de tous les Canadiens.

Permettez-moi de citer un passage de la prière que le Président récite au début de chaque séance:

Accorde-nous la sagesse, les connaissances et la compréhension qui nous permettront de préserver les faveurs dont jouit notre pays afin que tous puissent en profiter [...]

Les députés qui, selon mon collègue, se trouvent dans une situation de conflit d'intérêts ne le seraient que si le projet de loi était conçu expressément pour les avantager eux, ou les avantager eux et un petit groupe de personnes, tout en excluant les autres.

Le député dit qu'ils ne peuvent pas avoir le beurre et l'argent du beurre, mais si nous appliquons son manque de logique à chaque situation, et si nous croyons à tous les principes cités dans la prière parlementaire, les députés seraient alors contraints de se retirer de tous les débats.

Notre démocratie repose sur la notion que nous élisons des personnes pour nous représenter et pour défendre nos intérêts. Nous appelons cette enceinte Chambre des communes parce qu'elle est censée être remplie de gens ordinaires. Les députés qui sont des agriculteurs de l'Ouest ont été élus par leurs pairs, et ce en grande partie parce qu'ils pratiquent l'agriculture. Ils les ont élus en sachant pertinemment qu'ils étaient résolus à rendre la Commission canadienne du blé optionnelle, car la majorité des agriculteurs de l'Ouest croient qu'elle devrait l'être. Même ceux qui veulent utiliser la commission estiment qu'il devrait s'agir d'un choix libre.

Pourquoi les agriculteurs de l'Ouest veulent-ils que des pairs les représentent à la Chambre des communes? C'est précisément parce que ces députés sont déterminés à adopter des lois qui sont plus avantageuses pour les agriculteurs et qu'ils sont beaucoup plus susceptibles qu'un citoyen de Winnipeg de savoir ce qui est bon pour les agriculteurs de l'Ouest.

● (1705)

Par ailleurs, ce n'est pas vrai que cette question touche uniquement les producteurs de l'Ouest. L'agriculture nous touche tous. En plus de nous nourrir, l'agriculture est le moteur de n'importe quelle économie. Nous pouvons vivre sans pétrole et même sans abri, mais nous ne pouvons pas vivre sans nourriture.

Comme nous l'a rappelé le député libéral hier, il faut bien comprendre que le fait de restreindre les droits d'une personne pose une menace aux droits de tous. Ainsi, continuer à permettre au gouvernement, par le truchement de la Commission canadienne du blé, de restreindre la liberté des agriculteurs de l'Ouest compromet la liberté de tous les Canadiens.

Travaux des subsides

Le député néo-démocrate de Winnipeg devrait peut-être insister pour que je me prive de participer au débat, même si je ne suis pas un agriculteur, parce que je crois qu'en défendant les droits de chaque agriculteur, je défends mes propres droits, ceux de ma famille et ceux des citoyens de mon pays.

Le député de Winnipeg est un radical marginal. Ses collègues l'applaudissent fort chaque fois qu'il soulève ces questions. L'idéologie néo-démocrate repose fermement sur la doctrine selon laquelle Big Brother devrait tout contrôler parce que les gens ne sont pas capables de se gouverner eux-mêmes.

À l'heure actuelle, la majorité des agriculteurs de l'Ouest ont fini de récolter ce qui semble être du blé et de l'orge de très bonne qualité, qui vont nourrir des gens du monde entier. Ils ont géré cette récolte à chaque étape du processus. Ils ont fait les semis, ils ont protégé les plants, ils ont fertilisé et ils ont récolté les céréales. Or, nous pensons que ces agriculteurs sont également capables de commercialiser leurs récoltes. Ils n'ont besoin de personne, quelque part dans un centre-ville, pour leur dire quoi faire avec leurs produits.

Je conteste non seulement le libellé de la motion mais aussi son objet. Selon moi, cette motion ne découle pas d'une conviction selon laquelle il ne peut y avoir de processus démocratique en l'absence de plébiscites et de référendums. En effet, lorsqu'on a demandé aux députés néo-démocrates pourquoi les postiers n'avaient pu voter sur la grève ou sur les négociations collectives en juin, ils se sont souvenus de façon sélective du principe selon lequel notre démocratie permet la nomination de représentants chargés de prendre des décisions en notre nom.

Comme je l'ai mentionné hier, lorsque le gouvernement libéral a adopté une loi autorisant le mariage entre personnes de même sexe sans tenir un référendum, il a justifié sa mesure en faisant valoir très justement que les démocraties occidentales se fondent sur le principe selon lequel la majorité ne peut pas imposer son point de vue aux minorités et que les personnes ont des droits individuels qu'aucune majorité n'a le droit de rejeter au moyen d'un vote.

Pourtant, aujourd'hui, les libéraux et les néo-démocrates prétendent qu'adopter ce projet de loi sans tenir de référendum équivaudrait à piétiner les principes de la démocratie. Comme ils savent que c'est faux, je ne peux m'empêcher de croire qu'ils ont une autre raison d'agir ainsi. Les partis de l'opposition accusent les conservateurs d'être motivés par des principes idéologiques. S'ils parlent des principes de la liberté et de l'égalité, je suis coupable en effet.

Au fil des ans, les conservateurs ont toujours dit très clairement qu'ils avaient l'intention d'offrir aux producteurs de grains de l'Ouest la liberté de choix en matière de commercialisation. C'est une promesse électorale souvent réitérée, et c'en était encore une au cours de la campagne électorale de 2011. Des électeurs nous ont manifesté leur appui partout au pays, et de façon fortement majoritaire dans les Prairies, surtout dans les circonscriptions où vivent les producteurs de grains. Nous avons obtenu cet appui pour bien des raisons, notamment notre volonté de soutenir l'économie, de rendre le système de justice plus équitable et d'abolir le registre des armes d'épaule.

Les électeurs des régions rurales des Prairies comprenaient très bien que, en votant conservateur, ils favorisaient l'élection d'un gouvernement conservateur majoritaire. Ils savaient que, si nous formions un gouvernement majoritaire, nous allions mettre un terme au monopole de la Commission canadienne du blé.

● (1710)

[Français]

Dans le discours du Trône de juin 2011, notre gouvernement a réitéré son engagement à donner aux producteurs de l'Ouest canadien la liberté de vendre leurs récoltes de blé et d'orge sur le marché libre.

[Traduction]

Cet engagement figurait dans le discours du Trône. La Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation concrétise des promesses électorales répétées depuis des années. Elle concrétise une promesse électorale faite en 2011 et un engagement pris dans le discours du Trône.

Nous avons fait une promesse et nous sommes déterminés à la tenir. Aucun être raisonnable ne peut dire honnêtement qu'il n'est pas démocratique de tenir une promesse électorale claire et précise. Au contraire, tout être raisonnable sait qu'un gouvernement élu démocratiquement doit tenir ses promesses électorales. Ce serait passer outre à notre devoir démocratique que de permettre à un petit groupe de voter et de nous soustraire ainsi à notre responsabilité de tenir les promesses que nous avons faites à tous les électeurs.

Les libéraux et les néo-démocrates n'ont aucun scrupule à piétiner les principes qu'ils prétendent défendre, dans l'espoir d'amener la population à croire le contraire. Comment des partis qui prétendent être du côté du Canadien ordinaire, qui se dressent en défenseurs des droits des minorités, peuvent-ils trouver acceptable que les agriculteurs qui souhaitent le maintien de la CCB puissent vouloir l'imposer à leurs voisins qui espèrent son démantèlement? Nous offrons aux producteurs de grains, à tous et à chacun des producteurs de grains de l'Ouest, le libre choix en matière de commercialisation.

L'opposition continue de déformer les faits et montre que ses motivations ne sont pas sincères lorsqu'elle dit aux gens que nous abolissons la Commission canadienne du blé. L'unique objectif du projet de loi est de rendre la participation à la Commission canadienne du blé facultative. Ainsi, l'organisation coercitive deviendra une organisation coopérative. Les agriculteurs qui voudront faire appel à ses services pourront le faire et ceux qui ne le voudront pas n'auront pas à le faire. Même si 99 p. 100 des agriculteurs souhaitent avoir recours à ses services, ils n'ont pas pour autant le droit d'obliger à le faire le 1 p. 100 qui ne veut pas.

Si la majorité des agriculteurs souhaite réellement faire appel aux services de la Commission canadienne du blé, pourquoi imposer un monopole? Cette dernière prospérera en l'absence de la minorité. Il ne faut pas céder à la peur. Il faut nous tourner vers l'avenir, un avenir où les producteurs pourront gérer leurs entreprises comme jamais auparavant, en profitant de la transparence des prix et en décidant à qui vendre leur grain, où de jeunes agriculteurs pourront enfin avoir les outils dont ils ont besoin pour réaliser leurs rêves et où des entrepreneurs du secteur agricole pourront tirer profit de l'innovation et ajouter de la valeur à leur récolte.

L'avenir de l'industrie agricole au Canada est prometteur. Nous voulons offrir de nouveaux débouchés au marché céréalier, donner à tous les cultivateurs de blé et d'orge de l'Ouest les droits démocratiques de propriété sur lesquels notre nation s'est bâtie, les mêmes droits que ceux dont bénéficient les agriculteurs de la Colombie-Britannique et de l'Est du Canada. La Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation leur donnera les droits et les possibilités qu'ils méritent largement. Elle protégera leurs libertés démocratiques.

Initiatives parlementaires

Ces cinq dernières années, le gouvernement a travaillé d'arrache-pied avec les agriculteurs pour les aider à prendre de l'expansion, stimuler l'économie canadienne et tirer parti des avantages naturels que sont nos terres et nos ressources. Nous avons consulté les agriculteurs, ainsi que toutes les autres parties intéressées.

En conclusion, j'espère que les députés témoigneront leur appui envers les agriculteurs de l'Ouest du Canada, le même appui que celui dont bénéficient les agriculteurs de toutes les autres régions du Canada, en appuyant la Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation. Mes collègues à la Chambre peuvent aider les agriculteurs de l'Ouest du Canada à tirer parti de cette nouvelle occasion qui s'offre à eux.

[Français]

La vice-présidente: Comme il est 17 h 15, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toutes questions nécessaires à l'expédition des travaux des subsides.

La mise aux voix porte sur la motion.

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La vice-présidente: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La vice-présidente: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La vice-présidente: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

La vice-présidente: Convoquez les députés.

Après l'appel de la sonnerie:

• (1715)

Mme Chris Charlton: Madame la Présidente, je demande que le vote soit reporté jusqu'à demain, après la période des questions orales.

La vice-présidente: Le vote est reporté à demain, après la période des questions orales.

L'hon. Gordon O'Connor: Madame la Présidente, je vous demanderais de déclarer qu'il est 17 h 30.

La vice-présidente: Y a-t-il consentement unanime pour faire comme s'il était 17 h 30?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC) propose que le projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui au sujet de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes). Ce projet de loi fait suite à mon projet de loi précédent,

le projet de loi C-268, qui a fait de la traite des enfants ou des personnes d'âge mineur une infraction passible de peines sévères au Canada. Le projet de loi C-268, qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2010, est désormais une loi en vigueur qui est appliquée partout au Canada, notamment dans une affaire qui s'est produite récemment à Ottawa.

Le projet de loi C-268 a été appuyé par des députés de plusieurs partis au cours de la dernière législature. Je prends un instant pour remercier les députés du Parti conservateur, du NPD, du Parti libéral et du Parti vert d'avoir manifesté leur intention d'appuyer le projet de loi C-310. Ces appuis sont la preuve que les députés des deux côtés de la Chambre sont déterminés à combattre la traite des personnes.

L'expression « traite des personnes » est souvent confondue, en anglais, avec le passage de clandestins, c'est-à-dire le transport illégal de personnes par-delà des frontières internationales. Pour les besoins de notre débat de ce soir, la définition de la traite des personnes doit être claire.

La traite des personnes est le trafic d'êtres humains pour les exploiter sexuellement, leur faire faire des travaux forcés ou les réduire à d'autres formes d'esclavage. La traite des personnes n'est rien de moins qu'une forme moderne d'esclavage. Mon projet de loi vise à combattre l'asservissement des personnes pour en faire des esclaves au Canada et à l'étranger.

Je voudrais commencer par parler de l'affaire qui s'est produite récemment à Ottawa et que j'ai mentionnée il y a un instant. Par cet exemple, je veux vous permettre de voir la réalité de la traite des personnes au Canada. La semaine dernière, la police de Montréal a arrêté Jamie Byron, qui a été inculpé par la police d'Ottawa de plusieurs infractions sérieuses liées à la traite de personnes, y compris la traite d'une mineure. M. Byron, qui est considéré comme un individu violent, est aussi recherché à Toronto pour avoir commis un vol qualifié, proféré des menaces et possédé une arme dangereuse.

J'invite les députés à prendre un instant pour songer au fait qu'à quelques coins de rue de la Chambre des communes, Jamie Byron forçait des filles d'âge mineur à se prostituer. Les méthodes qu'il utilisait étaient particulièrement odieuses. Dans un hôtel du centre-ville d'Ottawa, une jeune fille de 17 ans venant de Windsor, en Ontario, a été privée de nourriture jusqu'à ce qu'elle accepte de se prostituer. Ce n'est rien de moins que de l'esclavage.

En tant que parlementaires, nous devons être résolus à éradiquer toute forme d'esclavage, tant au Canada qu'à l'étranger. Le premier article du projet de loi C-310 modifierait le Code criminel en ajoutant les infractions relatives à la traite des personnes, actuellement prévues aux articles 279.01 et 279.011, à la liste des infractions commises à l'étranger pour lesquelles les citoyens canadiens et les résidents permanents pourraient être poursuivis au Canada. En raison de sa nature, la traite des personnes est un problème de portée internationale.

Le Canada a la réputation d'être un pays source, un pays de transit et une destination pour la traite des personnes. Voici ce qu'on peut lire à l'article 279.01 concernant la traite de personne:

Quiconque recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge une personne [...] ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une telle personne, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation commet une infraction...

Initiatives parlementaires

J'aimerais présenter un exemple concret de la façon dont les modifications proposées dans le projet de loi C-310, visant à étendre la juridiction extraterritoriale à la traite des personnes, s'appliqueraient dans le cadre d'une affaire de traite internationale des personnes.

Souvent, les affaires de traite des personnes ont une résonance internationale, car les trafiquants recrutent les victimes dans un pays donné, avant de les envoyer dans un pays tiers. Par exemple, si un trafiquant canadien recrutait, transportait, transférait, recevait, détenait ou contrôlait ses victimes en Roumanie, en vue de les exploiter au Canada, ou même en Roumanie, les modifications proposées dans le projet de loi C-310 feraient en sorte qu'il pourrait être tenu criminellement responsable au Canada.

Cependant, si le trafiquant revenait au Canada aujourd'hui, sans avoir été accusé ou arrêté en Roumanie, il ne serait coupable d'aucune infraction en vertu des dispositions actuelles de la loi. Cette modification ferait également en sorte que les infractions liées à la traite des personnes prévues dans le Code criminel canadien s'appliquent aux Canadiens accusés de traite de victimes canadiennes dans un ou entre plusieurs pays étrangers.

Prenons un exemple concret. John Wrenshall est un Canadien qui purge 25 ans dans une prison américaine parce qu'il a exploité sexuellement des enfants dans un bordel en Thaïlande. Il recrutait, détenait et contrôlait des garçons, parfois âgés d'à peine quatre ans, et il faisait en sorte que des adeptes du tourisme sexuel international visant des enfants visitent son bordel. M. Wrenshall a même admis au tribunal que son bordel était lié à un réseau thaïlandais de trafic sexuel à l'intention des pédophiles.

• (1720)

Les autorités américaines ont arrêté M. Wrenshall au Royaume-Uni après qu'il eut quitté la Thaïlande. Un certain nombre d'accusations ont été portées contre lui, y compris celle d'avoir aidé et encouragé des Américains à agresser sexuellement des enfants à l'étranger.

Toutefois, si M. Wrenshall était parvenu à rentrer au Canada, nous n'aurions pas pu le poursuivre pour la traite de personnes, étant donné que les infractions pertinentes ne s'appliquent pas à l'extérieur du territoire canadien.

Je signale aussi que le changement proposé s'appliquerait aux individus qui s'adonnent à la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle, de travail forcé ou d'esclavage. Cette disposition est importante, parce que nous savons que des hommes, des femmes et des enfants ont été recrutés à l'étranger et envoyés au Canada à des fins de travail forcé.

Les lois extraterritoriales sont régies par un certain nombre de principes du droit international. La modification renfermée dans le projet de loi C-310 serait visée par le principe de la nationalité, qui peut être défini ainsi: Les États peuvent exercer leurs compétences relativement aux actes commis par leurs ressortissants, peu importe l'endroit où ces actes sont commis.

Le Canada a désigné un certain nombre d'infractions graves du Code criminel comme des infractions extraterritoriales, notamment celles qui ont trait à l'exploitation sexuelle d'enfants par des touristes sexuels canadiens. Ces infractions se trouvent à l'article 7.4 du Code criminel.

Il y a trois motifs principaux pour désigner une infraction criminelle comme étant une infraction extraterritoriale. Je vais les expliquer dans le contexte de la traite des personnes.

Premièrement, une infraction extraterritoriale de traite des personnes permettrait au Canada d'arrêter les Canadiens qui ont quitté le pays dans lequel ils s'adonnaient à la traite de personnes pour tenter d'éviter d'être punis ici au Canada.

Deuxièmement, une infraction extraterritoriale de traite des personnes permettrait de faire en sorte que justice soit rendue lorsque l'infraction a été commise dans un pays qui n'a pas de système judiciaire rigoureux ou de lois sévères contre la traite des personnes.

Finalement, une infraction extraterritoriale de traite des personnes montrerait clairement que le Canada ne va pas tolérer que ses propres citoyens s'adonnent à la traite de personnes n'importe où dans le monde.

Même s'il ne serait pas conventionnel de commencer à appliquer la compétence extraterritoriale à chaque infraction du Code criminel, il existe des précédents internationaux importants dans le cas des infractions liées à la traite des personnes. Par exemple, un certain nombre de pays, y compris l'Allemagne, Chypre et le Cambodge, ont donné une portée extraterritoriale à leurs infractions nationales de traite des personnes, de façon à pouvoir poursuivre leurs propres citoyens, peu importe où l'infraction a été commise.

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée exige que les États Parties établissent leurs compétences pour faire enquête, poursuivre et punir les contrevenants qui ont commis une infraction en vertu du protocole à la convention contre la traite des personnes. Le Canada a fait cela.

Toutefois, le livret à l'intention des parlementaires, publié en 2009 par les Nations Unies, sur la lutte contre la traite des personnes signale également que la Convention contre la criminalité transnationale organisée encourage l'établissement de compétences extraterritoriales. En 2003, le guide des ressources des Nations Unies sur les instruments juridiques régionaux internationaux, les engagements politiques et les pratiques recommandées disait:

L'adoption de lois pénales extraterritoriales contre la traite des personnes est l'une des nombreuses mesures intersectorielles et interdisciplinaires qui s'imposent pour lutter efficacement contre ce phénomène.

Le guide des Nations Unies disait également ceci:

Les lois extraterritoriales doivent être considérées de façon réaliste comme l'une des nombreuses mesures complémentaires requises pour éliminer la traite des personnes, éventuellement de pair avec une volonté politique et sociale et une coopération en vue de venir à bout de ce phénomène mondial.

Avant de déposer le projet de loi C-310, j'ai consulté de nombreux intervenants, notamment des organismes d'application de la loi, des procureurs et des organismes non gouvernementaux, sur la question des infractions extraterritoriales.

Après mûre réflexion, je vais chercher à présenter un amendement favorable à l'étape de l'étude en comité pour ajouter les articles 279.02 et 279.03 à cette disposition. Il s'agit des infractions liées à l'obtention d'un avantage matériel, notamment pécunière, de la traite des personnes et à la rétention ou à la destruction de documents dans le cadre de la traite des personnes. On s'assurerait ainsi que toutes les activités liées à la traite des personnes soient visées par les infractions extraterritoriales, de sorte qu'aucun trafiquant canadien n'ait la chance de passer à travers les mailles du filet.

Le deuxième article du projet de loi C-310 modifierait la définition d'« exploitation » dans le contexte de l'infraction liée à la traite des personnes afin d'accorder aux tribunaux un moyen supplémentaire facilitant la preuve au moment de déterminer si une personne a été exploitée.

Initiatives parlementaires

Notre Code criminel prévoit déjà des moyens facilitant la preuve. En fait, on en trouve un au paragraphe 153(1.2) du Code criminel, qui apporte des éclaircissements aux tribunaux sur ce que constitue l'exploitation sexuelle d'un mineur.

Il y en a également un de prévu au paragraphe 467.11(3), qui précise davantage ce que constitue la participation à un crime organisé.

• (1725)

Cet amendement découle de consultations menées auprès de responsables de l'application de la loi, d'avocats et de procureurs, qui ont eu de la difficulté à prouver des actes d'exploitation et de traite de personnes en vertu de la définition actuelle du mot « exploitation ». Ils estiment que la formulation actuelle de cette définition pousse les tribunaux à donner une interprétation trop étroite à l'« exploitation ». La définition actuelle repose sur l'hypothèse que la victime a tellement craint pour sa sécurité ou pour celle d'une personne qu'elle connaissait qu'elle a été obligée de fournir un travail ou des services. On a souvent interprété cette situation comme une crainte pour sa propre sécurité physique.

Dans son ouvrage marquant sur la traite des personnes au Canada intitulé *Invisible Chains*, Benjamin Perrin, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique, écrit qu'on pourrait soutenir que la sécurité ne se résume pas à la protection contre les torts physiques, mais qu'elle devrait également englober les torts psychologiques et affectifs. Il souligne qu'au Canada, la définition de l'expression « traite des personnes » ne comprend pas les méthodes d'exploitation qui sont énoncées dans le protocole de Palerme, établi par les Nations Unies, dont voici un extrait:

L'expression « traite des personnes » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.

Cet amendement vise principalement à fournir aux tribunaux un outil qui indique clairement les facteurs à prendre en compte pour déterminer s'il y a eu exploitation. Dans l'amendement, je propose d'inclure « le recours ou la menace de recourir à la violence, à la force ou à d'autres formes de coercition et de moyens frauduleux ».

Après réflexion, j'estime qu'il serait utile d'inclure également « le recours à la tromperie et l'abus de confiance, de pouvoir ou d'autorité », comme dans le cas du premier article de ce projet de loi lorsqu'il a été présenté au Parlement.

Je proposerai également, lors de l'étude en comité, un amendement amical pour apporter ces changements mineurs, pour faire en sorte que le projet de loi soit bien ciblé et qu'il permette d'atteindre l'objectif visé.

J'aimerais parler de la rétroaction que j'ai déjà reçue de divers intervenants au sujet du projet de loi C-310.

Jamie McIntosh, de l'organisation International Justice Mission, a déclaré ceci:

La traite des personnes dépasse souvent les frontières internationales et des hommes, des femmes et des enfants vulnérables sont victimes de sa portée dévastatrice. Les trafiquants, y compris ceux qui ont la citoyenneté canadienne, poursuivront leurs activités illicites s'ils sont convaincus d'être à l'abri de toute punition. L'élargissement du pouvoir de poursuivre des Canadiens pour avoir fait de la traite de personnes à l'étranger constitue une étape importante dans la lutte contre cette activité criminelle. En tant que pays, nous devons nous engager à poursuivre les Canadiens qui se livrent à ce genre d'activités criminelles, quel que soit l'endroit où elles ont eu lieu.

Le professeur de droit Benjamin Perrin, de l'Université de Colombie-Britannique, a dit ceci:

Les individus qui font la traite de personnes ont été à l'abri des poursuites pour leurs activités ignobles, en partie parce que les lois criminelles canadiennes ne sont pas suffisamment explicites pour clairement préciser toutes les tactiques employées par ces exploitateurs [...] J'exhorte l'ensemble des parlementaires à appuyer cette initiative.

Timea Nagy, une survivante de la traite de personnes, dirige actuellement l'organisme Walk with Me. Elle a écrit ceci:

En tant que survivante de la traite internationale de personnes, je collabore avec les autorités policières canadiennes pour venir en aide aux victimes de ce trafic et je suis absolument emballée par cette mesure législative [...] Ce projet de loi aidera les organismes canadiens d'application de la loi et les procureurs à s'acquitter de leur tâche et à signaler aux individus qui se livrent à ce genre d'activités criminelles dans le monde que le Canada ne tolère pas ce genre d'atteinte à la dignité humaine.

Je pourrais citer bien d'autres experts et organisations, mais le temps me manque. Il est important que le Parlement continue à agir pour lutter contre cet esclavage des temps modernes. La traite des personnes constitue un acte criminel sur la scène autant nationale qu'internationale et cette mesure législative vise à s'y attaquer.

En appuyant le projet de loi C-310, les députés jouent un rôle important pour renforcer les outils utilisés par les autorités policières et les procureurs et pour obtenir justice pour les victimes de trafic de personnes, au Canada et à l'étranger.

• (1730)

M. Earl Dreeshen (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais remercier la députée de Kildonan—St. Paul de tous les efforts qu'elle a déployés au fil des ans pour protéger les jeunes et les personnes vulnérables ici et à l'étranger.

Pourrait-elle expliquer pourquoi il est si important que nous examinions les infractions relatives à la traite des personnes qui sont commises à l'étranger par des citoyens canadiens?

Mme Joy Smith: Monsieur le Président, c'est une question très importante parce que c'est au coeur même du projet de loi.

Premièrement, reconnaître l'infraction relative à la traite des personnes commise à l'étranger nous permettrait d'arrêter les Canadiens qui ont quitté le pays quand ils ont commencé à se livrer à la traite des personnes pour éviter d'être punis ici au Canada.

Deuxièmement, reconnaître l'infraction relative à la traite des personnes commise à l'étranger ferait en sorte que justice soit rendue lorsque l'infraction a été perpétrée dans un pays qui n'est pas doté de lois sévères en matière de traite des personnes ni d'un système judiciaire rigoureux.

Troisièmement, reconnaître l'infraction de traite des personnes commise à l'étranger indiquerait clairement que le Canada ne tolérera pas que ses propres citoyens s'adonnent à la traite des personnes, peu importe l'endroit.

[Français]

M. Pierre Jacob (Brome—Missisquoi, NPD): Monsieur le Président, dans le but de lutter contre l'exploitation sexuelle des femmes canadiennes, comment le législateur pourrait-il mieux encadrer ce crime dans ce projet de loi?

[Traduction]

Mme Joy Smith: Monsieur le Président, je suis désolée, mais je n'ai pas saisi la première partie de la question.

Je vais cependant dire que ce qui importe, c'est d'appuyer ce projet de loi pour veiller à ce que les individus qui se livrent à la traite des personnes ici au Canada, mais aussi ceux qui vont à l'étranger et qui font la traite d'enfants, sauront qu'ils seront poursuivis ici au Canada, même s'ils mènent leurs activités dans un pays doté d'un système judiciaire ou de lois relatives à la traite des personnes très laxistes. C'est très important.

Initiatives parlementaires

[Français]

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir déposé ce projet de loi. Ma collègue a-t-elle une idée du nombre de Canadiens touchés par ce projet de loi?

[Traduction]

Mme Joy Smith: Monsieur le Président, nous ne connaissons malheureusement pas le nombre exact, mais bien des Canadiens sont allés dans d'autres pays pour exploiter des enfants. L'affaire *Bakker* est très bien connue. Le récent cas de M. Wrenshall l'est aussi. Il y a de nombreux cas où des individus ont non seulement exploité des enfants, mais sont également revenus au pays et ont tenté de faire entrer au Canada des enfants du pays où ils étaient. Ce projet de loi mettrait un terme à ces activités.

• (1735)

[Français]

M. Pierre Jacob (Brome—Missisquoi, NPD): Monsieur le Président, le projet de loi C-310, qui vise à modifier le Code criminel, clarifie la législation relative à la traite des personnes, phénomène global qui requiert de la part du législateur une approche transnationale.

Ce projet de loi modifie deux dispositions du Code criminel relatives à la traite des personnes. Le premier changement modifie l'article 7 du Code criminel sous forme d'ajout. Il reconnaît formellement la traite des personnes comme infraction extraterritoriale passible de poursuites au Canada, tant pour les Canadiens que pour les résidents permanents.

Le deuxième changement modifie l'article 279.04 du Code criminel. Il vise à préciser la définition du concept d'exploitation. Ainsi, « [...] le tribunal peut notamment prendre en compte les faits suivants: a) l'accusé a utilisé ou menacé d'utiliser la violence; [...] c) l'accusé a utilisé ou menacé d'utiliser toute autre forme de contrainte; d) l'accusé a fait des déclarations trompeuses ou utilisé d'autres moyens frauduleux » en vue de déterminer s'il y a exploitation ou non. Il est à noter que le projet de loi englobe également dans le concept d'exploitation le prélèvement d'organes ou de tissus par la force, la violence ou la contrainte.

Plusieurs professionnels du droit ont émis des réserves sur la législation actuelle qui, selon eux, manquait de détails permettant aux tribunaux de prouver l'infraction d'exploitation. En reprenant le contenu de l'article 3 du Protocole de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le législateur tend à harmoniser le droit interne avec le droit international dans le domaine de la traite des personnes. Ainsi, en vertu de cet article:

[...] L'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes;

S'agissant du caractère extraterritorial des infractions visées par les articles 279.01 et 279.011 du Code criminel, le législateur reprend ici des principes issus du droit international afin de lutter contre la traite des personnes, qui doit être fermement condamnée. Le renforcement de la loi relativement à ces infractions ne peut donc qu'être approuvé, et ce projet de loi est une solution pour endiguer ce fléau transnational.

En apportant ces modifications au Code criminel, le Canada ne fait que respecter ses engagements internationaux. Le Canada a signé cette convention et ses protocoles en 2000 et les a ratifiés en 2002. Par conséquent, il est tenu de légiférer en vue de faire reconnaître la traite des personnes comme une infraction.

Le débat en deuxième lecture de ce projet de loi émanant d'une députée permet de rappeler qu'il faut faire la différence entre la traite des personnes et le passage de clandestins, non visé ici par les modifications législatives. Le passage de clandestins se définit comme un crime commis par toute personne permettant la migration illégale d'autres personnes au moyen du déplacement planifié d'un individu en vue de lui permettre de traverser une frontière d'un pays donné. La traite des personnes suppose, en revanche, la prise en charge de personnes vulnérables à des fins d'exploitation de diverses natures, généralement sexuelle et à des fins de travail forcé, par différents moyens contraignants.

S'agissant des personnes victimes de la traite des personnes au Canada, ce sont malheureusement les femmes et les filles autochtones qui sont les plus touchées et exploitées sexuellement.

• (1740)

S'agissant enfin de l'exploitation à des fins de travail forcé, ce phénomène est tout aussi présent au Canada. Les personnes au cœur de cette forme d'esclavage au XXI^e siècle profitent du statut juridique précaire des étrangers qui sont sous leur contrôle, souvent des immigrants clandestins. Ces derniers, conditionnés, ont souvent peur de témoigner sous peine de se voir eux-mêmes détenus ou déportés vers leur pays d'origine.

En conclusion, je tiens à exprimer mon soutien à ce projet de loi émanant d'une députée de ce Parlement, qui vise une harmonisation avec le droit international.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots à ce sujet. J'ai eu l'occasion de lire certaines des observations du porte-parole libéral en matière de justice et de droits de la personne, et je crois qu'il en a parlé de façon très juste. Je vais donc citer certaines des observations qu'il a déjà dites à la Chambre, puisqu'il a compris ce dossier et en a saisi l'importance mieux que quiconque.

Je répète de nouveau ce qu'il a dit à la Chambre:

Nous savons que ce commerce grotesque de vies humaines rapporte plus de 12 milliards de dollars par année.

En d'autres mots, il dit que la traite des personnes est si payant que: « [c]'est le crime international qui croît le plus rapidement au monde. Nous savons que la majorité des victimes de la traite sont des filles et des femmes de moins de 25 ans et que beaucoup de victimes sont des enfants. »

L'UNICEF a évalué à 1,2 million le nombre d'enfants dans le monde qui sont victimes de la traite des personnes chaque année. L'Organisation internationale du travail estime que 2,5 millions d'enfants victimes de la traite sont actuellement utilisés pour le travail forcé.

Il a aussi parlé de sa fille, qui l'a toujours conseillé en lui faisant comprendre l'ampleur du problème et en insistant pour que la Chambre des communes prenne des mesures pour y mettre un terme.

Il continue en disant, et je cite: « En vérité, la traite transfrontalière des personnes est une industrie criminelle de plusieurs milliards de dollars qui hante les forces de l'ordre, qui se moque de nos lois sur l'immigration, qui menace de propager des maladies dans le monde et qui constitue une violation de chacun de nos droits fondamentaux ».

Le porte-parole libéral en matière de justice et de droits de la personne n'a pas été en mesure d'intervenir aujourd'hui à la Chambre pour dire cela. Je tenais seulement à rappeler ses propos.

Je considère cette question en fonction de mon expérience personnelle. Je me souviens d'un séjour aux Philippines en 1993. Après m'être entretenu avec des habitants du coin, je me souviens clairement de ce que m'avait raconté un colonel des forces armées des Philippines. On avait dit à l'une de ses filles qu'elle pourrait aller travailler dans un restaurant au Canada et que ce serait une occasion extraordinaire pour elle. Elle était excitée à l'idée de venir ici et de profiter de cette occasion. Elle croyait que ce serait une bonne chose pour elle. Toutefois, lorsqu'elle est arrivée, elle a rapidement constaté que les gens qui lui avaient proposé de la faire venir au Canada voulaient en fait la soumettre ici au commerce sexuel.

Bien entendu, le colonel était furieux lorsqu'il a appris ce qui s'était passé. Il a pu sortir sa fille de cette situation horrible et la faire revenir aux Philippines. J'en suis d'ailleurs très heureux. Toutefois, comme je n'étais pas en politique depuis longtemps en 1993, cette histoire m'a profondément marqué à cause de l'agitation du colonel lorsqu'il racontait cette histoire et de ce qui aurait pu arriver si ce père n'avait pas été aussi soucieux du sort de sa fille et s'il n'avait pas été en mesure de la sortir de cette situation au Canada.

Plusieurs années plus tard, j'ai participé à une sorte de conférence parlementaire au Kansas. C'est cette activité qui m'a permis de mieux évaluer la gravité de ce problème dans le monde. J'ai participé à un comité à titre d'observateur, et il s'adonnait qu'il portait sur la traite des personnes, notamment sur le commerce sexuel.

● (1745)

J'ai été stupéfait d'entendre les chiffres. On ne parlait pas des rares cas de femmes amenées ici pour être exploitées, ce qui existe bel et bien aujourd'hui en Amérique du Nord. On ne parlait pas de quelques cas ou d'une centaine de cas tout au plus, mais plutôt de milliers de femmes exploitées au moyen de la traite de personnes. Cela m'a ouvert les yeux et, depuis lors, j'essaie de me renseigner le plus possible sur la question.

Je suis au courant du projet de loi que la députée a présenté à la Chambre et je me rappelle le projet de loi précédent qu'elle a présenté et des discussions qui l'ont entouré. De nombreux Winnipegois ont suivi ce dossier puisqu'il s'agissait d'une question importante pour eux. Bien des gens s'enflamment lorsqu'ils parlent de ce sujet.

Lorsque je me suis renseigné sur le sujet il y a environ un an, on m'a dit qu'environ 80 p. 100 de la traite de personnes qui se fait à l'échelle mondiale est d'ordre sexuel. L'exploitation sexuelle évoque soit la prostitution, soit la production de matériel pornographique.

Plus j'étudie cette question, plus je suis stupéfait par les situations dans lesquelles se trouvent souvent les personnes victimes d'exploitation, ainsi que par le jeune âge de celles-ci. La députée de St. Paul's a mentionné un cas en particulier, concernant, si je ne m'abuse, un bambin de quatre ans. Le pourcentage d'enfants de moins de 10 ans victimes d'exploitation sexuelle est beaucoup trop élevé. À mon avis, bien des gens seraient non seulement attristés, mais révoltés d'entendre ces chiffres.

Initiatives parlementaires

Il y a aussi l'esclavage. On estime qu'entre 20 et 30 millions de personnes subissent une forme d'esclavage.

Quand on voit l'étendue de l'exploitation, les répercussions que cela a sur la société et le rôle que le Canada pourrait jouer sur la scène internationale, il me semble qu'un projet de loi comme celui-ci est digne d'intérêt. Le Canada peut jouer un rôle de chef de file. Tout comme d'autres pays, avant lui, il peut reconnaître l'exploitation qui existe sur la planète. Nous pouvons prendre des mesures pour améliorer les choses.

Nous voulons envoyer un message aux Canadiens pour leur dire que le Canada a des lois et que nous nous attendons à ce que la population les respecte. Toutefois, en tant que pays souverain, nous avons la capacité de veiller à ce que les Canadiens qui commettent ces crimes odieux à l'étranger en subissent les conséquences.

Je crois que les Canadiens et les politiciens seraient fort enclins à chercher des moyens permettant à la société de dire que certaines choses sont inacceptables et doivent faire l'objet de sanctions. Pour ce qui est de ce projet de loi, je crois qu'il devrait être étudié en comité afin qu'on obtienne des commentaires d'intervenants.

● (1750)

La députée a indiqué qu'elle souhaitait apporter quelques amendements favorables; nous sommes impatients de les voir.

Au bout du compte, je suis convaincu que la coopération sera au rendez-vous et qu'on tentera de faire la bonne chose à l'égard de ce genre d'exploitation.

M. Robert Goguen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur le projet de loi présenté par ma collègue la députée de Kildonan—St. Paul, pour nous permettre de mieux tenir responsables de leurs crimes ceux qui pratiquent la traite des personnes.

Le projet de loi d'initiative parlementaire C-310 propose deux modifications au Code criminel pour lutter contre la traite des personnes. J'appuie ce projet de loi et je félicite ma collègue de son engagement indéfectible sur cette question. J'exhorte tous les députés à faire en sorte que ce projet de loi soit rapidement adopté.

Tout d'abord, ce projet de loi permettrait de poursuivre les citoyens canadiens ou résidents permanents qui commettent l'infraction de traite des personnes en vertu de l'article 279.01 du Code criminel ou de l'article 279.011 qui porte sur l'infraction spécifique de traite des enfants à l'étranger. Autrement dit, le projet de loi propose de donner au Canada le pouvoir d'intenter des poursuites extraterritoriales concernant deux des infractions de traite des personnes.

Initiatives parlementaires

J'appuie ces propositions de modification et je signale au passage que c'est grâce à un autre projet de loi d'initiative parlementaire présenté par la députée de Kildonan—St. Paul qu'a été créée l'infraction de traite visant spécifiquement les enfants. Cette disposition est entrée en vigueur l'année dernière avec l'appui généralisé du Parlement. Je constate que le projet de loi dont nous sommes saisis ce soir semble avoir le même appui généralisé. Cette infraction entraînerait des peines de prison minimales obligatoires pour les trafiquants d'enfants, ce qui est bien mérité pour ce genre de crime.

Normalement, le Canada ne se déclare pas compétent pour tenter des poursuites dans le cas de crimes commis à l'étranger. Le Canada n'est pas le seul dans ce cas, et cette non-compétence dans le cas de crimes commis à l'étranger s'explique par le principe du respect de la souveraineté de l'État où l'infraction a eu lieu. Les rares fois où le Canada a exercé son pouvoir de poursuite, c'était parce qu'il y avait un consensus international en ce sens, ce qui se produit en général lorsqu'il existe un traité international auquel le Canada est partie.

L'exemple peut-être le plus connu de ce genre de situation au Canada, c'est ce qu'on appelle l'infraction de tourisme sexuel impliquant des enfants; dans ce cas, le Canada peut poursuivre les Canadiens qui sont coupables de cette infraction sur des enfants à l'étranger. Nous exerçons alors notre pouvoir de poursuivre les auteurs de ces infractions à l'étranger sur la base de nos obligations dans le cadre des traités internationaux prévus par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole supplémentaire visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Le Canada est partie à ces deux traités qui encouragent, sans toutefois les y obliger, les pays à exercer leur pouvoir extraterritorial pour poursuivre leurs ressortissants coupables de traite des personnes à l'étranger.

Les modifications proposées nous permettront de mettre en oeuvre de façon plus complète ces importants traités sur le crime transnational.

Nous ne serions pas les seuls à cet égard. Des pays dotés d'un système judiciaire semblable au nôtre, comme le Royaume-Uni, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, ont le pouvoir de poursuivre leurs ressortissants coupables de traite des personnes à l'étranger. Je suis très heureux que ce projet de loi nous permette d'adopter une approche semblable.

Je m'arrête ici pour réfléchir aux modifications et voir s'il est logique d'inclure les deux autres infractions prévues par le Code criminel concernant la traite des personnes. Ces dispositions — l'article 279.02, qui interdit l'obtention d'un avantage matériel, notamment pécuniaire, de la perpétration d'une infraction de traite des personnes, et l'article 279.03, qui interdit la rétention de tout document de voyage ou d'identité en vue de faciliter la traite — fournissent également au système judiciaire canadien d'importants moyens pour contrer cette horrible pratique.

À mon sens, il est en quelque sorte logique de veiller à ce que toutes les infractions liées à la traite des personnes puissent faire l'objet de poursuites au Canada lorsqu'elles sont commises par des Canadiens ou des résidents permanents canadiens à l'étranger. En ce qui me concerne, j'appuierais certes ce genre de modification si elle devait être présentée.

Deuxièmement, le projet de loi C-310 créerait ce que j'appelle une disposition interprétative, dans laquelle on dresserait une liste non exhaustive de facteurs qu'un tribunal pourrait prendre en considé-

ration au moment de déterminer si le critère juridique de l'exploitation est rempli dans le contexte des infractions de traite des personnes.

Comme nous le savons tous, au coeur même du crime de la traite des personnes se trouve l'exploitation d'un être humain. Les trafiquants privent leurs victimes de leur autonomie et emploient la force, les menaces et d'autres formes de contrainte afin d'obliger leurs victimes à travailler ou à offrir des services. Parce que la traite des personnes concerne l'exploitation d'une personne, nos lois pénales rendent l'exploitation un élément essentiel à prouver.

● (1755)

Le Code criminel définit ce qui constitue de l'exploitation. Il affirme qu'une personne en exploite une autre si:

elle l'amène à fournir ou offrir de fournir son travail ou ses services, par des agissements dont il est raisonnable de s'attendre, compte tenu du contexte, à ce qu'ils lui fassent croire qu'un refus de sa part mettrait en danger sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît.

Nos lois définissent également les situations où les prélèvements d'organes sont considérés comme une forme d'exploitation, mais je ne mettrai pas l'accent sur cet aspect de la définition aujourd'hui.

La définition de l'exploitation que je viens de fournir se fonde sur des critères souples et montre les différentes façons par lesquelles les gens qui se livrent à la traite des personnes peuvent obliger leurs victimes à fournir leur travail ou leurs services, y compris en ayant recours à des contraintes physiques ou psychologiques.

Cette définition exige que les personnes examinent objectivement les effets qu'une telle conduite pourrait raisonnablement avoir sur la victime, tout en tenant compte de la situation particulière de cette dernière.

Je crois que ce genre d'approche souple est cruciale dans ce domaine. La traite des personnes n'est pas un crime qui se limite à un seul acte comme une agression ou un meurtre, c'est plutôt un ensemble complexe de comportements et d'actions de la part du contrevenant qui, mis ensemble, ne donnent à la victime aucun autre choix que de fournir son travail et ses services.

Nos lois doivent offrir la latitude nécessaire pour pouvoir aborder le continuum qui regroupe les différents types de comportement. En disant cela, je reconnais que certaines personnes croient qu'il est difficile de prouver qu'il y a eu exploitation, et même si nos lois sur la traite de personnes semblent claires, nous devons nous assurer qu'elles sont bien comprises.

Je crois que c'est dans cette optique que ma collègue a proposé de créer un instrument d'interprétation afin d'aider les tribunaux à comprendre les types de comportement qui doivent être pris en compte lorsqu'il faut déterminer s'il y a eu exploitation. J'appuie les efforts qu'elle déploie afin de clarifier cette question.

Il convient de noter que ce genre d'instrument d'interprétation n'est pas le seul que comprend le Code criminel. Par exemple, le paragraphe 153(1.2) donne une liste non exhaustive de comportements que le tribunal peut prendre en compte lorsqu'il doit déterminer si la personne est dans une relation où elle exploite un adolescent. L'article 153 porte sur les infractions liées à l'exploitation sexuelle qui sont commises par une personne qui est en situation d'autorité ou de confiance.

Un autre exemple est le paragraphe 467.11(3), qui donne une liste non exhaustive des facteurs qu'il faut examiner pour déterminer si l'accusé participe à une activité d'une organisation criminelle.

Initiatives parlementaires

La modification proposée à l'article 2 du projet de loi ferait en sorte que la force, les menaces et les autres formes de contrainte, de même que les déclarations trompeuses seraient considérées comme des comportements qu'il importe de prendre en compte lorsqu'il faut déterminer s'il y a eu exploitation.

Cela peut sembler évident, mais nous fournissons ainsi aux policiers et aux procureurs un aperçu du type de preuves pouvant être pertinentes, ce qui permettra de simplifier et faciliter les enquêtes et les poursuites.

J'appuie cette modification. Je me réjouis à la perspective de travailler avec la marraine du projet de loi pour l'améliorer et l'adopter dans des délais raisonnables. J'exhorte tous les députés à appuyer cette mesure législative importante.

● (1800)

M. Jack Harris (St. John's-Est, NDP): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui au sujet d'une mesure d'initiative parlementaire, le projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel en relation avec la traite des personnes, présenté par la députée de Kildonan—St. Paul. Je la félicite de son travail dans ce domaine. Cette mesure législative est extrêmement importante.

Comme l'intervenant précédent l'a dit, elle découle des obligations internationales du Canada en vertu du Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, un ajout à la Convention de 2004 des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

C'est une bonne chose que nous fassions cela. Je sais que la députée n'aura pas d'autre occasion de prendre la parole, mais il est important de noter qu'il a fallu un certain temps pour que l'information figurant dans la mesure législative soit transmise. On aurait cru qu'au lieu d'attendre qu'une simple députée s'attaque à ce dossier, le gouvernement aurait pris l'initiative — pas nécessairement le gouvernement actuel, mais le précédent peut-être. La convention est très précise quant aux définitions de ce qui constitue de l'exploitation, et nous les intégrons enfin dans notre propre loi. Je remercie la députée de son initiative.

C'est bien beau d'employer le terme « exploitation », mais sans définitions précises, il est difficile pour les procureurs et pour la police de savoir quelle preuve ils doivent présenter pour obtenir une déclaration de culpabilité. À ma connaissance, il y a eu cinq poursuites seulement en vertu de cette loi depuis que l'on a apporté des modifications au Code criminel en 2005. Cela me semble une indication que la loi comporte des failles sérieuses. L'information devant être présentée en preuve n'était pas précisée; désormais, elle le sera.

Deux aspects présentés par la marraine de la motion et du projet de loi sont très importants. De toute évidence, l'extraterritorialité est primordiale. Comme l'ont mentionné des intervenants précédents, il est extraordinaire que nous puissions agir en vertu de ce principe. En l'occurrence, il s'agit d'un crime qui n'a pas été commis uniquement au Canada: les personnes sont amenées ici et continuent d'être exploitées ici, mais une bonne partie de l'exploitation peut avoir eu lieu dans un autre pays. Il est important de pouvoir faire appel au principe de l'extraterritorialité.

La première fois que le Canada y a eu recours ces dernières années, il s'agissait d'un cas de ce qu'on appelle du tourisme sexuel. L'exploitation sexuelle des enfants ou la pédophilie était le principal crime mettant en cause des Canadiens voyageant à l'étranger à des fins de tourisme sexuel, expression qui est maintenant consacrée.

D'aucuns faisaient la promotion de certaines destinations à cette fin, suscitant la répugnance de nombreux Canadiens.

Le gouvernement a été prié d'en faire un crime pour lequel le Canada jouirait d'une compétence extraterritoriale. Des gens ont été poursuivis en vertu des mesures prises, qui ont contribué à éliminer ce type particulier d'activité criminelle. Nous espérons que les mesures proposées seront tout aussi efficaces dans le cas de la traite des personnes qui sont habituellement amenées au Canada, mais il y a aussi de la traite au Canada, il faut le dire. Des personnes sont déplacées à l'intérieur du Canada. Il arrive que des Autochtones vivant dans des réserves soient amenés dans d'autres régions du pays pour être exploités. Il faut mettre fin à cette pratique.

Il y a deux types de dispositions. Il y a celle concernant le pouvoir extraterritorial, sur laquelle nous sommes d'accord. Les autres concernent la définition de l'exploitation, qui est très utile en ce qu'elle décrit certains facteurs pouvant aider à reconnaître l'exploitation. Ces facteurs ne sont pas conclusifs ni exhaustifs, comme l'a indiqué l'intervenant précédent, mais ils incluent explicitement le fait d'utiliser ou de menacer d'utiliser la violence ou la force — ce qui peut être deux choses différentes — ainsi que le fait d'utiliser ou de menacer d'utiliser toute autre forme de contrainte ou de faire des déclarations trompeuses ou d'utiliser d'autres moyens frauduleux.

L'utilisation de moyens frauduleux constitue probablement les cas les plus courants. Cela consiste à suggérer à des gens de venir au Canada pour faire un certain type de travail, puis de les exploiter sexuellement ou de les forcer à se prostituer ou à travailler. C'est une chose qu'on ne reconnaît pas d'emblée, mais mes deux collègues d'en face en ont parlé.

● (1805)

Les personnes victimes d'exploitation et de traite des personnes sont asservies. Il leur est très difficile de se sortir de leur situation, parce qu'elles sont persécutées et que d'autres personnes exercent un contrôle sur elles. Il faut prendre des mesures à cet égard. J'exhorte la députée à en parler à d'autres intervenants de son gouvernement.

Cette convention énumère les mesures que prennent les pays signataires et c'est extrêmement important. Voici un extrait:

Chaque État Partie envisage de mettre en oeuvre des mesures en vue d'assurer le rétablissement physique, psychologique et social des victimes de la traite des personnes, y compris, s'il y a lieu, en coopération avec les organisations non gouvernementales, d'autres organisations compétentes et d'autres éléments de la société civile et, en particulier, de leur fournir: a) un logement convenable; b) des conseils et des informations, concernant notamment les droits que la loi leur reconnaît, dans une langue qu'elles peuvent comprendre; c) une assistance médicale, psychologique et matérielle; et d) des possibilités d'emploi, d'éducation et de formation.

La convention propose également une panoplie d'autres mesures. Elle prévoit, entre autres, que nous ne devrions pas mettre les victimes de ce genre d'exploitation sur une liste d'extradition, mais que nous devrions plutôt les protéger. Pour exercer un contrôle sur ses victimes, la personne qui les exploite leur fait peur en leur disant que si elles la dénoncent aux autorités, le gouvernement les extradera. Il faut prendre des mesures à cet égard.

Voici ce qu'on peut lire à l'article 7 de ce protocole:

En plus de prendre des mesures conformément à l'article 6 du présent Protocole, chaque État Partie envisage d'adopter des mesures législatives ou d'autres mesures appropriées qui permettent aux victimes de la traite des personnes de rester sur son territoire, à titre temporaire ou permanent, lorsqu'il y a lieu.

Initiatives parlementaires

Ce n'est pas automatique, mais il faudrait envisager de faire cela pour que les victimes d'exploitation puissent bénéficier de programmes spéciaux, dans le cadre desquels Immigration Canada pourrait les placer dans une catégorie spéciale. Le deuxième paragraphe de l'article 7 prévoit ce qui suit: « [...] chaque État Partie tient dûment compte des facteurs humanitaires et personnels. » Évidemment, cela sous-entend qu'il faut tenir compte des circonstances particulières.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration devrait peut-être aussi examiner cette question pour déterminer les programmes qui devraient être prévus dans les dispositions législatives ou les modifications qui devraient y être apportées. Si ce problème nous préoccupe vraiment et si nous souhaitons donner suite à ce qu'il a été convenu de faire ici, nous devons prévoir d'autres mesures.

Il s'agit d'une bonne mesure, qui aide à définir les cas extraterritoriaux. Les victimes ne dénonceront une situation que si elles pensent que le Canada leur fournira la protection dont elles auront besoin pour se sortir de la situation d'esclavage, d'exploitation ou de mauvais traitements dans laquelle elles se trouvent. C'est cela qui est important ici.

Nous appuyons cette mesure législative. Personnellement, je suis fier d'y souscrire. Les députés d'en face laissent périodiquement entendre que les néo-démocrates ne veulent pas appuyer des mesures législatives visant à faciliter la poursuite des criminels et l'aide aux victimes. Il va sans dire que c'est faux. Les ministériels tentent régulièrement de se faire du capital politique. Je vois mon collègue du Comité de la justice qui esquisse un sourire. On entend souvent ce genre d'argument. Nous sommes ici pour représenter les Canadiens comme il se doit et pour nous assurer que les lois qui sont adoptées permettront d'atteindre les objectifs qu'elles visent.

Dans le cas qui nous intéresse ici, il est tout à fait approprié que cette mesure s'applique à l'extérieur du territoire canadien. Il est également tout à fait approprié de définir ce que sont les menaces et la violence, pour aider les procureurs à mettre fin à ce genre d'activités et pour sévir contre les individus qui y participent.

Il est également parfaitement justifié que nous exigions davantage. Il est difficile pour un député seul de s'attaquer à un tel problème. Il faut peut-être faire appel aux ressources et aux connaissances des fonctionnaires du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pour obtenir les outils appropriés et adopter une mesure législative efficace.

Je souscris entièrement au projet de loi C-310. J'ai demandé à être un des comotionnaires de ce projet de loi mais, si j'ai bien compris, il a reçu un appui massif. Voilà qui indique que la Chambre et le gouvernement devraient appuyer l'adoption et la mise en oeuvre de cette mesure.

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, c'est un véritable honneur de prendre la parole sur le projet de loi C-310. Je remercie la députée de Kildonan—St. Paul pour toute l'énergie qu'elle a investie dans cette cause. Je remercie également sa famille. Son mari et son fils ont dû faire d'importants sacrifices.

Je pense à William Wilberforce, qui était la conscience du Parlement britannique, il y a 200 ans. Il a sacrifié sa vie pour que cessent l'esclavage et la traite des êtres humains. Nous avons le bonheur d'avoir aussi un Wilberforce dans notre Parlement, une députée qui travaille sans relâche pour faire cesser l'esclavage et la traite des personnes de notre époque moderne. Je la remercie encore une fois.

Nous avons déjà entendu dire à la Chambre, aujourd'hui, que les députés appuieraient ce projet de loi à l'unanimité pour qu'on puisse

poursuivre son étude. Wilberforce a passé la plus grande partie de sa vie, bien des années, à faire valoir ses arguments au Parlement. On l'avait surnommé la conscience du Parlement britannique. Espérons que ce projet de loi sera adopté très rapidement, afin que nous ayons des moyens de contrer ce grave problème.

Les membres de la société les plus vulnérables sont aussi les plus susceptibles d'être victimes de cet horrible crime. Les plus vulnérables n'ont souvent pas la capacité de se défendre eux-mêmes. La détermination sans faille de ma collègue à améliorer les mesures contre la traite des personnes au Canada et le fait qu'elle se porte à la défense de ceux qui ne peuvent dénoncer leurs bourreaux méritent nos éloges et nous rappellent de rester vigilants, en tant que parlementaires, face à cette activité criminelle.

Je suis heureux de pouvoir participer au débat sur ce projet de loi qui donne à chacun d'entre nous, en tant que parlementaires, la possibilité de discuter encore une fois du grave problème de la traite des personnes. Il y a une semaine, un certain nombre de jeunes se sont présentés à mon bureau de circonscription pour me remettre 240 lettres. Ces jeunes, qui fréquentent l'école secondaire Walnut Grove, étaient horrifiés de constater que cela se produit encore à notre époque. J'admire le courage et la ténacité dont ils font preuve en demandant au Parlement d'apporter ces modifications importantes.

Ma collègue a déjà donné un aperçu du projet de loi, et j'appuie ses observations. Je n'ai pas l'intention de discuter de façon approfondie des modifications proposées. Je me contenterai de dire que j'appuie fermement ce projet de loi et que je m'engage à travailler en étroite collaboration avec sa marraine pour veiller à ce qu'il atteigne ses objectifs.

Je sais que le gouvernement du Canada a manifesté sa volonté de collaborer avec toutes les parties, la communauté internationale et les autres intervenants afin de lutter contre la traite des personnes. Le gouvernement a vraiment à coeur d'améliorer le droit pénal canadien afin de protéger les personnes vulnérables, de tenir les délinquants responsables de leurs actes et de rendre les collectivités plus sûres. Ces principes, à savoir la responsabilité des délinquants, la protection des personnes vulnérables et la protection des collectivités du Canada, font partie intégrante du projet de loi. Ce sont des objectifs qu'appuie vivement le gouvernement. D'après moi, ils transcendent les allégeances politiques, et tous les députés y souscrivent. Je suis persuadé que les députés, dans un esprit de collaboration, adopteront rapidement le projet de loi.

Le gouvernement du Canada reconnaît depuis longtemps qu'il est important de mettre en oeuvre une stratégie multisectorielle globale et coordonnée afin de lutter contre la traite des personnes. Le gouvernement se concentre sur quatre objectifs précis: premièrement, la prévention; deuxièmement, la protection des victimes; troisièmement, la poursuite des criminels; quatrièmement, les partenariats avec les autres intervenants. Cette stratégie des quatre P a bien servi le Canada, qui reste à l'avant-garde des efforts internationaux de lutte contre la traite des personnes.

À partir de cette stratégie, le gouvernement est déterminé à présenter un plan d'action national sur la traite des personnes afin de mieux orienter les efforts du Canada. Je félicite le gouvernement et la députée de Kildonan—St. Paul de leur dévouement. Selon moi, le plan d'action nous permettra de mieux prévenir ce crime, de protéger les victimes et de tenir responsables de leurs actes ceux qui se livrent à la traite des personnes.

J'aimerais donner quelques exemples d'efforts que le fédéral a déployés récemment. Conscient du rôle important qu'une solide base de connaissances peut jouer pour contribuer aux mesures qui sont prises, l'an dernier, en 2010, le gouvernement a publié une étude sur la possibilité de créer un cadre national de collecte de données et les défis qui y seraient associés.

• (1810)

L'étude, et les recommandations qu'elle contient, continue d'être une source de précieux conseils pour l'ensemble des provinces et des territoires au Canada qui se penchent sur cet important dossier.

L'an dernier également, en 2010, la GRC a publié son évaluation de la menace nationale relativement à la traite des personnes. L'évaluation avait pour but de cerner l'ampleur de la traite des personnes au Canada, de même que la participation du crime organisé, les associations transnationales, les pays sources et les tendances mettant en cause les étrangers désignés et les victimes au pays.

L'évaluation renferme une analyse des groupes criminels organisés soupçonnés de participer à la traite des personnes, de même que des discussions sur les problèmes, les défis et les lacunes au chapitre des services du renseignement qui nuisent aux efforts d'application de la loi pour mettre fin aux activités associées à la traite des personnes au Canada. En ce sens, l'évaluation vise à fournir une orientation stratégique aux efforts d'application de la loi.

Je sais que le gouvernement travaille aussi très fort dans les domaines de la prévention et de la sensibilisation et qu'il a récemment lancé deux campagnes nationales de sensibilisation...

• (1815)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre, s'il vous plaît.

Le député de Langley disposera d'environ quatre minutes la prochaine fois que la Chambre reprendra l'étude de ce projet de loi.

La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Français]

LES INONDATIONS EN MONTÉRÉGIE

M. Tarik Brahmi (Saint-Jean, NPD): Monsieur le Président, le 8 juin de cette année, j'avais interpellé le ministre de la Sécurité publique concernant la question de la participation de nos soldats aux travaux de nettoyage à la suite des inondations en Montérégie, et plus particulièrement dans la circonscription de Saint-Jean.

Les citoyens de ma circonscription ont été durement touchés par les inondations dans la région le printemps dernier. Comme c'est le cas dans toute catastrophe naturelle, ce fut un temps de grand stress et de grande inquiétude pour toutes les personnes qui ont été touchées. En fait, les victimes de ce désastre en ressentent encore des répercussions aujourd'hui.

Au moment des inondations causées par la crue de la rivière Richelieu, j'avais demandé au ministre de s'expliquer à propos de la réaction du gouvernement à cette catastrophe naturelle. Ma question portait expressément sur le peu de solidarité témoigné par ce

Motion d'ajournement

gouvernement fédéral dans cette situation en particulier, et d'une façon générale, lors des catastrophes naturelles passées.

Le ministre a souligné que le travail qu'ont accompli les Forces canadiennes était remarquable. Je reconnais que lorsque les Forces canadiennes sont finalement arrivées sur place, et pendant le peu de temps qu'elles ont été stationnées, nos militaires ont fait un excellent travail, et je leur suis très reconnaissant de l'aide qu'ils ont apportée aux gens de ma circonscription. On a pu voir leur service et leur savoir-faire qui sont d'une valeur inestimable dans ce genre de situation.

C'est exactement pour cette raison que nous avons demandé au gouvernement de donner la priorité à la sécurité des citoyens, de faire preuve de solidarité envers les victimes et d'envoyer l'armée le plus tôt possible afin de permettre à ces citoyens, ces sinistrés, de demeurer dans la région pour collaborer au nettoyage. Nos forces possèdent les compétences, la formation, le savoir-faire et l'expérience nécessaires pour s'attaquer à des situations telles que les terribles inondations qu'a connues la circonscription fédérale de Saint-Jean et, d'une façon générale, la Montérégie au printemps dernier.

Nous avons besoin de ces forces pour voir à ce que les évacuations se fassent de manière appropriée et à ce que les vies ne soient pas mises en danger dans cette situation. Je suis extrêmement reconnaissant d'avoir la chance de représenter une communauté qui a démontré qu'elle se serre les coudes lorsque les temps sont durs. Mais parallèlement, il est irresponsable de la part du gouvernement de se détourner de son obligation d'assurer la sécurité des citoyens.

Je me souviens que le ministre a déclaré que les Forces canadiennes ne devaient pas faire concurrence au secteur privé. Or une question me vient à l'esprit. Lorsqu'il a tenu ces propos, le ministre considérait-il que la sécurité des Canadiens est une simple bien de consommation ou que c'est une obligation du gouvernement d'assurer la sécurité des Canadiens?

Il avait aussi déclaré une autre phrase qui m'avait un peu choqué. Il a déclaré que le rôle des Forces canadiennes n'est pas d'aider les sinistrés dans leurs tâches de remise en état. Alors, la même question se pose. Le ministre considérait-il qu'en situation d'urgence, le fait de remettre un logement dans un état salubre n'est pas une tâche de sécurité publique?

• (1820)

M. Chris Alexander (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à rassurer l'honorable député de Saint-Jean que ce gouvernement reste très solidaire de la population de la Montérégie touchée par ces inondations, ainsi qu'à l'égard de toutes les populations sinistrées, dans tout le Canada, pendant cette année d'inondations et de feux de forêt dans plusieurs provinces. Bien sûr, le ministère de la Défense nationale tient toujours à remplir ses obligations à l'égard de la sécurité nationale et des populations affectées. C'est ce que nous avons fait à Saint-Jean et dans les autres communautés touchées au Canada, pendant une saison très active quant à l'aide apportée à l'autorité civile en cas de désastre naturel.

Je tiens aussi à remercier l'honorable député de sa reconnaissance de l'expertise, du savoir-faire et de la contribution des Forces canadiennes à Saint-Jean. Elles se sont déployées non seulement une fois, mais à deux reprises. La première fois, jusqu'à ce que les eaux acheminent leur montée, et un peu plus tard pendant l'été, au moment où l'inondation et le niveau des eaux dans la rivière Saint-Jean ont atteint encore un nouveau sommet.

Motion d'ajournement

Mon devoir, mon engagement envers l'honorable député et envers l'opposition qui tiennent à obtenir une réponse à cette question est de rappeler à cette Chambre le rôle des Forces canadiennes en cas de désastre naturel et leur contribution concrète cet été en Montérégie et dans le pays. On est très empathiques à l'égard des gens si durement touchés au Québec et au Manitoba, ainsi qu'à l'égard de ceux touchés par les incendies de forêt en Saskatchewan, en Alberta, en Ontario. Au Nouveau-Brunswick, il y a eu des inondations pas aussi sérieuses que celles en Montérégie, mais tout de même assez graves.

Il est hautement prioritaire, pour le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, de faire preuve d'excellence au pays et d'assurer la sécurité et la défense de la population canadienne au moment où la crise survient. Les Forces canadiennes sont fières d'aider les autorités civiles en intervenant dans une vaste gamme de situations menaçantes au pays, notamment lors de catastrophes naturelles.

À la suite de ces catastrophes naturelles, comme des tempêtes de neige ou de verglas — toujours très célèbres au Québec et dans la région où nous nous trouvons —, des incendies ou d'importantes inondations, les Forces canadiennes peuvent mettre à profit leurs capacités uniques pour aider les autorités civiles. Lorsque des situations semblables surviennent, les Forces canadiennes se rendent dans la région touchée immédiatement après la catastrophe pour offrir leur aide, et elles y restent jusqu'à ce que leurs capacités uniques ne soient plus nécessaires. C'est exactement ce qu'elles ont fait en Montérégie, cet été.

Les capacités fournies par les Forces canadiennes dépendent de la nature de la demande. Des capacités spécialisées, notamment dans les domaines du génie, de la sécurité, du transport, de l'aviation et de la logistique peuvent être requises. Les Forces canadiennes peuvent également fournir du soutien aux services de santé, diverses embarcations, des équipes de plongée et de l'imagerie satellite.

Comme l'honorable député le sait, le suivi de ces opérations relève de la responsabilité des provinces. Nous avons des programmes pour partager le fardeau financier de cette deuxième phase d'aide à la population par l'intermédiaire du ministère de la Sécurité publique.

• (1825)

M. Tarik Brahm: Monsieur le Président, je dois dire que je reste un peu sur ma faim. Je suis un peu déçu parce que j'avais posé ma question au ministre de la Sécurité publique et c'est le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale qui me répond. Tout le monde s'accorde à dire que les Forces canadiennes ont joué un rôle remarquable, mais ma question concernait la sécurité publique.

Compte tenu que les Canadiens sont en droit de s'attendre à ce que le gouvernement ait un plan d'action précis pour faire face aux catastrophes, j'avais les deux questions suivantes à poser au ministre de la Sécurité publique qui, malheureusement, n'est pas là. Quelles sont les leçons qui ont été tirées de ces événements tragiques concernant la sécurité publique? Quelles sont les mesures concrètes que le gouvernement va mettre en place, avant le printemps prochain, pour que les Canadiens soient assurés que plus jamais ils ne se trouveront dans une situation comme celle qu'ont vécue les sinistrés de la Montérégie?

M. Chris Alexander: Monsieur le Président, la nature sauvage et vaste de ce pays ne peut pas être contrôlée. Ni ce gouvernement ni aucun autre n'est en mesure de prévenir les désastres naturels au pays. Mais nous restons absolument déterminés à faire en sorte que les Forces canadiennes gardent comme priorité essentielle le devoir de fournir une aide à l'autorité civile en cas de désastre naturel. Cette

année, elles ont poursuivi un rythme d'engagement dans ce domaine qui dépasse presque tous les records.

Dans le cas de l'opération Lotus, en Montérégie, plus de 800 militaires ont fourni leur aide, au plus fort des opérations. Ils ont réparé deux importantes digues, empilé 224 000 sacs de sable, passé plus de 1 100 heures à aider les membres de la communauté à faire des visites de vérification et protégé plus de 800 résidences privées.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre. Votre temps est écoulé.

L'honorable députée de Halifax a la parole.

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement protège l'environnement. Je ne sais pas s'ils s'attendent précisément à ce que le gouvernement actuel le fasse, mais ils veulent qu'on leur garantisse que l'air, l'eau et le sol sont sains et que les générations futures n'auront pas à souffrir parce que nous n'avons pas su protéger l'environnement. À mon avis, la gérance environnementale ne fait pas partie des priorités du gouvernement actuel, et je crois que c'est une erreur grave.

Comme nous le savons tous, l'héritage le plus important que nous puissions léguer à nos enfants et à nos petits-enfants, c'est probablement une planète saine et riche d'une grande biodiversité. Pour ce faire, nous devons entre autres choses prévenir les retombées socio-économiques qu'entraînerait un manque d'action dans le domaine des changements climatiques et de la protection de la couche d'ozone. Après avoir entendu parler récemment des coupes qui seraient faites à Environnement Canada, les Canadiens se demandent si le gouvernement est vraiment déterminé à améliorer la surveillance et la protection de l'environnement au Canada, et s'il comprend vraiment les risques qu'il nous fait courir, des risques qui touchent tant la santé, l'environnement et l'économie que la sécurité nationale, pour parler franchement.

Les conservateurs prétendent souvent avoir un grand intérêt pour la gérance environnementale, comme on peut le voir dans le discours du Trône et dans les réponses fournies pendant la période des questions. Mais la réalité est tout autre.

Par exemple, en réduisant de 43 p. 100 le budget de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et en diminuant son personnel du tiers, on prend des mesures contraires à l'amélioration de la protection de l'environnement. Je pense que l'on pourrait faire le même constat concernant les postes, au nombre de presque 800, qui seront éliminés à Environnement Canada et qui entraîneront la mise à pied de 300 employés de ce ministère. Ces employés sont des scientifiques, des chercheurs. Les compressions réduiront de beaucoup la capacité de l'agence de se préparer et d'intervenir contre les dangers qui menacent l'environnement.

Nous n'avons pas vu le gouvernement prendre un seul engagement pour l'avenir. De plus, nous n'avons entendu parler d'aucune analyse effectuée par le gouvernement pour déterminer les conséquences de ces compressions. Le ministre de l'Environnement a affirmé que les compressions faites par le ministère ne réduiraient pas les services essentiels. Il le répète constamment, mais il refuse de dire ce qu'est un service essentiel ou ce qu'il considère comme un service essentiel.

Les programmes de protection des eaux font l'objet de compressions. Les programmes respectant le devoir de consulter les Premières nations sur la dégradation de l'environnement sont menacés aussi. Ce sont des services que nous sommes nombreux, selon moi, à considérer comme des services essentiels.

En outre, le ministre insiste pour dire qu'aucun programme ne sera éliminé, mais certains programmes d'Environnement Canada ne comprennent qu'un seul scientifique. Par conséquent, si un tel scientifique doit partir, nous perdons en fait le programme en entier.

Dans la même veine, si l'on examine les compressions à Environnement Canada, on constate que le gouvernement a grandement réduit la capacité de ce ministère d'effectuer une surveillance scientifique de la couche d'ozone, notamment dans le cadre du programme canadien de surveillance de l'ozone stratosphérique. Le gouvernement a décidé qu'il était temps de réduire le financement des programmes essentiels de ce genre.

Voilà pourtant une solution canadienne à un problème international. Nous sommes réputés dans le monde entier pour le travail que nous effectuons sur l'ozone. Nous devrions nous en réjouir, et non mettre fin à ce travail.

Les mesures prises par le gouvernement au pays ont alimenté des critiques plus nourries sur la scène internationale concernant les engagements du Canada envers ses partenaires dans le monde. Les compressions concernant le programme de surveillance de l'ozone ont entraîné des critiques de la part de scientifiques du monde entier.

Voici les questions que je pose ce soir à la secrétaire parlementaire. Pourquoi le gouvernement insiste-t-il pour éliminer ces programmes, ce qui ne manquera pas de se produire si l'on réduit le personnel? Quelle preuve a-t-il que ces compressions sont nécessaires? Quelles seraient les répercussions de ces compressions?

• (1830)

Mme Michelle Rempel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, je partage le point de vue de ma collègue — et je sais que c'est aussi le cas du gouvernement. Nous reconnaissons qu'il est important de protéger l'environnement.

C'est pour cette raison que nous avons agi concrètement afin de protéger l'environnement au Canada. Nous sommes également tout à fait conscients du fait que nous devons agir en assurant la reprise économique fragile du Canada.

Je le répète. Je suis tout à fait d'accord avec la députée pour dire qu'il est très important que notre pays mène des évaluations environnementales efficaces et opportunes par l'entremise de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, surtout pour assurer une croissance économique durable pour le Canada.

J'espère que la députée convient pour dire que nous avons également l'obligation de faire une utilisation judicieuse des deniers publics. En ce qui concerne sa question concernant précisément l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, qui était l'objet de la question inscrite au *Feuilleton*, il est tout à fait faux de dire que le budget de l'agence est réduit de 43 p. 100.

Comme la députée d'en face se le rappellera peut-être, la présidente de l'agence, Mme Elaine Feldman, a comparu devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes le 25 octobre 2011. Au sujet de l'écart de 43 p. 100 dans le financement qu'a signalé l'agence, Mme Feldman a dit, et je la cite: « Il ne s'agit pas de réductions réelles ».

Pour continuer avec les faits, disons que, en 2007, en vertu d'une directive du Cabinet sur l'amélioration du rendement du système de

Motion d'ajournement

réglementation des grands projets de ressources, l'agence a assumé des responsabilités supplémentaires en ce qui concerne les évaluations environnementales et la consultation des Autochtones.

Afin de s'acquitter de ces responsabilités, l'agence s'est vu allouer 11 millions de dollars par année pour cinq ans. Une somme additionnelle de 2,3 millions de dollars par année a été accordée pour la consultation des Autochtones se rapportant aux comités de révision. Presque cinq années se sont maintenant écoulées, et ce financement doit se terminer à la fin de l'exercice 2010-2011.

La différence de 43 p. 100 dont parle la députée est attribuable au financement qui prendra fin. Il s'agit d'un financement à durée limitée qui se terminera à la fin de l'exercice financier. Pour cette raison, l'agence a prévu une diminution de son budget si le financement qui prend fin n'est pas renouvelé.

Pour être bien claire et pour répondre à la députée, je dirai que la décision concernant le renouvellement du financement temporaire n'a pas encore été prise. Les fonds dont l'agence dispose n'ont pas été réduits.

Mme Megan Leslie: Monsieur le Président, je remercie la secrétaire parlementaire de ses observations et de sa réponse.

Pour ce qui est des compressions budgétaires, l'élimination graduelle et le non-renouvellement d'un programme constituent une compression. Rien ne laisse entendre que les fonds seront renouvelés. En fait, l'organisme a préparé des budgets d'urgence au cas où il ne recevrait pas cet argent. À mes yeux, il s'agit là d'une compression.

Comme la députée le sait, nous avons entendu aujourd'hui au comité le témoignage de Paul Cassidy, avocat en affaires réglementaires qui se spécialise dans le domaine des évaluations environnementales. Il a parlé du fait que l'organisme aura beaucoup de mal à gérer cette situation.

À l'heure où nous sommes aux prises avec des problèmes comme l'expansion sans entrave ou déréglée des sables pétrolifères, nous avons de plus en plus de raisons de mener des évaluations environnementales. Il nous faut examiner des questions comme les effets cumulatifs. Nous devons faire un bon travail sur ce plan.

Bref, selon moi, ce sont des compressions. Je veux connaître l'avis du ministère sur les effets qu'auront ces réductions sur l'organisme.

• (1835)

Mme Michelle Rempel: Monsieur le Président, encore une fois, ces sommes ont été allouées à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale dans le budget de 2007 parce que nous étions conscients qu'il fallait accroître la capacité de certains programmes qui allaient être mis en oeuvre.

Ces programmes étaient d'une durée limitée. C'est pour cette raison que nous leur avons alloué du financement temporaire. C'est aussi pour cette raison que nous procédons à leur examen. Bon nombre de programmes du gouvernement comprennent des dispositions relatives à l'élimination progressive, car il nous incombe d'examiner ces programmes et de faire une utilisation judicieuse des deniers publics.

Je tiens à préciser que je ne souscris pas à l'affirmation de la députée, qui prétend que ce sont des coupes, car nous n'avons pas décidé si nous allions revoir ou non ce financement. Le gouvernement fait ce qu'on attend de lui: il examine l'efficacité de cette initiative afin de déterminer s'il doit continuer d'y accorder du financement.

Motion d'ajournement

Pour que tout soit parfaitement clair, le pourcentage mentionné, soit 43 p. 100, ne correspond pas à des coupes; il est lié à une disposition d'élimination progressive. Nous examinons tout cela en ce moment.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, cela fait deux soirs de suite que j'ai l'occasion de participer au débat sur la motion d'ajournement. Je suis heureux de revoir ici ma collègue du Comité des anciens combattants, la secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants, pour le deuxième soir de suite également.

J'ai peut-être commis une erreur hier en utilisant mes quatre minutes pour poser quatre questions, car je n'ai obtenu de réponse à aucune d'elles. J'ai donc décidé de les poser de nouveau pendant mon intervention d'une minute, mais je n'ai toujours pas reçu de réponse.

Je tente une approche légèrement différente ce soir. Je n'aurai pas besoin des quatre minutes, puisque ma question va droit au but.

La secrétaire parlementaire confirme-t-elle qu'elle a l'intention, jeudi, au comité, de voter en faveur de l'annulation des audiences publiques sur les compressions budgétaires au ministère des Anciens Combattants, et peut-elle expliquer aux anciens combattants et au Canadiens la raison de cette décision?

Mme Eve Adams (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, le ministre a été on ne peut plus clair dans sa réponse lorsqu'on lui a demandé si on allait réduire les prestations aux anciens combattants, et les témoins experts que le comité a entendus aujourd'hui ont été tout aussi clairs à ce sujet. Je joins donc ma voix à la leur pour répondre à la question du député de Charlottetown. La réponse est très simple,

claire et limpide: les prestations des anciens combattants ne seront pas réduites.

M. Sean Casey: Monsieur le Président, je crois que la secrétaire parlementaire n'a pas bien compris ma question. Il s'agissait de savoir si elle a l'intention de voter contre les audiences publiques sur les compressions budgétaires au ministère des Anciens combattants jeudi au comité.

Je comprends sa position. J'entends bien le discours officiel du parti qui dit que les prestations aux anciens combattants ne sont pas réduites. Il reste que le ministère dépensera moins d'argent cette année que l'an dernier. Son budget a été réduit. Je comprends le discours du parti, qui affirme que les prestations aux anciens combattants ne seront pas réduites, mais le budget du ministère est réduit. Il y aura des audiences sur la question. Est-ce que la secrétaire parlementaire tuera ces audiences?

Mme Eve Adams: Monsieur le Président, je m'essaie de nouveau, cette fois-ci en français.

[Français]

Aucune réduction n'est apportée aux avantages qui sont offerts aux anciens combattants et aux vétérans.

[Traduction]

Les prestations aux anciens combattants ne sont pas réduites.

[Français]

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 39.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 25 octobre 2011

AFFAIRES COURANTES

Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule

M. Toews.....	2437
Projet de loi C-19. Présentation et première lecture.....	2437
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	2437

Questions au *Feuilleton*

M. Lukiwski.....	2437
------------------	------

Recours au Règlement

Projet de loi C-317 — La loi de l'impôt sur le revenu

M. Hiebert.....	2438
M. Comartin.....	2438

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Travaux des subsides

Motion de l'opposition — La Commission canadienne du blé

Mme Ashton.....	2439
Motion.....	2439
M. Lake.....	2441
M. Lamoureux.....	2441
M. Nicholls.....	2442
M. Bruinooge.....	2442
M. Ritz.....	2443
Mme Ashton.....	2445
M. Valeriote.....	2446
M. Lake.....	2446
M. Allen (Welland).....	2446
M. Hsu.....	2447
M. Valeriote.....	2447
Mme Hughes.....	2450
M. Benoit.....	2451
M. Eyking.....	2451
Mme Ashton.....	2451
M. Lake.....	2451
M. Stewart.....	2452
M. Lake.....	2453
Mme Hughes.....	2454
Mme Day.....	2454
M. Toone.....	2454
M. Lake.....	2455
Mme Hughes.....	2456
M. Trost.....	2456
M. Nicholls.....	2459
M. Watson.....	2459
Mme Day.....	2459
M. Hawn.....	2460
M. Allen (Welland).....	2460
M. Allen (Welland).....	2460
M. Alexander.....	2462
M. Nicholls.....	2462
Mme Sellah.....	2462
M. Kenney.....	2463
Mme Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine).....	2464
M. Benoit.....	2464

M. Shipley.....	2464
M. Sullivan.....	2466
M. Valeriote.....	2467
M. Warkentin.....	2467
M. Nicholls.....	2467
M. Hsu.....	2467
M. Rousseau.....	2468
M. Komarnicki.....	2469
M. Lamoureux.....	2469
M. Dionne Labelle.....	2470
M. Masse.....	2470

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Diwali

M. Gill.....	2471
--------------	------

La condition féminine

M. Genest-Jourdain.....	2471
-------------------------	------

Norman Lalonde

M. Lauzon.....	2471
----------------	------

Rick Hansen

M. Trudeau.....	2471
-----------------	------

Une expérience capitale

M. Devolin.....	2472
-----------------	------

Jean-Marc Aubin

M. Gravelle.....	2472
------------------	------

Le Diwali

M. Shory.....	2472
---------------	------

La saison de la chasse

Mme Gallant.....	2472
------------------	------

L'organisme Aide à la communauté et services à domicile

Mme Latendresse.....	2473
----------------------	------

La sclérose en plaques

M. Payne.....	2473
---------------	------

Le Diwali

Mme Sims.....	2473
---------------	------

Le Programme alimentaire mondial

Mme Brown (Newmarket—Aurora).....	2473
-----------------------------------	------

La sclérose en plaques

Mme Fry.....	2473
--------------	------

La fiscalité

M. Strahl.....	2474
----------------	------

Les pompiers

M. Julian.....	2474
----------------	------

Le registre des armes à feu

M. Breitreuz.....	2474
-------------------	------

QUESTIONS ORALES

Le Sommet du G8

Mme Turmel.....	2474
-----------------	------

M. Harper	2474	M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	2480
Mme Turmel	2475	Le registre des armes à feu	
M. Harper	2475	M. Hayes	2480
Mme Turmel	2475	M. Van Loan	2480
M. Harper	2475	Les relations canado-américaines	
M. Angus	2475	M. Masse	2480
M. Poilievre	2475	M. Fast	2480
M. Angus	2475	M. Chisholm	2480
M. Poilievre	2475	M. Fast	2480
La fiscalité		M. Ravnignat	2480
M. Goodale	2475	M. Fast	2481
M. Harper	2475	Mme Quach	2481
Les aînés		M. Fast	2481
M. Goodale	2476	Le lobbying	
M. Harper	2476	M. Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte)	2481
La fiscalité		M. Poilievre	2481
M. Garneau	2476	L'agriculture et l'agroalimentaire	
M. Flaherty	2476	Mme Bennett	2481
L'agriculture et l'agroalimentaire		M. Ritz	2481
Mme Duncan (Edmonton—Strathcona)	2476	Les ressources naturelles	
M. Ritz	2476	M. Stewart	2481
La Commission canadienne du blé		M. Oliver	2481
Mme Ashton	2476	M. Jacob	2482
M. Ritz	2476	M. Oliver	2482
M. Martin	2476	La commission canadienne du blé	
M. Ritz	2477	M. Boughen	2482
M. Martin	2477	M. Ritz	2482
M. Ritz	2477	Le registre des armes à feu	
La défense nationale		M. Pacetti	2482
M. Kellway	2477	M. Van Loan	2482
M. MacKay	2477	L'économie	
M. Kellway	2477	M. Dubé	2482
M. MacKay	2477	Mme Finley	2482
M. Christopherson	2477	La défense nationale	
M. MacKay	2478	Mme Bateman	2482
M. Christopherson	2478	M. MacKay	2483
M. MacKay	2478	L'Agence de promotion économique du Canada atlantique	
Mme Sellah	2478	M. Godin	2483
M. MacKay	2478	M. Valcourt	2483
La Commission canadienne du blé		Le vérificateur général	
M. Lamoureux	2478	Mme Mourani	2483
M. Ritz	2478	M. Paradis	2483
Les relations canado-américaines		Présence à la tribune	
M. Easter	2478	Le Président	2483
M. Fast	2478	Recours au Règlement	
La sécurité publique		Questions orales	
Mme Murray	2479	M. MacKay	2483
M. Van Loan	2479	M. Galipeau	2483
La Société Radio-Canada		M. Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte)	2483
M. Benskin	2479	INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	2479	Travaux des subsides	
M. Benskin	2479	Motion de l'opposition — La Commission canadienne du blé	
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	2479	Motion	2484
Les arts et la culture			
M. Julian	2479		
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	2479		
M. Julian	2480		

M. Hawn	2484
M. Lamoureux	2487
M. Albrecht	2487
M. Easter	2487
M. Warkentin	2488
Mme Duncan (Edmonton—Strathcona)	2488
M. Easter	2489
Mme Latendresse	2490
Mme Michaud	2490
M. Albrecht	2491
M. Lamoureux	2491
M. Nantel	2492
M. Easter	2492
M. Benoit	2493
M. Nantel	2493
M. Lamoureux	2494
Mme Péclét	2495
M. Boughen	2495
M. Chisholm	2495
M. Easter	2496
M. Nantel	2497
M. Choquette	2497
M. Shipley	2498
Mme Duncan (Edmonton—Strathcona)	2498
M. Hillyer	2499
Report du vote sur la motion	2501

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code criminel

Mme Smith	2501
Projet de loi C-310. Deuxième lecture	2501
M. Dreeshen	2503
M. Jacob	2503
Mme Day	2504
M. Jacob	2504
M. Lamoureux	2504
M. Goguen	2505
M. Harris (St. John's-Est)	2507
M. Warawa	2508

MOTION D'AJOURNEMENT

Les inondations en Montérégie

M. Brahmi	2509
M. Alexander	2509

L'environnement

Mme Leslie	2510
Mme Rempel	2511

Les anciens combattants

M. Casey	2512
Mme Adams	2512

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>